

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	7
NOTE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE DU PROFIL DE PAUVRETE	10
RESUME ADMINISTRATIF.....	18
INTRODUCTION.....	24
CHAPITRE I : INSTRUMENTS ET MESURES DE PAUVRETE	29
I-1 PAUVRETE, TENDANCES CENTRALES ET DISPERSION	32
I- 1.1 Analyse Spatiale de la dispersion des niveaux de vie	32
I 1.2 Analyse socio-économique et par type de ménage.....	34
I. 2. DETERMINATION ET ANALYSE DES SEUILS DE PAUVRETE.....	38
I. 2. 1 Le Seuil absolu de pauvreté au Burkina Faso	38
<i>I 2.1.1. Analyse Spatiale des indices de pauvreté</i>	<i>39</i>
<i>I 2.1.2 Analyse par Groupe Socio - Economique des indices de pauvreté.....</i>	<i>41</i>
<i>I 2.1.3 Analyse par type de ménage des indices de pauvreté.....</i>	<i>43</i>
I .2.2. Les seuils relatifs de pauvreté au Burkina Faso	47
<i>I 2.2.1 Approche par les quintiles</i>	<i>47</i>
<i>I 2.2.2 Approche de la pauvreté par les 2/3 de la dépense moyenne de consommation</i>	<i>51</i>
<i>I.2.2.3. Pauvreté nationale et pauvreté régionale.....</i>	<i>54</i>
CHAPITRE II : PAUVRETE, GENRE ET CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES :	53
II.1.GÉNÉRATION ET PAUVRETÉ	59
II.2. TAILLE DES MÉNAGES ET PAUVRETÉ	61
II.3. GENRE ET PAUVRETE.....	64
II.4. MIGRATION ET PAUVRETÉ	65
II.4.1. Répartition des migrants selon le lieu d'origine	65
II.4.2. Les raisons de migration.....	65
CHAPITRE III : SOURCES DE REVENUS, STRUCTURE DES DEPENSES ET INEGALITE DES NIVEAUX DE VIE :	63
III.1 SOURCES DE REVENUS	69
III.1.1 Sources de revenus et pauvreté.....	69

III .1.2. Sources de revenus et strates	72
III .1.3. Sources de revenus et genre.....	74
III.2. STRUCTURES DES DEPENSES	75
III.2.1 Dépenses alimentaires	78
<i>III.2.1.1 Achat des produits alimentaires.....</i>	<i>80</i>
<i>III.2.1.2 Autoconsommation.....</i>	<i>82</i>
III.1.2 Dépenses non alimentaires	83
<i>III.1.2.1 Achats des produits non alimentaires</i>	<i>87</i>
<i>III.1.2.2 Autoconsommation.....</i>	<i>92</i>
III.1.3 Analyse détaillée de la Structure de consommation.....	94
III.3. PAUVRETE ET INEGALITES DES NIVEAUX DE VIE.....	97
III.3.1. Analyse spatiale des inégalités de revenus	97
III.3.2. Analyse socio-professionnelle des inégalités de niveaux de vie.....	99
III.3.3. Analyse par type de ménage des inégalités de niveaux de vie	101
III.3.4. Analyse globale et synthèse.....	102
CHAPITRE IV : PAUVRETE, ACCES AUX SERVICES SOCIAUX ET AUX BESOINS DE BASE	99
IV.1 - ACCES A L'EDUCATION ET PAUVRETE.....	107
IV.1.1. Alphabétisation.....	107
<i>a) Généralités.....</i>	<i>107</i>
<i>b) Alphabétisation, genre et pauvreté.....</i>	<i>108</i>
IV.1.2. Scolarisation.....	109
<i>IV.1.2.1 Taux nets de scolarisation primaire</i>	<i>109</i>
a) Généralités.	110
c) Scolarisation, milieu de résidence et pauvreté.	111
b) Scolarisation, genre et pauvreté	112
d) Taux nets de scolarisation primaire privée.	112
<i>IV.1.2.2. Taux nets de scolarisation secondaire.....</i>	<i>113</i>
a) Généralités.	113
b) Scolarisation secondaire, milieu de résidence et pauvreté.....	114
c) scolarisation, genre et pauvreté	115
d) Taux de scolarisation secondaire privée.	115
<i>IV.1.2.4. Taux nets de scolarisation tertiaire.....</i>	<i>117</i>
IV.1.3 Formation professionnelle	118
a) Généralités.	118
b) Formation professionnelle, genre et pauvreté.	120
IV.1.4. Dernière classe achevée	121
IV.1.5. Raisons pour avoir quitté l'école.....	123
a) Généralités.	123
b) Particularités : localité, statut de pauvreté et sexe.....	124
IV.1.8. Déperditions : taux de redoublement.....	125

a) Au niveau de l'enseignement primaire.....	126
b) Au niveau de l'enseignement secondaire.....	126
c) Incidence des déperditions sur les taux de scolarisation primaire.....	126
IV.-2 - SANTE ET PAUVRETE.....	127
IV.2.1. Le taux de morbidité.....	127
IV.2.2. Les consultations médicales	128
IV.2.3. Les types de consultations médicales.....	129
IV.2.5. Les raisons pour n'avoir pas consulté.....	130
IV.3 - HABITAT, LOGEMENT ET ASSAINISSEMENT.....	132
IV.3.1. Source d'approvisionnement en eau.....	132
IV.3.2. Source d'énergie pour la cuisine et l'éclairage.....	133
IV.3.3. Lieux d'aisance et types de sanitaires	137
IV.3.4. Modes d'évacuation des ordures.....	139
IV.3.5. Nombre de personnes par pièce	140
IV.3.6. Statut d'occupation	140
IV.3.7. Le type de logement	142
IV.3.8. Qualité de l'habitat	143
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	147
LISTE DES TABLEAUX	151
LISTES DES GRAPHIQUES.....	155
ANNEXES	157

AVANT PROPOS

Dans les années 1980 à 1990, l'effet conjugué des politiques économiques et financières inappropriées avait fini par plonger le Burkina Faso dans une situation économique et financière préoccupante. La croissance annuelle moyenne du P.I.B réel qui était de l'ordre de 4% entre 1980 et 1988 est tombée à 1,6% entre 1989 à 1990, sous le poids des distorsions et des rigidités structurelles pesant sur les secteurs de la production, du dérapage des déficits des finances publiques et de l'accumulation des arriérés internes et externes de la dette. C'est dans ces conditions qu'à partir de 1991, les autorités Burkinabé ont engagé une série de réformes économiques et sectorielles (Programme d'Ajustement Structurel) visant à améliorer la compétitivité de l'économie, à jeter les bases d'une croissance durable permettant de relever à terme, les niveaux de vie et de réduire la pauvreté.

Après la phase de stabilisation, aux coûts sociaux nécessairement élevés et dans le souci de mieux gérer la phase de croissance, au profit d'un accroissement du bien être pour toutes les couches sociales, les autorités burkinabé, avec l'appui des partenaires au développement, sont engagés dans la conception et la mise en oeuvre d'une stratégie propre de lutte contre la pauvreté.

En matière d'analyse de la pauvreté, il existe selon le besoin des institutions et des Etats, diverses approches conceptuelles. Sur le plan méthodologique, elles revêtent généralement un caractère global, doublé d'analyses plus détaillées et plus fines. Il n'existe pas a priori d'approche méthodologique, exclusive et exhaustive, d'étude de la pauvreté.

De manière générale, il apparaît plus aisée d'observer et de décrire, visuellement et par le discours, la pauvreté dans une société donnée (approche participative de la pauvreté). Lorsque la réduction de la pauvreté est érigée en objectif stratégique de politique économique et sociale à opérationnaliser, la nécessité d'intégrer rigoureusement cet objectif aux projets et programmes de développement, commande une approche quantitative du phénomène, fondée sur les aspects mesurables des conditions de vie des ménages. Pour le statisticien, la pauvreté s'appréhende en terme de privations (vis-à-vis de la nutrition, de la santé, de l'éducation, du travail, etc.) et en terme de vulnérabilité (vis-à-vis de la faim, de la maladie, de l'ignorance, de l'emploi, de l'exclusion, etc.).

Au delà des indicateurs globaux d'appréciation des conditions de vie des ménages, très utiles pour les comparaisons internationales, le recours à des indicateurs spécifiques et décomposables dans l'espace, selon les groupes socio-économiques, les types de ménage, etc. reste fondamental et indispensable. Il s'agit quasiment de la seule démarche ouvrant des possibilités concrètes d'opérationnalisation des résultats d'étude dans le cadre d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Au delà d'une approche nationale et globale, il reste évident que la pauvreté est un phénomène nécessairement différencié dans le temps et l'espace. C'est pourquoi, la première étude du profil national de la pauvreté au Burkina Faso a ouvert les pistes des nécessaires études complémentaires et plus approfondies. Elle a été conçue pour servir prioritairement de rampe de lancement ou de propulsion du processus de conception et de mise en oeuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

En ce qui concerne le seuil national absolu de pauvreté, il est calculé sur la base des besoins alimentaires minimaux pour un homme adulte et sur la base des dépenses observées de tous les ménages enquêtés (déflatées des indices régionaux et temporels du coût de la vie par rapport à

Ouagadougou). Au delà de ce chiffre, il est fondamental de retenir que le seuil national de pauvreté n'est qu'une référence de base (plus ou moins robuste) à partir de laquelle sont rendus possible l'établissement d'une cartographie nationale de la pauvreté et la répartition de la pauvreté sous divers autres angles.

Au regard de la multiplicité des grilles possibles de lecture de la pauvreté (morale, religieuse, culturelle, syndicale, politique, économique, ...) les seuils de pauvreté sont généralement cautions à débats, voire à contestation. Les résultats du profil de pauvreté, au lieu d'amener à se donner "mauvaise conscience", au lieu d'être exploités pour nourrir les préjugés moraux, politiques et syndicaux, devraient pouvoir constituer un catalyseur fort dans le renforcement de la conscience nationale du phénomène de la pauvreté et dans l'intégration effective des objectifs de réduction de la pauvreté dans tous les projets et programmes de développement économique et social.

Il semble évident que la pauvreté, phénomène à dimension multiple, ne saurait être facilement et simplement appréhendée à travers un profil national de pauvreté. L'évaluation approfondie de la pauvreté passe nécessairement par une "alimentation sincère" de la réflexion et du débat; et par la conduite d'études spécialisées complémentaires, plus approfondies, sur les différents aspects des conditions de vie des ménages (emploi, nutrition, santé, éducation, habitat, loisirs, accès à l'eau potable, etc.).

La présente étude du profil de pauvreté s'appuie sur les résultats de l'Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages au Burkina Faso (d'Octobre 1994 à Janvier 1995) et a été réalisée par une équipe conjointe d'experts de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) et du Centre d'Etudes, de Documentation et de Recherche Economique et Sociale (CEDRES), sous la supervision technique d'un consultant international et avec l'appui financier et technique de la Banque Mondiale. Ont contribué à la réalisation de cette étude M. Harold COULOMBE (Economiste, Consultant), M. Félix O. KABORE (Economiste, Consultant), M. Fernand SANOU (Sociologue, Consultant), M. Noël Aimé KOBIANE (Statisticien Economiste, I.N.S.D.), M. Birimpo LOMPO (Statisticien Economiste, I.N.S.D.), M. Adama Nuhoun OUATTARA (Statisticien Economiste, I.N.S.D.), M. Michel KONE (Statisticien, I.N.S.D.), M. Alphonse Eouaya YAMEOGO (Statisticien, I.N.S.D.), Mme Elizabeth MORRIS-HUGHES (Spécialiste du Secteur Social, Banque Mondiale), M. Bahjat ACHIKBACHE (Statisticien Principal, Banque Mondiale), M. Hans Martin BOEHMER (Economiste Principal, Banque Mondiale), M. Timothy MARCHANT (Economiste Statisticien, Banque Mondiale), Mme Sandra BERTOLI-MINOR (Sociologue du Développement, Consultante), M. John NGWAFON (Statisticien Economiste, Banque Mondiale), M. Essimi MENYE (Statisticien Economiste, Banque Mondiale) et Mme Dana ORANGE (Assistante de recherche, Banque Mondiale).

L'équipe de réalisation de l'étude tient à remercier toutes les autres personnes, en particulier les agents de l'INSD, pour leur apport multiforme à la finalisation de leur travail.

Que toutes les institutions qui ont apporté leur appui à la réalisation de l'Enquête Prioritaire et à l'élaboration d'un profil de pauvreté au Burkina Faso trouvent nos remerciements à travers ces lignes. Ces remerciements vont en particulier au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), à la Banque Mondiale, à la Banque Africaine de Développement

(BAD) et au Centre d'Etudes, de Documentation et de Recherche Economiques et Sociale (CEDRES) de l'Université de Ouagadougou.

NOTE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE DU PROFIL DE PAUVRETE

Diverses approches existent dans la littérature pour aborder l'étude du profil de pauvreté. Deux catégories de ces approches ont été adoptées au Burkina Faso : une approche dite « absolue » et une approche dite « relative ».

L'approche de la pauvreté par un seuil absolu national de pauvreté, vise à définir de manière relativement objective un but chiffré, « objectif de politique » à intégrer dans les stratégies économiques et sociales, pour affranchir les pauvres.

L'approche de la pauvreté par le biais des seuils relatifs repose généralement sur une démarche de découpage de la population totale en percentile d'un ordre donné sur l'échelle des niveaux de vie. L'option des quintiles adoptée dans cette étude, percentiles d'ordre 5, permet de décomposer sur l'échelle des niveaux de vie la population en cinq fractions de 20% chacune évoluant comme suit: extrêmes pauvres (1er quintile), pauvres modérés (2^o quintile), niveau de vie moyen (3^o quintile) et non pauvres (4^o et 5^o quintile). L'approche par les quintiles se double d'un choix arbitraire de seuil absolu correspondant au deuxième quintile.

Quelle que soit l'approche retenue, les besoins de la stratégie d'actions contre la pauvreté commandent la définition rigoureuse ou arbitraire d'un seuil ou d'une ligne de pauvreté. Les deux approches combinées dans la présente étude devraient permettre de répondre aux questions suivantes:

1^o Quelle ligne « objectif » peut - on rigoureusement se donner comme frontière à partir de laquelle il conviendrait de bâtir les actions d'affranchissement des pauvres?

2^o Quelles sont les caractéristiques de la population lorsque l'on passe de la pauvreté à la non pauvreté de manière générale, de manière spécifique autour de la ligne de pauvreté, dans l'espace, les branches d'activités, le genre, les types de ménages, etc. ?

3^o Quelles sont les contributions et influences spécifiques des pauvres et non pauvres aux caractéristiques globales de la population et de la pauvreté ?

4^o Quel peut être l'équivalent monétaire des impacts des politiques minimales de lutte contre la pauvreté à engager, en termes de montants à générer ou potentiellement transférables pour affranchir les pauvres?

La démarche statistique d'étude du profil de pauvreté dans un pays donné consiste:

- sur une échelle définie de niveau de vie (ou de pauvreté) à rechercher une frontière, absolue ou relative, entre la pauvreté et la non pauvreté;
- à définir et à calculer, la frontière ou ligne de pauvreté étant définie, les indicateurs de mesure et d'analyse du phénomène de la pauvreté sous l'angle des groupes d'individus significatifs, statistiquement, socialement et/ou géographiquement homogènes.

Les données. L'élaboration de l'étude du profil de pauvreté nécessite une enquête détaillée sur les conditions de vie des ménages couvrant le pays entier. La présente étude est basée sur les résultats de l'Enquête Prioritaire conduite d'Octobre 1994 à Janvier 1995. La structure du questionnaire utilisé est basée sur le modèle standard de l'enquête prioritaire (Marchant & al, 1987). Un questionnaire séparé fut utilisé pour collecter les données sur les prix des principaux produits ainsi que sur les caractéristiques spécifiques au niveau des communautés. La taille de l'échantillon est de 8 642 ménages. La présentation de l'Enquête Prioritaire en annexe fournit de plus amples détails sur le plan de sondage.

En résumé, l'indicateur de bien-être pour cette étude est les dépenses totales réelles des ménages per capita. Les revenus n'ont pas été utilisés car les déclarations de revenu ne sont pas fiables. Même si cela s'avère être la meilleure mesure de bien-être disponible, elle souffre de quelques faiblesses empiriques. Avant de caractériser le phénomène de la pauvreté au Burkina Faso, il est nécessaire de trouver une définition de la pauvreté qui est à la fois robuste théoriquement et facile à opérationnaliser. Pour ce faire, on se doit de suivre les trois étapes suivantes :

- (i) l'identification d'un indice adéquat pour la mesure du bien-être au niveau individuel;
- (ii) l'identification, basée sur le même indice, d'une valeur qui sépare les pauvres des non-pauvres (le seuil de pauvreté);
- (iii) le choix d'un indice de pauvreté qui capture de façon convenant les différentes dimensions de la pauvreté.

Mesure du bien-être des ménages. Cette première étape est probablement la plus difficile étant donné que le concept de bien-être est à la fois multidimensionnel et subjectif. Il est multidimensionnel parce que plusieurs de ses composantes ne sont pas facilement transformables en un simple numéraire. Il est subjectif à cause du problème habituel de la comparaison interpersonnelle des niveaux d'utilités. Malgré ces problèmes, il est généralement admis qu'une mesure monétaire représente la meilleure façon de mesurer le bien-être au niveau individuel.

Une mesure monétaire du bien être demande la disponibilité de données exhaustives sur le niveau de revenus et/ou de dépenses des ménages. Mais, il est important de faire attention à la définition de ces niveaux. Sur le plan théorique, on fait implicitement l'hypothèse que les transactions du ménage se font au sein du système de marché. Ainsi, dans le contexte d'un pays en développement où une partie importante des transactions se réalisent à l'extérieur du système de marché (c'est-à-dire paiement en nature), il est important d'attribuer une valeur monétaire à ces transactions hors marché et de l'inclure dans la mesure du bien-être.

Une autre question importante est que les données sur les revenus et les dépenses sont recueillies au niveau des ménages plutôt qu'au niveau des individus, reflétant ainsi l'importance du partage du revenu et des biens publics au sein des ménages. Ceci a pour implication que le niveau des revenus ou des dépenses (comme base de mesure pour le niveau de bien-être) ne peut être mesuré de façon satisfaisante qu'au niveau des ménages. Cependant, les ménages diffèrent grandement par rapport à leur taille et leur composition. Etant donné que notre intérêt premier est le bien-être des individus, il est important que les différences en taille et composition soient prises en considération. Théoriquement, il serait préférable de diviser le revenu ou les dépenses totales du ménage par le nombre d'équivalent-adultes de celui-ci, et ce, défini

spécifiquement pour la région analyse de la Banque Mondiale (Deaton and Muellbauer, 1980, 1986). Mais en pratique, étant donné qu'il n'existe pas de tels indices pour le Burkina Faso, la valeur du revenu ou des dépenses par habitant a été utilisée.

Ceci aura probablement pour effet de sous-estimer le bien-être des ménages à forte proportion d'enfants ainsi que les ménages de grande taille à cause des économies d'échelles. Un autre problème avec cette approche basée sur les revenus ou dépenses des ménages est que nous traitons tous les membres du ménage également, négligeant ainsi l'inégalité du niveau de consommation des individus par rapport à leurs besoins au sein des ménages (haddad, JDS 1994).

Pour classer les individus selon le degré de pauvreté (ou en pauvres et non pauvres), un indicateur du niveau de vie proche du revenu par tête dans un ménage a été calculé. L'indicateur proposé est l'indice des dépenses. Il est déterminé sur la base des résultats de l'enquête prioritaire comme étant égal à la somme des principales utilisations des revenus du ménage. Ce sont les dépenses en achats (acquisitions payantes) ou en autoconsommation des biens ou services alimentaires ou non alimentaires (santé, éducation, habitation, habillement, transport, transferts, loisirs, etc.) effectués par les membres du ménage. Ces dépenses peuvent se faire pour la satisfaction des besoins individuels ou collectifs, dans les ménages ou à l'extérieur des ménages.

L'indice des dépenses ainsi défini, prend en compte toutes les utilisations possibles des revenus du ménage puisqu'il inclut en plus des acquisitions des biens et services de consommation, l'autoconsommation, l'épargne et les autres transferts. A défaut d'une estimation directe des revenus du ménage, l'indice des dépenses en donne une idée très proche.

Choix du seuil de pauvreté. Le choix d'un seuil de pauvreté est, au moins en partie, un processus subjectif. Si on utilise un concept absolu de la pauvreté et la consommation par tête comme mesure du bien-être, le seuil de pauvreté représenterait le niveau minimum de consommation nécessaire pour permettre à un individu d'une société donnée de subsister. Mais une telle définition du seuil pose le problème de la définition de la subsistance qui est en partie subjective. Il est difficile de définir les besoins minima en aliments à fortiori de les définir pour les produits non alimentaires.

Un seuil absolu national a pu être déterminé dans le cas du Burkina Faso. Ce seuil, calculé à partir de besoin nutritionnel spécifique au Burkina Faso, fut estimé à 41.099 F CFA aux prix d'Octobre 1994. De plus amples détails sur le calcul de ce seuil, ainsi que sur celui de l'extrême pauvreté sont donnés plus loin.

Indice de pauvreté. Ayant défini une mesure du bien-être (Y_i pour l'individu i) et déterminé un seuil de pauvreté (Z), il ne reste plus qu'à élaborer des indicateurs permettant d'appréhender les principales dimensions de la pauvreté au Burkina Faso. Ces indicateurs sont des indices spéciaux qui dérivent étendue, profondeur et sévérité. Ces indices peuvent être dérivés comme cas spéciaux de l'indice de pauvreté P_a développé par Foster, Greer et Thorbecke (1984) et défini comme suit :

$$P_a = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{Z - Y_i}{Z} \right)^a$$

où les individus sont classés en ordre croissant, à partir du plus pauvre ($i=1$) au plus riche ($i=n$, où n est la population totale), où q est le nombre d'individus considérés comme pauvres, et α est un paramètre représentant l'importance placée sur le bien-être des plus pauvres parmi les pauvres. L'étendue de la pauvreté (la proportion de la population définie comme étant pauvre; $P_0 = q/n$) peut être obtenue comme un cas spécial où $a = 0$, tandis que la profondeur de la pauvreté peut être définie comme P_1 et la sévérité comme étant P_2 .

Au delà des indices de pauvreté, deux autres voies d'études ont été utilisées pour appréhender les caractéristiques de la distribution des individus. Il s'agit d'une part de l'analyse de la variance qui permet de saisir l'homogénéité ou l'hétérogénéité entre les individus et les différentes strates et d'autre part les indices de GINI qui permettent de saisir le caractère égalitaire ou non de la distribution.

L'étude du profil de pauvreté constitue le point de départ d'une prise en compte plus rigoureuse de l'objectif de réduction de la pauvreté dans les politiques économiques, financières et sociales. Elle doit être nécessairement suivie d'une série d'études plus fines, plus spécialisées visant à définir des actions et mesures concrètes et cohérentes dans le cadre d'une véritable stratégie de lutte contre la pauvreté.

Méthodologie de détermination d'un seuil normatif de la Pauvreté par l'approche nutritionnelle pour le Burkina Faso:

La ligne de Pauvreté ou le seuil de pauvreté est le niveau normatif des dépenses en dessous duquel les individus sont pauvres. A cet égard l'analyse ici sera menée en terme de pauvreté absolue c'est à dire que l'approche passera par l'estimation du coût d'un volume de biens susceptibles de couvrir les besoins de consommation courante.

En absence des données d'une enquête Budget-consommation susceptibles de fournir des indicateurs favorisant l'élaboration d'un seuil de pauvreté absolu, la détermination de la ligne sera basée sur les données issues des sources ci-dessous :

- Une table de composition des principaux aliments consommés au Burkina Faso fournie par le service de nutrition (du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales).
- Une table des besoins nutritionnels par tranche d'âge et sexe au Burkina Faso.
- L'enquête nationale stocks paysans et consommation de céréales (I.N.S.D)
- Les prix à la consommation en Octobre 1994 (base de l'enquête prioritaire).

La démarche analytique consiste à partir d'une base de consommation calorique normative, adulte et journalière pour arriver à des dépenses annuelles minimales, marquant la frontière entre la pauvreté et la non pauvreté . Les étapes de détermination de ces dépenses sont les suivantes :

1 - Détermination du besoin calorique journalier normatif par adulte .

Le besoin calorique journalier d'un adulte est estimé à 2283 calories ; ces 2283 calories ont été obtenues en prenant la moyenne des besoins caloriques pondérés par la population de plus de 15 ans rangée selon la tranche d'âge (entre 15 et 65 ans) .

2 - Conversion du besoin calorique journalier normatif par adulte en quantités journalières de nutriments .

L'enquête nationale stocks paysans et consommation de céréales renseigne que le sorgho et le mil constituent les aliments de base; aussi, ont-ils été considérés et choisis pour estimer les dépenses alimentaires nécessaires à l'obtention de ces 2283 calories.

D'autre part, l'enquête fournit des données de consommation moyenne de ces céréales par personne; ce qui permet d'avoir une structure de consommation de ces céréales.

3 - Calcul des dépenses alimentaires annuelles par adulte: valorisation des quantités journalières de nutriments par adulte .

A l'aide de la table de correspondance des produits en calories, les 2283 calories sont converties en quantités journalières de nutriments. Ils ont été ensuite valorisés avec les prix du mois d'Octobre 1994 on valorise et on ramène à l'année .

4 - Détermination des dépenses non alimentaires annuelles par adulte: hypothèse de proportionnalité entre dépenses alimentaires et dépenses non alimentaires : l'observation de la structure des dépenses fait ressortir que les dépenses de vie courante pour les besoins autres que alimentaires (logement, habillement, santé...) pour les individus placés autour de la norme alimentaire constituent 47% des dépenses totales .

5 - Calcul d'un seuil absolu de pauvreté et éventuellement d'un seuil absolu d'extrême pauvreté (somme des dépenses alimentaires et non alimentaires).

On estime que les dépenses alimentaires sont incompressibles et que l'extrême pauvreté entraîne une compression des dépenses non alimentaires . De l'observation de la distribution des dépenses, on évalue à 46% des dépenses alimentaires , le montant des dépenses non alimentaires pour les extrêmes pauvres.

L'approche a permis de faire ressortir un seuil de pauvreté absolu de 41 099 F CFA et un seuil d'extrême pauvreté absolu de 31749 F CFA.

On trouvera les documents ci-dessous en annexes :

1. table de composition des principaux aliments consommés au Burkina Faso (Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales).

2. table des besoins nutritionnels par tranche d'âge et sexe au Burkina Faso (Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales)..

3. Le tableau de détermination de la ligne de pauvreté par l'approche nutritionnelle.

DEFLATEURS DES DEPENSES DES MENAGES. Les dépenses observées au niveau des ménages sont nominales. Elles ne peuvent pas se prêter à une comparaison dans l'espace (entre les différentes strates) ni dans le temps (entre le début et la fin de la collecte des données). Il fallait donc déterminer un déflateur de ces dépenses pour les ramener toutes à une base comparable à travers un indice de prix.

Les données sur les prix disponibles dans l'étude du profil de pauvreté sont issues de quatre sources :

1. l'Enquête Communautaire réalisée au cours de l'Enquête Prioritaire;
2. les prix homologués fournis par l'Administration;
3. le Système d'Information sur le Marché céréalier (S.I.M.) du ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'artisanat;
4. le Service des Prix de l'I.N.S.D.

La première source des données n'a pas pu être utilisée car ces données ne permettent pas de faire une comparaison d'une localité à une autre. En effet, les unités locales diffèrent d'une localité à l'autre et ces unités n'ont pas été converties en une unité standard (en KG ou en litre). La plupart des produits sont vendus en "tas" dans les zones rurales et ces tas sont d'une composition disparate au sein d'un même marché à fortiori d'une localité à l'autre. Si le passage de l'équipe de collecte dans une localité ne coïncide pas avec le jour du marché, il n'y a pas d'enquête communautaire dans la localité. Enfin, aucune enquête communautaire n'a été réalisée à Ouagadougou.

Les informations de la deuxième source ne concernent que les produits manufacturés ou importés de grande consommation (pétrole, sucre, riz, etc.) mais rien ne permet de savoir si c'est le prix plafond ou prix plancher (publié par cette source) qui est utilisé sur tel marché dans la localité.

Les données du S.I.M. sont collectées sur trente sept (37) marchés à travers tout le pays. Ces marchés sont répartis dans des zones rurales et urbaines, au sein des "régions économiques", découpage propre au S.I.M. et qui a une relation avec les C.R.P.A. (Centre Régional de Promotion Agro-pastorale). Toutes les provinces ne sont pas concernées par le S.I.M. Pour les besoins de l'étude, nous avons dispatché ces marchés au sein des huit (8) strates retenues dans l'Enquête Prioritaire. Les prix sont relevés sur une base hebdomadaire au détail à la fois au producteur (correspondants aux transactions entre un commerçant et un producteur) comme au consommateur (correspondants aux transactions entre un consommateur et un commerçant ou un producteur). Ces prix sont exprimés en F CFA/KG après une conversion des prix relevés en F CFA/Unité de Mesure Locale. Les prix moyens mensuels du mil et du maïs, principales céréales consommées au niveau de cette source ont été retenus. Cependant, il faut noter que dans certains cas, sur le même marché, le prix au producteur est supérieur au prix au consommateur. Cette situation est expliquée par le service du S.I.M. par :

- la confusion des Unités de Mesures Locales (U.M.L.) (qui bien qu'ayant la même appellation peuvent avoir des volumes variables) ;
- la manière d'utiliser les U.M.L. qui varie suivant les acteurs en présence (l'U.M.L. est plus ou moins bien remplie, donnant des poids différents pour un même prix S.I.M.)

Enfin, les données du S.I.M. ne portent que sur les céréales (mil local, maïs blanc, et sorgho blanc). Dans notre étude, nous retiendrons les informations sur le mil et le maïs.

Les données issues du service des prix de l'I.N.S.D sont regroupées en deux volets : un volet "produits alimentaires périssables" et un volet "produits alimentaires non périssables" dans lequel nous avons substitué les informations sur le mil et le maïs par celles issues du S.I.M.. Cette enquête a pour objectif de calculer un indice régional au Burkina Faso.

Pour le premier volet, deux collectes ont été effectuées (l'une au mois de Février et l'autre au mois de Juillet) dans les chefs-lieux des douze (12) Directions Régionales de l'Economie et du Plan (D.R.E.P.) et trois (3) antennes régionales de D.R.E.P. Ces points de collecte ont été repartis au sein de nos huit (8) strates d'étude. Mais la strate n°3 est vide : les résultats des calculs effectués à la strate n°4 qui lui est proche au point de vue habitude de consommation lui ont été imputés. Il a été calculé les moyennes mensuelles par strate pour les mois de collecte : Février et Juillet.

Pour le second volet, le service des prix de l'I.N.S.D. suit les mêmes marchés que le service du S.I.M. et reconduit les données de ce dernier pour les céréales (mil, maïs, sorgho). Les marchés ont été ainsi repartis au sein des strates d'étude. Les données complètes et fiables existent sur quatre (4) mois : d'Avril à Juillet. Des moyennes mensuelles par strate sur ces quatre mois ont été calculés.

En définitif, l'indice a été calculé à partir des données du service du S.I.M. et du service des prix de l'I.N.S.D. Seul le mois de Juillet où les données ont été bien collectées pour les deux volets a été considéré pour en faire un indice spatial. Cependant, le meilleur indicateur aurait été les données issues de l'enquête communautaire.

Un indice a été calculé pour Ouagadougou et un pour Bobo-Dioulasso. Puis l'indice de Ouagadougou a été pris comme référentiel pour calculer un indice synthétique de la strate Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Les indices des autres strates sont calculés en prenant comme base celui de la strate Ouaga et Bobo. Donc l'indice spatial (pour les huit strates) a pour base 100 pour la strate Ouaga-Bobo.

Comme l'enquête s'est déroulée d'Octobre 1994 à Janvier 1995, il fallait introduire une composante temporelle à l'indice pour tenir compte de l'inflation des prix. L'indice des prix de Ouagadougou en Octobre 1994 a été pris comme base 100. L'indice spatial de Ouagadougou en Juillet a été chaîné à celui d'Octobre. On a pu donc établir un indice pour la strate Ouaga-Bobo en Octobre 1994 en tenant compte de l'inflation de prix observée uniquement sur l'indice de Ouagadougou. Comme les autres indices sont indexés sur l'indice de la strate Ouaga-Bobo, les mouvements de ce dernier au cours des mois de Novembre, Décembre et Janvier se répercutent sur les autres indices spatiaux.

Ainsi a été construit un indice ayant une composante spatiale et une composante temporelle. Chaque composante a deux volets : un volet alimentaire et un volet non alimentaire.

Estimation des dépenses de logement par une fonction hedonique. Au cours de la collecte de l'Enquête Prioritaire, certaines informations sur la valeur locative des loyers n'ont pu être saisies. Soit que les occupants sont propriétaires ou co-propriétaires ou sont logés

gratuitement ou mêmes autres cas de figure que des locataires. Il fallait donc imputer des valeurs locatives aux personnes non locataires pour que les dépenses de ces derniers soient comparables à celles des ménages locataires (en location-simple ou en location-vente).

Pour cela, les caractéristiques des maisons d'habitation ont été appréhendées sous forme de variables "dummy" en deux étapes :

- la première étape a consisté à regrouper les modalités des rubriques de la variable logement et confort en de nouvelles modalités homogènes et exhaustives.

- la seconde étape a consisté à faire de la régression multiple avec comme variable dépendante, le logarithme népérien de la valeur déclarée de l'autoconsommation (LNAUTO) ou de la valeur effectivement payée (LNCASH) ou même la somme des deux variables LNAUTO et LNCASH (LNTOTAL). Si la valeur n'est pas saisie pour un ménage donné, on met zéro dans la variable dépendante.

Après une première régression, les variables explicatives n'ayant pas de coefficients significativement différents de zéro ont été éliminées. La régression avec la variable LNCASH est moins bonne qu'avec LNTOTAL et encore moins qu'avec la variable LNAUTO.

La spécification avec la variable LNTOTAL a été retenue. La contraction des variables se trouve dans le programme de même que les résultats de l'ajustement.

De cette spécification de LNTOTAL, a été calculé un indice synthétique du loyer avec comme base 100 à la strate 8 (Ouaga et Bobo). Les résultats sont les suivants :

Strates	Indice loyer
Ouest	0.61
Sud	0.68
Centre-Nord	0.76
Centre-Sud	0.70
Nord	0.58
Sud-Est	0.68
Autres villes	0.80
Ouaga-Bobo	1.00

RESUME ADMINISTRATIF

L'étude du profil de la pauvreté au Burkina Faso a pour objectif de cibler les groupes particulièrement démunis par le biais des indicateurs de revenus, de dépenses, de satisfaction des besoins et d'accès aux services de base comme la santé, le logement et l'éducation. Elle a consisté en la détermination et en l'analyse d'indicateurs globaux et semi-globaux de pauvreté (Chapitre 1), en l'examen des caractéristiques socio-démographiques des ménages (Chapitre 2), des sources de revenus et des structures des dépenses des ménages (Chapitre 3) et en l'évaluation de l'accès aux services sociaux et de base (Chapitre 4),

Cette étude a permis d'établir un seuil absolu national de pauvreté à partir duquel a été mesurée l'étendue (nombre de personnes situées en dessous du seuil), la profondeur (coût moyen par tête de l'éradication totale de la pauvreté) et la sévérité de la pauvreté. A côté du seuil absolu de pauvreté, l'étude a mis également en relief quelques seuils relatifs significatifs.

Sur la base d'une échelle de niveaux de vie, constituée à partir des dépenses observées des ménages, l'étude s'est particulièrement appesantie, lorsque l'on évolue de la pauvreté à la non pauvreté, sur le comportement de certains indicateurs socio-démographiques, les modifications de structures des dépenses et le comportement d'accès aux services de bases.

L'étude sur le profil de la pauvreté se fonde sur les données de base de l'Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages burkinabè qui s'est déroulée d'Octobre 1994 à Janvier 1995 et qui a porté sur 8.642 ménages repartis sur tout le territoire national découpée en 8 strates (dont 2 urbaines et 6 rurales).

LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA PAUVRETE . Sur la base d'un besoin calorique alimentaire journalier adulte évalué à 2283 calories et de la structure des dépenses des ménages (alimentaire et non alimentaire), le seuil absolu national de pauvreté au Burkina Faso a été établi à 41.099 F CFA par adulte et par an. Ainsi 44,5% des burkinabè vivent en dessous de ce seuil national. La profondeur nationale de la pauvreté, c'est-à-dire le coût moyen par tête pour l'éradication de la pauvreté, est alors de 5.753 FCFA, soit 14% du montant du seuil absolu. Mais ce montant varie selon le milieu de résidence, le groupe socio-économique du chef de ménage et son type de ménage.

La pauvreté est principalement localisée dans les zones rurales: les strates du Centre-Nord, du Sud-Est, du Centre-Sud et du Nord sont les plus touchées. Elle est essentiellement le fait des agriculteurs et particulièrement les agriculteurs vivriers (51,5%), les moins pauvres étant les salariés, surtout du public (2,2%). Elle concerne surtout les ménages polygames, notamment ceux ayant trois femmes ou plus (56,8%). La pauvreté touche beaucoup plus les ménages dont le chef est un homme que ceux dont le chef est une femme. Chez les chefs de ménage homme, la pauvreté est plus accentuée chez les chefs de ménage polygames que chez les chefs de ménage monogames ou célibataires.

Le degré de pauvreté est lié à la taille du ménage, indépendamment du milieu de résidence. En effet, alors que moins de 10% des personnes appartenant à un ménage de 1 à 4 personnes sont

pauvres, ils sont plus de 30% à être extrêmement pauvres lorsque la taille du ménage dépasse 13 personnes.

Enfin, on note que les disparités individuelles dans les niveaux de vie sont beaucoup plus importantes que les disparités régionales. En effet, celles-ci n'expliquent que 16% des variations alors que celles-là en expliquent 84%.

LES STRUCTURES DES DEPENSES. Les dépenses alimentaires (achats et autoconsommation confondus) sont plus importantes que les dépenses non alimentaires : 52,5% contre 47,5%. La part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales décroît avec le niveau de vie au profit des dépenses non alimentaires : elle passe de 58,0% chez les plus pauvres à 40,7% chez les « plus riches ». Ceci est vrai dans le milieu rural mais pas dans le milieu urbain.

Cette prédominance des dépenses alimentaires dans les dépenses totales est l'une des caractéristiques des comportements des populations des pays en développement. Ainsi, la majeure partie des ressources sont consacrées à la satisfaction des besoins de base, notamment alimentaires. Le niveau très bas des revenus dans ces pays est tel que les montants alloués à la satisfaction des autres besoins de base tels que l'éducation des enfants sont faibles.

Dans les dépenses totales de l'ensemble des Burkinabè, la part des achats (alimentaires et non alimentaires) est plus importante que celle de l'autoconsommation (61,6% contre 38,4%). Ceci est vrai pour tous les niveaux de vie sauf chez les plus pauvres où c'est l'inverse qui est observée (47,3% contre 52,7%). Plus le niveau de vie augmente, plus la part de l'autoconsommation baisse au profit de celle des achats. La part de ces derniers est croissante avec le niveau de vie en passant de 47,5% chez les plus pauvres à 81,8% chez les « plus riches ».

Dans le milieu urbain comme dans le milieu rural, plus le niveau de vie augmente, plus la part des achats augmente. Cette part n'est prédominante dans le milieu rural qu'à partir du 4ème quintile de niveau de vie (« les riches » et les « plus riches »).

Au sein des dépenses alimentaires, les achats sont prédominants par rapport à l'autoconsommation pour l'ensemble des Burkinabè (29,5% contre 23,0%). Ceci est également vrai dans le milieu urbain (36,1% contre 10,9%) mais ceci n'est plus vrai dans le milieu rural (22,8% contre 35,2%). La part des achats dans les dépenses alimentaires croît avec le niveau de vie quel que soit le milieu de résidence (donc la part de l'autoconsommation baisse avec le niveau de vie). Dans l'ensemble du milieu urbain, on effectue plus d'achats que d'autoconsommation (36,1% contre 10,9%) alors que dans le milieu rural, c'est le phénomène inverse qui s'observe (22,8% contre 35,2%). Quel que soit le milieu de résidence, les « plus riches » effectuent plus d'achats que d'autoconsommation (33,8% contre 1,1% en milieu urbain et 27,1% contre 19,3% en milieu rural). Cependant, les « plus pauvres » du milieu urbain effectuent plus d'achats que d'autoconsommation (30,8% contre 22,5%) contrairement aux plus pauvres du milieu rural où l'autoconsommation est plus forte que les achats (43,2% contre 19,6%). Ainsi la différence essentielle entre les pauvres et les non pauvres réside dans le mode d'acquisition des produits alimentaires selon le milieu de résidence. En milieu rural, le pauvre, grâce à l'agriculture, peut produire une bonne partie des produits rentrant dans sa

consommation (autoconsommation) alors que celui du milieu urbain, doit tout acquérir sur le marché. Ce qui nécessite la disponibilité d'un revenu monétaire suffisant.

Au niveau des dépenses non alimentaires, les achats sont plus importants que l'autoconsommation pour l'ensemble du Burkina. Cette observation demeure vraie quel que soit le niveau de vie. Mais, selon le milieu de résidence, cela n'est plus vrai. En effet, en milieu rural, l'autoconsommation non alimentaire est plus importante que les achats chez les plus pauvres et les pauvres (1er et 2ème quintile) : 20,7% d'autoconsommation contre 16,5% d'achats pour les plus pauvres et 17,9% d'autoconsommation contre 17,6% d'achats pour les pauvres.

LES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES. Le taux de dépendance théorique mesuré par le rapport de la population de moins de 15 ans et de plus de 65 ans sur la population active (entre 15 et 65 ans), est très élevé : 101,3. Il pourrait s'expliquer par l'extrême jeunesse de la population dont 43,8% a moins de 15 ans. Ce taux de dépendance varie selon le milieu de résidence, le niveau de vie et la taille des ménages. Il est plus élevé en zone rurale (109,1) qu'en zone urbaine (83,9), chez les plus pauvres (124,4) que chez les « plus riches » (76,9).

L' EDUCATION. Qu'il s'agisse de l'éducation non formelle (alphabétisations) ou de l'éducation formelle (scolarisation), on constate que les taux sont généralement faibles (18,9% pour l'alphabétisation ; 34% pour la scolarisation) et sont très inégalement répartis entre la ville et la campagne, entre les hommes ou garçons et les femmes ou filles, et entre les différentes régions du pays.

Ainsi, par exemple, la zone rurale est alphabétisée à 12% et la zone urbaine à 50%, Ouagadougou et Bobo l'étant à 55,6%; les femmes sont alphabétisées à 11,5% et les hommes à 27%; le Nord est alphabétisé à 5,2% et l'Ouest à 14,6%; le premier quintile est alphabétisé à 6,5% et le cinquième quintile à 43,8%

Pour ce qui est de la scolarisation, la zone urbaine est scolarisée à 68,5% et la zone rurale à 27%; les filles sont scolarisées à 28,3% et les garçons à 38,6%; l'Ouest et le Centre Sud scolarisent à environ 32% et le Nord à 12%; les ménages du premier quintile scolarisent leurs enfants à 18,8% et les ménages du cinquième quintile à 60%.

La pauvreté, en terme d'alphabétisation et de scolarisation, est essentiellement rurale et les disparités entre sexes et entre quintiles de niveau de vie sont beaucoup plus accentuées en zone rurale qu'en zone urbaine.

En ville, les ménages les plus pauvres ont un taux de scolarisation de 45,3% et les « plus riches » un taux de scolarisation de 74,3%; en campagne, les ménages les plus pauvres ont un taux de scolarisation de 18,1% et les « plus riches » un taux de scolarisation de 46,7%, soit 2,6 fois moins.

Les plus pauvres de la campagne scolarisent leurs filles deux fois moins que leurs garçons, alors qu'en ville les écarts sont beaucoup plus réduits : environ 1 fille pour 1,2 garçons, pratiquement le même rapport que pour les « plus riches ».

Pour un taux de scolarisation secondaire global de 11,2%, la zone rurale enregistre un taux de 5,1% contre un taux de 35,5% pour la zone urbaine; les filles enregistrent un taux de 8,6% contre 13,6% pour les garçons; les plus pauvres ont un taux de scolarisation secondaire de 2,4% contre 29,1% pour les « plus riches » ; les régions du Centre Sud, de l'Ouest et du Sud ont des taux de scolarisation de 8 %, 5,5% et 6% alors que celles du Centre Nord, du Sud-Est et du Nord ont des taux respectifs de 3,1%; 1% et 0,3%.

Le faible taux global de scolarisation tertiaire (0,9%) ne s'adresse qu'à la seule zone urbaine de Ouagadougou beaucoup plus aux garçons (1,4%) qu'aux filles (0,35%) et uniquement aux ménages des trois derniers quintiles.

L'enseignement professionnel est pratiquement inexistant et localisé en zone urbaine où il est suivi par les garçons des ménages pauvres et les filles des ménages les « plus riches » pour lesquelles il constitue une seconde chance.

Les taux de déperdition relativement élevés au primaire (27%) comme au secondaire (22%), assez bien répartis entre les sexes et les milieux, réduisent d'un bon quart les possibilités de scolarisation en faveur des plus pauvres.

Quand on sait l'importance de l'éducation, notamment celle des femmes sur le niveau de vie et sur l'éducation, la santé, l'alimentation des enfants et le planning familial, on comprend que les inégalités notées en matière d'alphabétisation et de scolarisation au sein des différents niveaux de vie, des zones et au niveau des sexes contribuent à accentuer les inégalités à d'autres niveaux au sein de la société et à entretenir voire aggraver la pauvreté.

LA SANTE. La différence de perception de la maladie et de la manière de la soigner explique sans doute les différents taux de morbidité reportés par les personnes enquêtées de la zone urbaine (26%) et de la zone rurale (13%) chez les plus pauvres (9%) et chez les « plus riches » (24,4%), peu de différence existant entre les sexes au sein d'une zone ou d'un niveau de vie donné.

La population vivant en ville déclare beaucoup plus ses maladies mais consulte seulement un peu plus que celle vivant en campagne : 45% contre 38%. La consultation est surtout fonction du niveau de vie; les moins pauvres consultant deux fois plus que les plus pauvres: 53,5% contre 27,3%. En dehors du fait que la consultation ne s'imposait pas pour la majorité (65,4%) des malades des différentes zones, le coût élevé des consultations semble être la seconde principale raison de ne pas consulter (30%), une raison plus avancée par les plus pauvres (30,5%) que par les moins pauvres (22,2%).

L' HABITAT, LE LOGEMENT ET L'ASSAINISSEMENT. Les sources d'approvisionnement en eau potable diffèrent selon la zone de résidence et le niveau de vie. La zone rurale s'approvisionne surtout à partir des puits et des forages (54,4%) contrairement à la zone urbaine qui s'approvisionne surtout à la fontaine publique (50,2%) ou au robinet (24%). 11% de ménages ruraux contre 1% de ménages urbains s'approvisionnent à partir des cours d'eau.

Le bois est la principale source d'énergie pour la cuisine. En effet 88% des ménages y recourent. Son usage est encore plus répandu dans les zones rurales (91%) que dans les zones urbaines (77%). Les sources d'énergie moderne comme le pétrole, le gaz, l'électricité ou l'énergie solaire sont utilisées par une très faible minorité (3%) essentiellement urbaine (10% contre 0,9% en campagne) et relativement aisée des seuls quatrième (0,7%) et, surtout, cinquième quintiles de niveau de vie (14%).

Le pétrole est la principale source d'éclairage pour la majorité (68,7%) des ménages burkinabé qui l'utilisent dans des proportions identiques en ville et en campagne. La deuxième source d'éclairage est le bois utilisé par près de 15% des ménages, essentiellement ruraux (18% contre 1% du ménages urbains).

On note au Burkina Faso la prédominance de 3 types de logement : le bâtiment unique (27,1%), le logement à plusieurs bâtiments (35,6%) et le logement à plusieurs cases (34,3%). Ces types de logement sont suivis de très loin par le type villa (2,2%), l'immeuble (0,3%) et divers autres tels les tentes (0,4%).

Le principal matériel de construction des murs des logements au Burkina Faso est le banco offert par la nature et utilisé dans 80% des maisons, d'utilisation facile mais de résistance assez faible contre les intempéries.

La tôle ondulée est le matériel de couverture le plus répandu, utilisée par 37,2% des ménages, devant le banco (30,6%) et le chaume (29,2%).

INTRODUCTION

CADRE PHYSIQUE ET CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

La situation de la pauvreté dans un pays donné est nécessairement une combinaison de facteurs temporels, physico-climatiques, politiques et socio-économiques. Dans le contexte des réformes économiques profondes, de démocratisation et de décentralisation, une présentation sommaire du contexte et de la politique macro-économique constitue une base nécessaire d'introduction à l'étude du profil de pauvreté au Burkina Faso.

1 - Le cadre physique

Situé au coeur de l'Afrique Occidentale, dans la boucle du Niger, le Burkina Faso est un pays sahélien, enclavé, de 274.000 km² de superficie. Il est limité au Nord et à l'Ouest par le Mali, au Sud par la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin, et à l'Est par le Niger. L'enclavement du pays constitue un des obstacles à son développement économique.

Le milieu naturel est très contraignant: sa situation de pays sans débouché maritime, confère au pays un climat continental aux fortes amplitudes thermiques et aux saisons contrastées. Les températures varient de 10 à 45 degrés avec une pluviométrie variant de 300 mm (au Nord) à 1200 mm (au Sud). Cette pluviométrie se caractérise par de fortes variations annuelles qui peuvent être néfastes pour la production agricole. A cet égard, les déficits pluviométriques fréquents (ou les excès pluviaux qui sont rares) ont souvent été la cause de récoltes insuffisantes et de famines dramatiques.

Pendant la saison sèche (d'octobre à avril), l'activité agricole se ralentit. C'est également la période où souffle l'harmattan, entraînant le cumul des maladies infantiles, des infections respiratoires, des méningites et des maladies diarrhéiques.

Les sols sont pauvres, fragiles, en proie à une érosion éolienne et à un ruissellement intense. Sur les 23% des terres cultivables, (environ 9 millions d'ha), le tiers est annuellement mis en valeur (car une grande partie est impropre à l'agriculture).

La végétation offre un panorama de savanes boisées en pleine dégradation (coupe abusive du bois, feux de brousse, surpâturage). En plus, cette végétation subit une forte pression énergétique (bois de chauffe et charbon de bois), alimentaire, artisanale et pharmaceutique de la part des populations. Les terres dénudées subissent un processus d'appauvrissement : l'équilibre écologique est rompu. Les seuils de tolérance sont atteints et parfois franchis sur le plateau central. Les eaux souterraines et de surface existent mais sont d'une exploitation difficile (accessibilité, pérennité dépendant de la période des pluies, des capacités de réserve pour les eaux de surface). On estime à plus de 15.000 ha de terre des superficies irrigables pour le potentiel d'aménagement hydro-agricole dont environ 14.000 ha sont actuellement irriguées. Les difficultés d'approvisionnement en eau imposent aux populations d'une grande partie du pays, des conditions d'existence difficiles et constituent un obstacle sérieux à l'épanouissement des activités et à la santé des populations. Elles imposent surtout aux femmes et aux enfants, des corvées épuisantes. La qualité des eaux de surface est douteuse constituant un risque pour la santé des consommateurs (maladies diarrhéiques, vers de Guinée).

La dégradation des éléments climatiques entraîne l'apparition de plus en plus fréquente de phénomènes tels que les grandes sécheresses plus ou moins longues (années 1973-74, 1983-84, 1987-89, 1990-91), les inondations, les microvents de sable.

La population résidente du Burkina Faso estimée en 1991 à 9.190.791 habitants est essentiellement rurale (86%) et relativement dispersée sur le territoire (33 hbts/km²). Les taux de natalité et de mortalité sont relativement élevés : respectivement 45,2 pour 1000 et 16,4 pour 1000. L'espérance de vie est courte (52,2 ans). La population est essentiellement jeune (45% ont moins de 15 ans) et est assez mobile à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

2 - Le contexte et la politique macro-économique.

Période avant le P.A.S.

Dans le secteur réel, de 1984 à 1990, l'économie Burkinabé a connu une croissance du P.I.B. réel d'environ 2,6% en moyenne par an (avec un taux de croissance de la population de 2,7% par an). Le secteur minier a été le moteur de cette croissance. La croissance de la production agricole est restée relativement faible, malgré une extension des terres cultivées et une amélioration des rendements. La faiblesse de la croissance agricole est imputable à l'évolution de la pluviométrie.

L'expansion de l'industrie minière n'a pas pu compenser la stagnation de l'industrie manufacturière. Cette stagnation est imputable à des facteurs tels que la mauvaise gestion, les facteurs de production trop chers à l'importation.

Du côté de l'emploi du P.I.B., la consommation des ménages s'est accrue au même rythme que le P.I.B. Ce qui a un impact négatif sur l'épargne intérieure qui est restée relativement faible (5,2% du P.I.B.) mais grâce au transfert des travailleurs émigrés, l'épargne nationale a pu atteindre 9,4% du P.I.B.

En ce qui concerne les Finances Publiques, la gestion s'est traduite par une importante accumulation des dettes (d'environ 83,4 milliards de FCFA en fin 1990 dont 42,9 milliards d'arriérés extérieurs). Cette accumulation résulte de trois facteurs principaux :

- le contrôle partiel par l'Etat des opérations financières des administrations publiques ;
- le bas niveau des recettes résultant de la faiblesse de la base de l'assiette fiscale, de l'importance des exonérations et de l'insuffisance des structures de recouvrement des taxes ;
- l'affectation d'une part relativement importante des ressources budgétaires au paiement des salaires et aux lourdes subventions accordées pour soutenir des entreprises publiques structurellement déficitaires.

Pour le secteur extérieur, le déficit du compte courant (hors transfert public) a atteint 14,7% du P.I.B. entre 1984 et 1990. Cependant, le solde global est resté positif de 1986 à 1988 et les réserves internationales représentaient alors 7 mois d'importations. Mais, de 1988 à 1990, le solde global est devenu négatif et a été marqué par des déficits accentués (9,9 milliards de FCFA et 29,4 milliards respectivement) et les réserves ne représentaient plus que 5 mois d'importations en fin 1990.

Au niveau de la situation monétaire et le secteur bancaire, l'accroissement des avoirs extérieurs nets observé entre 1986 et 1988 a eu un effet expansionniste sur la masse monétaire. Mais, on n'a pas observé de poussée inflationniste puisque l'accroissement de la masse monétaire s'est traduite par une augmentation des dépôts à terme. Cependant, la proportion des créances compromises par rapport aux crédits consentis est devenue importante : elle est restée au niveau de 15% des crédits consentis.

Au total, des efforts importants ont été déployés par le gouvernement avant 1990 pour accroître la production. Cependant, la situation économique et financière était fragile car une démographie galopante et un faible développement des ressources humaines représentent des entraves à un développement durable. En outre, l'économie Burkinabé souffrait de la faible efficacité des investissements publics et des rigidités structurelles réduisant les possibilités de croissance. Enfin, les déséquilibres des comptes extérieurs et des finances publiques ont considérablement affaibli la situation économique et financière du pays. Ce sont ces facteurs qui ont amené le Gouvernement à mettre en place un Programme d'Ajustement Structurel avec l'aide du F.M.I. et la Banque Mondiale pour la période 1991-1993. Les résultats obtenus, qui seront présentés dans les lignes qui suivent, sont encourageant mais n'ont pas été suffisants.

Durant le P.A.S.

Dans le secteur réel, le P.I.B. a enregistré entre 1991 et 1993 une croissance réelle de 6,7% malgré le faible résultat de 2,7% de croissance enregistré en 1992. Le taux de croissance de 6,7% obtenu sur la période est imputable à l'année 1991 au cours de laquelle la croissance nominale a été de 9,7%. Le taux d'inflation a connu une croissance modérée en 1991 (4,3%) et ceci, malgré les mesures de libéralisation du système de contrôle des prix. Cependant, en 1992, le prix à la consommation a baissé de 0,8% réduisant ainsi les effets de la baisse du P.I.B. en 1992 par rapport à 1991.

Au niveau des finances publiques, en 1991 et 1992, le déficit a été contenu dans les limites acceptables : 7,2% et 6,1% du P.I.B. Cependant, en 1993, des facteurs exceptionnels sont venus gonfler les dépenses publiques, compromettant ainsi les efforts de réduction du déficit budgétaire amorcé en 1991. En effet, certaines revendications ont emmené le gouvernement à corriger un certain nombre de mesures précédemment prises sous les régimes d'exception (licenciements et blocage des avancements) et à faire face à des dépenses inhérentes à la nouvelle donne politique.

Au niveau du secteur extérieur et de la situation monétaire, le solde courant s'est à nouveau dégradé en 1993 par rapport à 1992 de 13,3% en raison de la baisse des exportations (coton et or notamment). Parallèlement, le crédit à l'économie enregistrait un recul par rapport à 1991 eu égard au retard accusé dans la mise en oeuvre de certains aspects de la restructuration bancaire.

Les objectifs du P.A.S. n'ont pas été atteints sur la période assignée au programme et son exécution a observé une pause en 1992 en raison du calendrier chargé occasionné par la transition démocratique. En 1993, le gouvernement a entrepris des réformes macro-économiques et structurelles s'appuyant sur une stratégie interne. Mais les déficits financiers à corriger étaient importants, ce qui a emmené le Gouvernement, en concertation avec ceux des autres pays membres de l'U.M.O.A. à adopter la mesure de la dévaluation du Franc C.F.A. le 11 Janvier 1994. A la suite

de cette décision, le Gouvernement a mis en place aux lendemains du 12 Janvier 1994, un train de mesures qui renforçaient les actions déjà en cours ou les complétaient pour rendre l'économie plus compétitive.

L'après dévaluation

La réponse de l'économie en 1994 à ces mesures a été globalement encourageante en dépit de l'attentisme manifesté par les opérateurs économiques au lendemain de la dévaluation.

Au niveau du secteur réel, la production du coton-graine a connu une nette croissance en 1994/95 par rapport à la campagne agricole 1993/94. Il y va de même pour les exportations des produits de l'élevage et des fruits. La production de certains biens de substitution (textiles, agro-alimentaire, bicyclettes et articles ménagers) a connu également une amélioration. Cependant, une pluviométrie trop forte a nui à la production céréalière et l'activité des secteurs économiques utilisant des intrants importés a également connu un ralentissement. Ces différentes évolutions contrastées se sont traduites par un taux de croissance réel du P.I.B. de 1% comparé à l'objectif de plus de 3% envisagé. L'augmentation moyenne des prix à la consommation s'est située à 25%.

Au niveau des finances publiques, le déficit budgétaire a été ramené en dessous de l'objectif prévu : il s'est établi à 2,6%. Toutefois, les recettes budgétaires ont baissé par rapport à 1993.

Quant au secteur extérieur, le solde du compte courant s'est amélioré en enregistrant un déficit équivalent à 14% du P.I.B.

Pour la période 1995-1997, le Gouvernement s'est donné comme objectifs de porter la croissance du P.I.B. réel à 5% par an en moyenne (ce qui permettra une augmentation du P.I.B. réel par tête de 2% par an), de limiter l'inflation des prix à la consommation à 3% en 1997 et de ramener le déficit courant extérieur à 12% du P.I.B. en 1997.

3 - Justification de l'Enquête Prioritaire et de l'étude du profil de pauvreté.

Depuis 1991, le Burkina Faso, à l'image d'autres pays africains, s'est engagé dans une série de réformes économiques et sectorielles (Programmes d'Ajustement Structurel) visant l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale, la création des conditions d'une croissance durable permettant de relever à terme les niveaux de vie et de réduire la pauvreté.

Le premier Programme d'Ajustement Structurel (P.A.S.) du Burkina Faso a mis plus l'accent sur la compression de la demande globale au moyen de politiques budgétaires restrictives que sur l'adoption des mesures visant à améliorer l'offre. Les dimensions sociales de l'ajustement n'ont pas été prises en compte de manière explicite, en ce qu'aucune étude d'impact des mesures des P.A.S. sur les populations pauvres ou vulnérables n'avait été réalisée. Pendant cette phase transitoire d'amélioration de l'offre, des actions parallèles non coordonnées ont été entreprises à priori pour apporter de l'aide aux populations dites pauvres ou vulnérables. Aujourd'hui, il s'agit de coordonner les actions envers les populations pauvres ou vulnérables en les intégrant dans une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. A cet effet, il est fondamental de connaître les caractéristiques des

populations pauvres ou vulnérables, leur localisation, etc. Cela nécessite une base de données plus complètes, plus fiables et à jour sur les conditions de vie des ménages.

Si aujourd'hui le bien-fondé de cet engagement dans les réformes économiques, financières et sociales est indiscutable, il apparaît nécessaire que soit ouvert et évacué le débat sur les conditions de renforcement de l'efficacité globale de ces réformes et sur la nécessaire adéquation à assurer entre les gains de croissance et la réduction de la pauvreté.

Le projet "Dimensions Sociales de l'Ajustement" lancé conjointement par la Banque Mondiale, le PNUD et la BAD, à la suite des premiers programmes d'ajustement structurel, vise entre autres :

- à créer et à tenir à jour des bases de données sur les dimensions sociales de l'Ajustement;
- à réaliser des études à caractère opérationnel sur les dimensions sociales de l'Ajustement;
- à élaborer et à conduire avec efficacité des politiques sociales ainsi que des programmes et projets de lutte contre la pauvreté intégrés aux réformes d'ajustement structurel.

En d'autres termes, il s'agit de créer et de renforcer les capacités institutionnelles d'élaboration et de gestion des politiques économiques et sociales en assurant une meilleure compréhension de la vulnérabilité de certains groupes socio-économiques et en aidant à appréhender de la manière la plus rigoureuse l'impact des réformes sur la structure de la pauvreté dans les pays ;

L'évaluation de la pauvreté au Burkina Faso et son intégration plus rigoureuse au centre de toute la stratégie de développement économique et social procède de quatre (4) grandes phases qui sont :

1. la phase de la collecte de données exhaustives sur les conditions de vie des ménages du Burkina Faso (Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages réalisée en 1994).
2. la phase de l'étude du profil de pauvreté au Burkina Faso afin de mettre en relief l'incidence, la gravité, les caractéristiques, tendances et causes de la pauvreté.
3. la phase de la formulation et de la mise en oeuvre, avec la collaboration et l'appui des partenaires internes et externes du développement, d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.
4. la phase d'opérationnalisation de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Diverses opérations statistiques ou études sur les conditions de vie des ménages ont été réalisées au Burkina Faso, mais aucune collecte d'envergure nationale sur ces conditions de vie n'a été menée jusqu'à l'Enquête Prioritaire. C'est pour combler cette lacune que le Gouvernement a fait réaliser cette enquête qui a fourni des informations détaillées nécessaires à la mise en oeuvre de sa politique économique et sociale dont un des volets est la lutte contre la pauvreté. L'étude du profil de la pauvreté rentre dans cette perspective et vise à identifier les groupes de populations pauvres ou vulnérables à partir de critères quantitatifs.

En tant qu'instrument de base dans l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, l'étude du profil de pauvreté du Burkina Faso a été développée autour de trois grands axes:

- i- après une analyse sommaire de la dispersion des niveaux de vie burkinabè (sur la base des dépenses observées corrigées des déflateurs interrégionaux et intertemporels de coût de la vie), l'étude procède à la définition, à la détermination et à l'analyse des indicateurs spécifiques de pauvreté (Chapitre I - Instruments et Mesure de la pauvreté.)
- ii- les indicateurs spécifiques de pauvreté étant donnés, l'étude procède à un examen des principales caractéristiques Socio-démographiques et économiques des ménages burkinabè, appréhendées sur l'échelle des niveaux de vie (Chapitre II - Caractéristiques Socio-démographiques, Chapitre III- Sources de revenus , Structures des dépenses et Inégalités des niveaux de vie)
- iii - enfin, dans la perspective d'une meilleure présentation du profil de pauvreté, l'étude procède dans le dernier chapitre à l'examen des caractéristiques de l'accès aux services et aux besoins de base (Chapitre IV)

CHAPITRE I :
INSTRUMENTS ET MESURES DE PAUVRETE

Sur la base des dépenses observées des ménages, comme indicateurs de niveau de vie, la présente partie de l'étude tente de mettre en relief les principaux facteurs explicatifs de l'hétérogénéité des niveaux de vie au sein de la population burkinabé. La lutte contre la pauvreté devra-t-elle, à priori, s'appuyer sur une démarche discriminante par région, par groupe socio-économique, par type de ménages, sur les différences individuelles ou sur une combinaison d'approches? En d'autres termes, les disparités régionales, socio-professionnelles et autres sont-elles plus déterminantes que les disparités individuelles?

Le sens des déterminations et influences spécifiques étant donné, quelles analyses comparatives peut-on faire des indicateurs explicites de pauvreté (indices de pauvreté)? Et quelles sont alors les distributions particulières des individus sur l'échelle des niveaux de vie? Partant de référence nationale, seuil de pauvreté, la première partie de l'étude apporte des éléments de réponse à l'ensemble des préoccupations.

I-1 PAUVRETE, TENDANCES CENTRALES ET DISPERSION

La pauvreté dans toute société, est nécessairement un phénomène discriminatoire dans sa distribution et dans son évolution statistiques. Il est donc essentiellement un phénomène différencié à travers des groupes significatifs, statistiquement homogènes ou non (sous-populations statistiques), au plan géographique, professionnel et/ou matrimonial. Mieux connaître les influences spécifiques, sur les caractéristiques globales de la population, découlant de l'hétérogénéité des groupes d'individus observés et de celle des groupes significatifs constitués, constitue une condition fondamentale, nécessaire mais non suffisante, pour l'intégration des actions et mesures de réduction de la pauvreté dans les choix de politiques économiques et sociales.

Statistiquement, il est démontré que pour une population stratifiée en sous-populations (géographiquement, professionnellement, ...) l'hétérogénéité globale est déterminée par la combinaison des effets de l'hétérogénéité intra - sous - population (les individus observés sont-ils très différents les uns des autres?) et de l'hétérogénéité inter sous-population (les sous-populations constituées sont-ils très différents les unes des autres?).

L'analyse des tendances centrales (moyenne.) et de la dispersion (coefficient de dispersion) des dépenses moyennes observées, en tant qu'indicateur sommaire de niveau de vie, nous permet dans la présente partie de mieux préciser le sens de détermination et l'ampleur des influences spécifiques afférentes aux individus, aux régions géographiques, aux catégories socio-professionnelles et aux types de ménages.

I- 1.1 Analyse Spatiale de la dispersion des niveaux de vie

a) Moyennes et coefficient de variation

Pour l'essentiel, les niveaux de vie dans les régions se situent en dessous du niveau moyen national. Seules les villes (Ouaga et Bobo et les villes moyennes) se situent au dessus de la moyenne nationale de 72.800 FCFA (avec respectivement 177.100 FCFA et 125.400 FCFA).

De manière rigoureuse, il apparaît que le niveau de vie n'est pas lié à l'indicateur de dispersion des individus par région, autour de leur niveau moyen de vie. On peut tout de même constater (cf. Tableau I.1) que les régions à niveau de vie supérieur à la moyenne nationale connaissent de forte dispersion dans les niveaux individuels de vie. A titre d'exemple, les Autres villes, autres que Ouaga et Bobo, avec un niveau moyen de vie de 125.400 FCFA (contre 72.800 FCFA niveau moyen national) enregistrent un écart moyen des individus par rapport au niveau moyen régional de l'ordre de 133% (expression du coefficient de variation ou de dispersion). Pour les régions en dessous de la moyenne nationale (les régions rurales) les situations sont diverses : on retrouve des régions à faible niveau de vie (Centre-Nord 43900 FCFA, Sud-Est 52.500 FCFA) avec des dispersions relativement faibles (cas du Centre-Nord : CV de 87%) ou élevées (cas du Sud-Est : CV de 118%)

On peut retenir, que sur la base du niveau moyen de vie, le Burkina Faso est caractérisé par une très forte dispersion des niveaux individuels de vie. L'examen des coefficients de dispersion (CV) suggère de très fortes disparités inter-régionales en matière de pauvreté, et singulièrement une très grande dispersion des individus des niveaux moyens de vie. Une telle situation détermine la complexité de la lutte contre la pauvreté et commande une approche rigoureuse de ciblage de la pauvreté et d'actions et mesures nécessairement régionalisées.

b) Hétérogénéité intra et inter sous-population

Au regard du Tableau I.1 d'analyse de la variance de la population totale, il ressort que la mesure moyenne d'éloignement des niveaux moyens régionaux de vie vis-à-vis de la moyenne nationale (mesure appelée variance inter sous populations) discrimine très fortement les villes et les campagnes d'une part, et le centre rural et les autres régions rurales d'autre part (les contributions à la variance inter sous-population sont de l'ordre de 81% pour les villes contre 19% pour les zones rurales dont 16,4% pour le centre rural, 0,44% pour l'ouest rural; 0,04% pour le sud rural; 1,03% pour le nord rural et 1,04% pour le Sud-Est rural.)

Au total, les régions de forts niveaux de vie (avec des populations faibles comme les villes de Ouaga et Bobo) et les autres régions de forts effectifs de population (avec des niveaux de vie bas) constituent les principaux déterminants de l'indicateur d'hétérogénéité inter-régionale au Burkina Faso.

L'éloignement des niveaux régionaux de vie vis-à-vis de la moyenne est doublé d'une dispersion, à l'intérieure de chaque région, des niveaux individuels vis-à-vis de la moyenne régionale. L'impact moyen d'une telle situation sur l'hétérogénéité globale de la population totale est mesuré par la variance intra sous-population (mesure synthétique, intégrant la variabilité interne à chaque région). Il apparaît que les disparités de niveau de vie sont très fortes dans les villes (68% de contribution à la variabilité dans la population totale), relativement faible dans le sud rural (16% de contribution) dans l'ouest rural (9%), dans le Nord rural, et le Centre-Nord rural (6%) et faible dans l'Est rural (1,84%)

Contrairement à ce qui ressort de l'analyse des coefficients de variation, les disparités entre les régions sont peu déterminantes dans l'hétérogénéité au sein de la population totale. La part d'hétérogénéité nationale expliquée par les différences entre régions n'est que de 16%. Par contre les disparités internes des individus à l'intérieur de chaque région explique pour 84% l'hétérogénéité au plan global. De tels résultats autorisent à la conception et/ou au renforcement des actions inter-régionales (actions transversales), ciblées sur des catégories spécifiques d'individus, que les analyses socio-professionnelle et matrimoniale devraient permettre de mieux circonscrire.

Tableau I.1 Tendances centrale (moyenne) et dispersion des niveaux de vie selon les strates

Sous-population	OUEST	SUD	Centre Nord	Centre Sud	Nord	Sud-Est	Autres villes	Ouaga Bobo	et Population totale
Indicateurs									
Moyennes (milliers)	66,4	70,1	43,9	53,7	54,8	52,5	125,4	177,1	72,8
Coefficient de variation %	99	101	87	117	100	118	133	116	142
Sous-population %	18	9	23	24	5	4	5	11	100
Contribution à la variance inter %	0,4	0,04	11	5	1	1	8	73	100
contribution à la variance intra %	8	5	4	10	2	2	15	53	100

VARIANCE INTER strates	VARIANCE INTRA strates	VARIANCE TOTALE
16%	84%	100%

I 1.2 Analyse socio-économique et par type de ménage.

a) Analyse socio-économique de la dispersion des niveaux de vie.

Alors que pour tous les Groupes socio-économiques le niveau de vie moyen par an et par individu est au dessus de la moyenne nationale (72 800 FCFA), variant de 82 000 FCFA à 252 500 FCFA pour les salariés du public, celui-ci est nettement en dessous pour les agriculteurs vivriers (51 600 FCFA) et pour les agriculteurs de rente (55 700 FCFA). Il apparaît ainsi que c'est le Groupe socio-économique des agriculteurs (78,5% de la population) qui détermine principalement le niveau de vie moyen national des burkinabè en le tirant vers le bas.

Le burkinabè moyen, celui qui a une dépense annuelle par individu de 72 800 FCFA oppose en terme de niveau de vie les agriculteurs au reste des catégories socio-professionnelles (cf. Tableau I.2)

L'analyse des coefficients de variation, indicateurs moyens de dispersion des individus autour de leur niveau moyen de vie, montre que dans chaque Groupe socio-économique les individus sont

très fortement dispersés. Ici comme dans le cas de l'analyse spatiale, le burkinabé moyen bien que statistiquement déterminé ne constitue pas une référence, en terme de bien-être, de la majorité des burkinabé.

La mesure moyenne de l'éloignement des niveaux moyens de vie par Groupe socio-économique vis-à-vis de la moyenne nationale discrimine très fortement les salariés et les autres Groupes socio-économiques. Avec une contribution de 71% à la variance inter sous-population (mesure moyenne de la différence statistique des catégories socio-professionnelles) les salariés (bien que constituant 8% de la population totale) apparaissent comme le déterminant majeur de l'hétérogénéité des Groupes socio-économiques au Burkina Faso.

Quant à l'hétérogénéité intra sous-population (mesure moyenne de la différence statistique des individus à l'intérieur des Groupes socio-économiques), elle est fortement déterminée par les salariés (contribution de 46%), des artisans et commerçants (21%) et des agriculteurs vivriers (15%).

La mesure globale de la dispersion permet de constater que l'hétérogénéité intra Groupes socio-économiques (dispersion des individus) justifie principalement l'hétérogénéité des niveaux de vie à l'échelle nationale. Elle contribue à hauteur de 78% à la variance totale des niveaux de vie au Burkina Faso, contre 22%, imputable à l'hétérogénéité inter catégories socio-professionnelles (différences des Groupes socio-économiques constituées).

Tableau I.2 tendances centrales (moyennes) et dispersion des niveaux de vie par Groupes socio-économiques

Sous-population	sal public	sal privé	artisans commerçants	autre actifs	Agri. rente	Agri. vivrier	inactif	Population totale
Indicateurs								
Moyennes	252,5	181,3	144,7	125,4	55,7	51,6	82,0	72,8
Coefficient de variation	96%	121%	114%	124%	83%	84%	149%	142%
Sous-population %	4	3	6	0,7	10	68	7	100
Contribution à la variance inter	58%	13%	14%	1%	1%	13%	00%	100%
contribution à la variance intra	30%	16%	21%	2%	3%	15%	13%	100%

VARIANCE INTER CATEGORIES	VARIANCE INTRA CATEGORIES	VARIANCE TOTALE
22%	78%	100%

b) Analyse par type de ménage de la dispersion des niveaux de vie.

L'examen du tableau I.3 montre que le burkinabé moyen (72 800 FCFA de dépenses moyennes par an par individu) oppose sur l'échelle des niveaux de vie les ménages polygames aux autres types de ménage. Ainsi, il apparaît que les ménages polygames ont un niveau moyen de vie par an par individu nettement en dessous de la moyenne nationale (57 000 FCFA pour les polygames à 2 femmes, 49 000 FCFA pour les polygames à 3 femmes et plus) alors que les

autres types de ménages connaissent des niveaux de vie relativement élevés allant de 83 600 FCFA pour les monogames à 112 200 FCFA pour les célibataires hommes.

Dans chaque sous-population de ménages les individus sont très fortement dispersés autour de la moyenne (voir coefficient de variation tableau I.3.), en particulier pour les célibataires hommes.

Avec une contribution spécifique de 70% à la variance inter sous-population, les célibataires et les polygames constituent les déterminants majeurs de l'hétérogénéité globale des types de ménages au Burkina Faso (mesure moyenne d'éloignement des niveaux de vie moyen par type de ménage par rapport à la moyenne nationale).

Quant à l'influence de la dispersion des individus dans chaque type de ménage, sur l'hétérogénéité globale de la population burkinabè, elle est déterminée presque exclusivement par les ménages monogames ou célibataires hommes (contribution de 82% à la variance intra sous-population).

Au niveau de l'hétérogénéité globale des niveaux de vie au Burkina Faso, il apparaît qu'elle procède presque entièrement de l'impact des différences entre individus pour environ 97%, les différences entre sous-populations constituées de type de ménages n'intervenant que pour 3% (Tableau décomposition de la variance totale).

Tableau I.3 tendance Centrale (moyenne) et dispersion des niveaux de vie par type de ménage.

Sous-population	monogame	Polygames femmes	2 Polygames femmes et plus	3 Célibataire Hommes	de femme	facto de jure femme	Population totale
Indicateurs							
Moyennes (milliers)	83,6	57	49	112,2	102,8	111,6	72,8
Coefficient de variation	136%	92%	77%	192%	137%	125%	142%
Sous-population %	43,5	29,4	16,8	5,9	1,8	2,7	100%
Contribution à la variance inter	13%	20%	26%	25%	4%	11%	100%
contribution à la variance intra	55%	8%	2%	27%	3%	5%	100%

VARIANCE TOTALE 100%

VARIANCE INTER TYPES DE MENAGES	VARIANCE INTRA TYPES DE MENAGES	VARIANCE TOTALE
3%	97%	100%

En conclusion, l'analyse de la dispersion des niveaux de vie au Burkina Faso débouche sur deux résultats principaux:

- i- En dépit des stratifications raisonnées de la population en régions, en catégories socio-économiques et en type de ménages, la dispersion des individus, quelque soit la stratification retenue, reste la plus déterminante de l'hétérogénéité globale des niveaux de vie au Burkina Faso.

ii- L'analyse de la population Burkinabè met beaucoup plus en relief la dispersion des individus en terme de niveau de vie (97% de contribution à l'hétérogénéité des niveaux de vie), suivi dans l'ordre de l'analyse géographique (84% de contribution) et de l'analyse selon les catégories socio-professionnelles (78% de contribution).

En tout état de cause, quelque soit l'angle sous lequel on se place, la société Burkinabè demeure caractérisée par une forte dispersion des niveaux individuels de vie, présageant ainsi de la complexité des stratégies « globalistes » visant à accroître le niveau général de vie.

I. 2. DETERMINATION ET ANALYSE DES SEUILS DE PAUVRETE

Le seuil de pauvreté traduit au plan de la mesure de niveau de vie la ligne (évaluée en monnaie) en dessous duquel les individus sont considérés comme pauvres. Le seuil de pauvreté n'est ni un revenu à garantir, ni un montant de numéraires à transférer à chaque pauvre. Il est l'expression monétaire des effets et impacts des politiques économiques, financières et sociales souhaitables sur chaque pauvre si l'on veut l'affranchir de la pauvreté.

Le seuil étant défini et calculé, les instruments traditionnels de mesure de la pauvreté (indices de Foster-Greer-Thorbecke. en annexe -note méthodologique) permettent de chiffrer :

- l'incidence de la pauvreté (P0) qui traduit dans une population donnée la proportion des pauvres;
- la profondeur de la pauvreté (P1), qui, à incidence donnée, constitue un indicateur d'intensité de la pauvreté. Indicateur moyen mesuré sur la population totale, il correspond au manque à gagner par la société entière calculer par tête d'habitant, dans des conditions de parfait ciblage de la pauvreté;
- la sévérité de la pauvreté (P2), qui intègre le degré d'aversion pour la pauvreté, apparaît comme un indicateur sommaire de vulnérabilité, et de base de ciblage des actions en vue de réduire la pauvreté. Il mesure l'éloignement moyen des pauvres du seuil de pauvreté.

Trois types de seuil de pauvreté ont été calculés au niveau de la présente étude :

- le seuil absolu de pauvreté qui partage la population en pauvres et non pauvres en se basant sur une approche nutritionnelle;
- les seuils relatifs de pauvreté qui sont des fractiles (ici, ce sont les quintiles) du niveau de vie et qui permettent une approche continue entre les plus pauvres (1er quintile) et les non pauvres (5ème quintile);
- les 2/3 des dépenses moyennes qui peuvent être considérées comme un indicateur standardisé au plan international, permettant d'effectuer les comparaisons entre pays.

I. 2. 1 Le Seuil absolu de pauvreté au Burkina Faso

Partant de la norme calorifique de consommation alimentaire par jour, de la table de conversion des nutriments en calories et de la structure de consommation des individus situés autour de la norme alimentaire minimale (cf. I.2.4 sur le seuil d'extrême pauvreté), le seuil absolu de pauvreté au Burkina Faso (référence fin 1994) est estimé à 41 099 FCFA par adulte et par an. Indicateur par adulte et par an, déterminé à partir des dépenses réelles des ménages, le seuil national de pauvreté transcende des différences de taille des ménages et intègre les « indivisibilités » et les économies d'échelle à l'intérieur des ménages. Partant de la donnée de la

taille moyenne du ménage Burkinabè (7/8 personnes), le seuil absolu de pauvreté par ménage et par an peut être estimé 328.792 F CFA; soit 29.776 F CFA de plus que le montant annuel du S.M.I.G¹. (évalué à 299.016 F CFA par an en 1995) et soit 178.792 F CFA de plus que le P.N.B². par tête (estimé à 150.000 F CFA par an en 1994).

La présente partie de l'étude examine les indicateurs traditionnels de pauvreté sous les angles du profil régional (analyse spatiale du profil) socio-professionnel (analyse selon la situation dans la profession) et du profil matrimonial (analyse selon les types de ménages).

I 2.1.1. Analyse Spatiale des indices de pauvreté

Au regard du seuil de 41.099 FCFA, l'incidence globale ou étendu de la pauvreté pour le Burkina Faso est de 44,5% (Tableau I.4), fortement déterminée par les incidences spécifiques de la pauvreté dans le Centre-Nord (61%), le Sud-Est (54%), le Centre-Sud (51%) et le Nord (50%). Les villes de Ouaga et Bobo et les Autres villes constituent par excellence des zones à très faible incidence de pauvreté.

La répartition spatiale de la pauvreté fait ressortir des situations extrêmes autour de la "profondeur" nationale qui est de l'ordre de 14% (soit 5 753 FCFA). Si au plan national (toutes strates confondues, toutes catégories socio-professionnelles confondues), le coût de l'éradication de la pauvreté est de 5.753 FCFA par tête, ce montant serait de 8.630 FCFA dans le Centre-Nord (indice de profondeur de 0,21), de 7 808 FCFA dans le Nord et dans le Sud-Est (indice de profondeur de 0,19), de 6 150 FCFA dans le Centre-Sud (indice de profondeur de 0,15), de 5 753 FCFA dans le Sud (indice de profondeur de 0,14), de 4.931 FCFA dans l'Ouest (indice de profondeur de 0,12), de 2054 dans les Autres villes (indice de pauvreté 0,05) et de 822 FCFA dans les villes de Ouaga et Bobo (indices de profondeur de 0,02).

L'analyse spatiale de la pauvreté révèle une très forte "sévérité" relative de la pauvreté dans les strates du Nord (indice de "sévérité" de 0,095) et du Sud-Est (indice de "sévérité" de 0,082) contre des indices de "sévérité" de 0,048 dans l'ouest; de 0,019 dans les Autres villes et de 0,005 à Ouaga et Bobo (Tableau I.4).

Tableau I. 4 : Niveau moyen de vie et seuil absolu de pauvreté au Burkina Faso selon les strates (seuil absolu de pauvreté = 41 099 FCFA)

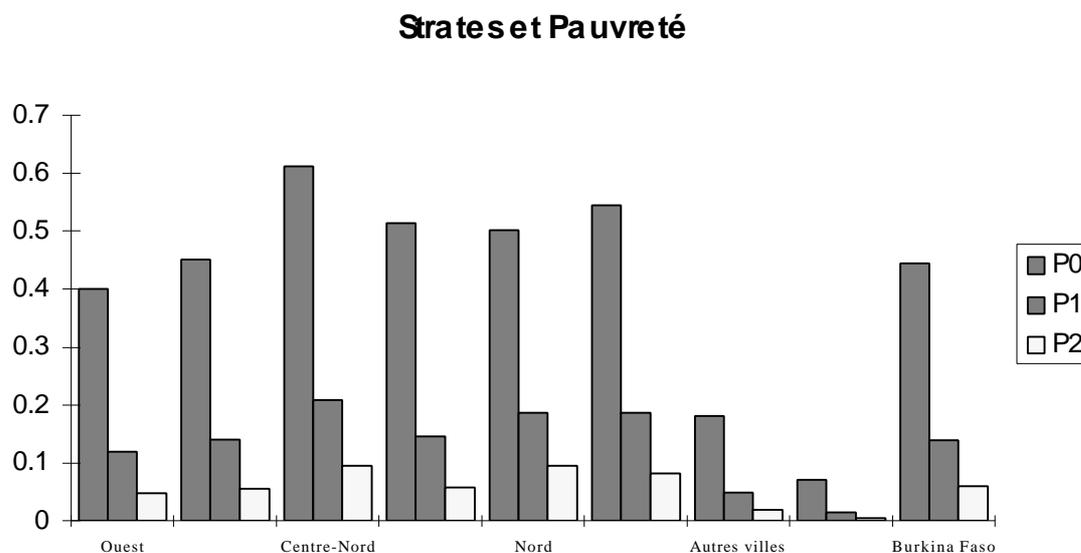
Proportion de la pop. (%)		Niveau moyen de vie en milliers de Fcfa		Mesure de pauvreté					
				Incidence		Profondeur		sévérité	
Centre Sud	24%	OUAGA-BOBO	177,2	Centre Nord	0,612	Centre Nord	0,209	Centre Nord	0,095
Centre Nord	23%	Autres villes	125,5	Sud -Est	0,544	Nord	0,187	Nord	0,095
Ouest	18,5%	Sud	70,2	Centre Sud	0,514	Sud -Est	0,187	Sud -Est	0,082
OUAGA-BOBO	11,4%	Ouest	66,4	Nord	0,501	Centre Sud	0,146	Centre-Sud	0,058
Sud	8,9%	Nord	54,8	Sud	0,451	Sud	0,140	Sud	0,056
Nord	5,4%	Centre-Sud	53,8	Ouest	0,401	Ouest	0,119	Ouest	0,048
Autres villes	4,8%	Sud -est	52,5	Autres-Villes	0,181	Autres-Villes	0,049	Autres villes	0,019
Sud -est	4,3%	Centre Nord	44,0	OUAGA-BOBO	0,078	OUAGA-BOBO	0,015	OUAGA-BOBO	0,005

¹ Salaire Minimum Inter Professionnel Garanti

² Produit National Brut.

TOTAL	100%		72,8		0,445		0,139		0,060
-------	------	--	------	--	-------	--	-------	--	-------

Graphique n°I.1



L'examen des indicateurs statistiques permet de confirmer la forte influence du niveau de vie moyen sur les indicateurs de pauvreté. En effet, les strates à niveau moyen de vie très élevé par rapport à la moyenne nationale (72.880 FCFA) sont caractérisées par les indicateurs d'incidence, de profondeur et de sévérité de pauvreté les plus bas. Le constat est inversé lorsque l'on regarde les strates à niveau moyen de vie bas.

Au total et au regard des résultats spatiaux, la pauvreté au Burkina Faso est fondamentalement rurale et principalement septentrionale.

I 2.1.2 Analyse par Groupe Socio - Economique des indices de pauvreté.

Sur la base d'une répartition de la population suivant le groupe socio-économique des chefs de ménage, il apparaît que l'incidence globale de la pauvreté au Burkina Faso (qui est de 44,5%) est fortement déterminée par les agriculteurs vivriers (51,5%), les agriculteurs de rente (50,1%) et les Inactifs et chômeurs (41,5%). Les groupes socio-économiques à faible incidence de pauvreté sont les salariés du secteur public (2,2%), les salariés du secteur privé (6,7%) et les artisans et commerçants (9,8%). (Tableau I.5).

En terme de profondeur, la pauvreté au Burkina Faso est extrêmement discriminante selon les groupes socio-économiques. A côté d'un indice de profondeur national de 14% (soit 5740 FCFA) on retrouve:

1. un groupe socio-économique, celui des salariés du publics où l'indice de profondeur, quasiment nul, est de 0,4% (soit 164 FCFA),

2. des groupes intermédiaires, les salariés du secteur privé, les artisans et commerçants et les autres actifs avec respectivement des indices de profondeur de 2,2% (soit 904 FCFA); 2,8% (soit 1150 FCFA) et 6,4% (soit 2630 FCFA).
3. et des groupes extrêmement touchés par la pauvreté (voir incidences dans tableau I.7), ceux des agriculteurs de rente, des agriculteurs vivriers et des inactifs et chômeurs avec respectivement des indices de profondeur de 13,8% (soit 5671 FCFA); 16,3% (soit 6699 FCFA) et de 14,5% (soit 5959 FCFA).

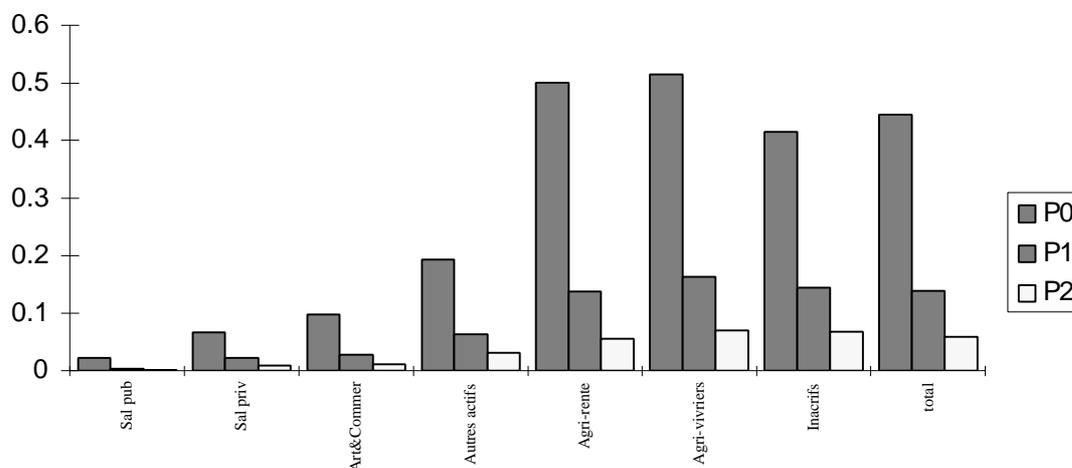
Après l'examen de l'incidence et de la profondeur, l'analyse par groupe socio-économique (G.S.E.) de la profondeur permet d'affirmer que la pauvreté au Burkina Faso est essentiellement prononcée chez les agriculteurs avec une situation particulièrement préoccupante pour les agriculteurs vivriers. En effet, lorsqu'on prend en compte l'aversion pour la pauvreté, il apparaît que la pauvreté est particulièrement sévère chez les agriculteurs vivriers (indice de "sévérité" de 0,07), les inactifs et chômeurs (0,068) et chez les agriculteurs de rente (0,056). Cette sévérité est assez faible chez les artisans et commerçants (indice de "sévérité" de 0,012) et presque nulle chez les salariés du secteur public (0,001).

Tableau I. 5 : Pauvreté absolue au Burkina Faso selon les groupes socio-économiques
(Seuil absolu de pauvreté = 41 099 Fcfa)

GSE	% pop	Niveau moyen de vie en milliers de F CFA	P0	P1	P2	C0	C1	C2
Salariés sect. public	4,3	252,5	0,022	0,004	0,001	0,2	0,1	0,1
Salariés sect. privé	2,7	181,4	0,067	0,022	0,009	0,4	0,4	0,4
Artisans/commerçants	6,3	144,7	0,098	0,028	0,012	1,4	1,2	1,3
Autres actifs	0,7	125,4	0,194	0,064	0,031	0,3	0,3	0,3
Agriculteurs rentes	10,4	55,7	0,501	0,138	0,056	11,8	10,3	9,7
Agriculteurs vivriers	68,1	51,7	0,515	0,163	0,070	78,9	79,7	79,6
Inactifs et chômeurs	7,6	82	0,415	0,145	0,068	7,1	7,9	8,6
TOTAL	100	72,8	0,445	0,139	0,060	100,0	100,0	100,0

N.B. : le secteur privé comprend le privé moderne et le privé traditionnel.

G.S.E et Pauvreté



Avec une proportion de plus de 78% de la population totale, des niveaux de vie moyens très en dessous de la moyenne nationale (51700 FCFA par an pour les agriculteurs vivriers et 55700 FCFA par an pour les agriculteurs de rente contre une moyenne nationale de 72.800 FCFA par an), le monde des agriculteurs, principal moteur de la croissance au Burkina Faso, apparaît comme le parent pauvre de la répartition des fruits de la croissance économique, et cela en dépit des multiples programmes et projets dans les zones rurales.

I 2.1.3 Analyse par type de ménage des indices de pauvreté

Le tableau I.6 permet d'appréhender l'ampleur de la pauvreté au Burkina Faso selon le statut matrimonial du chef de ménage. Les types de ménages désignent les hommes monogames, les hommes polygames ayant deux femmes, les hommes polygames ayant trois femmes et plus, les célibataires hommes, les femmes chefs de ménage « de facto³ » et les femmes chefs de ménage « de jure⁴ ».

Il ressort de ce tableau que l'incidence de la pauvreté au Burkina Faso (qui est de 44,5%) est fortement influencée par les ménages dont le chef est un homme, surtout lorsque celui-ci est un marié polygame. En effet, ces ménages ont une incidence plus élevée que celle des ménages dont le chef est une femme (qu'elle soit de facto ou de jure).

Parmi les ménages dont le chef est un homme, les mariés polygames à trois femmes et plus ont la plus grande incidence (56,8% contre 44,5% pour le niveau national). Ensuite viennent les mariés polygames ayant deux femmes avec un taux de 49,8%. On ne peut pas vite conclure que l'incidence de la pauvreté augmente avec le nombre de femmes car les hommes célibataires ont une incidence plus élevée que les mariés monogames (39,7% contre 38,4%). L'incidence des

³ 1 De Facto : Femme chef de ménage et dont le mari n'existe plus ou est célibataire ou divorcée

⁴ 2 Jure : femme chef de ménage et dont le mari est absent.

familles polygames peut être due à leur taille, il faudra avoir à l’esprit le problème d’économie d’échelle pour rapprocher leurs incidences par rapport aux célibataires par exemple.

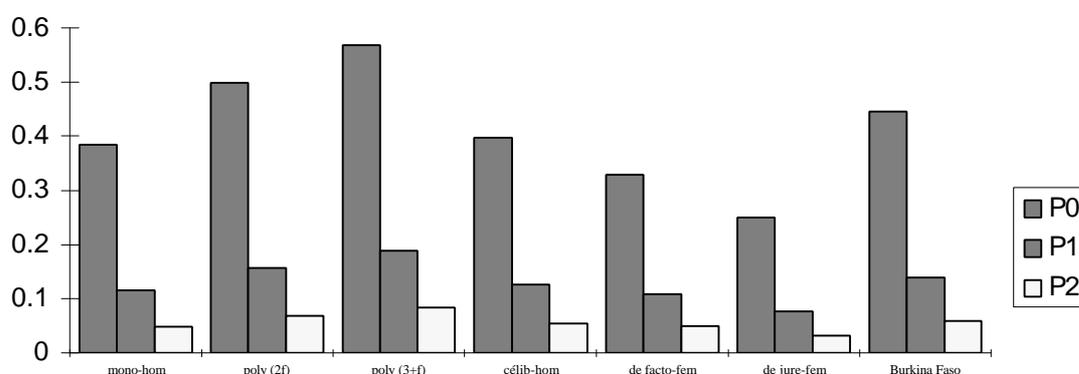
Les ménages dont le chef est une femme contribuent très peu à la pauvreté nationale, surtout les femmes chef de ménage de jure qui ont une incidence de 25,1% alors que le taux pour les femmes chefs de ménage de facto est de 32,8%. Il faudra avoir à l’esprit que les femmes chef de ménage de facto bénéficient des transferts de leur conjoint, ce qui améliorera leur niveau de vie par rapport aux ménages dont le chef est un homme.

Tableau I. 6 : Pauvreté absolue au Burkina Faso selon les types de ménage
(Seuil absolu de pauvreté = 41 099 FCFA)

Type de ménage	% pop	Niveau moyen de vie	P0	P1	P2	C0	C1	C2
Mono homme	43,5	86,6	0,384	0,115	0,048	37,5	36,0	34,8
Poly (2femmes)	29,4	57,1	0,498	0,157	0,068	32,9	33,0	33,4
Poly (3femmes et plus)	16,8	49,0	0,568	0,188	0,084	21,5	22,5	23,5
Celibat. homme	5,9	112,2	0,397	0,127	0,054	5,3	5,4	5,3
Defacto femme	1,8	102,8	0,328	0,109	0,049	1,3	1,4	1,4
de jure femme	2,7	111,6	0,251	0,077	0,032	1,5	1,5	1,4
TOTAL	100	72,8	0,445	0,139	0,060	100	100	100

Graphique n°I.3

Pauvreté et types de ménages



La profondeur de la pauvreté est également plus marquée dans les ménages dont le chef a 3 femmes ou plus que dans les autres ménages. En effet, alors qu’au niveau national elle est de 5.753 FCFA, pour les ménages dont le chef a 3 femmes ou plus, elle est de 7.710 F CFA, 6.437

F CFA pour les ménages dont le chef a deux femmes et 4.715 FCFA pour les mariés monogames. De l'autre côté, pour les groupes de ménages dont le chef est soit un célibataire, soit une femme de facto ou soit un femme de jure, elle est respectivement de 5.207 FCFA, 4.387 FCFA et 3.157 FCFA.

L'ampleur de la pauvreté est plus sévère dans les ménages dont le chef a 3 femmes et plus que dans les autres types de ménages. L'indice est de 0,084 dans les ménages polygames à trois femmes et plus alors qu'il est de 0,06 au niveau national et que l'indice le plus bas est observé chez les femmes chefs de ménage de jure (0,0032).

I.2.1.4 seuil national d'extrême pauvreté

A l'intérieur du champ de la pauvreté, l'étude du profil de pauvreté a déterminé un champ de l'extrême pauvreté sur la base d'un seuil national de 31.749 F CFA par adulte et par an. Il s'agit là d'une ligne critique pour laquelle des actions d'urgence méritent d'être réalisées pour affranchir toutes les personnes situées en dessous de cette ligne.

Sur la base de ce seuil national, il apparaît que 27,8% des Burkinabè vivent en-dessous du seuil d'extrême pauvreté (pour 44,5% de pauvres globalement). Ce seuil national correspond à 4,5% de ménages urbains et 32,3% de ménages ruraux qui vivent en-dessous du seuil d'extrême pauvreté. La "profondeur" nationale de l'extrême pauvreté qui est de 0,073 est largement déterminée par celle du milieu rural située à 0,085 (contre 0,011 au milieu urbain) (cf tableau I.7).

Tableau I.7 : Tableau des indices de pauvreté selon le milieu de résidence
(Seuil d'extrême pauvreté = 31 749 Fcfa)

	Population en %	niveau de vie moyen						
			P0	P1	P2	C0	C1	C2
Type de localité								
Urbain	16,2	161,8	0,045	0,011	0,004	2,6	2,4	2,1
Rural	83,8	55,6	0,323	0,085	0,033	97,4	97,6	97,9
Burkina Faso	100	72,8	0,278	0,073	0,028	100	100	100

Sous l'angle spatial, l'analyse de l'extrême pauvreté nationale met fortement en relief la situation particulièrement critique des strates rurales du Nord et du Centre-Nord où le phénomène de pauvreté est plus aigu surtout lorsque le degré d'aversion pour la pauvreté croît (hausse des contributions avec les indices de pauvreté, cf. tableau I.8).

Tableau I.8 : Tableau des indices de pauvreté selon les strates
(Seuil d'extrême pauvreté = 31 749 FCFA)

	Population en %	niveau de vie moyen						
			P0	P1	P2	C0	C1	C2
Strates								
Ouest	18,1	66,4	0,24	0,057	0,021	15,7	14,2	13,7
Sud	8,9	70,2	0,302	0,068	0,023	9,7	8,2	7,3
Centre-Nord	23,0	44,0	0,409	0,118	0,048	33,8	37,1	39,4
Centre-Sud	24,0	53,8	0,296	0,071	0,024	25,6	23,4	20,8
Nord	5,4	54,8	0,337	0,115	0,057	6,6	8,5	10,9
Sud-Est	4,3	52,5	0,385	0,104	0,037	6,0	6,2	5,7
Autres villes	4,8	125,5	0,091	0,022	0,008	1,6	1,5	1,3
Ouaga-Bobo	11,4	177,2	0,025	0,006	0,002	1,0	0,9	0,8
Burkina Faso	100	72,8	0,278	0,073	0,028	100	100	100

Sous l'angle des G.S.E. des chefs de ménage, l'analyse de l'extrême pauvreté nationale permet de tirer des conclusions nouvelles et significatives (par rapport au seuil de pauvreté nationale). En dépit de l'incidence relativement élevée chez les agriculteurs vivriers (32,8% d'extrêmes pauvres), chez les agriculteurs de rente (27,1% d'extrêmes pauvres) et chez les inactifs et chômeurs (27,3% d'extrêmes pauvres), il apparaît que le phénomène d'extrême pauvreté est particulièrement préoccupant chez les artisans et commerçants et chez les inactifs et chômeurs lorsque le degré d'aversion pour la pauvreté s'élève (hausse des contributions avec les indices de pauvreté, cf. Tableau I.9).

Tableau I.9 : Tableau des indices de pauvreté selon les G.S.E.
(Seuil d'extrême pauvreté = 31 749 FCFA)

	Population en %	niveau de vie moyen						
			P0	P1	P2	C0	C1	C2
GSE								
Sal. sect pub	4,3	252,5	0,011	0,001	0,000	0,2	0,0	0,0
Sal. sect priv	2,7	181,4	0,012	0,012	0,004	0,4	0,5	0,4
Art&Comm	6,3	144,7	0,049	0,014	0,006	1,1	1,2	1,4
Autres actifs	0,7	125,4	0,120	0,038	0,016	0,3	0,3	0,4
Agro-rente	10,4	55,7	0,271	0,066	0,025	10,2	9,4	9,1
Agro-vivr	68,1	51,7	0,328	0,086	0,033	80,4	79,7	79,3
Inactifs	7,6	82,0	0,273	0,085	0,035	7,5	8,8	9,5
Ensemble	100,0	72,8	0,278	0,073	0,028	100	100	100

Tout comme pour les analyses spatiale et socio-économique, l'analyse par type de ménage de l'extrême pauvreté (en référence au seuil national absolu d'extrême pauvreté) confirme la situation préoccupante des ménages polygames, en terme d'incidence, de profondeur et de sévérité de l'extrême pauvreté.

Pour les ménages polygames et de manière nuancée pour les ménages célibataires hommes, les contributions aux indices de pauvreté sont croissantes avec l'élevation du degré d'aversion pour la pauvreté (cf tableau I.10)

Tableau I.10 : tableau des indices de pauvreté selon les types de ménages
(Seuil d'extrême pauvreté = 31 749 Fcfa)

TYPEM	popul. proport.	nvie moyen	P0	P1	P2	C0	C1	C2
	MEAN	MEAN	MEAN	MEAN	MEAN	MEAN	MEAN	MEAN
mono-homme	43.5	83.6	0.233	0.057	0.022	36.4	34.1	33.3
poly (2f)	29.4	57.1	0.306	0.083	0.033	32.4	33.4	34.3
poly (3+f)	16.8	49.0	0.376	0.105	0.041	22.7	24.1	24.6
celibat-homme	5.9	112.2	0.254	0.068	0.024	5.4	5.5	5.0
de facto-femme	1.8	102.8	0.236	0.061	0.023	1.5	1.5	1.4
de jure-femme	2.7	111.6	0.158	0.038	0.014	1.5	1.4	1.3
Burkina Faso	100.0	72.8	0.278	0.073	0.028	100.0	100.0	100.0

I 2.2. Les seuils relatifs de pauvreté au Burkina Faso

I 2.2.1 Approche par les quintiles

Sur la base des dépenses moyennes annuelles par adulte, définies comme échelle des niveaux de vie au Burkina Faso, l'analyse examine les quintiles de niveau de vie sous l'angle des régions, des groupes socio-économiques (G.S.E.) et des types de ménages. La distribution des individus sur les cinq quintiles des dépenses est donnée dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU I.11 DE PRESENTATION DES QUINTILES DE NIVEAUX DE VIE INDIVIDUEL

N°	QUINTILES	TRANCHES DE DEPENSES MOYENNES DE CONSOMMATION/an/individu	EFF. DE LA POP %	DESIGNATION SUR L'EHELLE
1	PREMIER QUINTILE	moins de 27 619 FCFA	20	EXTREME PAUVRETE
2	DEUXIEME QUINTILE	de 27 619 à moins de 38 500	20	PAUVRETE MODERE
3	TROISIEME QUINTILE	de 38 500 à moins de 54 830	20	NIVEAU DE VIE MOYEN
4	QUATRIEME QUINTILE	de 54 830 à moins de 92 277	20	NON PAUVRETE
5	CINQUIEME QUINTILE	de 92 277 et plus	20	NON PAUVRETE EXTREME
	TOTAL		100	

Sans introduire de séparation rigide et absolue entre « pauvres » et « non pauvres », l'approche par les quintiles de niveau de vie permet d'apprécier « en continu » le comportement des individus lorsque l'on monte dans l'échelle des niveaux de vie. Elle permet particulièrement de mettre en relation les caractéristiques des pauvres et des non pauvres et constitue une démarche fondamentale lorsqu'il s'agit d'examiner les comportements d'accès aux services de base (éducation, santé, nutrition, eau et logement)

a) Présentation spatiale

L'analyse de la pauvreté, sur l'échelle des niveaux de vie, montre que le phénomène est rigoureusement discriminant entre villes et campagnes du Burkina . Le tableau I.11 ci-dessous permet de constater que lorsque l'on descend dans l'échelle des niveaux de vie (passage des « riches » aux « extrêmes pauvres » les effectifs des populations décroissent à un rythme arithmétique en milieu urbain et croissent à un rythme exponentielle en milieu rural. On peut noter que:

- i- sur les 20% des burkinabè (1er quintile) qui ont un niveau de vie inférieur à 27.619 FCFA par an et par adulte, 97,5% sont des ruraux et seulement 2,5% sont des urbains.
- ii - Sur les 20% des burkinabé (5° quintile) qui ont un niveau de vie supérieur à 92.277 CFA par an et par adulte, 51,8% sont des ruraux et 48,2% sont des urbains.

L'analyse nationale de distribution par strate des individus sur l'échelle des niveaux de vie fait apparaître trois grands groupes caractéristiques de strates :

- i- Le groupe de strates « Ouest » et Sud où la pauvreté et la non pauvreté se partagent presque équitablement avec une légère tendance à l'augmentation des effectifs lorsque l'on monte dans l'échelle des niveaux de vie;
- ii- Le groupe des strates « Centre-Nord et « Centre-Sud » où la tendance est rigoureuse à la baisse des effectifs lorsque l'on monte dans l'échelle des niveaux de vie;
- iii - Le groupe de strates « autres villes » et « Ouaga-Bobo », zones de prédilection de la non pauvreté avec un accroissement net des effectifs lorsque l'on monte dans l'échelle des niveaux de vie.

De l'analyse spatiale et sur la base de l'échelle des niveaux de vie, on peut affirmer qu'au Burkina Faso si la non pauvreté se partage relativement bien, la pauvreté constitue incontestablement la chose la moins partagée entre les villes et les campagnes du Burkina Faso.

Tableau I. 12 : Indices de pauvreté au Burkina Faso selon les strates
(Seuil relatif de Pauvreté 2° quintile =38 500 FCFA)

	Incidence		Profondeur		Sévérité
Centre nord	0,559	Centre nord	0,183	Nord	0,084
Sud est	0,511	Nord	0,166	Centre nord	0,081
Nord	0,465	Sud est	0,164	Sud est	0,069

Centre Sud	0,445	Centre Sud	0,123	Centre Sud	0,048
Sud	0,408	Sud	0,120	Sud	0,046
Ouest	0,366	Ouest	0,101	Ouest	0,040
Autres Villes	0,160	Autres Villes	0,041	Autres Villes	0,015
Ouaga-Bobo	0,061	Ouaga-Bobo	0,012	Ouaga-Bobo	0,004
Ensemble	0,40	Ensemble	0,120	Ensemble	0,050

Tableau I.13 : Répartition en % des individus des strates par quintiles de niveau de vie

Strate	Ouest	Sud	Centre Nord	Centre Sud	Nord	Sud Est	Autres Villes	Ouaga Bobo	Pop Totale
niveau de vie									
moins de 27 619 FCFA	16,4	19,7	31,0	20,6	25,9	30,1	6,4	1,7	20
27 619 à moins 38 500	20,2	21,2	24,8	23,9	20,5	21	9,6	4,4	20
38 500 à moins 54 830	18,9	17,1	22,1	26,4	19,6	21,1	14,7	8,2	20
54 830 à moins 92 277	24,1	18,9	16,8	19,5	21,8	16,5	23,9	20,1	20
92 277 et plus	20,4	23,2	5,2	9,6	12,1	11,2	45,4	65,6	20
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau I.14 : Répartition en % des individus selon le niveau de vie

Strate	NIVEAU DE VIE					TOTAL
	1	2	3	4	5	
	%	%	%	%	%	%
Ouest	14,9	18,4	17,1	21,9	18,5	18,1
Sud	8,7	9,4	7,6	8,4	10,3	8,9
Centre Nord	35,7	28,5	25,4	19,4	5,9	23,0
Centre Sud	24,7	28,8	31,7	23,5	11,5	24,0
Nord	7,0	5,5	5,3	5,9	3,3	5,4
Sud Est	6,5	4,6	4,6	3,6	2,4	4,3
Autres Villes	1,5	2,3	3,5	5,8	10,9	4,8
Autres Villes	1,0	2,5	4,7	11,5	37,3	11,4
Pop Totale	100	100	100	100	100	100

b) Présentation par G.S.E.

Sous l'influence de leur poids démographique, les agriculteurs constituent quelle que soit la tranche de niveaux de vie, la proportion la plus importante des effectifs. Cependant, cette proportion est fortement décroissante avec le niveau de vie comme indiqué dans le tableau I.15.

Ainsi, lorsque l'on passe des moins de 27 619 FCFA (1er quintile) au plus de 92 277 FCFA (5ème quintile) la proportion des agriculteurs passe de 89,8% à 43,1%, alors que celle des salariés passe de 0,6% à 26,9%.

Tableau I.15 : Répartition en % des individus selon le niveau de vie par G.S.E. du chef de ménage

GSE	Salariés publics	Salariés privés	Artisans /Commer	Autres actifs	Agric. rente	Agric. vivrière	Inactifs et chômeurs	Pop Totale
niveau de vie								

moins de 27 619 FCFA	0,1	4,5	3,6	10,7	17,8	23,6	21,5	20
27 619 à moins 38 500	2,1	1,9	5,1	6,0	23,8	23,1	16,5	20
38 500 à moins 54 830	1,6	9,0	9,5	17,5	26,3	22,2	14,4	20
54 830 à moins 92 277	9,4	22	24,5	16,3	19,7	20,2	19,6	20
92 277 et plus	86,7	62,6	57,3	49,5	12,5	10,8	27,9	20
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau I.16 : Répartition des individus pour chaque groupe socio-économique du chef de ménage selon le niveau de vie

GSE	NIVEAU DE VIE					TOTAL
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
Salarié sect. public	,0	,5	,3	2,0	18,6	4,3
Salariés sect. privé	,6	,2	1,2	2,9	8,3	2,7
Artisans commerçants	1,1	1,6	3,0	7,7	17,9	6,3
Autres actifs	,4	,2	,6	,5	1,6	,7
Agriculteurs rentes	9,3	12,4	13,7	10,3	6,5	10,4
Agriculteurs vivriers	80,5	78,8	75,7	69,0	36,6	68,1
Inactifs	8,2	6,3	5,5	7,4	10,6	7,6
Totale	100	100	100	100	100	100

c) Présentation par type de ménage

L'examen du tableau I.17 ci-dessous indique qu'au Burkina Faso, le niveau de vie individuel dans les ménages est inversement lié au nombre de femmes du chef de ménage. A titre d'exemple lorsqu'on appartient à un ménage monogame l'on a 16% de chances d'avoir moins de 27 619 FCFA par individu et 24% de chance d'avoir plus de 92 277 FCFA. Par contre si l'on appartient à un ménage polygame avec 3 femmes et plus, ces proportions sont respectivement de 29% et de 10%.

Tableau I.17 : Répartition des types de ménages par niveau de vie

Strate niveau de vie	Monog. hommes	Polyg 2 femmes	Polyg 3 femmes et plus	Célibat homme	De facto femme	De jure femme	Pop Totale
moins de 27 619 FCFA	15,8	21,8	29,1	20,8	17,5	10,9	20
27 619 à moins 38 500	18,4	23,5	21,9	14,8	14,8	11,0	20
38 500 à moins 54 830	19,4	21,4	21,1	17,1	18,0	15,3	20
54 830 à moins 92 277	21,8	19,7	17,6	13,6	20,6	20,4	20
92 277 et plus	24,5	13,6	10,3	33,7	32,8	41,4	20
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100

Tableau I.18 : Répartition des individus dans chaque niveau de vie selon le type de ménage.

Type de ménage	NIVEAU DE VIE					TOTAL
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
Mono Homme	34,4	40,1	42,1	47,6	53,0	43,5
Poly homme (2F)	32,0	31,5	31,5	28,9	20,0	29,4

Poly homme (3 + F)	24,5	18,4	17,8	14,8	8,6	16,8
Célibat homme	6,1	4,4	5,0	4,0	9,9	5,9
Defacto femme	1,6	1,0	1,6	1,8	2,9	1,7
Dejure femme	1,5	1,6	2,1	2,7	5,5	2,7
Total	100	100	100	100	100	100

Si globalement, il apparaît que les femmes chefs de ménages (de jure comme de facto) sont relativement mieux nantis que les hommes chefs de ménage, l'arbre ne devrait cependant pas cacher la forêt. En effet, le tableau I.19. ci-dessous révèle que plus on monte dans l'échelle des niveaux de vie, plus le nombre de femmes diminuent alors que celui des hommes augmente. Du reste, le chapitre sur les caractéristiques socio-démographiques des pauvres montre que la pauvreté est un phénomène relativement plus féminin que masculin.

Tableau I.19. : Répartition des individus par sexes et par niveau de vie

	Niveau de vie					TOTAL %
	1	2	3	4	5	
	%	%	%	%	%	
Masculin	19,5	19,9	19,8	20,4	20,3	100
Féminin	20,5	20,1	20,2	20,6	19,7	100
Ensemble	20	20	20	20	20	100

d) Définition d'une ligne de pauvreté avec l'approche relative

Le passage de l'analyse théorique à une analyse pratique pouvant déboucher sur des actions concrètes impose que soit définie une ligne de pauvreté. Bien que son objectif ne soit pas à priori la détermination d'une ligne de pauvreté, l'approche relative de la pauvreté par les quintiles intègre implicitement l'idée d'un seuil de pauvreté contenant lui-même un seuil d'extrême pauvreté. L'étude retient arbitrairement la borne supérieure du deuxième quintile (38 500 FCFA) comme seuil implicite de pauvreté et celle du premier quintile (27 619 FCFA) comme seuil implicite d'extrême pauvreté.

En retenant la ligne de pauvreté de 38 500 FCFA, l'analyse des indicateurs de pauvreté demeure inchangée en termes d'analyse spatiale, socio-professionnelle et par type de ménage. Le choix de cette ligne qui introduirait une baisse de 2 599 FCFA par rapport au seuil absolu de pauvreté (41 099 FCFA) conduit principalement à une réduction de l'incidence de la pauvreté de quatre (4) points (soit 40% de la population en dessous de la ligne de pauvreté).

I 2.2.2 Approche de la pauvreté par les 2/3 de la dépense moyenne de consommation

Au titre des indicateurs standardisés et pour les comparaisons internationales, la valeur correspondante au 2/3 de la dépense moyenne de consommation est très souvent retenue comme seuil relatif de pauvreté. Sur la base d'une dépense moyenne par an et par adulte de 72 800

FCFA, le seuil relatif de pauvreté suivant l'approche de 2/3 de la dépense moyenne est évalué à 48 522 FCFA.

Le seuil de pauvreté définit arbitrairement pour des fins de comparaison internationale la ligne des 48 522 FCFA, le phénomène de pauvreté au Burkina Faso en amenant son incidence globale à 54% de la population en dessous du seuil.

Pour des raisons de spécificité par pays (environnement économique, situation nutritionnelle, structure des consommations, coût de la vie, ...), l'étude du profil de pauvreté au Burkina a retenu de déterminer le seuil sur une approche relativement et rigoureusement fondée sur les indicateurs nutritionnels et les structures de consommation réelle du Burkina Faso etc.

Tableau I 20 : Pauvreté et milieu de résidence
(seuil relatif de pauvreté = 48 522 F cfa)

milieu de résidence	% pop	Niveau moyen de vie	P0	P1	P2	C0	C1	C2
Urbain	16,2	161,8	0,150	0,041	0,016	4,5	3,4	2,9
Rural	83,8	55,6	0,619	0,223	0,105	95,5	96,6	97,1
Burkina Faso	100	72,8	0,543	0,194	0,090	100	100	100

Tableau I.21 : Pauvreté et strates
(seuil relatif de pauvreté = 48 522 F cfa)

Strate	% pop	Niveau moyen de vie	P0	P1	P2	C0	C1	C2
Ouest	18,1	66,4	0,496	0,169	0,076	16,6	15,9	15,2
Sud	8,9	70,2	0,525	0,194	0,088	8,6	8,9	8,7
Centre Nord	20	44	0,723	0,279	0,138	30,6	33,1	35,1
Centre Sud	24	53,8	0,637	0,211	0,093	28,2	26,2	24,6
Nord	5,4	54,8	0,616	0,243	0,129	6,1	6,8	7,7
Sud-Est	4,3	52,5	0,674	0,252	0,121	5,4	5,7	5,8
Autres Villes	4,8	125,5	0,260	0,076	0,031	2,3	1,9	1,7
Ouaga-Bobo	11,4	117,2	0,104	0,027	0,010	2,2	1,6	1,2
Burkina Faso	100	72,8	0,543	0,194	0,090	100	100	100

Tableau I.22 : Pauvreté et GSE
(seuil relatif de pauvreté = 48 522 F cfa)

GSE	% pop	Niveau moyen de vie	P0	P1	P2	C0	C1	C2
Salarié sect. public	4,3	252,5	0,030	0,007	0,002	0,2	0,2	0,1

Salarie sect. prive	2,7	181,4	0,121	0,035	0,015	0,6	0,5	0,4
Artisans commerçant	6,3	144,7	0,143	0,042	0,018	1,6	1,3	1,3
Autres actifs	0,7	125,4	0,257	0,089	0,044	0,3	0,3	0,3
Agriculteurs rentes	10,4	55,7	0,604	0,202	0,088	11,6	10,9	10,2
Agriculteurs vivrier	68,1	51,7	0,627	0,226	0,105	78,7	79,3	79,5
Inactifs et chômeurs	7,6	82	0,495	0,192	0,096	6,9	7,5	8,1
TOTAL	100	72,8	0,543	0,194	0,090	100		

I.2.2.3. Pauvreté nationale et pauvreté régionale

L'approche nationale de la pauvreté développée plus haut, si elle a le mérite de donner une photographie instantanée de la pauvreté au plan national et par rapport à une même référence, occulte nécessairement les disparités géographiques. En particulier, il est évident que la pauvreté présente des caractéristiques spécifiques selon le milieu de résidence. Du reste, l'analyse a montré que la pauvreté est la chose la moins bien partagée entre les villes et les campagnes.

De l'approche nationale, il est apparu que les villes sont relativement peu pauvres alors que les campagnes constituent les zones de prédilection de la pauvreté (forte incidence, forte profondeur et extrême sévérité de la pauvreté) (cf section I.2.1.1).

Un examen sommaire de la pauvreté par milieu de résidence (urbain-rural) permet de faire les constats suivants :

- 1°) le niveau moyen de vie en milieu urbain (161.800 F CFA) est trois fois supérieur à celui du milieu rural (55.600 F CFA);
- 2°) les 40% les plus pauvres en zone urbaine dépensent moins de 91.193 F CFA par an et par individu alors qu'en milieu rural, les 40% les plus pauvres dépensent moins de 35.176 F CFA par an et par individu;
- 3°) les 20% les plus "riches" en zone urbaine dépensent plus de 222.450 F CFA par an et par individu alors que ce montant est de 72.625 F CFA par an et par individu en zone rurale.

Si l'on retient les quintiles de dépenses comme échelle de niveau de vie, il apparaît que les indicateurs nationaux de pauvreté sont fortement influencés par les bas niveaux de vie des zones rurales combinés avec leur poids démographique très élevé.

Pauvreté et non pauvreté présentent des caractéristiques statistiques très différentes selon le milieu de résidence (cf tableau I.23 ci dessous). Certains "plus riches" du milieu rural (plus de 72.625 F CFA) sont des pauvres pour le milieu urbain (moins de 91.193 F CFA). Certains "extrêmes pauvres" du milieu urbain (moins de 56.291 F CFA) sont des riches pour le milieu rural (plus de 47.243 F CFA).

Tableau I.23 : Caractéristiques comparées des niveaux de vie Rural -Urbain.

	Effectif de la popul.	20% des individus ont moins de	40% des individus ont moins de	20% des individus ont plus de	Niveau moyen de vie
Au plan national	100%	27 619 FCFA	38 500 F CFA	92 277 F CFA	72 800 F CFA
En milieu rural	85%	26 443 FCFA	35 176 F CFA	72 625 F CFA	55 600 F CFA
en milieu urbain	15%	56 291 F CFA	91 193 F CFA	222 450 F CFA	161 800 F CFA
Caractérisation		"extrêmes pauvres"	"pauvres"	"plus riches"	

L'examen du phénomène de pauvreté par milieu de résidence, et sur la base d'échelle du niveau de vie propre à chaque milieu, confirme globalement les résultats découlant de l'approche nationale de la pauvreté (cf section 1.2). Toutefois, les réalités différentes entre le milieu urbain (concentration d'activités non agricoles et zone de prédilection de l'économie marchande) et le milieu rural (concentration d'activités agricoles et zone de prédilection de l'autoconsommation) justifient en complément de l'approche nationale des études spécifiques de pauvreté selon le milieu de résidence.

En conclusion, sur la base de références nationales de pauvreté (seuil absolu et seuils relatifs) , la seconde partie du chapitre I a développé une analyse comparative des indicateurs spécifiques de pauvreté (indices de pauvreté) et des distributions de population sur l'échelle des niveaux de vie. De manière globale, et tirant leçons de la première partie du chapitre, on peut conclure:

i - Qu'en terme de niveau de vie, le burkinabé moyen au plan statistique constitue une très mauvaise représentation du burkinabé. En effet, la distribution des individus sur l'échelle des niveaux de vie révèle la prédominance de deux pôles extrêmes opposés, de part et d'autre du burkinabé moyen :

- le pôle extrême de la pauvreté, constitué essentiellement par les populations rurales, les agriculteurs et les polygames qui entretiennent leur pauvreté par leur poids démographique et par l'extrême faiblesse de leur niveau de vie;

- le pôle extrême de la non pauvreté ou de la « richesse » constitué essentiellement par les salariés, les artisans et commerçants, les « autres actifs », les célibataires hommes et les femmes de juré qui entretiennent leur « non pauvreté », non pas par leur importance démographique, mais par les niveaux relativement élevés de leurs revenus (estimés par les dépenses observées).

ii- Que du point de vue de la définition des points d'ancrage d'une stratégie intégrale de lutte contre la pauvreté, l'analyse des facteurs d'hétérogénéité des niveaux de vie de la population suggère une plus grande pertinence, à priori, des approches fondées beaucoup plus sur les différences individuelles que sur les stratifications par région, par groupe socio-économique et par type de ménage.

En tout état de cause, les indicateurs de mesure de la pauvreté ayant été définis, les analyses qui en découlent, pour servir de base à l'avancée de la réflexion, doivent nécessairement être complétées par l'examen des caractéristiques socio-démographiques des pauvres (chapitre II) et par une analyse fine des structures comparées des revenus et des dépenses des ménages burkinabé (chapitre III).

**CHAPITRE II :
PAUVRETE, GENRE ET
CARACTERISTIQUES SOCIO-
DEMOGRAPHIQUES**

Cette partie de l'étude aborde quelques caractéristiques socio-démographiques des populations. Cette description se fera uniquement sous les angles de la dépendance théorique, de la taille moyenne des ménages, du genre et de la migration.

II.1. Génération et pauvreté

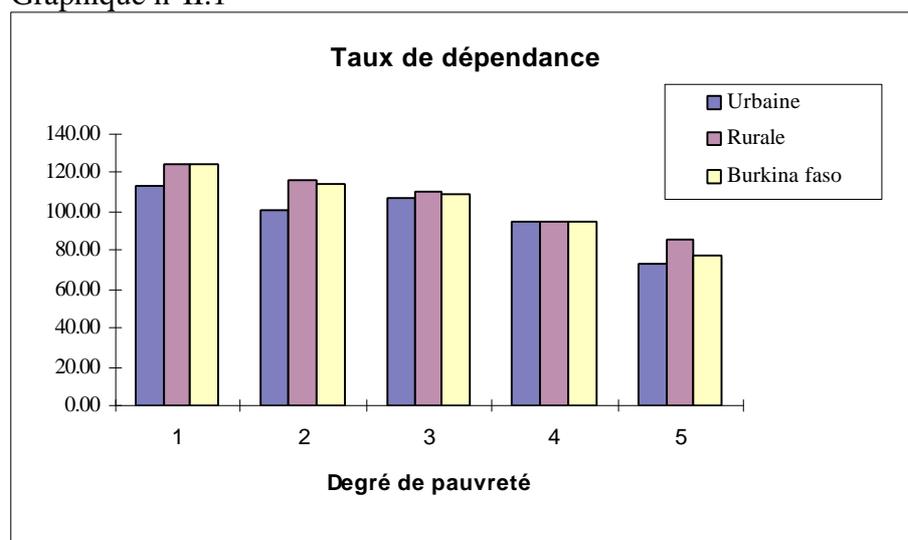
L'Homme est un consommateur toute sa vie durant et un producteur seulement en une partie de sa vie. La dépendance théorique⁵ indique la "charge" pour la société en termes de besoins des consommateurs non producteurs.

Au Burkina Faso, le taux de dépendance théorique est élevé : 101,3%. Il est essentiellement dû à la jeunesse de la population (43,8% de la population a moins de 15 ans). Ce taux de dépendance est lié au niveau de vie. Il décroît avec celui-ci en passant de 124,4% chez les plus pauvres à 76,9% pour les "plus riches". Cette relation est valable quel que soit le milieu de résidence comme le montre le tableau II.1.

Tableau II.1 : Taux de dépendance selon le milieu de résidence et le niveau de vie

Localités	Quintile					Ensemble
	1	2	3	4	5	
Urbaine	113,4	100,6	106,7	94,4	72,9	83,9
Rurale	124,9	116,1	110,2	94,9	85,6	109,1
Ensemble	124,4	114,6	109,6	94,8	76,9	101,3

Graphique n°II.1



⁵ proportion de la population ayant moins de 15 ans ou plus de 65 ans sur la population ayant entre 15 et 65 ans

Ainsi, les pauvres semblent avoir davantage plus de “charges sociales” que les non pauvres en terme de nombre de personnes “non productives” à supporter, ce qui contribue à aggraver la pauvreté.

Le taux de dépendance théorique est plus élevé en zone rurale (109,1%) qu’en zone urbaine (83,9%) : ce qui signifie, qu’en zone rurale, moins de la moitié de la population doit travailler pour nourrir l’autre moitié. Cela serait un atout, dans le sens de la division du travail, si la seconde moitié pouvait exercer d’autres activités en dehors de l’agriculture. Soulignons tout de même que la population rurale commence à travailler plus tôt (avant 15 ans), l’analyse faite ici porte sur les taux déterminés avec la tranche de 15 à 65 ans. C’est pourquoi le taux de dépendance calculé ici s’appelle “taux de dépendance théorique”.

L’examen au niveau des strates montre que le taux de dépendance théorique des strates urbaines est plus faible que celui des strates rurales : pour les strates urbaines, les taux varient de 113,4% chez les plus pauvres à 72,9% chez les “plus riches” alors qu’ils varient de 124,9% chez les plus pauvres à 85,6% chez les “plus riches” pour les strates rurales. Cependant, les plus pauvres de la strate “Autres villes” ont un taux de dépendance théorique plus élevé que ceux du Nord qui a d’ailleurs les plus bas taux par niveau de pauvreté parmi les strates rurales.

Tableau II.2 : Taux de dépendance en % selon les strates et le niveau de vie

Strates	Quintile					Ensemble
	1	2	3	4	5	
Ouest	132,3	120,7	113,8	100,4	82,3	109,1
Sud	121,6	103,3	118,5	94,5	94,6	105,9
Centre-Nord	133,2	121,6	111,7	97,9	99,8	117,4
Centre-Sud	132,9	120,3	114,1	98,1	82,8	112,0
Nord	100,6	98,9	92,9	84,8	72,7	91,3
Sud-Est	127,6	118,0	120,4	92,4	101,7	114,4
Autres villes	116,4	92,9	105,8	95,5	83,1	91,9
Ouaga-Bobo	108,9	109,4	107,5	93,5	69,9	79,3
Ensemble	124,4	114,6	109,6	94,8	76,9	101,3

Ces deux phénomènes sont liés à la taille des ménages comme nous le verrons dans la section suivante consacrée à la taille des ménages et pauvreté.

Le taux de dépendance théorique varie selon le groupe socio-économique du chef de ménage. Il est moins élevé chez les salariés du secteur privé et plus élevé chez les agriculteurs (que ce soit des agriculteurs de rente ou des agriculteurs vivriers) comme le montre le tableau II.3 ci-après. Mais rappelons que le taux de dépendance théorique est calculé à partir de l’âge déclaré et non si la personne travaille effectivement ou pas.

Tableau II.3 : Taux de dépendance théorique en % par G.S.E. selon le niveau de vie

GSE	Quintiles de niveau de vie					Ensemble
	1	2	3	4	5	
Salarié sect. public	25	113,6	125	110,1	86,0	89,1
Salariés sect. privé	119,4	119,2	125,5	97,4	67,8	79,4
Artisans commerçant	141,5	119,7	121,9	96,2	75,0	87,8
Autres actifs	158,8	142,9	123,1	77,8	64,2	82,8
Agriculteurs rentes	118,7	111,2	123,5	102,1	81,6	109,6
Agriculteurs vivrier	124,7	115,0	107,7	94,3	82,1	107,5
Inactifs et chômeurs	122,4	110,9	99,5	85,5	61,5	88,3
Ensemble	124,4	114,6	109,6	94,8	76,9	101,3

II.2. Taille des ménages et pauvreté

L'examen du tableau II.4 ci-après fait ressortir que le degré de pauvreté semble être lié à la taille du ménage. En effet, alors que moins de 10% des personnes appartenant à un ménage de 1 à 4 personnes sont pauvres, ils sont plus de 30% à être extrêmement pauvres lorsque la taille du ménage dépasse 13 personnes.

Cette observation reste valable aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural où elle est plus prononcée. En effet, en milieu rural, plus de 50% des ménages non pauvres ont une taille inférieure à 4 personnes contre moins de 10% pour les ménages plus pauvres. En revanche, les ménages de plus de 13 personnes sont plus prépondérants chez les plus pauvres (30,7%) que chez les "plus riches" (4,9%).

Graphique n° II.2 : taille des ménages par milieu de résidence.

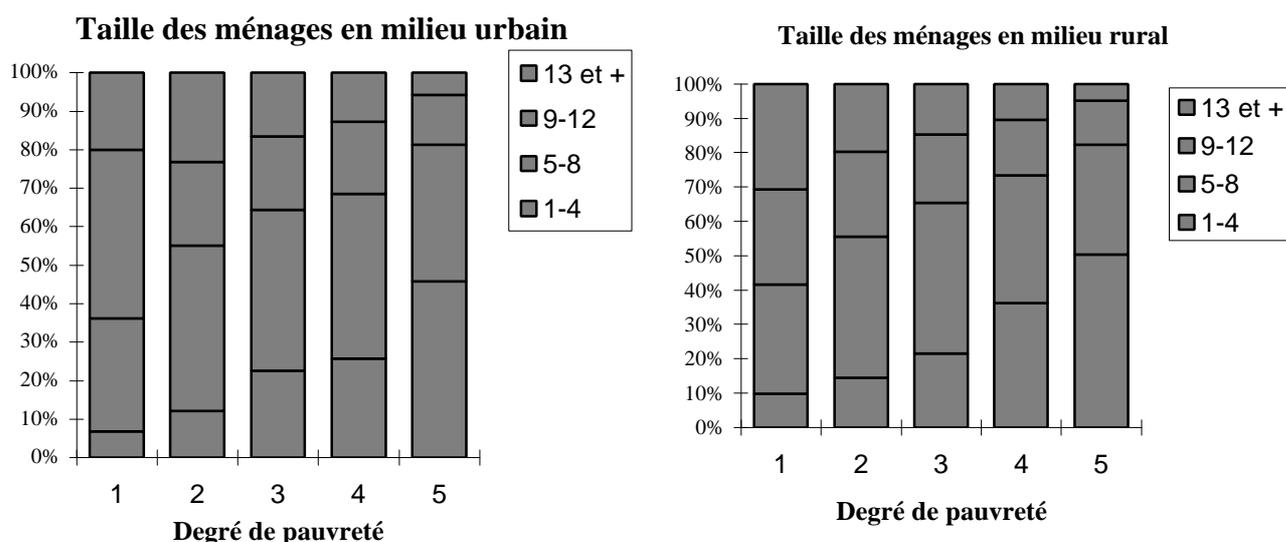


Tableau II.4 : distribution de la population selon la taille du ménage et les quintiles de niveau de vie

Taille du ménage	Degré de pauvreté					Ensemble
	1	2	3	4	5	
Ensemble						
1 - 4	9,80	14,40	21,60	34,50	48,10	29
5 - 8	31,70	41,20	43,80	38,10	33,70	37,50
9 - 12	28,10	24,40	19,70	16,70	12,90	19,10
13 et +	30,40	20	15	10,70	5,30	14,30
Total	100	100	100	100	100	100
Milieu Urbain						
1 - 4	6,80	12,10	22,60	25,70	45,70	38,10
5 - 8	29,40	43	41,80	42,80	35,50	37,50
9 - 12	43,80	21,70	19,10	18,80	13	15,50
13 et +	20	23,20	16,50	12,70	5,70	8,90
Total	100	100	100	100	100	100
Milieu Rural						
1 - 4	9,90	14,50	21,50	36,20	50,30	26,80
5 - 8	31,80	41,10	43,90	37,20	32	37,50
9 - 12	27,70	24,60	19,80	16,30	12,80	20
13 et +	30,70	19,80	14,80	10,4	4,90	15,70
Total	100	100	100	100	100	100

On note par ailleurs que la taille moyenne du ménage décroît avec le niveau de vie.

Tableau II.5 : taille moyenne des ménages par milieu de résidence et selon les quintiles de niveau de vie

Localités	Quintiles					Ensemble
	1	2	3	4	5	
Urbaine	9,9	9	8,2	7,6	5,7	6,4
Rurale	10,9	9,3	8,1	6,8	5,4	8
Ensemble	10,9	9,3	8,1	7	5,5	7,8

En effet, la taille moyenne des ménages est de 6 à 8 personnes pour les non pauvres (3ème, 4ème et 5ème quintile) et de 9 à 11 personnes pour les pauvres (1er et 2ème quintile), la moyenne nationale étant d'environ 8 personnes.

Le fait que la taille des ménages ruraux soit plus élevée que celle des ménages urbains (8 contre 6,4 en moyenne) pourrait être lié parmi tant d'autres raisons, à l'intensité des activités agricoles en zone rurale qui nécessitent plus de bras valides.

La relation décrite plus haut entre la taille du ménage et le niveau de vie se retrouve dans toutes les strates : la taille du ménage décroît avec le degré de pauvreté. En revanche, le fait que cette relation soit plus marquée dans le milieu rural que dans le milieu urbain n'est plus évidente à l'examen des strates. En effet, dans la strate "Autres villes", la taille des ménages est plus élevée que dans les strates rurales du "Sud-Est" et du "Nord", quel que soit le degré de pauvreté comme le montre le tableau II.6.

Tableau II.6: taille moyenne des ménages par strate et quintile de niveau de vie

Strates	Quintile					Ensemble
	1	2	3	4	5	
Ouest	10,2	9,6	8,1	7,2	5,8	7,8
Sud	10,8	8,7	7,7	6,8	6,1	7,7
Centre-Nord	11,7	10,2	8,6	7	4,7	9
Centre-Sud	11,5	9,2	8,4	6,6	4,9	8
Nord	8,9	7,4	6,5	6	4,5	6,7
Sud-Est	9,5	7,6	6,8	6,5	5,5	7,4
Autres villes	10,1	9,6	8,9	9	6	7,4
Ouaga-Bobo	9,6	8,6	7,8	7,1	5,5	6,1
Ensemble	10,9	9,3	8,1	7	5,5	7,8

II.3. GENRE ET PAUVRETE

L'examen du tableau II.7 révèle qu'en dépit de leur proportion plus élevée au plan national (100 femmes pour 98 hommes), les femmes pour l'essentiel sont relativement plus nombreuses dans la pauvreté et les hommes relativement plus nombreux dans la non-pauvreté.

En effet, pour les niveaux de vie les plus bas, le rapport moyen de masculinité est de 100 femmes pour 95 hommes alors que pour les niveaux de vie les plus élevés, il est de 100 femmes pour 102 hommes.

Tableau II.7 : Répartition en % des individus selon le sexe par niveau de vie.

	Niveau de vie					Ensemble
	1	2	3	4	5	
Masculin	48,3	49,2	49	50,8	50,4	49,6
Féminin	51,7	50,8	51	49,2	49,6	50,4
TOTAL	100	100	100	100	100	100
Rapport de masculinité	93	97	96	103	102	98
Rapport moyen de masculinité	95			102		

II.4. Migration et pauvreté

Le phénomène de migration touche plus d'une famille burkinabé, il apparaît comme l'une des stratégies des ménages pour réduire la pauvreté; d'où son importance dans le cadre de la présente étude.

La migration concerne chacune des strates régionales du pays et les différents niveaux de vie. Les chiffres révèlent que pour l'ensemble du pays, le pourcentage moyen des individus migrants croît progressivement lorsqu'on passe des plus pauvres (1er quintile) aux "plus riches" (5ème quintile).

Au niveau des plus pauvres, 19,3 % des individus sont des migrants et c'est la strate Ouaga/Bobo où se trouve concentrée la plus forte proportion des migrants suivi du Centre-Nord avec 26,8% des migrants plus pauvres. La strate Nord, un peu moins attrayante, est la moins peuplée de migrants (5%).

Par rapport au genre, il ressort qu'en général toute proportion gardée, que les individus du genre masculin migrent plus que ceux du genre féminin (respectivement 29,2% et 26%). Cependant, il y a chez les individus migrant du genre féminin plus de pauvres que chez les migrants hommes; inversement, il apparaît plus de migrants riches (44,8%) que de migrantes riches (41,8%).

II.4.1. Répartition des migrants selon le lieu d'origine

La migration interne est plus importante que celle externe (71,2% contre 28,8% des migrants). Les individus immigrants viennent surtout de la Côte d'Ivoire (29,2%), suivi de loin par ceux venant du Ghana et du Mali. Les immigrants des autres pays africains et des pays non africains sont très peu nombreux (cf. tableau A.II.7).

De l'observation des chiffres, il apparaît d'une part, que la proportion des migrants internes augmente avec le niveau de vie (60,6% au 1er quintile à 77,1% au 5ème quintile du niveau de vie); d'autre part, que pour ceux des immigrants en provenance de la Côte d'Ivoire (et du Ghana dans une moindre mesure) la proportion des immigrants riches diminue quand le niveau de vie augmente.

Cette situation est comparable à celle qui prévaut dans les deux milieux de résidence, toutefois il ressort que c'est du milieu rural que provient l'importante proportion des immigrants.

II.4.2. Les raisons de migration

Les raisons et motifs d'installation évoqués par les migrants sont essentiellement sociaux: 29,8% ont suivi la famille et 30,6% pour le mariage; ils sont 10,7% qui migrent pour rechercher un emploi et 8,4% pour la recherche de terres cultivables.

Par rapport aux raisons avancées, la proportion des individus riches qui se sont déplacés pour rechercher du travail et pour suivre la famille augmente avec le niveau de vie. Par contre, les

individus qui migrent pour des raisons de mariage (il s'agit essentiellement des femmes) s'appauvrissent (la proportion baisse à mesure que le niveau de vie augmente) (cf. tableau A.II.8).

Contrairement au milieu rural où les individus migrent d'abord pour la raison de mariage (36,0%) et de famille (28,3%), dans le milieu urbain, le motif principal de la migration est le suivi de la famille (33,7%) et ensuite la recherche de l'emploi (26,6%).

En conclusion de l'analyse des caractéristiques socio-démographiques, il apparaît que les pauvres sont des personnes à très forte charge sociale (124,4 personnes à charges pour 100 individus pauvres), contrairement aux « riches » (76,9 personnes à charge pour 100 individus « riches »). Ce taux de dépendance théorique pour le Burkina Faso est évalué à 101,3%, beaucoup plus élevé en zone rurales (109,1%) qu'en zones urbaines (83,9%)

L'étude montre également que le niveau de vie baisse avec l'augmentation de la taille des ménages. Avec une taille moyenne nationale de 7,8 personnes, les ménages pauvres connaissent des tailles variant de 9 à 11 personnes contre une variation de 6 à 8 personnes chez les ménages les « plus riches ».

Au plan socio-économique, les migrations apparaissent comme une stratégie des ménages en vue de réduire les effets de la pauvreté. elles touchent plus d'un ménage burkinabé. Elles sont plus importantes en milieu rural qu'en milieu urbain, chez les hommes que chez les femmes et chez les plus pauvres que chez les « riches ».

Au delà du débat sur le sens des déterminations entre caractéristiques socio-démographiques et pauvreté, l'on peut retenir que la pauvreté confère des caractéristiques spécifiques (fortes charges sociales pour les pauvres, grande taille des ménages pauvres, importants mouvements migratoires chez les pauvres. etc.). De telles caractéristiques doivent être par l'examen des caractéristiques économiques spécifiques relatives aux sources de revenus, aux structures des dépenses des ménages et aux inégalités globales de niveau de vie complétées (chapitre III).

CHAPITRE III :

SOURCES DE REVENUS, STRUCTURE DES
DEPENSES ET INEGALITE DES NIVEAUX DE
VIE

III.1 sources de revenus

III.1.1 Sources de revenus et pauvreté

"Les activités non agricoles et l'agriculture sont les principales sources de revenus des plus pauvres. Les plus «riches» tirent l'essentiel de leurs revenus des activités non agricoles et des transferts non privés et autres sources."

Tableau III.1 : Sources de revenus des ménages par catégorie.

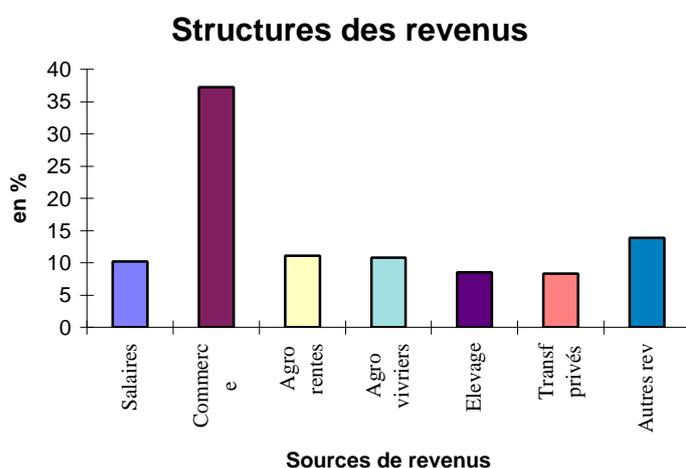
CATEGORIES	SOURCES DE REVENUS
Salaires	Secteur public et parapublic, secteur privé moderne et secteur privé non moderne
Revenus des activités non agricoles	Entreprises ou activités non agricoles
Revenus de l'agriculture de rente	Arachide et sous-produits, coton et sous-produits et sésame
Revenus de l'agriculture vivrière	Mil/sorgho et sous-produits, riz et sous-produits, maïs et sous-produits, niébé, fonio, cultures maraîchères, cultures fruitières, karité, néré et autres produits de cueillette
Revenus de l'élevage	Bovins, caprins, ovins, porcins et autres animaux
Transferts privés	Dons, cadeaux, mandats
Autres revenus	Transferts non privés (retraite, bourse, assurance, allocations familiales, pension alimentaire) et autres sources (jeu de hasard mariage, héritage, etc.)

Les activités non agricoles constituent la plus importante source de revenus des burkinabé (37,3%) quel que soit le milieu de résidence et le niveau de vie. Viennent ensuite les transferts non privés et autres sources (13,9%), l'agriculture de rente (11,1%), l'agriculture vivrière (10,8%) et les salaires (10,2%). L'élevage et les transferts privés ne font que 8,5% et 8,3% respectivement (cf. tableau III.2 ci après).

Tableau III.2 : structure des revenus par grands postes selon le niveau de vie (ensemble)

total	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	
	REVENU					
CLASSE						
salaire	1.8%	2.4%	4.9%	8.7%	14.2%	10.2%
commerce	26.8%	27.8%	31.5%	35.2%	42.0%	37.3%
agro rentes	19.9%	30.7%	22.3%	8.9%	4.8%	11.1%
agro vivrier	17.2%	14.7%	13.4%	15.6%	7.2%	10.8%
élevage	17.9%	14.1%	14.9%	12.1%	3.9%	8.5%
transferts privés	11.0%	7.3%	7.4%	8.9%	8.1%	8.3%
autres revenus	5.4%	3.0%	5.5%	10.7%	19.6%	13.9%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Graphique III.1 : structure des revenus des ménages (en %)



La part des revenus tirés des activités non agricoles dans le revenu total des ménages, croît avec le niveau de vie, passant de 26,8 % chez les plus pauvres à 42,0 % chez les plus « riches ». Il y va de même pour le poste « salaires » qui passe de 1,8 % à 14,2 % respectivement pour les plus pauvres et les plus « riches ».

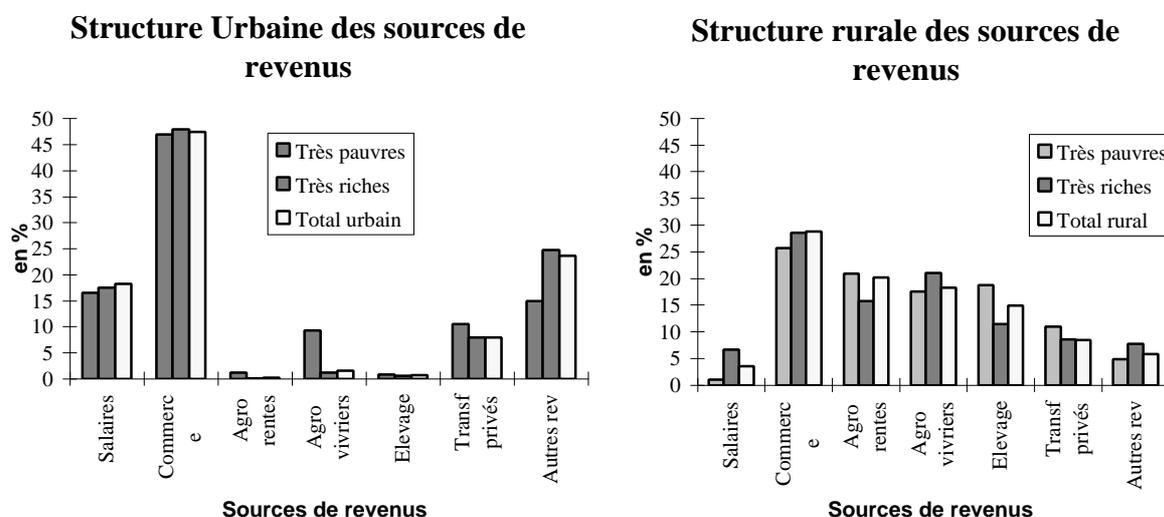
Chez les plus « riches », deux sources de revenus sont prépondérantes : les activités non agricoles qui constituent la plus importante source de revenus (42,0 %), suivies des transferts non privés et autres sources (19,6%) et les salaires (14,2%). Les revenus tirés de l'agriculture sont moins importants (l'agriculture de rente, l'agriculture vivrière et l'élevage contribuent respectivement pour 4,8%, 7,2% et 3,9% au revenu total).

Chez les plus pauvres, les revenus agricoles (agriculture de rente, agriculture vivrière et élevage) sont les plus importants (54,8%), soit une contribution de 19,9% pour l'agriculture de rente, 17,2% pour l'agriculture vivrière et 17,9% pour l'élevage. Les activités non agricoles constituent également une source importante de revenus pour les plus pauvres (26,8%). Par contre, les revenus salariaux sont négligeables (1,8%).

De l'observation du graphique III.2, il ressort que la structure des revenus en milieu urbain diffère de celui du milieu rural.

Dans le milieu urbain, les activités non agricoles font près de la moitié des revenus des ménages (47,5%), suivies de loin par les transferts non privés et autres sources (27,7%) et les salaires (18,3%). Les transferts privés entrent pour 7,9% dans le revenu total, tandis que la contribution de l'agriculture n'est que de 2,5% (agriculture vivrière 1,6%, élevage 0,7% et agriculture de rente 0,2%).

Graphique III.2 : structure du revenu des ménages selon le niveau de vie et le milieu de résidence



Les plus «riches» du milieu urbain tirent l'essentiel de leurs revenus des activités non agricoles (47,9%), des transferts non privés et autres sources (23,7%) et des salaires (18,3%). Les plus pauvres tirent la grande part de leurs revenus des activités non agricoles (47%) et des salaires (16,5%). Les transferts non privés et autres sources, les transferts privés, et l'agriculture sont également des sources non négligeables de revenus pour les plus pauvres (14,9%, 10,5% et 11,3% respectivement) (cf. tableau III.3 ci dessous).

Tableau III.3 : structure des revenus (en %) des individus du milieu urbain suivant la source de revenu et par niveau de vie

SOURCES DE REVENUS	QUINTILES					Ensemble
	1	2	3	4	5	
Salaires	16,5	28,9	16,7	24,6	17,5	18,3
Activités non agricoles	47,0	36,6	58,1	41,7	47,9	47,5
Agriculture de rente	1,2	1,3	0,8	0,5	0,1	0,2
Agriculture vivrière	9,3	7,6	4,3	2,5	1,2	1,6
Elevage	0,8	1,8	2,0	1,3	0,6	0,7
Transferts privés	10,5	11,2	6,0	8,1	7,9	7,9
Autres sources	14,9	12,6	12,0	21,2	24,8	23,7

TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Dans le milieu rural, l'ensemble de l'agriculture procure aux ménages 53,4% de leurs revenus (avec 20,2% provenant de l'agriculture de rente, 18,3% de l'agriculture vivrière et 14,9% des salaires de l'élevage). Les revenus des activités non agricoles viennent en appoint (28,8%) tandis que les salaires n'y contribuent que pour 3,5%.

Cette structure des revenus se retrouve autant bien chez les «riches» que chez les pauvres. Chez les plus «riches», l'agriculture vivrière procure plus de revenus que les autres composantes de l'agriculture alors que chez les plus pauvres, l'agriculture de rente et l'élevage sont prédominants dans l'agriculture. La part des salaires est plus importante chez les plus «riches» (6,7 %) que chez les plus pauvres (1,0%).

Tableau III. 4 : structure des revenus (en %) des individus du milieu rural suivant la source de revenu et par niveau de vie

SOURCES DE REVENUS	QUINTILES					Ensemble
	1	2	3	4	5	
Salaires	1,0	0,5	2,9	3,2	6,7	3,5
Activités non agricoles	25,7	27,2	26,9	33,0	28,6	28,8
Agriculture de rente	20,9	32,8	26,0	11,8	15,8	20,2
Agriculture vivrière	17,6	15,2	15,0	20,1	21,0	18,3
Elevage	18,8	15,0	17,2	15,8	11,5	14,9
Transferts privés	11,0	7,0	7,6	9,1	8,6	8,5
Autres sources	4,9	2,4	4,4	7,1	7,8	5,8
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

III .1.2. Sources de revenus et strates

La structure des revenus est différente selon le milieu de résidence. Tandis que le secteur primaire constitue la principale source de revenus dans le milieu rural, les secteurs secondaires et tertiaires sont les principales sources de revenus en zone urbaine. Mais il y a des disparités dans chacune des zones de résidence (cf. tableau III.5 ci-après).

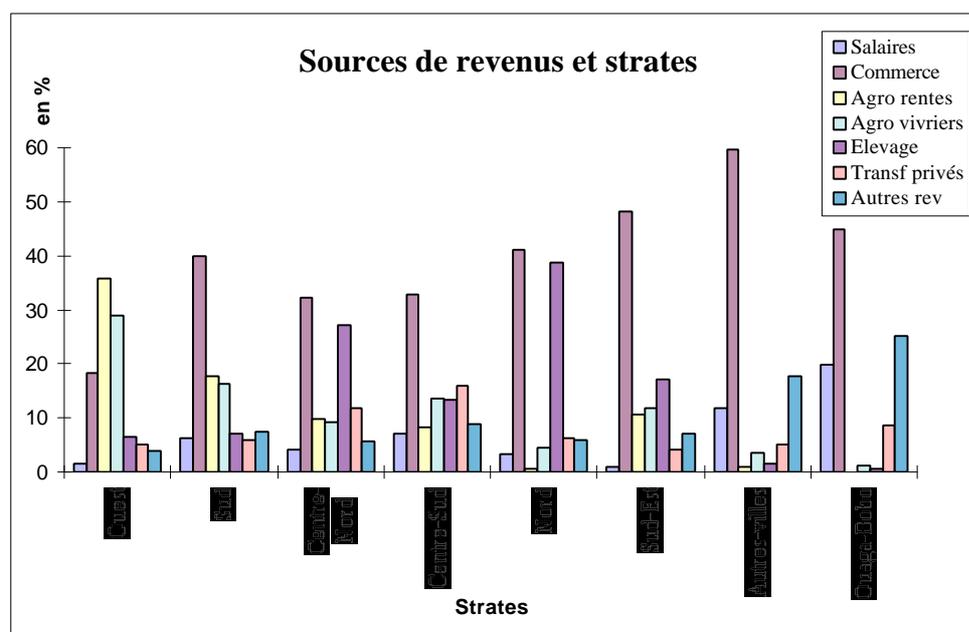
Dans le milieu urbain, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso se caractérisent par l'importance des transferts non privés et autres sources et des salaires tandis que dans les autres villes, les activités non agricoles procurent trois fois plus de revenus que les salaires et le groupe transferts non privés et autres sources réunis (59,7% contre 11,9% et 17,7%).

Dans la zone rurale, l'Ouest est la strate où l'agriculture procure le plus de revenus par rapport aux autres strates du milieu rural. Puis viennent le Centre-Nord (46,3%) avec une prédominance de l'agriculture vivrière, le Nord (43,6%) avec une prédominance de l'élevage, le Sud (40,9%), le Sud-Est (39,5%) et le Centre-Sud (35,2%). Le Sud-Est est surtout une zone d'activités non agricoles.

Tableau III.5 : structure des revenus par grands postes selon la strate

REVENU	region								total
	Ouest	Sud	Centre nord	Centre sud	Nord	Sud-Est	Autres villes	Ouaga-Bobo	
CLASSE									
salaire	1.4%	6.1%	4.0%	7.1%	3.3%	.9%	11.9%	19.8%	10.2%
commerce	18.4%	39.9%	32.3%	32.8%	41.0%	48.3%	59.7%	44.8%	37.3%
agro rentes	35.9%	17.6%	9.9%	8.4%	.7%	10.7%	.8%	.0%	11.1%
agro vivrier	28.9%	16.3%	9.3%	13.6%	4.3%	11.8%	3.4%	1.2%	10.8%
élevage	6.5%	7.0%	27.1%	13.2%	38.6%	17.0%	1.6%	.5%	8.5%
transferts privés	4.9%	5.8%	11.7%	16.0%	6.3%	4.1%	4.9%	8.6%	8.3%
autres revenus	3.9%	7.3%	5.6%	8.8%	5.9%	7.2%	17.7%	25.1%	13.9%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Graphique III.3 : structure des revenus des ménages par strate



Les salaires qui constituent une source de revenus plus urbaine que rurale, sont subdivisés en deux groupes : les salaires du public et du secteur privé non moderne qui se retrouvent chez les pauvres (2^o quintile essentiellement) et les salaires du secteur privé moderne chez les «riches» (4^o quintile). Les activités non agricoles constituent la principale source de revenus des ménages burkinabè, quel que soit le milieu de résidence et le niveau de vie. L'agriculture est une source de revenus qui se retrouve plus dans le milieu rural qu'en milieu urbain et qui procure plus de revenus aux pauvres qu'aux «riches». En conséquence, toute stratégie de croissance du revenu et de réduction de la pauvreté devrait accorder une priorité aux secteurs agricoles et aux activités non agricoles.

III .1.3. Sources de revenus et genre

La structure des revenus des ménages diffère selon le sexe du chef de ménage et les niveaux de vie.

Les ménages dont le chef est un homme tirent l'essentiel de leurs revenus des activités non agricoles (37,1%) et de l'agriculture (31,7%). Les revenus des ménages dont le chef est une femme proviennent surtout des transferts (dons, cadeaux, mandats, transferts non privés) et des activités non agricoles (47,2% et 27,2 % respectivement).

Sous l'angle des niveaux de vie, les ménages les plus pauvres dont le chef est homme, ont pour source principale de revenus l'agriculture (57,5%), alors que dans les ménages les plus riches dirigés par des hommes, les activités non agricoles sont la première source de leurs revenus (42,1%).

Au niveau des ménages dont le chef est une femme, la structure des revenus des plus pauvres est similaire à celle des « plus riches ». Les transferts et les activités non agricoles sont les deux premières sources de leurs revenus (52,8% et 31,5% pour les plus pauvres ; 49,3% et 23,8% pour les « plus riches »). Les salaires constituent un appoint appréciable pour les femmes chefs de ménage les plus riches (19,0% de leurs revenus).

L'examen des sources de revenus indique que les activités non agricoles constituent la plus importante source de revenus des ménages burkinabé. Suivant le niveau de vie, les activités non agricoles et l'agriculture de rente sont les principales sources de revenu pour les plus pauvres, alors que pour les plus « riches » il s'agit des activités non agricoles et les transferts privés.

III.2. STRUCTURES DES DEPENSES

Les rubriques des dépenses comprennent les dépenses alimentaires et non alimentaires. Chaque rubrique des dépenses comprend l'autoconsommation et les achats.

Dans cette partie du document, seront décrites les conditions de vie des ménages sous l'angle des dépenses. L'accent sera mis sur les conditions de vie des pauvres en général, et sur celui des extrêmes pauvres en particulier. L'examen de la structure des dépenses permettra d'identifier les biens et services les plus demandés par ces différentes couches de la population. Ce qui pourrait orienter la définition d'une politique de taxation différenciée des produits de consommation.

De l'examen du tableau .III.6 , il ressort que pour l'ensemble des Burkinabè, les dépenses alimentaires (achats et autoconsommation confondus) sont plus importantes que les dépenses non alimentaires : 52,5% contre 47,5%. La part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales décroît avec le niveau de vie au profit des dépenses non alimentaires : elle passe de 58,0% chez les plus pauvres à 40,7% chez les « plus riches ».

Tableau .III.6 :structure des dépenses par grands postes selon le niveau de vie (ensemble)

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	
achat aliment	25,16	28,47	30,45	32,72	30,49	29,46
autocons. alim.	32,87	29,48	24,56	18,11	10,21	23,05
achat non alimentaire	22,19	23,20	28,02	35,80	51,33	32,11
autocons non alim.	19,77	18,85	16,96	13,37	7,97	15,38
total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Cette prédominance des dépenses alimentaires dans les dépenses totales est l'une des caractéristiques des comportements des populations des pays en développement. Ainsi, la majeure partie des ressources sont consacrées à la satisfaction des besoins de base, notamment alimentaires. Le niveau très bas des revenus dans ces pays est tel que les montants alloués à la satisfaction des autres besoins de base tels que l'éducation des enfants sont faibles.

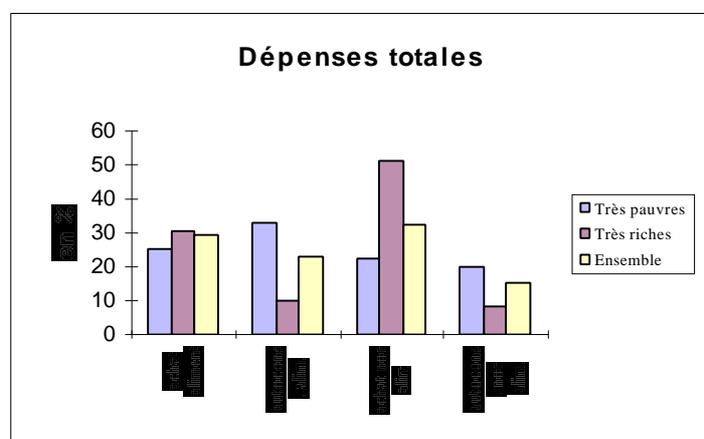
Si dans le milieu rural, les dépenses alimentaires sont prépondérantes par rapport aux dépenses non alimentaires (58% pour les premières contre 42% pour les secondes), ceci n'est pas plus vrai en milieu urbain où la part des dépenses alimentaires fait 47%. Mais quel que soit le milieu de résidence, cette part décroît avec le niveau de vie : en milieu urbain, elle passe de 53,3% chez les plus pauvres à 34,8% chez les « plus riches » et en milieu rural, elle passe de 62,8% chez les plus pauvres à 46,5% chez les « plus riches ». Quel que soit le milieu de résidence, les plus pauvres consacrent une part plus grande de leurs dépenses dans les dépenses alimentaires par rapport aux dépenses non alimentaires et les « plus riches » le font plus en dépenses non alimentaires qu'en dépenses alimentaires (cf. tableau .III.7).

Tableau .III.7 : structure des dépenses par grands postes selon le niveau de vie et la localité

Type de localité	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	
Urbaine						
achat aliment	30,77	36,36	38,60	40,92	33,84	36,10
autocons. alim.	22,51	15,02	10,79	5,18	1,10	10,92
achat non alimentaire	27,88	28,84	32,56	40,08	55,91	37,05
autocons non alim.	18,85	19,78	18,06	13,82	9,15	15,93
total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Rurale						
achat aliment	19,55	20,57	22,30	24,52	27,15	22,82
autocons. alim.	43,24	43,95	38,34	31,05	19,32	35,18
achat non alimentaire	16,51	17,56	23,49	31,53	46,76	27,17
autocons non alim.	20,70	17,91	15,87	12,91	6,78	14,83
total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Dans les dépenses totales de l'ensemble des Burkinabè, la part des achats (alimentaires et non alimentaires) est plus importante que celle de l'autoconsommation (61,6% contre 38,4%). Ceci est vrai pour tous les niveaux de vie sauf chez les plus pauvres où c'est l'inverse qui est observée (47,3% contre 52,7%). Plus le niveau de vie augmente, plus la part de l'autoconsommation baisse au profit de celle des achats. La part de ces derniers est croissante avec le niveau de vie en passant de 47,5% chez les plus pauvres à 81,8% chez les « plus riches ».

Graphique III.4 : structures des dépenses selon le niveau de vie.



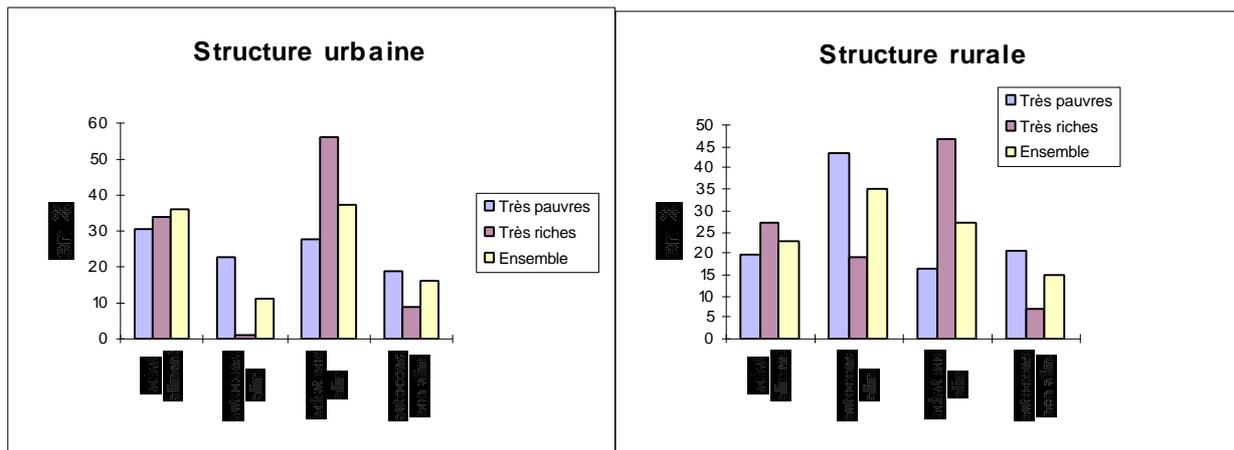
Dans le milieu urbain, on effectue plus d'achats que d'autoconsommation (73,5% contre 26,5%), alors qu'en milieu rural, ces deux types de dépenses sont égalitaires (50% chacun) dans les dépenses totales. Cette prédominance des achats par rapport à l'autoconsommation s'observe à tous les niveaux de vie et croît avec ceux-ci en passant de 58,6% à 89,7%. Dans le milieu rural également, plus le niveau de vie augmente, plus la part des achats augmente, mais la prédominance des achats sur l'autoconsommation ne s'observe qu'à partir du 4ème quintile de niveau de vie (« les riches » et les « plus riches »). La part des achats varie de 36,0% chez les plus pauvres à 73,4% chez les « plus riches ».

Au sein des dépenses alimentaires, les achats sont prédominants par rapport à l'autoconsommation pour l'ensemble des Burkinabè (29,5% contre 23,0%). Ceci est également vrai dans le milieu urbain (36,1% contre 10,9%) mais ceci n'est plus vrai dans le milieu rural (22,8% contre 35,2%).

La part des achats dans les dépenses alimentaires croît avec le niveau de vie quel que soit le milieu de résidence (donc la part de l'autoconsommation baisse avec le niveau de vie). Dans l'ensemble du milieu urbain, on effectue plus d'achats que d'autoconsommation (36,1% contre 10,9%) alors que dans le milieu rural, c'est le phénomène inverse qui s'observe (22,8% contre 35,2%). Quel que soit le milieu de résidence, les « plus riches » effectuent plus d'achats que d'autoconsommation (33,8% contre 1,1% en milieu urbain et 27,1% contre 19,3% en milieu rural). Cependant, les « plus pauvres » du milieu urbain effectuent plus d'achats que d'autoconsommation (30,8% contre 22,5%) contrairement aux plus pauvres du milieu rural où l'autoconsommation est plus forte que les achats (43,2% contre 19,6%). Ainsi, la différence essentielle entre les pauvres et les non pauvres réside dans le mode d'acquisition des produits alimentaires selon le milieu de résidence. En milieu rural, le pauvre, grâce à l'agriculture, peut produire une bonne partie des produits rentrant dans sa consommation (autoconsommation) alors que celui du milieu urbain, doit tout acquérir sur le marché. Ce qui nécessite la disponibilité d'un revenu monétaire suffisant.

Au niveau des dépenses non alimentaires, les achats sont plus importants que l'autoconsommation pour l'ensemble du Burkina. Cette observation demeure vraie quel que soit le niveau de vie. Mais, selon le milieu de résidence, cela n'est plus vrai. En effet, en milieu rural, l'autoconsommation non alimentaire est plus importante que les achats chez les plus pauvres et les pauvres (1er et 2ème quintile) : 20,7% d'autoconsommation contre 16,5% d'achats pour les plus pauvres et 17,9% d'autoconsommation contre 17,6% d'achats pour les pauvres.

Graphique III.5 : structures des dépenses selon le milieu de résidence et le niveau de vie



Les sections suivantes permettront d’expliciter la nature des dépenses totales des Burkinabè. La première section portera sur les dépenses alimentaires, la deuxième sur les dépenses non alimentaires. Un accent sera mis sur les produits alimentaires et non alimentaires les plus consommés.

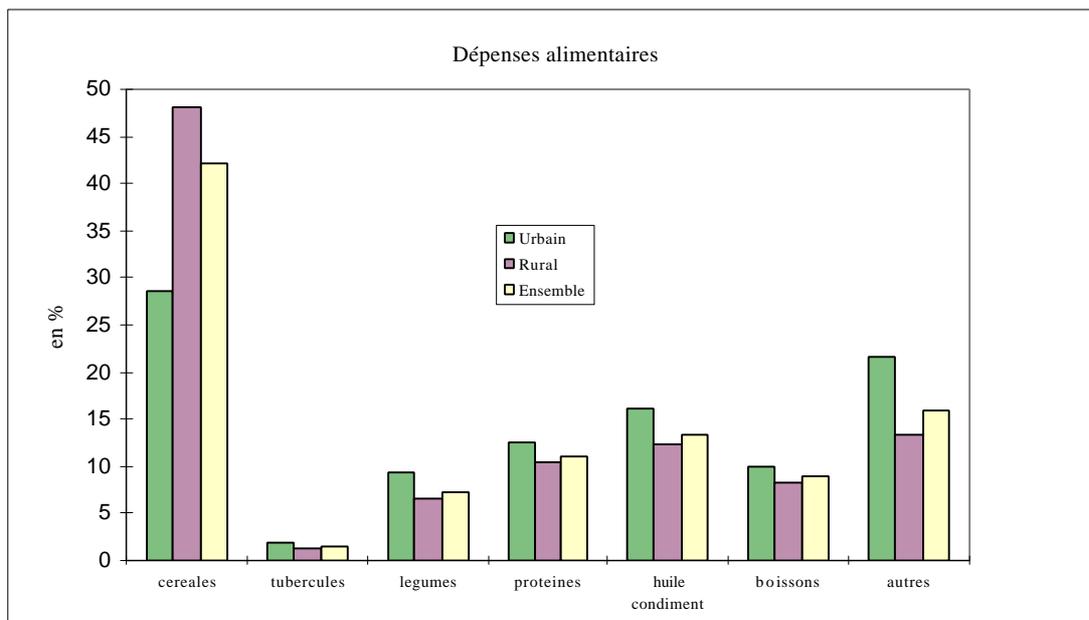
III.2.1 Dépenses alimentaires

La structure de dépenses totales alimentaires montre que les céréales constituent les produits alimentaires les plus demandés par les Burkinabè (42,2%). Viennent ensuite les condiments et huile (condiments, huile, arachide et pâte d’arachide, avec 13,3%), les protéines (produits laitiers, viandes et oeufs, poissons et fruits de mer, avec 11%), les boissons (eau, boissons alcoolisées et boissons non alcoolisées, avec 8,8%), les légumes (tomate en pot, légumes, fruits et cola, avec 7,3%) et dans une moindre mesure, les tubercules (1,5%). Le poste “autres produits alimentaires”, bien que important, ne retiendra pas notre attention car étant une rubrique de reliquat.

En montant dans l’échelle du niveau de vie (c’est-à-dire du premier au cinquième quintile), la proportion des dépenses consacrées aux céréales décroît à partir du deuxième quintile et celle consacrée aux protéines et aux condiments croît avec le niveau de vie.

La structure générale des dépenses alimentaires est la même en milieu rural et en milieu urbain : les céréales occupent toujours la part la plus importante, mais les dépenses en céréales s’effectuent plus en milieu rural qu’en milieu urbain en terme relatif (48% en milieu rural contre 28,5% en milieu urbain). En revanche, pour les autres dépenses alimentaires, les ménages urbains en effectuent plus que les ménages ruraux.

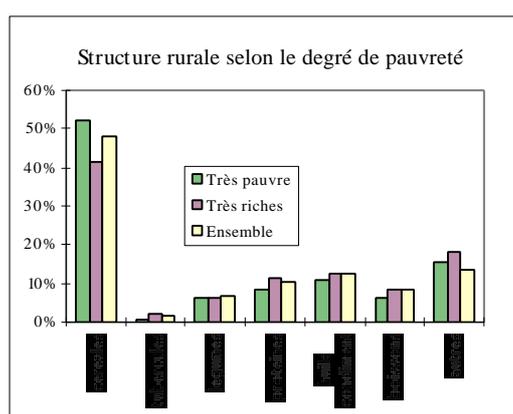
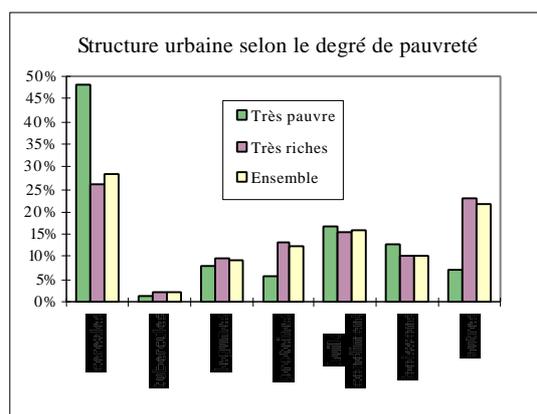
Graphique III.6 : structures des dépenses alimentaires selon le milieu de résidence



Dans le milieu urbain, plus le niveau de vie augmente, plus la part des dépenses affectées aux céréales diminue de façon continue en passant de 48,4% à 26,3%. Pour les autres postes des dépenses alimentaires, l'évolution ne s'effectue plus de manière régulière. Les plus pauvres consacrent plus de leurs dépenses alimentaires aux condiments et aux boissons et moins aux protéines, aux légumes et aux tubercules que les plus « riches ».

Au niveau du milieu rural, la part des céréales dans les dépenses alimentaires est plus importante chez les plus pauvres que chez les plus « riches ». C'est l'inverse qui est à noter pour les autres catégories de dépenses alimentaires.

Graphique III.7 : Structures des dépenses alimentaires selon le niveau de vie



Quel que soit le milieu de résidence, les dépenses en céréales occupent une grande part des dépenses alimentaires des pauvres.

Les dépenses en céréales occupent aussi la première place dans les dépenses alimentaires des ménages quelle que soit la strate. Cette proportion varie de 27,0% à 33,3% dans les villes et de 42 à 55% dans les strates rurales.

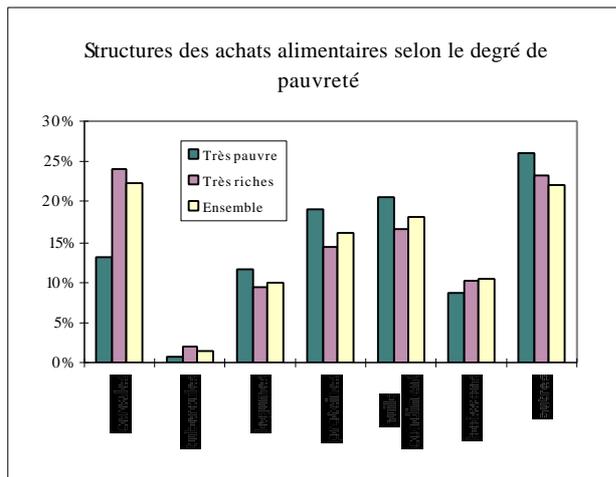
Pour les autres rubriques alimentaires, l'évolution est différente selon les strates :

- dans les strates « Ouaga et Bobo » et « Ouest », les ménages accordent beaucoup plus d'importance (en terme de part dans les dépenses alimentaires) aux condiments d'abord, puis ensuite aux protéines et aux boissons; les légumes et les tubercules ont des parts faibles dans les dépenses alimentaires dans ces strates;
- dans les strates "Autres villes" et "Centre-Nord", les condiments et les protéines viennent après les céréales, mais les légumes devancent les boissons. Les autres rubriques gardent les mêmes rangs;
- dans le "Centre-Sud", les dépenses sont ainsi hiérarchisées : les condiments, les boissons, les légumes, et les protéines;
- les strates "Sud" et "Nord" présentent la particularité de ne pas accorder la deuxième place aux condiments comme dans les autres strates, mais s'opposent entre-elles dans la consommation de tubercules. Dans le Nord, strate où prédomine l'élevage, c'est plutôt les protéines (produits laitiers, viandes, oeufs et poissons) qui accaparent une part importante des dépenses alimentaires après les céréales. Dans le Sud, ce sont les boissons (eau, boissons alcoolisées, boissons non alcoolisées) qui devancent les condiments. C'est la zone où les dépenses alimentaires en tubercules est la plus élevée (4,4%) contrairement au Nord où cet aliment est presque absent dans la consommation des ménages (0,1%).

III.2.1.1 Achat des produits alimentaires

La structure des achats de produits alimentaires est la même que celle des dépenses totales avec dans l'ordre décroissant les céréales, les condiments, les protéines, les boissons, les légumes et les tubercules « les autres produits alimentaires » ne rentrent pas en ligne de compte). En revanche, la structure globale des achats n'est plus la même selon les niveaux de vie. En effet, si pour les « riches » (4ème et 5ème quintiles), les achats en céréales sont prioritaires dans les dépenses alimentaires par rapport aux condiments et aux protéines, chez les pauvres 1er et 2ème quintile) et chez les "moyens" (3ème quintile), c'est plutôt les achats de condiments qui ont d'abord le plus d'importance, puis viennent les protéines et après seulement les céréales).

Graphique III.8 : structure des achats de produits alimentaires selon le niveau de vie

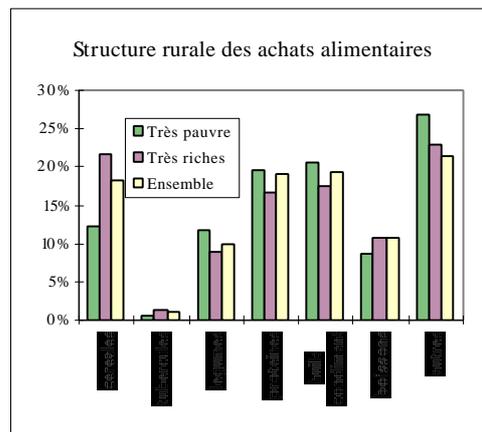
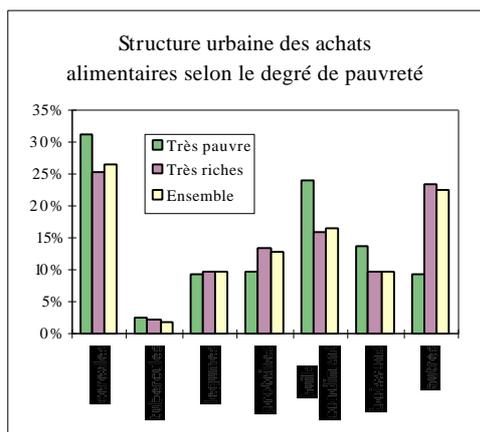


Les «riches» effectuent plus d’achats en céréales, en tubercules et en boissons que les pauvres. Ceux-ci orientent plus leurs dépenses vers les condiments, les protéines et les légumes que les «riches».

Dans le milieu urbain, la structure des achats en produits alimentaires est presque la même que celle des dépenses alimentaires totales sauf chez les plus pauvres (1er quintile) où les boissons occupent une place plus importante que les protéines dans les dépenses alimentaires.

En milieu rural, les achats de produits alimentaires vont plutôt vers les condiments, puis les protéines et bien avant les céréales. Ensuite, viennent les boissons avant les légumes. Les plus «riches» du milieu rural se distinguent nettement des autres ménages en accordant plus d’importance à l’achat des céréales avant les condiments et les autres postes. Pour les pauvres, l’ordre dans la priorité est interverti entre les boissons et les légumes par rapport à la structure de l’ensemble du milieu rural.

Graphique III.9 : structures des achats selon le niveau de vie et le milieu de résidence



Les ménages des deux grandes villes (Ouaga et Bobo) ont la même structure des achats alimentaires que celle de l’ensemble du pays. Ceux des “Autres villes” et le “Centre-Sud” ont une structure semblable dans les achats des produits alimentaires. Dans ces strates, à la différence de celle des deux grandes villes, les ménages accordent plus d’importance à l’achat

des légumes par rapport aux boissons. L'Ouest, le Centre-Nord et le Sud-Est accordent plus importance aux protéines par rapport aux autres postes. Les deux strates (Sud et Nord) se distinguent de la strate Ouaga-Bobo pour l'achat des céréales qui viennent en deuxième position après les condiments .

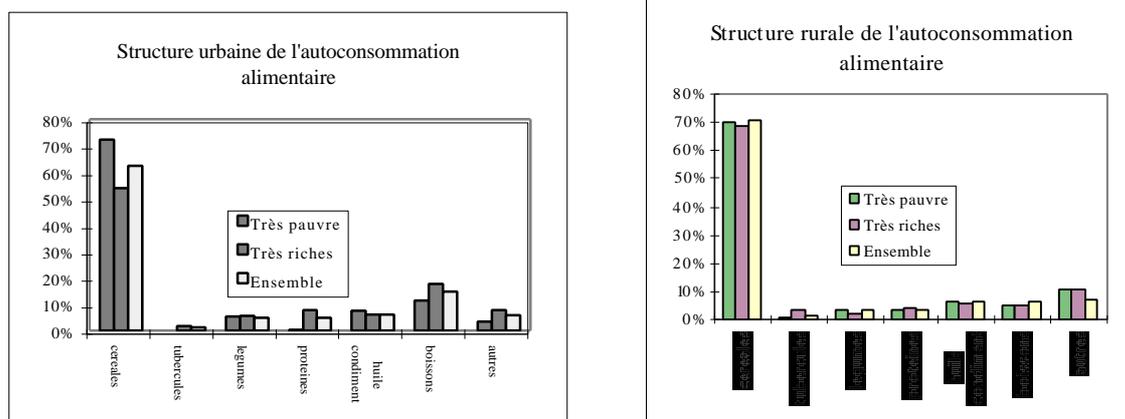
III.2.1.2 Autoconsommation

Dans l'autoconsommation alimentaire, les céréales occupent le premier rang. Puis suivent par ordre décroissant, les condiments, les boissons, les protéines, les légumes et enfin les tubercules.

Cette structure change selon les niveaux de vie, mais les céréales occupent toujours la plus grande part des dépenses en autoconsommation. Pour les plus «riches», après les boissons, les condiments et les protéines, les tubercules sont plus autoconsommés que les légumes alors que les tubercules sont marginales dans l'autoconsommation chez les ménages des autres classes. Pour ces derniers, après les céréales, la priorité est accordée aux condiments, puis aux boissons, ensuite aux légumes et enfin aux protéines au détriment des tubercules.

Selon le milieu de résidence, l'importance relative des rubriques des dépenses en autoconsommation se précise. L'autoconsommation en céréales est beaucoup plus un phénomène rural que urbain en terme de part relative dans les dépenses alimentaires en autoconsommation. En milieu urbain, les ménages autoconsomment plus les boissons que les condiments, et bien avant les autres postes, alors qu'en zone rurale, les condiments sont plus autoconsommés que les boissons.

Graphique III.10 : autoconsommation alimentaire selon le niveau de vie et le milieu de résidence



Pour toutes les strates, l'autoconsommation céréalière est la plus importante dans l'autoconsommation totale avec une part variant entre 52 et 80%. Les plus faibles parts sont enregistrées dans les villes de Ouaga et Bobo (52,4% à Ouaga et Bobo et 69,1% dans les autres villes) et les plus forts taux au Sud-Est et à l'Ouest (respectivement 79,6% et 79,5%). Les strates du Sud, du Nord et du Sud-Est se distinguent des autres strates par l'importance relative que les ménages de ces strates accordent à l'autoconsommation des tubercules pour la première strate et des protéines pour les dernières par rapport aux boissons dans les dépenses d'autoconsommation.

III.1.2 Dépenses non alimentaires

Les ménages orientent leurs dépenses non alimentaires vers le poste « habitation » en premier lieu (33,1%). Puis viennent dans l'ordre décroissant, les dépenses de santé (20,2%), les transports et communication (11,9%), l'habillement (11,2%), les transferts (10,1%), l'éducation (6,5%), les cérémonies (5,0%) et les autres dépenses non alimentaires (2,0%) comme le montre le tableau III.8 ci-dessous.

Tableau III.8 : Structure en % des dépenses non alimentaires pour chaque niveau de vie

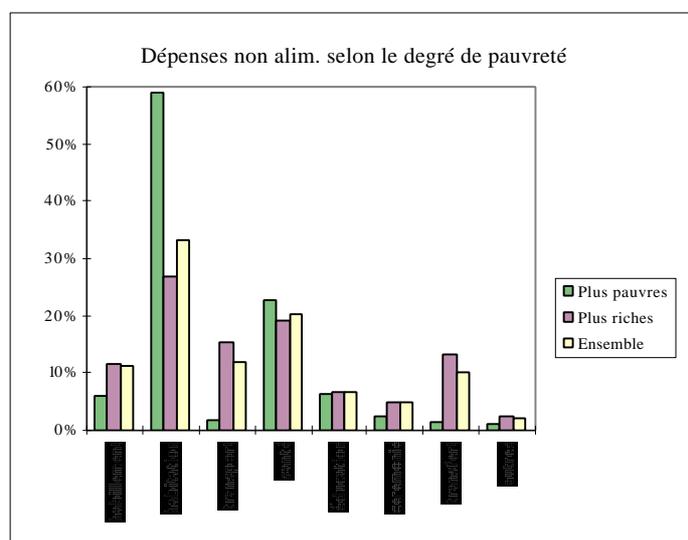
Rubriques	Quintiles de niveau de vie					Ensemble
	1	2	3	4	5	
Habillement	5,90	8,10	10,70	13,10	11,50	11,2
Habitation	58,80	53,80	45,80	36,30	26,80	33,1
Transport et Communication	1,60	4,60	5,40	8,10	15,20	11,9
Santé & Hygiène	22,60	20,40	21,30	22,60	19,30	20,2
Education & Loisirs	6,30	6,20	6,60	6,40	6,50	6,5
Cérémonie	2,50	3,30	4,40	6,70	5,00	5,0
Transferts	1,40	2,90	5,00	6,00	13,10	10,1
Autres	1,10	0,60	0,70	0,80	2,60	2,0

Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
--------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Les dépenses d'habitation occupent une part plus importante par rapport aux autres postes dans les dépenses non alimentaires chez les plus pauvres que chez les « plus riches ». Cette part décroît avec le niveau de vie (en passant de 58,8% chez les plus pauvres à 26,8% chez les plus « riches »). Après l'habitation, les dépenses des « plus riches » vont en priorité à la santé (19,3%), puis au transport et communication (15,2%), ensuite aux transferts (13,1%) et l'habillement (11,5%). Les dépenses d'éducation et de cérémonies ont une part relativement faible (6,5% et 5,0% respectivement) dans les dépenses non alimentaires des « plus riches ».

En revanche, chez les plus pauvres, les dépenses d'éducation (6,3%) devancent celles de l'habillement (5,9%), des transports (qui ne font plus que 2,3% des dépenses non alimentaires) et des transferts (1,4%).

Graphique III.11: Structure des dépenses non alimentaires selon le niveau de vie



La structure des dépenses totales non alimentaires est différente selon le milieu de résidence et selon les niveaux de vie (cependant les dépenses d'habitation occupent toujours la première place).

Dans le milieu urbain, la santé constitue la deuxième priorité dans les dépenses non alimentaires. Ensuite, les dépenses en transport et en transferts occupent les troisième et quatrième places dans les dépenses non alimentaires des ménages urbains. La part allouée aux dépenses d'éducation est faible (7,9%) ainsi que celle affectée aux cérémonies (3,6%).

Tableau III.9 : structure en % des dépenses non alimentaires en zone urbaine pour chaque niveau de vie

Rubriques	Quintiles de niveau de vie					Ensemble
	1	2	3	4	5	
Habillement	2,80	2,10	3,00	7,90	8,70	8,4
Habitation	62,80	56,70	54,70	42,80	30,40	32,3
Transport et Communication	1,00	3,80	5,50	10,80	17,50	16,5
Santé & Hygiène	23,00	24,30	21,80	23,40	19,10	19,5
Education & Loisirs	8,90	8,60	9,60	8,90	7,70	7,9
Cérémonie	1,00	2,50	3,70	2,80	3,70	3,6
Transferts	0,20	1,80	1,10	2,90	10,60	9,7
Autres	0,30	0,20	0,70	0,60	2,30	2,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les plus «riches» ont la même structure des dépenses non alimentaires que l'ensemble du milieu urbain. Pour les plus pauvres, après les postes habitation et santé, l'importance est accordée aux dépenses d'éducation (8,9%) par rapport aux autres postes. Au total, les dépenses d'habitation et de santé font plus de 8/10 des dépenses non alimentaires des ménages pauvres du milieu urbain.

Les dépenses de transport opposent les plus «riches» et les plus pauvres : elles sont relativement importantes pour les premiers et de moindre importance pour les seconds qui ne leur accordent pas une grande importance.

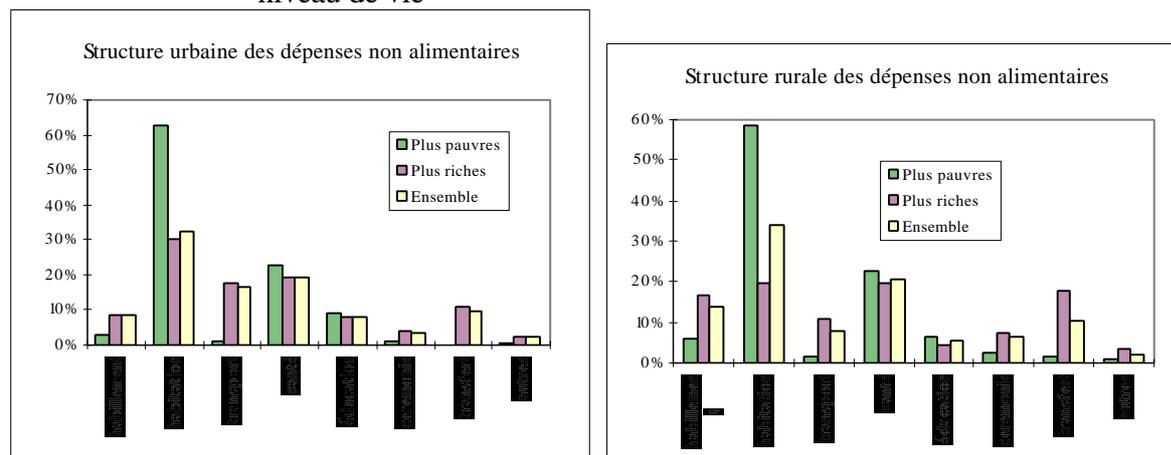
En milieu rural, les dépenses d'habillement occupent la troisième place après l'habitation et la santé. Viennent ensuite, les transferts, les transports, les cérémonies, l'éducation et les autres dépenses non alimentaires.

Tableau III.10 : structure en % des dépenses non alimentaire selon chaque niveau de vie en zone rurale

Rural Rubriques	Quintiles de niveau de vie					Ensemble
	1	2	3	4	5	
Habillement	6,00	8,60	11,70	14,60	16,80	13,8
Habitation	58,60	53,60	44,70	34,30	19,90	33,7
Transport et Communication	1,60	4,70	5,40	7,30	10,90	7,8
Santé & Hygiène	22,50	20,10	21,20	22,40	19,80	20,9
Education & Loisirs	6,20	6,00	6,20	5,70	4,30	5,3
Cérémonie	2,50	3,40	4,50	7,90	7,40	6,3
Transferts	1,40	3,00	5,50	6,90	17,80	10,4
Autres	1,10	0,60	0,70	0,90	3,20	1,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Après les dépenses d’habitation et de santé, les plus «riches» allouent la part la plus importante de leurs dépenses non alimentaires au poste de transferts d’abord, ensuite à l’habillement, puis au transport, se rapprochant ainsi du comportement des «riches» urbains pour la consommation de ce service de luxe. Les dépenses d’éducation sont faibles dans les dépenses non alimentaires de ces ménages (4,3%). Les postes d’habitation et de santé occupent les premières places dans les dépenses non alimentaires des pauvres dans la zone rurale.

Graphique III.12 : structures des dépenses non alimentaires selon le milieu de résidence et le niveau de vie



Ce qui distingue les pauvres du milieu urbain de ceux du milieu rural, c’est d’abord la prépondérance du poste éducation par rapport à l’habillement pour les premiers et l’inverse pour les seconds. Ensuite, contrairement aux ruraux pauvres, les urbains pauvres n’allouent pas une part importante de leurs dépenses non alimentaires aux cérémonies et aux transferts.

Tableaux III.11 : synoptiques des priorités

«Riches»

Rang	Urbain	Rural
1	Habitation	Habitation
2	Santé	Santé
3	Transport	Transfert
4	Transfert	Habillement
5	Habillement	Transport
5	Education	Cérémonie
6	Cérémonie	Education
7	Autres	Autres

Pauvres

Rang	Urbain	Rural
1	Habitation	Habitation
2	Santé	Santé
3	Education	Education
4	Habillement	Habillement
5	Transport	Cérémonie
6	Cérémonie	Transport
7	Autres	Transferts
8	Transferts	Autres

Les Burkinabè affectent l'essentiel de leurs dépenses à l'habitation et à la santé quel que soit le milieu de résidence.

La priorité des «riches» s'oriente vers les dépenses de transport (milieu urbain), de transferts et d'habillement (milieu rural), après les dépenses d'habitation et de santé dans ces milieux. Les dépenses d'éducation sont faibles. Pour les plus pauvres, les dépenses de transport et de transferts sont très faibles. Les ménages pauvres du milieu urbain et du milieu rural se distinguent dans l'arbitrage entre les dépenses de transport et de cérémonies d'une part et d'autre part entre les dépenses de transferts et les autres produits non alimentaires.

Il existe des disparités selon les milieux de résidence.

Dans la strate "Autres villes", la structure des dépenses non alimentaires est différente de celle du milieu urbain car les dépenses d'habillement sont plus importantes que celles effectuées en transferts.

Au sein du milieu rural, ce sont les strates "Nord" et "Sud-Est" qui se distinguent des autres strates rurales principalement par le fait que la priorité n'est pas orientée vers les dépenses de santé en deuxième position. Celles-ci viennent en troisième place après les dépenses d'habillement dans ces deux strates. Dans la strate Ouest, les dépenses effectuées en transferts sont plus importantes que celles affectées à l'habillement (tableau III.12 ci-dessous).

Tableau III.12 : structure en % des dépenses non alimentaires par strate

	Ouest	Sud	Centre		Nord	Sud- Est	Autres villes	Ouaga et Bobo	Ensemble
			Nord	Sud					
Habillement	15,3	17,0	9,4	11,0	23,1	21,1	10,5	7,90	11,2
Habitation	29,6	31,2	40,4	36,4	27,9	24,7	28,8	33,30	33,1
Transport et Communication	8,3	6,5	8,6	5,8	9,1	14,4	12,0	17,70	11,9
Santé & Hygiène	18,8	20,7	19,7	25,7	14,0	18,1	20,3	19,30	20,2
Education & Loisirs	5,2	5,4	5,2	5,6	5,3	3,7	8,2	7,80	6,5
Cérémonie	5,0	6,8	8,4	4,9	9,1	6,2	6,5	2,80	5,0
Transfert	16,9	9,2	7,0	8,4	6,3	11,2	9,5	9,70	10,1
Autres	0,9	3,2	1,3	2,1	5,2	0,6	4,3	1,50	2,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

III.1.2.1 Achats des produits non alimentaires

Après le poste de santé, les transports et les transferts occupent une part importante dans les achats des «plus riches» alors qu'ils sont négligeables chez les plus pauvres qui allouent une proportion non négligeable de leurs dépenses à l'éducation.

Au niveau national (cf tableau III.13), les achats des ménages suivent la hiérarchie suivante : la santé (25,7%), le transport (15,3%), l'habitation (14,5%), l'habillement (14,3%), les transferts (13,0%), l'éducation (8,2%), les cérémonies (6,4%) et les autres postes (2,5%).

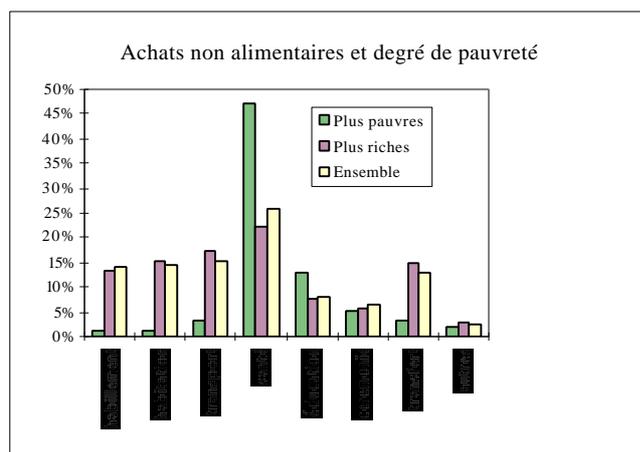
Tableau III.13 : structure en % des achats de produits non alimentaires pour chaque niveau de vie

Rubriques	Quintiles de niveau de vie					Ensemble
	1	2	3	4	5	
Habillement	12,9	15,8	17,7	18,0	13,2	14,3
Habitation	12,9	11,6	11,7	12,2	15,5	14,5
Transport et Communication	3,4	9,1	9,0	11,2	17,5	15,3
Santé & hygiène	47,2	38,3	34,4	31,1	22,3	25,7
Education & Loisirs	12,8	11,9	10,5	8,8	7,5	8,2
Cérémonie	5,4	6,4	7,1	9,2	5,7	6,4
Transferts	3,1	5,9	8,3	8,3	15,1	13,0
Autres	2,2	1,1	1,2	1,1	3,0	2,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Cette structure des achats est très semblable à celle des plus «riches» sauf que pour ces derniers, les transferts sont plus importants que les dépenses affectées à l'habillement (les autres postes gardant toujours les mêmes rangs). Cela peut s'expliquer par l'importance du pouvoir d'achat des plus «riches» par rapport à celui des autres catégories de ménages.

Pour les plus pauvres, les parts des montants alloués au transport et aux transferts dans les achats sont parmi les plus faibles : elles sont respectivement de 3,4% et de 3,1%. Pour ces catégories de la population, les achats sont réservés en priorité à la santé (47,2% soit près de la moitié des achats), ensuite à l'habillement et à l'habitation (12,9% pour chaque poste), à l'éducation (12,8%) et aux cérémonies (5,4%). Les achats de services de transport et communication sont négligeables chez les plus pauvres (3,4%) alors qu'ils occupent le premier rang des dépenses non alimentaires chez les plus «riches» (17,5%).

Graphique III.13 : structures des achats non alimentaires selon le niveau de vie



Dans la structure des achats de produits non alimentaires en zone urbaine, on note une interversion entre l'habitation et les transports d'une part et d'autre part entre les transferts et l'habillement par rapport à la structure nationale (cf tableau III.14). Cette structure est différente de la structure de celle des plus pauvres et proche de la structure des achats des « plus riches ». Après la santé, les plus pauvres accordent d'abord plus d'importance en terme d'achats à l'habitation (38,1%), ensuite à l'éducation (14,7%) et à l'habillement (4,8%). Les parts allouées aux autres postes sont faibles.

Tableau III.14 : structure en % des achats des produits non alimentaires en zone urbaine pour chaque niveau de vie

Urbain Rubriques	Quintiles de niveau de vie					Ensemble
	1	2	3	4	5	
Habillement	4,8	3,5	4,5	10,6	10,0	9,9
Habitation	38,1	27,7	29,9	23,4	19,2	19,8
Transport et Communication	1,7	6,4	8,5	14,5	20,3	19,6
Santé & hygiène	38,3	40,5	33,6	31,3	22,1	23,2
Education & Loisirs	14,7	14,3	14,9	11,8	8,9	9,3
Cérémonie	1,6	4,1	5,8	3,7	4,3	4,3
Transferts	0,3	3,0	1,8	3,9	12,4	11,5
Autres	0,4	0,4	1,1	0,8	2,7	2,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Dans le milieu rural (cf tableau III.15), toujours après la santé, l'importance est donnée à l'habillement (19,1%). Après les dépenses de santé, le débours financier des plus « riches » va d'abord au poste de transferts, puis vers l'habillement, le transport, l'habitation ; les cérémonies et l'éducation. Les plus pauvres orientent en revanche leurs achats prioritairement vers la santé (47,7%), l'habillement (13,3%), l'éducation (12,8%), l'habitation (11,6%); les autres postes ayant des parts faibles (entre 2,3% et 5,6%).

Tableau III.15 : structure en % des achats de produits non alimentaires en zone rurale pour chaque niveau de vie

Rural Rubriques	Quintiles de niveau de vie					Ensemble
	1	2	3	4	5	
Habillement	13,3	17,0	19,6	20,3	19,1	19,1
Habitation	11,6	10,0	9,1	8,7	8,7	8,9
Transport et Communication	3,5	9,4	9,1	10,2	12,4	10,8
Santé & Hygiène	47,7	38,0	34,5	31,0	22,6	28,4
Education & Loisirs	12,8	11,6	9,9	7,9	4,9	7,1
Cérémonie	5,6	6,7	7,3	11,0	8,4	8,6
Transferts	3,2	6,1	9,3	9,7	20,4	14,5
Autres	2,3	1,2	1,2	1,2	3,6	2,5
Total	100	100	100	100	100	100

Graphique III.14 : structures des achats selon le milieu de résidence et le degré de pauvreté

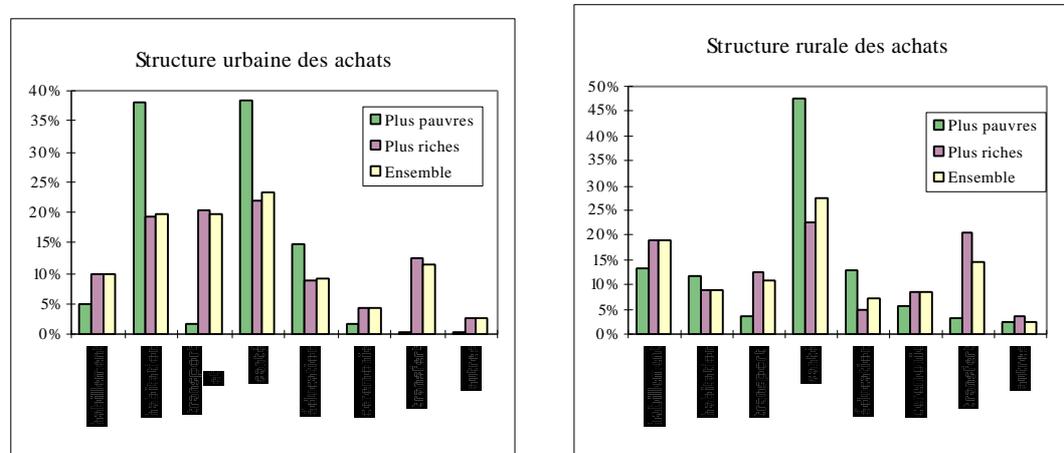


Tableau III.16 : structures urbaine et rurale des achats

Rang	Urbain	Rural
1	Santé	Santé
2	Habitation	Habillement
3	Transport	Transfert
4	Transfert	Transport
5	Habillement	Cérémonie
6	Education	Habitation
7	Cérémonie	Education
8	Autres	Autres

La structure des achats dans les deux grandes villes (Ouaga et Bobo) est différente de celle du milieu urbain : les dépenses d’habillement sont plus importantes que celles effectuées en transferts.

La structure des achats des deux strates “Nord et Sud-est” se particularise de celle du milieu rural avec la part relative plus importante accordée à l’habillement par rapport à la santé (tableau III.17 ci-après). Pour la strate Ouest, les transferts sont importants (21,8% des dépenses non alimentaires). En revanche, le “Sud-Est” détient le taux le plus faible des achats dans les dépenses d’éducation (3,9%).

Tableau III.17 : Structure en % des achats non alimentaires par strate

	STRATES								Ensemble
	Ouest	Sud	Centre Nord	Centre Sud	Nord	Sud-Est	Autres villes	Ouaga et Bobo	
Habillement	19,6	22,8	14,5	16,0	28,6	27,2	12,2	9,3	14,3
Habitation	10,8	7,7	9,0	8,1	11,3	4,9	17,3	20,5	14,5
Transport et Communication	10,6	8,7	13,4	8,4	10,9	17,9	13,9	21,1	15,3
Santé & hygiène	23,4	27,7	29,7	37,0	17,1	23,0	23,6	23,1	25,7
Education & loisirs	6,6	7,2	7,6	8,1	6,8	3,9	9,5	9,3	8,2
Cérémonie	6,4	9,2	13,1	7,0	11,1	8,0	7,6	3,4	6,4
Transfert	21,6	12,4	10,9	12,3	8,0	14,5	11,0	11,6	13,0
Autres	1,1	4,2	1,9	3,0	6,3	0,7	5,0	1,8	2,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

III.1.2.2 Autoconsommation

Le poste habitation est le plus autoconsommé des dépenses non alimentaires, quel que soit le milieu de résidence.

La part élevée des dépenses d'habitation dans les dépenses totales non alimentaires au niveau national est due à l'autoconsommation. En effet, il fait plus de 97% des dépenses d'autoconsommation. La santé occupe la deuxième place avec seulement 1,2%. Les parts des autres rubriques des dépenses sont négligeables (moins de 0,5%) (cf. tableau III.18).

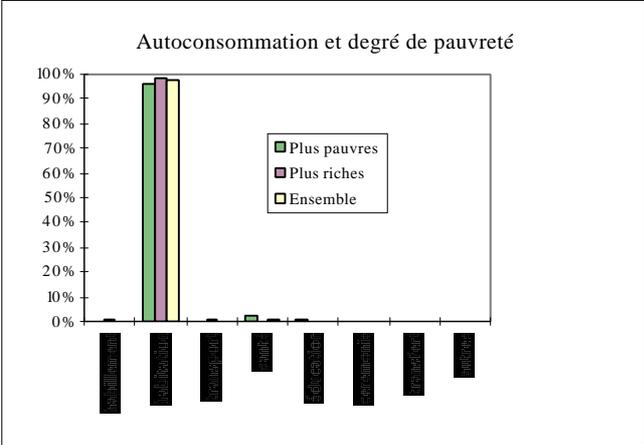
Tableau III.18: structure de l'autoconsommation non alimentaire par grands postes selon le niveau de vie (ensemble)

total	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	
	AUTONALI					
dépenses non alimentaires						
habillement	,2	,4	,1	,5	,6	,4
habitation	96,2	96,5	97,6	97,5	98,3	97,5
transport et communication	,0	,0	,0	,1	,5	,2
santé & hygiène	2,5	2,5	1,5	1,1	,4	1,2
éducation & loisirs	1,0	,5	,6	,4	,1	,4
cérémonie	,1	,1	,3	,3	,1	,2
transfert	,0	,0	,0	,0	,0	,0
autres	,1	,1	,0	,2	,0	,1
total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

+-----+-----+-----+-----+-----+-----+-----+

Les plus «riches» font plus d’autoconsommation en habillement et transport; les plus pauvres en santé et éducation (loisirs et cinéma compris).

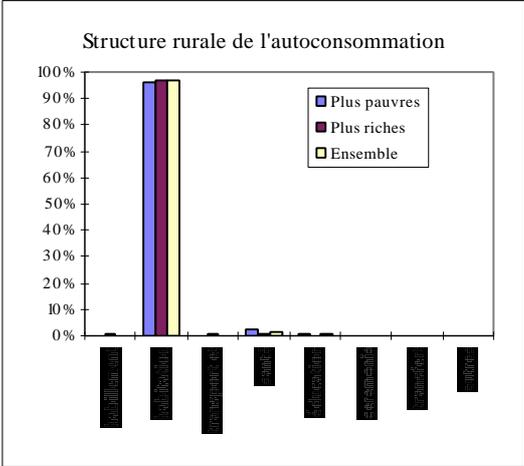
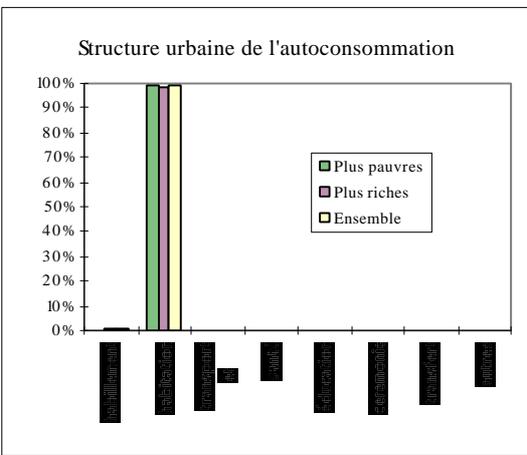
Graphique III.15 : structure de l’autoconsommation selon le niveau de vie



Au niveau urbain, l’autoconsommation est orientée vers l’habillement après l’habitation. L’autoconsommation en habillement est surtout effectuée par les plus «riches» avec une part de 0,7%. Cette part est pratiquement nulle chez les pauvres (0%). Chez ces derniers, c’est la santé qui est le service le plus autoconsommé après l’habitation (0,4%).

En zone rurale, ce sont les services de santé et d’éducation qui sont les plus autoconsommés après l’habitation (respectivement 1,7% et 0,5%), surtout chez les plus pauvres (2,5% et 1,0% respectivement) que chez les plus «riches» (0,7% et 0,2% respectivement). Chez ces derniers, le transport vient avant la santé, l’habillement avant les cérémonies et l’éducation.

Graphique III.16 : structures de l’autoconsommation selon le milieu de résidence et le niveau de vie



L'analyse par strate montre que le "Sud-Est" s'illustre par le fort taux alloué à l'autoconsommation en éducation-loisirs-cinéma (2,7%) par rapport aux autres strates où ce taux n'atteint pas 1%. Dans la strate « Ouest » les ménages effectuent beaucoup d'autoconsommation en santé et hygiène (2,3%). Dans la strate « Nord », on effectue beaucoup d'autoconsommation en santé et hygiène (2,4%), en habillement (2,2%) de même qu'en transport et communication (2,2%) (cf. tableau III.19).

Tableau III.19 : structure de l'autoconsommation non alimentaire par grands postes selon les strates

	region							
	Ouest	Sud	Centre nord	Centre sud	Nord	Sud-Est	Autres villes	Ouaga-Bobo
AUTONALI								
depenses non alimentaires								
habillement	,2%	,0%	,5%	,2%	2,2%	,0%	,2%	,7%
habitation	97,2%	99,2%	96,3%	97,7%	90,3%	93,6%	98,8%	98,8%
transport et communication	,1%	,0%	,0%	,0%	2,2%	2,5%	,4%	,2%
sante & higyene	2,3%	,5%	2,0%	1,4%	2,4%	1,2%	,4%	,2%
éducation & loisirs	,2%	,2%	,9%	,3%	,0%	2,7%	,2%	,1%
ceremonie	,0%	,0%	,2%	,4%	1,5%	,0%	,0%	,0%
transfert	,0%	,0%	,0%	,0%	,0%	,0%	,0%	,0%
autres	,0%	,0%	,2%	,0%	1,4%	,0%	,0%	,0%
total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

III.1.3 Analyse détaillée de la Structure de consommation

Cette section a pour objectif de préciser les produits alimentaires les plus consommés (achetés ou autoconsommés) particulièrement par les pauvres. Nous n'allons pas analyser en détails tous les rubriques : les céréales et l'habitation retiendront notre attention. Cette analyse est basée sur les tableaux désagrégés des dépenses de consommation.

Consommation alimentaire

Le mil et le sorgho constituent les céréales les plus consommés par les ménages Burkinabè. La part du montant des dépenses alimentaires allouées à ces produits baisse avec le niveau de vie quel que soit le milieu de résidence. Cette part est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain d'une part et d'autre part elle est plus importante au niveau des pauvres que des non pauvres.

Le riz, qui est la deuxième céréale la plus consommée, a une structure de consommation contraire à celle du mil et sorgho : il est plus consommé par les «riches» que par les pauvres et cette consommation s'effectue plus en milieu urbain qu'en milieu rural en général. Cependant, la consommation du riz est plus importante dans la strate "Ouest" du milieu rural que dans la strate des "Autres villes". Cela s'explique par le fait que le riz est beaucoup produit dans la strate "Ouest" qui bénéficie d'une pluviométrie permettant la riziculture.

Dans les achats de produits alimentaires, la part affectée au riz par les plus « riches » est environ 3 fois plus importante que la proportion allouée par les plus pauvres à cette denrée. Cela est plus vrai en milieu rural (11% contre 3,8%) qu'en milieu urbain (14% contre 5,7%), confirmant à la fois le caractère de luxe et urbain de la consommation de ce bien.

Le mil/sorgho est plus autoconsommé que acheté. C'est le céréale des pauvres par excellence, car même au niveau des achats, les pauvres en consacrent plus de part de leurs dépenses alimentaires que les plus « riches ». Cela est vrai en milieu urbain mais pas en milieu rural où l'autoconsommation de ces produits est importante.

Ainsi, les céréales les plus consommées sont le mil/sorgho et le riz. Le premier groupe est plus consommé par les pauvres quel que soit le milieu de résidence, surtout sous l'angle de l'autoconsommation. Le riz est surtout consommé en ville et par les « riches » où il est plus acheté que autoconsommé.

Pour les autres produits alimentaires, les achats des pauvres s'orientent vers les condiments, la viande, la cola et les boissons alcoolisées. Pour ce dernier groupe de produits, il s'agit de la bière locale de mil surtout. Cette structure des achats des pauvres se rencontre en milieu rural car, en milieu urbain, le problème de l'eau devient une préoccupation.

Consommation non alimentaire

Les dépenses non alimentaires sont dominées par le loyer et le bois au niveau de l'habitation et l'essence au niveau du transport.

Le loyer est plus autoconsommé (75,4% dans l'autoconsommation) qu'acheté (3,1% dans les achats), cette autoconsommation s'effectuant plus en milieu rural qu'en milieu urbain. Le bois aussi est surtout autoconsommé en milieu rural quel que soit le degré de pauvreté, mais en milieu urbain il est plus acheté par les plus pauvres que les plus «riches».

Le carburant (essence) est essentiellement acheté dans les deux milieux de résidence. Cet achat est plutôt effectué par les «riches» que par les pauvres.

En ce qui concerne la structure des dépenses, il apparaît que les ménages burkinabè consacrent davantage leurs dépenses en produits alimentaires que non alimentaire. Cela est surtout vrai pour les pauvres que pour les « riches », en milieu rural qu'en milieu urbain.

La proportion des dépenses acquises avec une contrepartie monétaire est plus importante que l'autoconsommation pour l'ensemble des burkinabè. Mais pour les pauvres et aussi dans le milieu rural, l'autoconsommation est prépondérante par rapport aux achats.

Cette part des achats (alimentaires ou non alimentaires) croît avec le niveau de vie. Elle est moins importante que la part de l'autoconsommation pour les pauvres quel que soit le milieu de résidence.

En terme de part relative dans les dépenses totales, les plus pauvres orientent prioritairement leurs dépenses vers les produits alimentaires et les « plus riches » vers les produits non alimentaires.

Dans leurs dépenses (alimentaires ou non alimentaires), « les plus riches » effectuent plus d'achats que d'autoconsommation alors que les plus pauvres font plus d'autoconsommation que d'achats. L'autoconsommation des pauvres est constituée de céréales pour l'autoconsommation alimentaire et de loyer et du bois (donc des dépenses d'habitation) pour l'autoconsommation non alimentaire.

Ce qui distingue fondamentalement les pauvres des deux milieux de résidence est le mode d'acquisition des produits alimentaires et non alimentaires. En milieu rural, le pauvre, grâce à l'agriculture, peut produire une bonne partie des produits rentrant dans sa consommation (autoconsommation) et supporter moins de dépenses d'habitation (loyer et bois surtout) alors que celui du milieu urbain, doit tout acquérir sur le marché. Ce qui nécessite la disponibilité d'un revenu monétaire suffisant.

III.3. PAUVRETE ET INEGALITES DES NIVEAUX DE VIE

Pour mieux affiner l'analyse de la pauvreté, il est essentiel de savoir si dans la distribution des niveaux de vie, il n'y a pas des fractions faibles de la population qui se répartissent des parts trop importantes des ressources. En matière de pauvreté, la tendance la plus forte est à relier le dynamique de la pauvreté avec les orientations inadéquates des projets et investissements, l'inefficacité des interventions et donc le caractère inapproprié des allocations volontaristes des ressources des projets et programmes de développement. L'on occulte très souvent la dimension de la redistribution globale, par les mécanismes du marché et de l'organisation de la vie sociale, des fruits de la croissance économique. En d'autres termes, la croissance économique globale n'est-elle pas happée par des fractions peu importantes de la population au profit d'un accroissement de la pauvreté des fractions les plus importantes.

Partant des dépenses observées comme la meilleure approximation des revenus des ménages, la présente partie de l'étude du profil de pauvreté tente de manière sommaire, de donner les premières indications de l'inégalité des niveaux de vies par le biais des courbes de Lorenz et des indices (ou coefficient) de Gini.

La courbe de Lorenz est une représentation graphique synthétique (dans le carré dit de Gini) de la concentration des revenus. Elle donne pour chaque proportion de la masse totale des revenus, la proportion de la population étudiée qui se la partage. Quant au coefficient de Gini, il est une grandeur synthétique mesurant le degré de concentration des revenus. Il peut être voisin de zéro (concentration faible), voisin de $\frac{1}{2}$ (concentration moyenne) ou voisin de 1 (concentration forte).

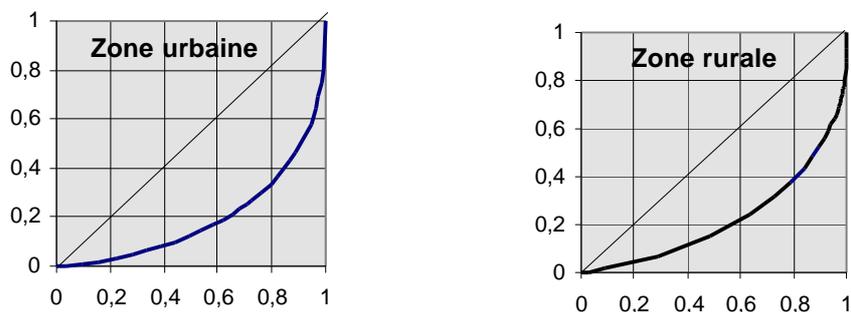
III.3.1. Analyse spatiale des inégalités de revenus

De manière générale, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural, la concentration des revenus est moyenne traduisant de sensibles inégalités dans la répartition des niveaux de vie. En milieu rural près de 80% de la population se répartissent 40% des revenus (20% de la population rurale se répartissent 60% des revenus ruraux). En milieu urbain les proportions sont quasiment identiques (20% de la population urbaine se partagent 65% des revenus urbains (cf. graphique III.17).

Tableau III.20 : Indices de Gini selon le milieu de résidence

	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Burkina
Indice de Gini	0,61	0,56	0,63
Niveaux moyens de vie (en millier de FCFA)	161,8	55,6	72,8
Effectifs population (%)	15	85	100

Graphique III.17 : courbe de Lorenz par milieu de résidence

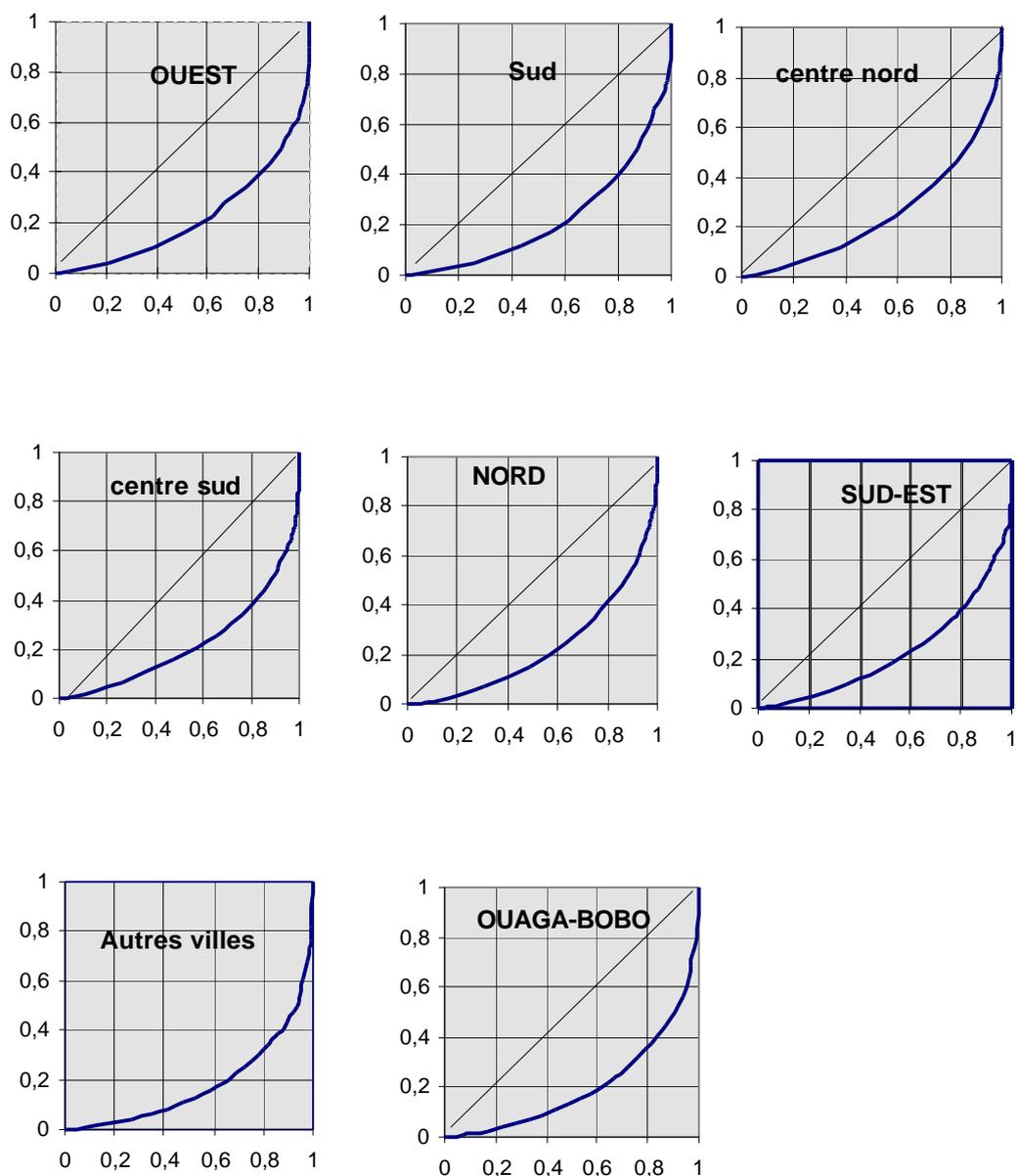


L'examen du tableau III.21 révèle qu'à l'exception du Centre-Nord (niveau moyen de vie le plus bas) et les strates à très forts niveaux moyens de vie (autres villes, Ouagadougou/Bobo-Dioulasso), la concentration des revenus est assez proche d'une strate à l'autre (indices de Gini variant de 0,55 à 0,57). L'analyse des coefficients de Gini par strate révèle que les inégalités de revenus sont en moyenne croissantes avec les niveaux moyens de vie, exceptée la strate des autres villes.

Tableau III. 21 : Indices de Gini et niveaux moyens de vie par strate

INDICATEURS	STRATES								Population totale
	Ouest	Sud	Centre-Nord	Centre-Sud	Nord	Sud-Est	Autres villes	Ouaga/Bobo	
Indice de Gini	0,57	0,56	0,51	0,56	0,55	0,55	0,64	0,60	0,63
Niveau moyen de vie (milliers FCFA)	66,4	70,1	43,9	53,7	54,8	52,5	125,4	177,1	72,8
Effectif population (%)	18	9	23	24	5	4	5	11	100

Graphique III.18 : Courbe de lorenz par strate



III.3.2. Analyse socio-professionnelle des inégalités de niveaux de vie

Au plan des GSE, les inégalités sont relativement moyennes; les coefficients de Gini variant de 0,38 chez les autres actifs à 0,54 chez les inactifs et chômeurs. Le niveau national du coefficient de Gini (0,63) révèle une inadéquation des distributions spécifiques à chaque GSE, qui combinées, aggravent les inégalités au plan global.

Quel que soit le groupe socio-économique, il apparaît que les revenus sont moyennement inégaux. La situation est relativement grave chez les salariés du privé où moins de 15% des salariés se répartissent près de 30% des revenus de ce groupe. Elle est moins grave chez les agriculteurs où 15% de ces derniers se partagent 25% des revenus du groupe (cf. tableau III.22 et graphique III.19).

Graphique III.19 : courbes de Lorenz par GSE

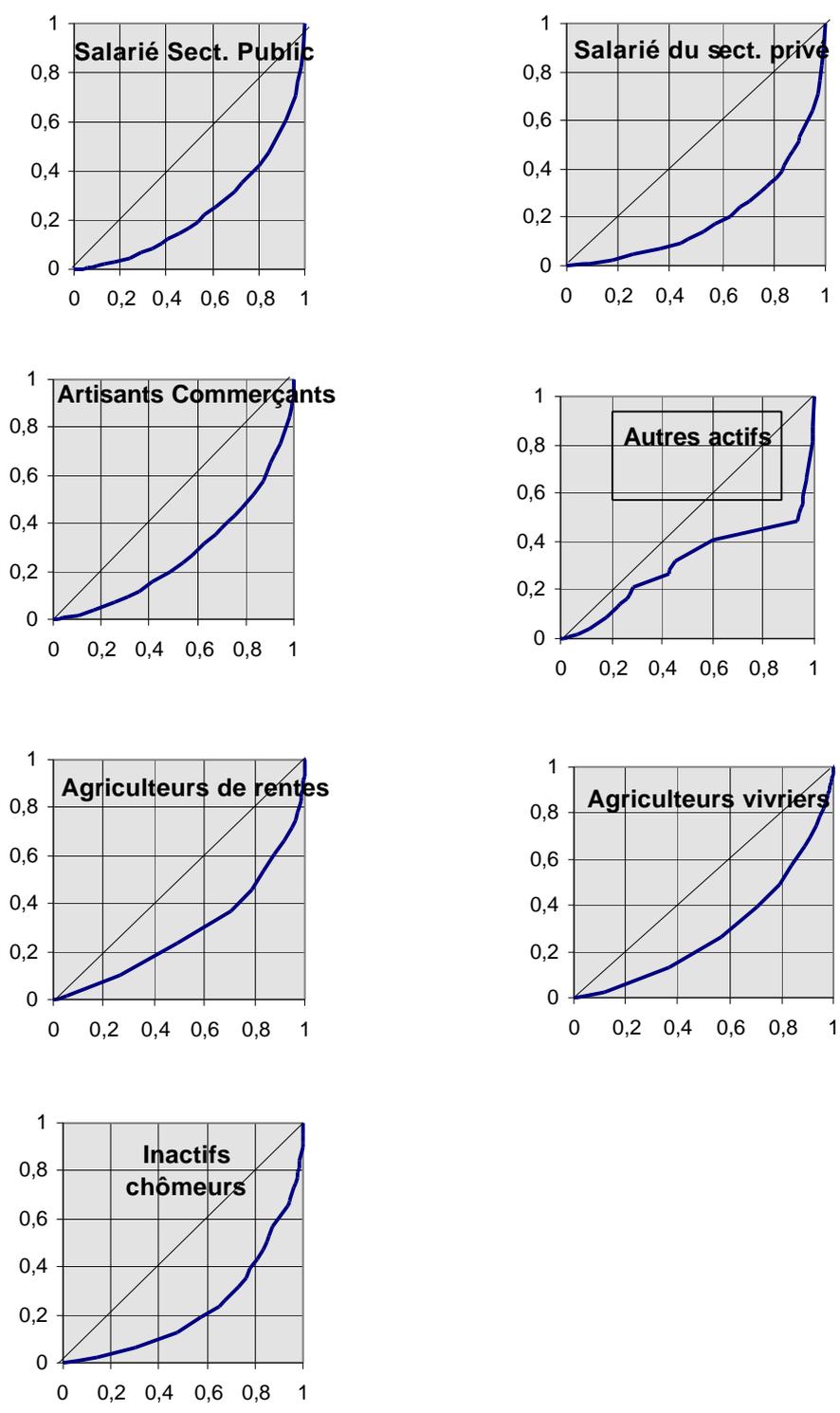


Tableau III. 22 : Concentration des revenus et niveaux moyens de vie par catégorie socio-professionnelle

INDICATEURS	GROUPES SOCIO-ECONOMIQUES							Population totale
	Salariés publics	Salariés privés	Artisans Commerçants	Autres actifs	Agric. rentes	Agric. vivriers	Inactifs	
Indice de Gini	0,52	0,60	0,46	0,38	0,43	0,43	0,54	0,63
Niveau moyen de vie (milliers de FCFA)	252,5	181,3	144,7	125,4	55,7	51,6	82,0	72,8
Effectif population %	4	3	6	1	10	68	8	100

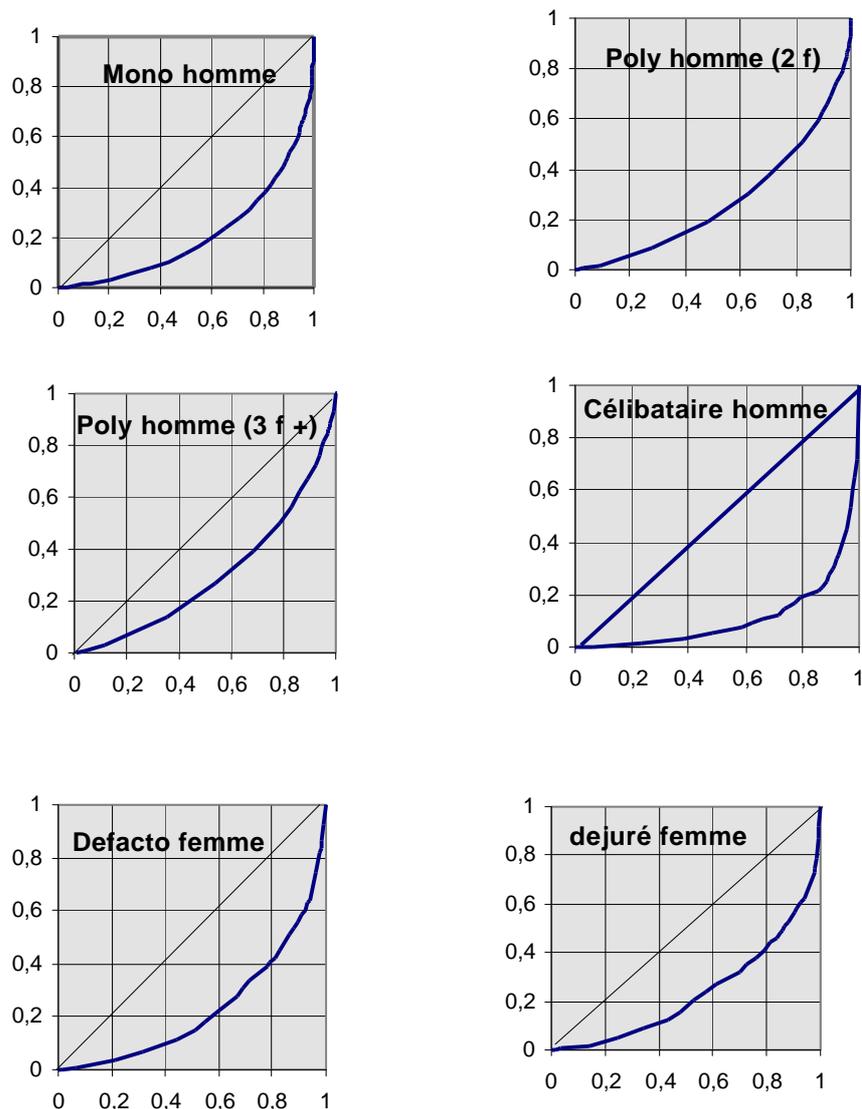
III.3.3. Analyse par type de ménage des inégalités de niveaux de vie

L'analyse des inégalités dans les revenus montre une forte concentration des revenus chez les célibataire-hommes et chez les monogames, une concentration moyenne chez les femmes chefs de ménage de facto ou de jure et une concentration relativement faible chez les polygames. Sous l'angle des types de ménages, il apparaît que les inégalités dans les revenus croissent avec le niveau moyen de vie (à l'exception des ménages dont le chef est une femme de facto).

Tableau III.23 : Indices de Gini et niveaux moyens de vie par type de ménage

Type de ménages	TYPES DE MENAGE						Population totale
	Monogame	Polygame 2 femmes	Polygame 3 femmes	Célibat. hommes	De facto femme	De jure femme	
Indicateurs							
Indice de Gini	0,58	0,46	0,40	0,78	0,54	0,53	0,63
Niveau moyen de vie (milliers FCFA)	83,6	57,0	49,0	112,2	102,8	111,6	72,8
Effectif population %	43	29	17	6	2	3	100

GRAPHIQUE III.20 : courbes de Lorenz par type de ménage



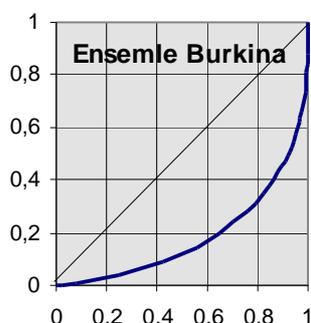
III.3.4. Analyse globale et synthèse

Le Burkina Faso est caractérisé globalement par des inégalités relativement fortes dans la répartition des revenus. Environ 10 % de la population se répartissent 50% de la masse de revenus ne laissant que 50% aux 90% restants de la population. Ces inégalités sont fortement atténuées lorsqu'on se place sous l'angle des milieux de résidence (toutefois les villes sont plus inégalitaires que les campagnes) ; et nettement plus évidentes lorsqu'on analyse la population sous l'angle des types de ménage.

Si l'on admet que la dynamique de la pauvreté est liée à la répartition des revenus, il apparaît qu'au Burkina Faso les inégalités dans la répartition des revenus devraient constituer un facteur

non négligeable, voir prépondérant dans l'analyse de la pauvreté, surtout lorsqu'elles sont appréhendées sous l'angle des types de ménage et des groupes socio-économiques.

Graphique 20 : Courbe de Lorenz pour l'ensemble du Burkina



L'examen de la structure des sources de revenus suggère, dans la perspective de la réduction de la pauvreté, que soit largement développées les actions de modernisation des activités non agricoles, de renforcement des activités agricoles dans l'économie monétarisée, d'appui aux activités rémunératrices des groupes démunis, et de meilleures orientations des termes de l'échange au profit des agriculteurs. En ce qui concerne spécifiquement les dépenses des ménages, il est donc apparu que la majeure partie des ressources va à la satisfaction des besoins alimentaire de base, surtout en milieu rural et surtout au niveau des pauvres. L'importance de l'autoconsommation et les bas niveaux de revenus expliqueraient essentiellement cela, contribuant ainsi à limiter l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, habitat, etc.), porteurs de progrès social. Une telle situation de structure des dépenses justifie, dans le cadre d'une meilleure définition du profil de pauvreté, l'examen de l'accessibilité des ménages burkinabé aux services sociaux de base (chapitre IV).

**CHAPITRE IV :
PAUVRETE, ACCES AUX SERVICES
SOCIAUX ET AUX BESOINS DE BASE**

IV.1 - ACCES A L'EDUCATION ET PAUVRETE

On s'accorde en général sur le fait que les dépenses en matière d'éducation de la population sont un "investissement" rentable et productif aussi bien pour la société en général que pour l'individu en particulier. C'est pourquoi le Gouvernement burkinabé consent depuis une trentaine d'années environ un quart de son budget pour l'éducation.

La présente section examine la situation de l'éducation à travers les volets alphabétisation, scolarisation et formation professionnelle.

IV.1.1. Alphabétisation

a) Généralités

Le tableau IV.1 ci-dessous indique les taux d'alphabétisation par strate, sexe et quintiles. Il montre que 18,9% des Burkinabé de plus de 15 ans sont alphabétisés (c'est-à-dire savent lire et écrire dans une langue quelconque). Ce taux est très inégalement réparti entre les villes et les campagnes, les sexes et les régions.

Tableau .IV.1: pourcentage de personne alphabétisées selon la strate

	ALPHA					total
	Niveau de vie					
	1	2	3	4	5	
SEXE						
Masc.						
region						
Ouest	12.49	13.68	29.57	19.53	34.56	22.92
Sud	9.81	15.59	9.85	19.30	28.71	17.63
Centre nord	11.48	16.14	16.38	19.93	42.09	17.16
Centre sud	11.31	15.71	15.70	27.73	39.57	20.38
Nord	4.37	4.65	10.35	6.77	19.10	8.11
Sud-Est	9.07	14.68	14.13	33.89	37.10	18.96
Autres villes	12.90	28.84	27.58	53.26	67.44	51.88
Ouaga-Bobo	26.87	41.76	44.47	49.49	73.08	65.42
total	10.80	15.82	19.20	26.51	53.76	27.08
Fem.						
region						
Ouest	2.91	2.22	5.76	9.61	12.07	6.91
Sud	3.48	5.33	3.29	7.67	17.50	7.89
Centre nord	2.20	3.71	4.22	6.08	15.16	4.44
Centre sud	4.22	4.21	2.82	6.65	21.62	6.19
Nord	.76	.00	1.30	2.83	7.24	2.00
Sud-Est	1.11	1.54	2.83	2.61	17.88	3.76
Autres villes	6.05	6.38	11.58	26.73	49.60	32.13
Ouaga-Bobo	17.64	21.53	21.59	29.63	53.88	44.80
total	2.96	3.90	4.79	10.48	33.49	11.45
TOTAL						
1.00						
region						
Ouest	7.20	7.44	17.20	14.60	23.53	14.65
Sud	6.18	10.16	6.31	13.26	22.87	12.42
Centre nord	6.30	9.40	9.71	12.52	27.95	10.22
Centre sud	7.29	9.28	8.46	16.60	30.12	12.56
Nord	2.63	2.39	5.93	4.84	13.59	5.16
Sud-Est	4.89	7.73	7.84	16.70	26.98	10.80
Autres villes	9.21	17.88	18.90	39.79	58.30	41.72
Ouaga-Bobo	21.96	32.33	32.04	39.57	64.25	55.64

total	6.47	9.40	11.36	18.24	43.83	18.85
-------	------	------	-------	-------	-------	-------

La zone rurale est alphabétisée à 12% et la zone urbaine à 50 %, Ouagadougou et Bobo l'étant à 55,6 % pour 41,7 % des Autres villes. Les hommes sont deux fois plus alphabétisés (27,1%) que les femmes (11,5 %). Le Nord est deux fois moins alphabétisé (5,2%) que les autres strates qui ne marquent pas de trop grands écarts entre elles (les taux d'alphabétisation variant entre 10,2% au Centre-Nord à 14,6% à l'Ouest).

Tableau IV.2. : pourcentage de personne alphabétisées selon la localité

	ALPHA					total
	NIVEAU DE NVIE					
	1	2	3	4	5	
SEXE						
Masc.						
Type de localité						
Urbaine	18,0	35,2	37,0	50,7	72,0	61,7
Rurale	10,6	14,6	17,6	21,4	34,4	18,8
total	10,8	15,8	19,2	26,5	53,8	27,1
Fem.						
Type de localité						
Urbaine	10,2	13,6	17,2	28,6	52,9	40,9
Rurale	2,8	3,4	3,7	6,9	15,7	5,7
total	3,0	3,9	4,8	10,5	33,5	11,4
TOTAL						
1,0						
Type de localité						
Urbaine	13,9	24,9	26,2	39,6	63,0	51,6
Rurale	6,3	8,6	10,0	13,9	24,9	11,8
total	6,5	9,4	11,4	18,2	43,8	18,9

b) Alphabétisation, genre et pauvreté.

Le taux d'alphabétisation des plus pauvres (6,5%) est trois fois inférieur à la moyenne nationale et environ sept fois inférieur à celui des "plus riches" (43,8%).

Ces écarts sont encore plus marqués chez les femmes que chez les hommes. En effet, les hommes les plus pauvres sont 5 fois moins alphabétisés (10,8 %) que les "plus riches" (53,8 %) ; alors que les femmes les plus pauvres sont 11 fois moins alphabétisées (3,0 %) que les "plus riches" (33,5%).

Les inégalités entre sexes croissent au fur et à mesure que l'on descend dans l'échelle de la pauvreté. Elles sont plus marquées au sein des trois premiers quintiles de niveau de vie qu'au sein des deux derniers.

En effet, au niveau des trois premiers quintiles, les femmes sont en moyenne près de quatre fois moins alphabétisées (3,0%, 3,9% et 4,8% respectivement pour les premier, deuxième et troisième quintiles) que les hommes (respectivement 10,8%, 15,8% et 19,2%), alors qu'au niveau des deux derniers quintiles les femmes sont seulement deux fois moins alphabétisées que les hommes, l'écart étant encore plus réduit au niveau du dernier quintile (33,5% pour 53,8%).

Eu égard à l'importance de l'éducation, notamment celle des femmes pour le niveau de vie et pour l'éducation des enfants, leur santé, leur alimentation et le planning familial, on peut affirmer que les inégalités constatées en matière d'éducation à travers les quintiles contribuent à accentuer les inégalités à d'autres niveaux au sein de la société et à entretenir voire aggraver la pauvreté.

b) alphabétisation, milieu de résidence et pauvreté

La présence en ville des ménages pauvres constitue pour ceux-ci un avantage appréciable en matière d'alphabétisation du fait de l'accès à certains services de proximité comme l'école et aussi du bain culturel de la ville qui constitue une sorte « d'école », une source d'apprentissage informel de la lecture et de l'écriture.

Les plus pauvres des villes ont deux fois plus de chance que ceux de la campagne d'être alphabétisés et restent dans la moyenne nationale, alors que les plus pauvres des campagnes ont des taux d'alphabétisation deux fois inférieurs à la moyenne nationale.

La langue d'alphabétisation est essentiellement le français (87,1%). L'utilisation des langues nationales comme langue d'alphabétisation est beaucoup plus marquée en campagne (20%) qu'en ville (5%) où l'on utilise surtout le français. Le français est également plus utilisé par les personnes du dernier quintile (91,4%) que par les personnes du premier quintile (61,9%) ou du deuxième quintile (71,4%). Toutefois les pauvres des villes, notamment ceux de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, s'alphabétisent essentiellement en français dans les mêmes proportions que les moins pauvres (95 %).

Au regard des données collectées au cours de la présente enquête, on note que le taux global d'alphabétisation s'est amélioré environ de 50 %, entre 1985 (12,7%) et fin 1994 (18,9%).

Les hommes ont amélioré leur taux d'alphabétisation de 7,7 points en passant de 19,4 % en 1985 à 27,1% en 1994. Les femmes ont amélioré le leur de 4,8 points en passant de 6,7% en 1985 à 11,5% en 1994 ; réduisant ainsi l'écart entre elles et les hommes (qui passe de 1 pour 2,9 à 1 pour 2,3) grâce aux projets d'alphabétisation volontaristes initiés depuis 1983 (« Alpha commando », « Opération Bantaaré », etc.) .

En zones rurales, les femmes ont amélioré leur taux d'alphabétisation en le faisant passer de 3,5% à environ 5,6%, et celles des zones urbaines ont fait passer le leur de 32,5% à 39%.

IV.1.2. Scolarisation

IV.1.2.1 Taux nets de scolarisation primaire

a) Généralités.

Le taux net de scolarisation primaire⁶ est de 33,7%. Il est très inégalement réparti entre le milieu rural et urbain, entre les strates et entre les sexes, comme l'indiquent les tableaux A.IV.2 en annexe et IV.3 ci-après.

⁶ rapport entre le nombre d'enfants ayant entre 7 et 13 ans qui vont à l'école primaire sur le nombre d'enfants ayant entre 7 et 13 ans.

Tableau IV.3: taux net de scolarisation au primaire par localité

région	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	
SEXE						
Masc.						
Type de localité						
Urbaine	60.20	50.63	65.63	68.11	81.81	73.52
Rurale	22.75	29.02	33.83	42.20	46.23	32.79
total	23.63	30.01	36.50	46.75	62.74	38.57
Fem.						
Type de localité						
Urbaine	27.90	39.53	59.38	66.64	67.57	63.62
Rurale	13.23	13.90	19.23	29.93	47.65	21.50
total	13.54	15.07	22.96	37.32	57.47	28.32
TOTAL						
Type de localité						
Urbaine	45.28	45.43	62.63	67.38	74.28	68.48
Rurale	18.14	21.93	27.21	36.65	46.94	27.49
total	18.75	23.00	30.33	42.41	60.03	33.70

Dans les villes le taux de scolarisation primaire est le double de la moyenne nationale (68,5% pour une moyenne nationale de 33,7%). En zone rurale, ce taux est bas et se situe à 27,5% environ. En terme de disparités régionales, on constate que l'Ouest et le Centre-sud ont des taux de scolarisation proches de la moyenne nationale, respectivement 31,6% et 31,8%. Cependant dans les autres strates les taux sont nettement en dessous de la moyenne. La strate Nord se singularise par son très bas taux (12 %).

Les disparités selon le sexe se manifestent par un taux de scolarisation masculine de 38,6% et un taux de scolarisation féminine de 28,3%, soit un rapport de féminité de 73,4 femmes pour 100 hommes.

c) *Scolarisation, milieu de résidence et pauvreté.*

Les ménages les plus pauvres scolarisent presque trois fois moins leurs enfants (18,8%) que les plus "riches" (60%).

Les écarts s'avèrent beaucoup moins importants en zone urbaine qu'en zone rurale. En effet, les ménages les plus pauvres des villes ont un taux de scolarisation primaire de 45,3% et les plus riches, un taux de scolarisation de 74,3% . Les ménages les plus pauvres la campagne ont un taux de scolarisation primaire de 18,1% et les plus "riches", un taux de scolarisation primaire de 46,9% .

Le pauvre de la campagne a donc deux fois et demie moins de chances que celui de la ville de scolariser son enfant, en raison sans doute du manque d'infrastructures ou d'une participation à la vie active beaucoup plus précoce en campagne. Le pauvre de la ville a encore de meilleures chances de scolarisation de ses enfants que le « riche » de la campagne. La pauvreté, dans le domaine éducatif, est donc essentiellement localisée en campagne.

Au niveau des différentes strates , les pauvres du Centre-sud et de l'Ouest scolarisent en moyenne deux fois moins leurs enfants que les plus riches, cependant que les pauvres du Centre-Nord et du Nord scolarisent respectivement trois fois moins leurs enfants que les plus riches. Les disparités sociales en terme de scolarisation sont donc plus accentuées dans les strates où les taux globaux de scolarisation sont les plus bas.

b) Scolarisation, genre et pauvreté

Les plus pauvres scolarisent leurs filles presque deux fois moins que leurs garçons : 13,5% contre 23,6% pour le premier quintile ; 15,1% contre 30% pour le deuxième quintile. Les plus riches scolarisent leurs filles à des taux moindres mais assez proches de ceux des garçons : 37,3% contre 46,4% pour le quatrième quintile, 57,5% contre 62,7% pour le cinquième quintile.

Les disparités entre sexes sont encore plus réduites en villes pour les non pauvres, notamment, et de façon assez surprenante, au niveau du quatrième quintile. En effet, les ménages de ce quintile scolarisent les filles et les garçons respectivement à 68,9% et 77,2% pour les villes de Ouagadougou et Bobo Dioulasso; 53,2% et 65,9% pour les autres villes ; alors que les riches du cinquième quintile scolarisent les filles et les garçons respectivement à 69,7% et 82,9% pour les villes de Ouagadougou et Bobo, et 60,9% et 76,6% pour les autres villes.

Cette différence de "comportement sexiste" entre les deux derniers quintiles est inattendue et exige une recherche plus approfondie sur les stratégies de scolarisation des différentes catégories sociales regroupées sur des critères autres que économiques (religion, niveau d'éducation, etc.).

d) Taux nets de scolarisation primaire privée.

Comme l'indique le tableau A.IV.4 en annexe), l'enseignement primaire privé est peu développé au Burkina Faso. Après la nationalisation en 1970 de l'enseignement privé catholique qui en constituait alors l'essentiel, la part du privé a largement baissée.

Actuellement l'enseignement primaire privé dans son ensemble représente moins de 10 % (9,4%) des effectifs et demeure un phénomène essentiellement urbain plus précisément

métropolitain (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) au niveau duquel il représente 24,6% des effectifs scolaires primaires.

Au niveau des différentes provinces on trouve les plus grandes proportions d'enfants scolarisés au privé au Centre Nord (8,5%) et à l'Ouest (7,9%), suivi de loin par le Nord (4 %). La part du privé dans la scolarisation des enfants des strates, du Sud, du Centre-sud et du Sud-est est relativement insignifiante : respectivement 2,5%, 1,7 % et 0 %.

La proportion relativement élevée d'enfants scolarisés dans le primaire privée du Centre-nord et de l'Ouest s'explique par l'action des confessions religieuses, notamment musulmanes qui prédominent dans ces régions, avec les medersas qui offrent une éducation religieuse musulmane en plus de l'instruction classique.

Du fait de leur origine et orientations religieuses, les écoles privées confessionnelles accueillent relativement plus d'enfants des ménages pauvres ⁷ de sorte que les disparités entre les quintiles sont relativement moins importantes que celles notées dans l'ensemble de la scolarisation primaire et vont du simple au double (au lieu du simple au triple pour la scolarisation globale) (cf tableaux A.IV.5 en annexe).

De façon intéressante on note surtout qu'ici les disparités entre sexes sont beaucoup moins marquées qu'au niveau de la scolarisation globale. En effet, 9% des filles contre 9,8% des garçons sont scolarisées au primaire privé, ces écarts restreints s'observant à travers pratiquement tous les quintiles, à l'exception du premier où l'on note trois fois moins de filles (1,6 %) que de garçons (7,5%).

On peut donc conclure que le privé comporte moins de discrimination sexuelle que le public, mais que son faible poids par rapport à celui-ci ne permet pas de corriger de façon significative la discrimination sexuelle globale dans le système éducatif.

IV.1.2.2. Taux nets de scolarisation secondaire

a) Généralités.

Le taux net de scolarisation secondaire⁸ de l'ensemble du pays est d'environ 11,2%. Plus encore que pour le primaire, il est très inégalement réparti entre la ville (35,5%) et la campagne (5,1%) (cf. tableaux .IV.4 ci après et A.IV.3 en annexe). Le taux net de scolarisation dans les villes est donc environ sept fois celui des campagnes. La différence entre les villes de Ouagadougou et Bobo et les autres villes est relativement faible (36,6% contre 32,8%).

⁷

Par exemple, pour le privé chrétien des villes secondaires, environ 5,5% des enfants des trois premiers quintiles contre 3,1% des enfants du quatrième quintile et 2,2% des enfants du dernier quintile. Pour les medersas, environ 5% des enfants des deux premiers quintiles contre 3,8% des enfants du dernier quintile.

Par contre le privé laïc, du fait de son orientation plus lucrative s'adresse essentiellement aux enfants des deux derniers quintiles. Les taux de scolarisation privée laïque des quintiles classés par ordre croissant sont les suivantes: 0,1%; 0,7%; 0,8%; 2,5% et 9,4%

⁸ rapport entre le nombre d'enfants ayant entre 14 et 20 ans qui sont au premier cycle secondaire sur le nombre d'enfants ayant entre 14 et 20 ans.

Tableau IV.4: taux net de scolarisation au secondaire par localité

région	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	
SEXE						
Masc.						
Type de localité						
Urbaine	9.58	21.97	24.18	29.92	52.31	41.92
Rurale	2.11	4.15	5.82	8.26	18.99	6.77
total	2.36	5.08	7.43	12.56	36.99	13.58
Fem.						
Type de localité						
Urbaine	4.59	8.78	14.06	19.30	36.62	29.08
Rurale	.80	2.43	.95	3.80	10.59	3.15
total	.92	2.79	2.19	6.76	25.11	8.58
TOTAL						
Type de localité						
Urbaine	7.40	15.58	18.98	25.02	44.25	35.51
Rurale	1.51	3.35	3.42	6.15	14.82	5.05
total	1.70	4.01	4.84	9.82	30.98	11.18

Comme pour le primaire, le Centre Sud, l'Ouest et le Sud ont des taux (respectivement 8,1% et 5,5% et 6,3%) plus élevés que les autres strates : Centre Nord (3,1%), Sud-Est (1%) et, surtout, Nord (0,3%).

Dans l'ensemble, les filles sont moins scolarisées au secondaire (8,6%) que les garçons (13,6%), soit un rapport de féminité de 63,2 filles pour 100 garçons.

b) Scolarisation secondaire, milieu de résidence et pauvreté.

Les ménages du premier quintile scolarisent au secondaire douze fois moins que les ménages du dernier (5^e) quintile : 2,4% contre 29,1%.

Les écarts entre les différents quintiles successifs vont en général du simple au double voire au triple pour les deux derniers quintiles :

- * 1,7% pour le premier quintile;
- * 4 % pour le second quintile;
- * 9,8% pour le quatrième quintile;
- * 31% pour le cinquième quintile.

Ce ratio concerne aussi bien les quintiles de la zone rurale que ceux de la zone urbaine. Mais l'écart absolu entre le premier quintile (7,4%) et le dernier quintile (44,3%) de la zone urbaine

est extrêmement important comparé à celui des quintiles extrêmes de la zone rurale (1,5% et 14,8%).

Il n'en demeure pas moins qu'ici, comme au primaire, le pauvre de la ville a 4 fois plus de chance que celui de la campagne d'accéder à l'éducation.

c) scolarisation, genre et pauvreté

Pratiquement tous les quintiles scolarisent au secondaire leurs filles deux fois moins que leurs garçons. Le cinquième quintile se démarque des autres par un écart beaucoup plus réduit entre garçons et filles.

Ainsi, on observe que les taux de scolarisation secondaire féminine des ménages est de 0,9%, 2,8%, 2,2%, 6,7% et 25,1% pour les différents quintiles pour des taux de scolarisation masculine respectifs de 2,4%, 5,1%, 7,4%, 12,5% et 36,9%.

La strate Nord se singularise par l'absence totale de scolarisation secondaire féminine (0,0 %) quel que soit le quintile des revenus auquel appartient le ménage.

Cette situation particulière pourrait sans doute s'expliquer par l'âge nubile relativement précoce dans cette strate ; 82 % des parents mariant leurs filles dans la tranche d'âge de 13-15 ans, et 3 % dans la tranche d'âge de 8-12 ans (Sanou, 1994, P.)⁹.

d) Taux de scolarisation secondaire privée.

La part du privé dans la scolarisation secondaire est relativement plus importante que celle du privé dans la scolarisation primaire. Le privé secondaire fait en effet un tiers (1/3) de l'ensemble du taux de scolarisation secondaire. Comme pour le primaire privé, il est un phénomène essentiellement urbain, plus exactement « métropolitain », concentré dans les deux principales villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso où sa part représente 20 % de la scolarisation secondaire.

Plus encore que pour le primaire, on note une parfaite égalité dans les taux de scolarisation secondaire privée des filles (3,5%) et des garçons (3,6%).

Les ménages du quintile le plus élevé envoient relativement plus d'enfants dans les écoles secondaires privées (12,6%) suivis de loin par les ménages du quatrième quintile (2 %), les ménages des trois premiers quintiles allant de 0,2% à 0,5%. La fréquentation des écoles privées est donc très fortement liée à la capacité économique pour en supporter les frais minima de scolarité (40 à 50.000 F CFA) qui représentent les 2/3 du revenu annuel moyen du Burkina Faso.

L'enseignement secondaire privé est en effet essentiellement le fait d'entrepreneurs laïcs. L'enseignement secondaire privé laïc représente 84% de l'ensemble de l'enseignement secondaire privé et concerne le quart (25,8%) des effectifs secondaires.

Comme pour le primaire le confessionnel, surtout musulman, s'adresse davantage aux ménages les plus pauvres qu'aux ménages les plus riches. Par contre les médersas secondaires n'accueillent pas de filles, ce qui constitue une « fausse note » dans le constat général que le privé est moins sexiste que le public. Par contre l'enseignement privé chrétien est plus confiné dans les trois derniers quintiles, sa fréquentation étant fonction du niveau social, comme le privé laïc.

⁹ SANOU, Fernand. : " Etude sur la sous-scolarisation des filles au Burkina Faso". Août 1995. Tableau N° 4-15. P. 103.

Le tableau IV.5 ci-après indique les différentes proportions auxquelles les différents types d'établissement scolarisent les catégories sociales.

Tableau IV.5.. Taux de scolarisation secondaire privée, selon le type d'établissement et les quintiles de dépenses

Type	Quintiles				
	1	2	3	4	5
medersa	2,4	2,2	0,7	1,5	0,5
Chrétien	0	0	1,7	3,5	5,5
Laïc	5,1	7,6	15,7	17,2	34,2

IV.1.2.4. Taux nets de scolarisation tertiaire

La scolarisation tertiaire est très embryonnaire au Burkina Faso dont l'unique université nationale a démarré en 1965 comme Ecole Normale Supérieure pour la formation des enseignants du secondaire et n'a développé d'autres sections qu'en 1974.

Actuellement le taux net de scolarisation tertiaire est inférieur à 1 % (0,9%), avec une population scolarisée concentrée dans la seule ville de Ouagadougou⁽³⁾ où les étudiants vivent dans leurs propres ménages, célibataires ou mariés, ou dans des ménages de parents ou d'amis (cf. tableau IV.6 ci dessous).

Tableau IV.6: taux net de scolarisation au tertiaire par strates

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	
SEXE						
Masc.						
Ouest	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Sud	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Centre nord	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Centre sud	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Nord	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Sud-Est	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Autres villes	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Ouaga-Bobo	.00	.00	.00	3.69	9.24	7.64
total	.00	.00	.00	.43	4.40	1.42
Fem.						
Ouest	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Sud	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Centre nord	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Centre sud	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Nord	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Sud-Est	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Autres villes	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Ouaga-Bobo	.00	.00	.00	.00	3.47	2.43
total	.00	.00	.00	.00	1.30	.35
TOTAL						
Ouest	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Sud	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Centre nord	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Centre sud	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Nord	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Sud-Est	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Autres villes	.00	.00	.00	.00	.00	.00

³

A partir de cette année trois sections de l'université ont été transférées à Bobo-Dioulasso.

Ouaga-Bobo	.00	.00	.00	1.55	6.69	5.21
total	.00	.00	.00	.20	2.85	.85

Une assez bonne proportion d'étudiants (96,4% entre 1960 et 1991, 80% entre 1992 et 1993, 63 % en 1994) bénéficient d'une bourse d'études dont le montant mensuel moyen est d'environ 30.000 F CFA, ce qui les classe dans le troisième quintile des revenus, correspondant au premier quintile de non pauvreté.

La scolarisation tertiaire concerne surtout les garçons qui ont un taux de 1,4% pour un taux de scolarisation tertiaire féminine de 0,35 %, soit 4 fois moindre que celui des garçons.

Il n'y a pas de scolarisation tertiaire dans les ménages des deux premiers quintiles, la présence d'un étudiant surtout boursier signifiant dans le contexte de la politique d'allocations scolaires un revenu élevant le niveau de revenus du ménage.

La scolarisation tertiaire est essentiellement le fait du 5^e quintile qui a un taux deux fois supérieur à la moyenne nationale (2,8%), suivi de très loin par le quatrième quintile (0,3 %) et le troisième (0,1%).

Cette distribution des effectifs du tertiaire dans les derniers quintiles illustre très clairement la forte corrélation entre le statut social (et les revenus) et le niveau d'éducation au Burkina⁽⁴⁾, surtout tertiaire.

Cette corrélation explique par ailleurs les difficultés qu'éprouvent les responsables à reformer le système éducatif de manière à mieux répartir les ressources actuellement réparties en faveur de l'enseignement supérieur qui en absorbe le 1/3 pour des effectifs 50 fois inférieurs à ceux du primaire qui reçoit presque la même proportion de ces ressources. Une situation déjà dénoncée en 1987 par Alain Mingat et Jean-Pierre Jarousse qui faisaient remarquer que « en 1986, les premiers et second degré reçoivent les deux tiers des ressources tandis que l'enseignement supérieur draine le dernier tiers pour seulement 1,5 % des effectifs scolaires »⁽⁵⁾.

IV.1.3 Formation professionnelle

a) Généralités.

La formation professionnelle est pratiquement insignifiante dans le système éducatif burkinabé, la plupart des métiers, surtout ceux du secteur informel (menuiserie, maçonnerie, mécanique etc...) s'apprenant sur le tas, de façon informelle.

Seulement 0,2% des jeunes burkinabé s'engagent dans une filière de formation professionnelle, en général après le BEPC (0,1%), très peu de jeunes de niveau primaire recevant une formation avant le CEPE (0,01 %) ou après (0,09 %).

⁴ Cf. SANOU, Fernand : "African Universities in Search of their Identities : A Study in the Culture of Careerism at the University of Ouagadougou (Upper Volta)". Ph.D dissertation , Univeristy of Southern California, Decmber 1981.

⁵ MINGAT, Alain et JAROUSSE, Jean-Pierre : "Coûts, financement et politique de l'éducation au Burkina Faso", Banque mondiale, Washington, DC, Mai, 1987, p.20.

Ces formations professionnelles, surtout post-primaires, se font essentiellement en ville, celles qui existent en campagne, uniquement du niveau primaire, étant assurées par les centres de formation des jeunes agriculteurs qui, loin d'attirer ceux-ci en grand nombre comme initialement prévu ⁽⁵⁾, connaissent une certaine désaffection, leurs effectifs étant passés de 26.364 en 1970 à 10.600 en 1990 (cf tableau IV.7 ci-dessous).

Tableau IV.7. Evolution des CFJA de 1970 à 1991.

Campagnes	Nombre de CFJA Ouverts			EFFECTIFS DES CFJA			Taux d'enca- drement TLF- ves/moniteurs		
	DTbut de Campagne	Fin de Campagne	DTbut de Campagne			Fin de Campagne			
			Gartons	Filles	Total	Gartons		Filles	Total
1969 - 1970	700	nd	24.187	2.177	26.364	nd	nd	nd	37,66
1974 - 1975	740	nd	20.054	1.875	21.932	nd	nd	nd	29,63
1979 - 1980	750	nd	nd	nd	22.000	nd	nd	nd	29,33
1983 - 1984	600	589	12.989	1.387	14.376	10.638	930	11.568	24,41
1984 - 1985	639	634	15.195	1.790	16.985	13.349	1.517	14.866	26,79
1985 - 1986	636	631	14.199	1.910	16.109	13.430	1.755	15.185	25,53
1986 - 1987	616	611	13.646	2.071	15.717	12.315	1.846	14.161	25,72
1987 - 1988	589	nd	12.968	2.551	15.519	nd	nd	nd	26,35
1988 - 1989	549	571	9.904	2.125	12.029	7.980	1.760	9.740	21,06
1989 - 1990	542	520	9.527	2.079	11.606	9.276	2.166	11.442	22,32
1990 - 1991	477	nd	8.668	1.942	10.610	nd	nd	nd	22,24

- Calculés avec le nombre de CFJA et les effectifs restants en fin de campagne, sauf là où ces données ne sont pas disponibles (1987-1988 et 1990 - 91)

Source = Direction de la Formation des Jeunes Agriculteurs.

En ville, très peu d'enfants s'engagent dans une formation professionnelle avant le C.E.P.E. et ils sont uniquement de sexe féminin (0,4 %) provenant de ménages les plus "riches" (5^e quintile), pour les villes autres que Ouagadougou et Bobo.

En zone rurale, pratiquement aucune fille ne suit de formation professionnelle qui est le fait de garçons provenant des ménages pauvres (les deux premiers quintiles, plus précisément le second).

Les formations professionnelles post-primaires, du niveau du premier cycle secondaire comme du second cycle secondaire, du reste d'égale importance sont toutes situées en zone urbaine pour les trois quarts à Ouagadougou et Bobo.

⁵ A la création, en 1961, des CFJA, plus exactement des Centres d'Education Rurale devenus, en 1974, Centres de Formation des Jeunes Agriculteurs pour affirmer la vocation plus professionnelle que purement scolaire de ces centres, il était espéré qu'au bout de cinq ans ils toucheraient 80% des garçons et 20% des filles de 12-15 ans.

Il y a une bien plus grande proportion de filles inscrites en formation professionnelle post-primaire. Cette situation s'explique par le fait que les formations professionnelles offertes, surtout au niveau du premier cycle secondaire, sont des formations administratives ou sociales comme le secrétariat, la dactylographie et les métiers d'infirmières et de sages-femmes considérés comme des métiers « féminins »⁶).

Elle s'explique également par le fait que le marché de l'emploi a tendance à se rétrécir pour les sortants et diplômés des écoles de formation professionnelle dont uniquement 19,87 % trouvaient un emploi en 1987 à Ouagadougou (3.288 / 22.110), selon l'ONPE (1987, P.6) (cf. tableau IV.8 ci-après).

L'étroitesse de ce marché explique à son tour la désaffection des écoles professionnelles dont les effectifs sont, selon l'ONPE, passés de 7.563 élèves en 1984 à 6.474 en 1987 et à 5.671 en 1990, soit une régression de 25%.

Tableau IV.8 Situation de l'emploi des sortants des établissements de formation professionnelle, pour Ouagadougou, en 1987, par type de formation.

Type de formation	Demandes d'emploi	Offres d'emploi	Sortants des établissements de formation prof. en 1987
0 : secteur primaire	144	16	130
1 et 2 : Science et technique	5 588	1 548	743
3 = Tcon. comm. tourisme	1 261	372	539
4 = secteur social	161	25	179
5 = adm. et droit	7 262	495	508
6 = secteur médical	4	—	240
7 : Tducation	-	18	451
8 = littTraires et artistiques	168	6	10
9 = sans formation	7 522	808	-
TOTAL	22.110	3.288	2.800

Source : ONPE : « La situation de éléments en formation (année scolaire 1986-1987) », p. 6

b) Formation professionnelle, genre et pauvreté.

Il y a une corrélation entre le niveau de pauvreté et le niveau d'école professionnelle fréquentée. La proportion des ménages pauvres décroît pour disparaître totalement avec l'élévation du

⁶ Selon une estimation de 1987 de l'Office National de la Promotion de l'Emploi, il est à noter que la représentation féminine, bien qu'importante dans l'enseignement technique et professionnel (48 % des effectifs), reste cantonnée :
- dans les formations sociales : 675 sur 702 (soit 96,15 %)
- dans les formations administratives et juridiques: 611 sur 1.115 soit 54,80 %) (la situation des éléments en formation année scolaire 1986-1987, P. 3).

niveau de la formation professionnelle. Mais les proportions des filles et des garçons diffèrent selon les quintiles.

Les ménages les plus pauvres inscrivent leurs garçons dans de plus grandes proportions que les filles ; alors que les ménages les plus riches donnent la priorité aux filles qui sont, proportionnellement, en moyenne dix (10) fois plus représentées que les garçons : au niveau secondaire (1^{er} et 2^{ème} cycles) et sont les seules représentées au niveau primaire professionnel.

On a l'impression que les ménages les plus pauvres cherchent toutes les possibilités de formation pratique offertes à leurs enfants quel que soit leur sexe ; cependant que les ménages les plus riches considèrent ces formations pratiques comme un pis-aller, une seconde chance offerte à leurs filles.

Cette impression se renforce par l'observation faite plus loin (IV.1.5, b) que les parents d'élèves de la zone urbaine refusent la poursuite de la scolarisation de leurs filles dans les proportions similaires (40,3%) à celles dont les parents vivent en zone rurale (40,8%), alors qu'ils refusent la poursuite de la scolarisation de leurs garçons dans des proportions sensiblement moindres (27,9 %) que celles des parents de la zone rurale (32,5%).

Mais il s'agit là d'une simple hypothèse qui demande à être vérifiée par une enquête sur les stratégies différentielles de scolarisation des ménages des deux zones et de différents GSE.

IV.1.4. Dernière classe achevée

Une photographie instantanée du niveau d'instruction atteint par la minorité de 18,9% des Burkinabé alphabétisés indique que ce niveau se situe essentiellement au premier cycle primaire (CP1 à CE2) où se sont arrêtés 56,6% des instruits (cf. tableau A.IV.10).

Ce cycle correspond à celui de l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et de la numération élémentaire (calculs).

- 22,2 % ont atteint le second cycle primaire CM1 et CM2 correspondant au cycle de l'expression écrite et de la résolution de problèmes.
- 16,4 % ont atteint le niveau du premier cycle secondaire et 3,9 % celui du second cycle et 1 % le niveau universitaire.

Jusqu'au niveau du premier cycle secondaire on ne note pas de différence significative entre femmes et hommes. Par contre à partir du second cycle secondaire il y a presque deux fois plus d'hommes que de femmes : respectivement 4,6 % et 2,7 % pour le second cycle ; 1,2 % et 0,7 % pour le niveau supérieur atteint.

Le niveau d'instruction atteint est plus élevé en zone urbaine qu'en zone rurale (cf. tableau A.IV.8 et 9):

89 % des habitants instruits de la zone rurale se situent au niveau primaire, plus particulièrement au niveau du premier cycle, contre 63,4% des habitants instruits de la zone urbaine.

Ces derniers comptent deux fois et demie plus d'instruits du niveau du premier cycle secondaire (25,8 %) que les habitants de la zone rurale (10,4 %).

Ils comptent huit fois plus d'habitants ayant atteint le niveau du second cycle secondaire (8,3 %) que les habitants de la zone rurale (1%), et, comme dit précédemment, ils monopolisent le niveau supérieur avec 2,5 % des instruits.

Le niveau d'instruction atteint varie avec les différents quintiles :

Les deux premiers quintiles enregistrent un taux d'instruction primaire d'environ 91 %, (93,2 % pour le premier quintile et 89 % pour le second) cependant que le dernier quintile n'enregistre qu'un taux de 65 % d'instruction primaire.

Les écarts sont très marqués entre les deux extrêmes, ce pendant que pour les quintiles intermédiaires les taux d'instruction primaire sont assez voisins (89 %, 87 %, 82,8 %).

De même, l'écart entre le premier quintile et le cinquième quintile pour le niveau du premier cycle secondaire est du simple (6 %) au quadruple (24,9 %), ce pendant qu'il est pratiquement nul entre le deuxième quintile (10,2 %) et le troisième quintile (10,5 %) et relativement modeste entre ces deux quintiles et le quatrième (14,8 %).

Pour le niveau du second cycle secondaire on note un écart du simple au décuple entre le premier quintile (0,8 %) et le cinquième quintile (7,7 %).

L'écart entre le troisième et le quatrième quintile est relativement minime : 1,8 % pour 2,1 % mais représente 2 à 2,5 fois le taux des deux premiers quintiles.

Au niveau de l'instruction supérieure, on note une absence totale des deux premiers quintiles et de simples traces au niveau des deux suivants (0,2 % et 0,3 %), le dernier (5^e) quintile ayant le monopole de ce niveau (3,3 %).

En zone rurale les disparités dans les niveaux d'instruction des différents quintiles se situent surtout au niveau du premier cycle secondaire allant du simple pour le premier quintile (5 %) au double pour le quatrième quintile (11,1%) et au triple pour le cinquième quintile (16,8 %).

Les disparités entre les quintiles pour ce niveau d'instruction sont moins marquées dans les zones urbaines, allant du simple pour le premier quintile (16,9 %) à moins du double pour le cinquième quintile (29,1 %).

Par contre à partir du second cycle secondaire les disparités s'atténuent entre les quintiles des zones rurales avec la rareté de ce niveau d'instruction alors qu'elles s'accroissent entre les quintiles des zones urbaines.

En effet, en zones rurales, l'écart entre le premier quintile (0,8 %) et le dernier quintile (1,7%) est du simple au double pour un taux global par ailleurs extrêmement bas (1 %).

En zone urbaine l'écart entre le premier quintile (0,7 %) et le dernier (10,8 %) est du simple au quintuple pour un taux d'instruction de niveau second cycle secondaire de 8,3 %.

On note cependant et une fois de plus, que les plus pauvres des villes ont trois fois plus de chances d'atteindre le niveau du premier cycle secondaire (16,9 %) que les plus pauvres des campagnes (5%) et pratiquement les mêmes chances que les plus riches des campagnes (16,8 %) d'atteindre ce niveau.

Ceci constitue un avantage appréciable pour les pauvres des villes, même si par la suite les chances de ceux-ci et des habitants des campagnes toutes catégories confondues s'égalisent en s'annulant devant l'accès aux niveaux supérieurs d'éducation (second cycle secondaire et supérieur).

IV.1.5. Raisons pour avoir quitté l'école

a) Généralités.

Comme l'indique le tableau A.IV.7, diverses raisons amènent les élèves à abandonner l'école, parmi lesquelles, par ordre décroissant :

- 1/ le refus des parents (36,6 % des cas)
- 2/ l'absence ou l'éloignement de l'école (18,9 %)
- 3/ le coût élevé des frais de scolarisation (15 %)
- 4/ d'autres raisons non explicitées (12 %)
- 5/ l'inutilité de la scolarisation (9,4 %)
- 6/ le renvoi de l'école (5,6 %)
- 7/ le désir de travailler (1,4 %)
- 8/ la fin des études (0,7 %).

En somme, très peu de ceux qui abandonnent l'école le font en terme normal de leurs études. La majorité le font en raison du refus des parents de poursuivre leur scolarisation, de l'absence ou de l'éloignement de l'école et du coût élevé des frais de scolarisation.

L'ordre d'importance de ces raisons est le même pour les garçons que pour les filles, avec une identité parfaite pour la raison d'absence ou d'éloignement de l'école (18,9 % partout).

Très significativement cette raison prédomine dans les zones rurales (21,1 %) par rapport aux zones urbaines (4,7%) (cf. tableau A.IV.6). En effet, dans les villes comme Ouagadougou et Bobo-Dioulasso l'école se trouvait en 1992 à un rayon de 1 km, alors que dans certaines provinces du pays, notamment celles de l'Est (Tapoa) et du Nord (Namentenga, Oudalan) ce rayon était en 1992 de 10 kms et de 17 kms en 1993. Le moyen de transport étant les pieds, de telles distances sont de nature à décourager la scolarisation dans ces zones rurales⁷.

Le refus des parents de scolariser pourrait être en partie lié à ce problème d'absence ou d'éloignement de l'école, l'autre partie des raisons étant le coût élevé, surtout des fournitures scolaires dont l'estimation faite par le Ministère de l'Education Nationale en 1987 en situait la moyenne à 12.000 F CFA par an par enfant pour le primaire et à 25.000 F CFA par an par enfant pour le secondaire⁸.

Pour un élève sur dix, les parents estiment que l'école n'est pas nécessaire pour leur insertion socio-économique. Les élèves des zones rurales sont relativement deux fois plus nombreux (10,0 %) que ceux des zones urbaines (5,6 %) à avoir une telle opinion de l'école, ce qui correspond à la réalité, la scolarisation n'étant pas nécessaire pour exercer le métier d'agriculteur alors qu'elle l'est de plus en plus dans le milieu urbain pour obtenir le moindre emploi même peu qualifié, les recrutements se faisant de plus en plus par tests pour en garantir l'objectivité.

Il y a plus d'élèves des zones urbaines (6,4%) que d'élèves des zones rurales (0,6%) qui abandonnent l'école pour chercher du travail. Sans doute parce que les répondants ont compris par travail le seul travail salarié qui est un phénomène essentiellement urbain.

⁷ SANOU, F. : " Etude sur la sous-scolarisation des filles au Burkina Faso". Août 1995. p. 35)

⁸ Ministère de l'Education Nationale : Atelier National sur le financement de l'éducation tenu le 20 septembre 1987 à l'ENEP de Loumbila", Septembre 1987.

De façon très surprenante on n'observe pas de différence notable entre la ville et la campagne pour ce qui est du « refus des parents » de continuer à scolariser leurs enfants, les taux se situant respectivement à 34,4% pour la ville et à 36,9% pour la campagne.

On n'observe pas non plus de différence très nette entre la ville et la campagne pour l'appréciation du coût (jugé élevé) de la scolarisation, la ville ayant plus tendance (17,8%) que la campagne (14,6%) à l'estimer trop élevé, sans doute parce qu'elle scolarise à des niveaux plus élevés (secondaire et plus) où les coûts sont aussi plus élevés.

b) Particularités : localité, statut de pauvreté et sexe.

Lorsqu'on examine le détail des réponses à travers les différents quintiles du niveau de vie, on constate que les élèves des trois premiers quintiles des zones aussi bien rurales qu'urbaines abandonnent l'école pour son coût élevé dans les mêmes proportions de 16% pour les zones rurales et de 20% pour les zones urbaines.

La proportion des abandons pour cause économique diminue de manière sensible pour les deux derniers quintiles des zones rurales (13% et 10%), ce pendant qu'elle n'accuse pas de baisse sensible pour les derniers quintiles, et particulièrement le 5^e des zones urbaines (17,9%).

Cette situation doit s'expliquer par le fait que les derniers quintiles, surtout des zones urbaines, voient leurs charges de scolarisation s'accroître avec le niveau de scolarisation de leurs enfants, plus élevé que celui des derniers quintiles des zones rurales.

Lorsqu'on examine de près les trois principales raisons de l'abandon de l'école, on s'aperçoit en effet que le coût élevé est la seule raison pour laquelle les plus pauvres (premier quintile) abandonnent l'école au niveau du secondaire et au-delà, la raison pour laquelle les trois premiers quintiles abandonnent au niveau du second cycle, même si par ailleurs tous les quintiles disent abandonner au niveau du primaire pour cette raison de coût élevé dans des proportions assez voisines avec même une légère baisse pour le premier quintile (73,5 %) par rapport au dernier (79,3 %) pour une moyenne d'ensemble de 78,4 %).

L'abandon de l'école pour raison de refus des parents s'opère dans des proportions assez voisines à travers les quatre premiers quintiles des zones aussi bien rurales qu'urbaines. Le dernier quintile révèle des comportements opposés en zone rurale où la proportion des refus a tendance à s'accroître (41,5% pour une moyenne de 36,9%) et en zone urbaine où elle a tendance à décroître (30,8% pour une moyenne de 34,3%).

Les proportions dans lesquelles les parents refusent la poursuite de la scolarisation des filles sont pratiquement identiques en zone rurale (40,8%) et en zone urbaine (40,3%) ; alors que les proportions de refus pour les garçons accusent des différences entre zone rurale (32,5%) et zone urbaine (27,9%). Une situation assez surprenante dans la mesure où l'on pouvait penser que la ville est plus conductrice de valeurs plus « modernes » et moins sexistes que la campagne.

Elle laisse penser que la discrimination à l'encontre des filles dans le domaine de la scolarisation - et sans doute dans les autres domaines - s'enracine dans une culture plus profonde que celle fournie par la scolarisation et l'information et assez également partagée par les ruraux et les urbains.

Une telle culture « phallocratique » explique sans doute la sous-scolarisation des filles par rapport aux garçons qui va croissant avec le niveau de scolarisation : 38% de filles au primaire ; 32% au secondaire et 24% au supérieur.

Elle invite aussi à une action d'envergure par l'autorité politique et par-delà les individus si l'on veut accélérer la scolarisation des filles.

Les renvois de l'école sont relativement peu importants dans l'abandon de l'école : 5,6%. Ils semblent l'être encore moins au niveau des premiers quintiles (3,4%, 4,4% et 4,7%) que les derniers (7% ; 9%), sans qu'on puisse tirer de conclusions quant à la qualité des performances des élèves des différents quintiles dans la mesure où ces taux sont des taux cumulés des différents niveaux de scolarisation, encore une fois plus élevés pour les derniers quintiles.

Dans l'ensemble les filles sont deux fois moins souvent que les garçons à être renvoyées de l'école. En effet, 3,9% des filles contre 7,6% des garçons disent avoir abandonné l'école pour cause de renvoi.

la zone rurale connaît 2,5 fois moins de renvois (4,7%) que la zone urbaine (11,2%). En zone rurale, les filles sont deux fois moins nombreuses (3%) que les garçons (6,6%) à être renvoyées de l'école ; alors qu'en zone urbaine 9,3% des filles contre 13,3% des garçons disent avoir été renvoyées de l'école. Le relativement faible taux de renvois des filles en zone rurale permet de ne pas aggraver le déséquilibre entre les sexes qui y est plus marqué qu'en zone urbaine.

IV.1.8. Déperditions : taux de redoublement

Les taux de redoublement sont extrêmement élevés : environ 27% au primaire et 19,8% au secondaire également réparti entre le public et le privé et présentent une relative stabilité à travers le temps que les taux actuels du primaire ne reflètent pas avec, toutefois une tendance à la dégradation.

Les taux de redoublements primaires s'établissaient entre 1977 et 1982 autour d'une moyenne annuelle de 16,5%, avec peu d'écart entre filles (17,3%) et garçons (16%) , la même que l'on retrouve entre 1987 et 1993

De même, comme l'indique le tableau IV.9, les taux de redoublement du secondaire en 1990 étaient de 20,6 dont 22,8% pour le public et 17,4% pour le privé qui semblait alors globalement plus performant ou plus laxiste dans ses évaluations.

Tableau IV.9 : Taux de redoublement de l'enseignement secondaire général en 1990, selon la classe et le type d'établissement.

Type	6è	5 è	4 è	3 è	2 è	1 è	Terminal	Total
Public	18,08	26,48	20,51	26,54	21,09	16,26	36,78	22,77
Privé	11,92	10,37	14,13	31,43	06,36	11,87	34,65	17,37
Total	15,55	20,65	18,28	29,11	17,49	15,29	35,90	20,66

Source : MESSRS : Bulletin des statistiques scolaires et universitaires 1989-1990.

a) *Au niveau de l'enseignement primaire*

Il n'y a pas de différence marquée entre la zone urbaine (24,2%) et la zone rurale (27,8%), ni, surtout, entre les garçons (27,1%) et les filles (26%). Il n'y a pas non plus de différences notables entre les quintiles. Ce qui veut dire que les performances scolaires (positives ou négatives) ne sont pas fonction de la catégorie socio-économique des élèves.

Par contre, au niveau de l'enseignement secondaire, on note relativement moins de redoublements en zone rurale (17,1%) qu'en zone urbaine (21,3 %). On note également que les plus pauvres redoublent beaucoup moins (1,8 %) que les autres, notamment les plus riches (20,5%). Les écarts significatifs se situent uniquement à ce niveau, car les quatre derniers quintiles enregistrent des taux de redoublements similaires, avec un fléchissement au niveau du second quintile (15,3%).

b) *Au niveau de l'enseignement secondaire*

les filles redoublent plus (22,2%) que les garçons (18,4%). Les différences entre les deux sexes sont plus marquées au niveau des quatre premiers quintiles qu'au niveau des plus riches où l'écart est plus réduit (21,7% pour les filles et 19,7% pour les garçons).

Cette tendance pourrait sans doute s'expliquer par le fait que les filles sont plus sollicitées que les garçons à des tâches domestiques dans les milieux pauvres que dans les milieux "aisés", tâches domestiques qui réduiraient le temps consacré au travail scolaire. Une simple hypothèse qui, bien entendu, demande une vérification.

c) *Incidence des déperditions sur les taux de scolarisation primaire*

En termes économiques, les 18 % de redoublements correspondent à des charges supplémentaires en ressources pour la scolarisation des enfants.

Ces redoublements eux-mêmes pourraient aussi s'expliquer par la limitation des ressources investies dans l'éducation primaire entraînant en particulier une surcharge des classes (60 élèves par classe et par maître) et, partant, de mauvaises conditions d'encadrement et de travail.

Mais il s'agit là d'un cercle vicieux qu'il faudrait arriver à briser pour améliorer de façon significative les taux de scolarisation primaire qui pourraient augmenter de 9 à 10 % si les taux de déperditions étaient réduits de moitié.

Selon les estimations du Ministère de l'Education Nationale, en 1985 « l'Etat dépense 153.932 F CFA pour faire parvenir un élève au CM2 au lieu de 79.840 F CFA ; l'Etat dépense 291.097 F CFA pour obtenir un certifié et 1.372.929 F CFA pour qu'un élève obtienne le concours d'entrée en 6^e au lieu de 95.808 F CFA dans les deux cas » (Ministère de l'Education Nationale : Statistiques scolaires 1984-1985, P. 73).

IV.-2 - SANTE ET PAUVRETE

L'état de santé de la population est intimement lié à sa capacité à mener des activités de production. Il est donc important d'analyser certaines caractéristiques de cet état de santé, selon les niveaux de vie des ménages.

IV.2.1. Le taux de morbidité

Dans la présente étude, le taux de morbidité¹¹ a été calculé pour la période couvrant les 30 derniers jours avant la date où la personne a été enquêtée. Il est relativement élevé et se situe à 15,8%.

Le taux de morbidité est très variable selon le milieu de résidence et les niveaux de vie (cf. tableau IV.10 ci-après). En effet, il est plus élevé dans les centres urbains qu'en milieu rural. En milieu urbain, le taux est plus élevé dans les grandes villes (Ouaga et Bobo : 27,5%) que dans les villes secondaires (24,8%). En milieu rural, le Centre-Sud et le Centre-Nord ont les taux de morbidité les plus élevés (15,6% et 14% respectivement) tandis que le Nord enregistre un taux relativement bas (9,0%).

Tableau IV.10: pourcentage de personne tombe malade (derniers 30 jours) par strate

	MALADE					total
	Niveau de vie					
	1	2	3	4	5	
region						
Ouest	4.85	9.06	16.06	15.45	17.61	12.98
Sud	11.74	10.56	14.20	12.60	14.63	12.74
Centre nord	8.94	12.44	15.26	21.17	24.01	14.04
Centre sud	11.10	13.42	14.44	19.14	27.20	15.65
Nord	6.83	6.76	9.55	10.63	13.75	9.02
Sud-Est	6.86	8.13	12.22	14.86	23.10	11.41
Autres villes	12.62	16.71	20.70	23.64	30.28	24.85
Ouaga-Bobo	20.90	19.09	23.80	26.84	28.98	27.55
total	9.00	11.68	15.21	18.66	24.41	15.79

Si on analyse la morbidité selon les quintiles de dépense, on constate que :

- le taux de morbidité croît au fur et à mesure que le niveau de vie s'élève, quelle que soit la strate.
- pour les ménages les plus pauvres, les taux les plus élevés sont observés au Sud, au Centre Sud et en milieu urbain, surtout dans les grandes villes où il atteint 20,9%, même si pour l'ensemble des pauvres il n'est en moyenne que de 9,0%.

Pour les femmes, le taux de morbidité est de 15,4% et varie selon le milieu de résidence et les quintiles de niveau de vie.

¹¹ Taux de morbidité : est la proportion de personnes dans la population totale qui est tombée malade au cours des 30 derniers jours.

En ville, il est assez élevé, une personne sur quatre ayant déclaré avoir été malade. Le taux est plus élevé dans les grandes villes que les villes moyennes.

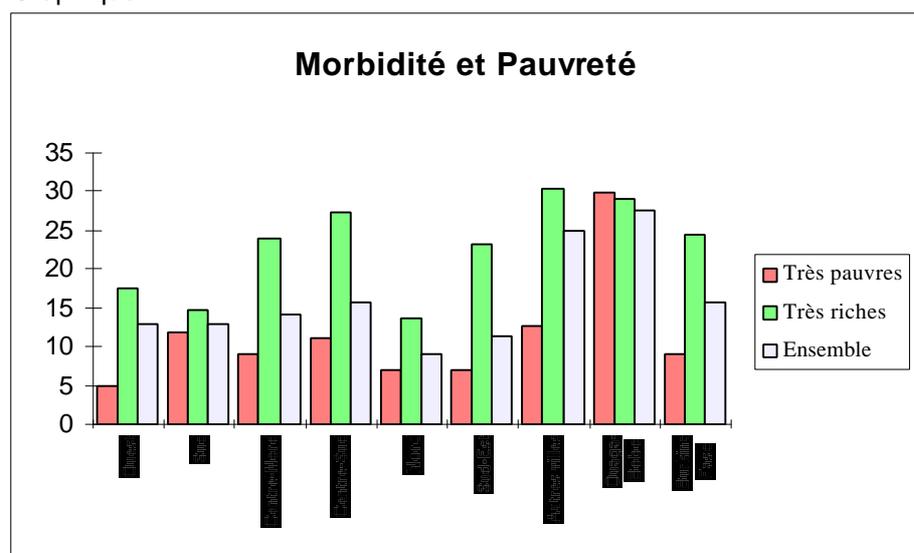
En milieu rural, les taux sont voisins d'une région à l'autre (entre 14 et 16%, sauf dans le nord où il n'est que de 8,9%). Le taux de morbidité est croissant pour les femmes des extrêmement pauvres aux non pauvres, et ceci quelle que soit la strate, et souvent du simple au triple.

La morbidité chez les hommes a la même allure que chez les femmes : le taux est presque le même (16,1%), élevé en ville d'environ 25% et moyen en milieu rural entre 9 et 16%, croissant des extrêmement pauvres aux non pauvres.

On peut retenir deux aspects principaux de la morbidité au Burkina Faso : le phénomène est plus accentué en ville qu'en milieu rural, et chez les non pauvres que les pauvres. Deux raisons peuvent expliquer cette situation paradoxale :

- une différence de la perception de la notion de maladie entre milieux urbain et rural et entre pauvres et non pauvres, et qui constitue une source de biais important dans les déclarations des personnes enquêtées ;
- une mémorisation défectueuse du temps dans les déclarations, surtout en milieu rural, et qui constitue un autre biais important dans les réponses.

Graphique IV.1



IV.2.2. Les consultations médicales

L'analyse de la morbidité a permis d'identifier et de quantifier les personnes malades ; l'étape suivante consiste à décrire et comprendre leur comportement ; d'abord ceux ayant eu recours à une consultation médicale.

En moyenne, 39,5% des malades ont eu recours à une consultation médicale, ce qui est faible (cf. tableau IV.11). Ce taux varie selon le sexe des malades, le milieu de résidence, la strate et le niveau de vie. Il y a eu légèrement moins de femmes malades que d'hommes malades qui sont allées en consultation (40,1% contre 38,7%). Dans la strate Nord, moins d'une femme malade sur 3 a consulté, tandis que dans d'autres strates, elles sont près de la moitié (Sud-Est, villes).

Les femmes pauvres ont consulté moins que les non pauvres (une femme sur trois contre une sur deux en moyenne), surtout dans les grandes villes (8,8%).

Les hommes malades ont légèrement plus consulté que les femmes malades. C'est dans le Sud-Est qu'ils ont le plus consulté (un sur deux), et dans le Nord qu'ils ont le moins consulté (un sur quatre). Les pauvres ont consulté deux fois moins que les non pauvres, particulièrement dans le Sud et les villes.

Tableau IV.11: pourcentage des personnes malades ayant consultées par strate

	VISITE					
	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	
region						
Ouest	32.37	31.89	31.79	34.38	58.95	40.11
Sud	14.15	20.49	29.05	47.46	62.60	37.21
Centre nord	25.33	31.45	26.97	31.71	41.47	30.12
Centre sud	33.36	27.26	38.34	46.30	58.42	40.58
Nord	23.73	17.57	25.14	26.41	42.93	27.31
Sud-Est	40.88	29.56	44.50	65.14	63.03	50.27
Autres villes	18.61	22.18	39.92	34.34	48.85	41.76
Ouaga-Bobo	12.14	29.96	30.81	41.77	52.16	47.43
total	27.32	28.32	32.91	39.24	53.52	39.48

La proportion de personnes ayant consulté en ville dépasse légèrement celle en milieu rural.

En milieu rural, cette proportion est très voisine de la moyenne nationale pour la plupart des régions, sauf au Nord (Centre Nord, Nord) où elle est plus faible, d'environ un tiers des malades. Ces écarts entre milieu urbain, milieu rural et surtout le nord du pays s'expliquent par l'insuffisance des infrastructures sanitaires quand on va de la ville à la campagne.

Selon les niveaux de vie, le taux de consultation croit des extrêmement pauvres aux non pauvres (du simple au double entre le premier et le cinquième quintile). Les taux des extrêmement pauvres et des pauvres sont très voisins (27,3% contre 28,3% en moyenne).

IV.2.3. Les types de consultations médicales

Les personnes tombées malades ont eu recours à plusieurs types de consultation : centres de santé publique ou privé, guérisseurs traditionnels, marabouts ou autres. Le recours à chaque type de consultation varie selon le milieu de résidence et le niveau de vie.

Pour l'ensemble de la population, on constate que près de trois quarts des malades ont eu recours au dispensaire (43,2%) et à l'hôpital (26,6%) ; ensuite viennent les centres de santé privés chrétiens et les guérisseurs traditionnels (cf. tableau A.IV.12 en annexe).

Les femmes malades ont consulté en ville comme en campagne essentiellement au dispensaire du quartier et à l'hôpital. En ville, les proportions sont en moyenne d'un tiers pour des femmes pour le dispensaire, un tiers à l'hôpital et le dernier tiers pour tous les autres centres de santé, essentiellement privés. En résumé, deux tiers des femmes ont consulté dans des centres de santé publics. Les centres de santé privés n'ont été fréquentés que par les non pauvres.

La pratique des hommes en matière de consultation est très voisine de celle des femmes, surtout en milieu urbain. En milieu rural, les hommes ont moins consulté au dispensaire du quartier que les femmes et ont eu légèrement plus recours aux guérisseurs traditionnels.

Ces chiffres montrent que $\frac{3}{4}$ des malades ont consulté dans des centres de santé publics, et peu chez des médecins privés ou les infirmiers privés des quartiers ; le recours à la médecine traditionnelle est important. Selon les niveaux de vie, on constate que :

- les extrêmement pauvres ont été consultés plus dans les centres de santé publics (dispensaire, Hôpital) et auprès des guérisseurs traditionnels.
- les moins pauvres ont été plus en consultation à l'hôpital plus que chez les guérisseurs traditionnels.
- certaines formes de consultation croissent avec les niveaux de vie (l'hôpital et la médecine privée), tandis que c'est l'inverse pour d'autres (guérisseurs traditionnels, dispensaires publics.)

Diverses raisons peuvent expliquer ces résultats :

- les coûts de la consultation pour les centres de santé privés (médecins et dispensaires privés),
- le dispensaire est généralement le seul centre de santé médical en milieu rural surtout,
- le recours aux guérisseurs traditionnels est dû souvent au poids des traditions sur les soins de certaines maladies, excluant la médecine moderne, et aux coûts élevés de la médecine moderne (frais de consultations, coûts des médicaments, etc...)

En milieu urbain, les malades consultent essentiellement à l'hôpital et au dispensaire du quartier, mais à l'hôpital (31,1%) plus qu'au dispensaire (27,4%). Ensuite viennent les centres de santé privés (30,2%), et enfin les guérisseurs traditionnels. Le recours à ces guérisseurs est très faible sauf pour les très pauvres.

Les plus pauvres consultent dans l'ordre l'hôpital et les guérisseurs traditionnels et les moins pauvres et non pauvres le dispensaire du quartier et l'hôpital.

Dans l'ensemble, en ville, deux tiers des malades consultent dans des centres de santé publics, et environ un tiers dans des centres privés. Les plus pauvres consultent dans le public et chez les guérisseurs traditionnels.

En milieu rural, les malades consultent surtout les dispensaires (59,1%), l'hôpital (22,1%) et les guérisseurs (12,8%).

Les plus pauvres consultent dans les dispensaires et chez les guérisseurs traditionnels. Les consultations chez les guérisseurs baissent légèrement quand le niveau de vie s'élève, mais restent importantes.

Dans l'ensemble les malades en milieu rural consultent dans les centres publics et chez les guérisseurs traditionnels.

IV.2.5. Les raisons pour n'avoir pas consulté

Les malades qui n'ont pas eu recours à une consultation avancent deux raisons qui expliquent cette attitude (cf. tableau IV.12 ci-après) : la consultation n'était pas nécessaire pour 65,4% des

malades, et le coût est élevé pour 30,5% d'entre eux. Ce sont ces deux raisons et dans des proportions voisines des chiffres indiqués, qui sont avancées par les malades en milieu urbain comme en milieu rural, par les hommes comme par les femmes malades. Pour les pauvres (extrêmement pauvres et pauvres), c'est le coût élevé qui est la première raison avancée par les hommes en milieu urbain (mais pas en milieu rural). On constate une légère baisse de la proportion des malades n'ayant pas consulté parce que les coûts sont élevés, des extrêmement pauvres aux non pauvres, pour les hommes comme pour les femmes, en ville comme en campagne, on observe aussi une légère hausse de la proportion des malades n'ayant pas consulté parce que cela n'était pas nécessaire.

Tableau IV.12 : Raisons pour ne pas consulter par localité et niveau de vie

	Niveau de vie					total %
	1	2	3	4	5	
	%	%	%	%	%	
Type de localité						
Urbaine						
RAISON NON CONSULTATION						
Manque d'infrastruct			1.0%	1.8%	2.2%	1.4%
éloignement	3.9%	3.5%	1.7%	1.8%	1.6%	1.7%
Coût élevé	49.4%	50.3%	44.9%	36.1%	22.5%	30.5%
Pas nécessaire	44.2%	40.6%	52.7%	58.7%	74.1%	65.4%
NSP	2.6%	5.6%	1.7%	2.5%	1.7%	2.0%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Rurale						
RAISON NON CONSULTATION						
Manque d'infrastruct	2.7%	2.6%	1.6%	2.5%	4.5%	2.6%
éloignement	7.7%	6.6%	5.3%	6.9%	5.4%	6.4%
Coût élevé	28.7%	24.0%	28.7%	23.7%	21.4%	25.7%
Pas nécessaire	58.4%	64.3%	62.9%	63.6%	62.1%	62.4%
NSP	2.5%	2.4%	1.5%	3.2%	6.5%	2.9%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
RAISON NON CONSULTATION						
Manque d'infrastruct	2.5%	2.3%	1.5%	1.9%	1.2%	1.7%
éloignement	7.4%	6.1%	4.2%	4.8%	2.5%	4.6%
Coût élevé	30.5%	27.9%	32.5%	28.7%	22.2%	27.6%
Pas nécessaire	57.1%	60.9%	60.5%	61.7%	71.2%	63.5%
NSP	2.5%	2.9%	1.3%	2.9%	2.8%	2.5%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Le premier constat peut se justifier aisément : la consultation implique des coûts directs et indirects ; on y recourt facilement quand le revenu augmente ; le deuxième constat se justifie plus difficilement : les raisons peuvent être essentiellement culturelles.

IV.3 - HABITAT, LOGEMENT ET ASSAINISSEMENT

IV.3.1. Source d'approvisionnement en eau

Analysant les modes d'approvisionnement en eau, il apparaît que les puits sont la principale source d'eau pour près de la moitié (47,6%) des ménages burkinabé, suivis des forages (25,6%), des fontaines publiques (12,4%) et des cours d'eau (9,1%). L'eau courante de robinet, intérieur ou extérieur, n'est présente que dans 5% des ménages Burkinabè (cf. tableau IV.13 ci après et tableaux A.IV.13 et A.IV.14 en annexes).

Les sources d'approvisionnement diffèrent selon la zone et les niveaux de vie. La zone rurale s'approvisionne surtout à partir de puits (54,4% contre 19,7% pour la zone urbaine) ce pendant que la zone urbaine s'approvisionne surtout à la fontaine publique (50,2% contre 3,3% en zone rurale) et au robinet (24% contre 0,5% en zone rurale). 11% de ménages ruraux contre 1% de ménages urbains s'approvisionnent à partir des cours d'eau.

Le phénomène de pauvreté introduit une hiérarchie dans les sources d'approvisionnement en eau. En effet, plus on monte dans l'échelle des dépenses plus on abandonne les sources "traditionnelles" (puits) ou publiques (fontaines, forage) au profit de sources plus modernes et plus individuelles (robinet). Ainsi, par exemple, on passe de 57,1% des ménages du premier quintile utilisant le puits à 33,5% des ménages du cinquième quintile qui les utilisent. En zone urbaine cette proportion passe de 44% à 14%. De même on passe de 0,1% de ménages du premier quintile utilisant l'eau de robinet à 16,6 des ménages du cinquième quintile utilisant le robinet. En ville, on passe de 4% à 32,5%.

La qualité de l'eau de puits traditionnels et, surtout, des cours d'eau n'étant pas contrôlée et étant quelquefois mauvaise (pollution bactérienne), les plus pauvres qui recourent à ces sources sont donc plus exposées aux maladies d'origine hydrique.

Tableau IV.13: Répartition des ménages selon la source d'eau potable(%) la localité et le niveau de vie

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
Type de localité						
Urbaine						
MODE APPROV. EAU ACTUEL						
Cours d'eau	3.5%	2.3%	1.2%	.9%	1.1%	1.2%
Puits	43.9%	43.3%	37.4%	23.1%	13.9%	19.2%
Forage	15.6%	9.4%	6.9%	6.6%	3.1%	4.6%
Fontaine publique	33.0%	42.9%	50.5%	60.8%	48.3%	50.2%
Robinet intér. propr	2.5%	.4%	1.7%	4.5%	20.1%	14.7%
Robinet intér.partag	1.5%	1.2%	1.8%	4.1%	12.4%	9.3%
Autre		.6%	.5%	.1%	1.2%	.9%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Rurale						
MODE APPROV. EAU ACTUEL						
Cours d'eau	11.6%	11.4%	12.3%	9.8%	10.1%	11.0%
Puits	57.5%	53.6%	55.1%	55.0%	50.9%	54.4%
Forage	29.5%	33.2%	30.1%	31.4%	28.4%	30.6%
Fontaine publique	1.2%	1.6%	2.3%	3.6%	7.8%	3.3%
Robinet intér. propr				.0%	.9%	.2%
Robinet intér.partag				.1%	1.5%	.3%
Autre	.1%	.1%	.2%	.0%	.3%	.1%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
1.00						
MODE APPROV. EAU ACTUEL						
Cours d'eau	11.4%	11.0%	11.4%	8.4%	5.9%	9.1%
Puits	57.1%	53.1%	53.7%	50.0%	33.5%	47.6%
Forage	29.1%	32.1%	28.2%	27.5%	16.5%	25.6%
Fontaine publique	2.1%	3.6%	6.2%	12.6%	26.8%	12.4%
Robinet intér. propr	.1%	.0%	.1%	.7%	10.0%	3.0%
Robinet intér.partag	.0%	.1%	.1%	.8%	6.6%	2.1%
Autre	.1%	.1%	.2%	.0%	.7%	.3%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

IV.3.2. Source d'énergie pour la cuisine et l'éclairage

L'examen des sources d'énergie des ménages révèle que les sources d'énergie pour la cuisine ne constituent pas de manière forte des facteurs discriminants entre pauvres et non pauvres. La discrimination est relativement plus évidente lorsqu'on regarde les sources d'énergie pour l'éclairage.

A Pour la cuisine

Le bois est la principale source d'énergie pour la cuisine. 88% des ménages y recourent. Son usage est encore plus répandu dans les zones rurales (91%) que dans les zones urbaines (77%). Toutefois cet usage ne connaît pas de modulation en fonction du niveau de vie, la différence

significative se situant uniquement entre le cinquième quintile (84%) les quatre premiers quintiles qui, eux n'enregistrent pas de différence ou, plutôt, de légères espères variation qui semblent indiquer que plus on monte dans ces quintiles plus on consomme le bois : 90%, 91% 97%, et 94% (cf. tableau IV.14 ci après et tableau A.IV.15 en annexes).

Les sources d'énergie moderne comme le pétrole, le gaz, l'électricité ou l'énergie solaire sont utilisées par une très faible minorité (3%) essentiellement urbaine (10% contre 0,9% en campagne) et relativement aisée des seuls quatrième (0,7%) et, surtout, cinquième quintiles (14%).

Le charbon de bois est également utilisé par une faible minorité (1,5%) de ménages, encore une fois, essentiellement urbaine (5,3% contre 0,6% de ménages ruraux).

Une proportion non négligeable (7,5%) de ménages dit recourir à d'autres sources d'énergie telles que les bouses de vache séchées, les tiges de mil et les copeaux et sciure de bois... L'importance de cette population constitue une surprise par le caractère indéfini de ces sources et, surtout, par la distribution assez voisine de leurs utilisateurs entre la zone rurale (7,3%) et la zone urbaine (8,2%). Une autre surprise - interrogation est le fait que la distribution des utilisateurs progresse en sens inverse dans les deux zones : en zone rurale, élevée pour le premier quintile (9,4%) et déclinant jusqu'à 5,4% au cinquième quintile, juste le contraire de ce qu'on observe en zone urbaine : 5,6% pour le premier quintile et 9,5% pour le cinquième. C'est une situation qui demande plus d'explicitation grâce à des données plus élaborées, car on ne s'explique pas le fait que les moins nantis de la campagne rejoignent les plus Nantes de la ville pour l'utilisation d'un produit considéré comme produit de pure indigence.

En mettant le bois et le charbon, qui en est un produit, on peut dire que la consommation de bois par les ménages est extrêmement élevée (90%) aussi bien en campagne qu'en ville et que les énergies alternatives comme le pétrole et, surtout, le gaz occupent une place trop modeste au regard des conséquence que ces habitudes culinaire peuvent avoir sur l'environnement déjà malmené par ailleurs par le climat naturel.

Tableau IV.14.: Répartition des ménages selon la source d'énergie utilisée - cuisine (actuellement), la localité et le niveau de vie

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
Type de localité						
Urbaine						
ENERGIE POUR CUISSON ACTUEL						
Bois	94.4%	95.0%	93.7%	92.1%	68.8%	76.6%
Pétrole		1.8%	.3%	1.1%	2.5%	2.0%
Gaz				.7%	11.0%	7.6%
élect/énerg.solaire			.4%		.3%	.3%
Charbon			.7%	1.2%	7.5%	5.3%
Autre	5.6%	3.2%	4.9%	4.8%	9.9%	8.2%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Rurale						
ENERGIE POUR CUISSON ACTUEL						
Bois	89.8%	90.7%	92.0%	93.9%	88.0%	91.1%
Pétrole	.6%	.4%	.4%	.1%	.5%	.4%
Gaz					3.0%	.5%
élect/énerg.solaire	.1%					.0%
Bougie					.1%	.0%
Charbon	.0%	.3%			3.0%	.6%
Autre	9.4%	8.6%	7.6%	6.0%	5.4%	7.3%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
1.00						
ENERGIE POUR CUISSON ACTUEL						
Bois	89.9%	90.9%	92.1%	93.6%	79.0%	88.3%
Pétrole	.6%	.5%	.4%	.3%	1.4%	.7%
Gaz				.1%	6.8%	1.9%
élect/énerg.solaire	.1%		.0%		.2%	.1%
Bougie					.1%	.0%
Charbon	.0%	.3%	.1%	.2%	5.1%	1.5%
Autre	9.3%	8.4%	7.4%	5.8%	7.5%	7.5%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

B Pour l'éclairage

Le pétrole est la principale source d'éclairage pour la majorité (68,7%) des ménages burkinabé qui l'utilisent dans des proportions identiques en ville et en campagne (cf. tableau IV.15 ci-après).

Son utilisation varie selon les niveaux de vie, mais en sens opposé en ville où cette utilisation décroît selon qu'on monte dans les niveaux de vie (de 98% à 58%), et en campagne où cette utilisation croît avec le niveau de vie (de 62% à 82%). Mais dans l'ensemble les variations restent modestes : entre 63% et 70,5% du premier au cinquième quintiles.

La seconde source d'éclairage est le bois utilisé par près de 15% des ménages, essentiellement ruraux (18% contre 1% du ménages urbains).

L'utilisation du bois pour l'éclairage varie selon les niveaux de vie, cette fois, dans le même sens dans les deux milieux (urbain et rural). Dans le milieu urbain son utilisation passe de 2,3% pour les premier quintiles (deuxième) à 1% pour le dernier de façon du reste assez des continue ? ?. Dans le milieu rural, la régression de son utilisation est plus continue passant de 24,1% pour le premier quintile à 7,6% pour le dernier quintile.

L'électricité et l'énergie solaire sont utilisée par une toute petite minorité (6,3%) presque exclusivement située en ville (29,2% contre 0,8% en zone rurale) et aux ménages des moins pauvres : du troisième quintile (3,6%), quatrième quintile (8,5%) et du cinquième quintile (40,3%).

En zone rurale l'électricité est l'apanage du cinquième quintile (3,2% contre 0,3% pour chacun de tous les autres quintiles). Il est fait probable qu'il s'agisse de ménages dont les chefs sont employés de services (publics ou privés).

Diverses autres sources d'éclairage dont les lampes à beurre de karité utilisées par 10% des ménages presque exclusivement ruraux (12,3% contre 0,5% en ville).

Le prix extrêmement élevé des sources modernes d'éclairage comme l'électricité qui, dans le contexte burkinabé provient des produits pétroliers importés, rend ces sources inaccessibles aux ménages pauvres ce pendant que leur acquisition par l'Etat grève énormément le budget et déséquilibre la balance commerciale tout en haussant le coût des produits manufacturés. Ces sources d'énergie modernes sont donc pour l'instant un facteur d'aggravation de la pauvreté alors que le recours des pauvres aux sources naturelles (bois) contribue par ailleurs à dégrader la nature et le sol et donc à aggraver la pauvreté. Une véritable quadrature du cercle.

Tableau IV.15: Répartition des ménages selon la source d'énergie utilisée - éclairage(%)
la localité et le niveau de vie

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
Type de localité						
Urbaine						
MODE ECLAIRAGE ACTUEL						
Bois		2.3%	2.2%	.2%	1.1%	1.1%
Pétrole	97.9%	97.0%	92.8%	90.8%	57.6%	68.8%
Gaz					.3%	.2%
élect/énerg.solaire		.8%	3.6%	8.5%	40.3%	29.2%
Bougie					.4%	.3%
Autre	2.1%		1.5%	.4%	.4%	.5%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Rurale						
MODE ECLAIRAGE ACTUEL						
Bois	24.1%	21.2%	21.9%	16.1%	7.6%	18.2%
Pétrole	61.9%	63.1%	63.1%	73.0%	81.9%	68.7%
Gaz					.1%	.0%
élect/énerg.solaire	.3%	.3%	.3%	.4%	3.2%	.8%
Bougie					.1%	.0%
Autre	13.7%	15.4%	14.7%	10.5%	7.1%	12.3%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
1.00						
MODE ECLAIRAGE ACTUEL						
Bois	23.4%	20.3%	20.3%	13.6%	4.6%	14.8%
Pétrole	62.9%	64.8%	65.5%	75.8%	70.5%	68.7%
Gaz					.2%	.1%
élect/énerg.solaire	.3%	.3%	.6%	1.6%	20.6%	6.3%
Bougie					.2%	.1%
Autre	13.4%	14.6%	13.6%	8.9%	3.9%	10.0%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

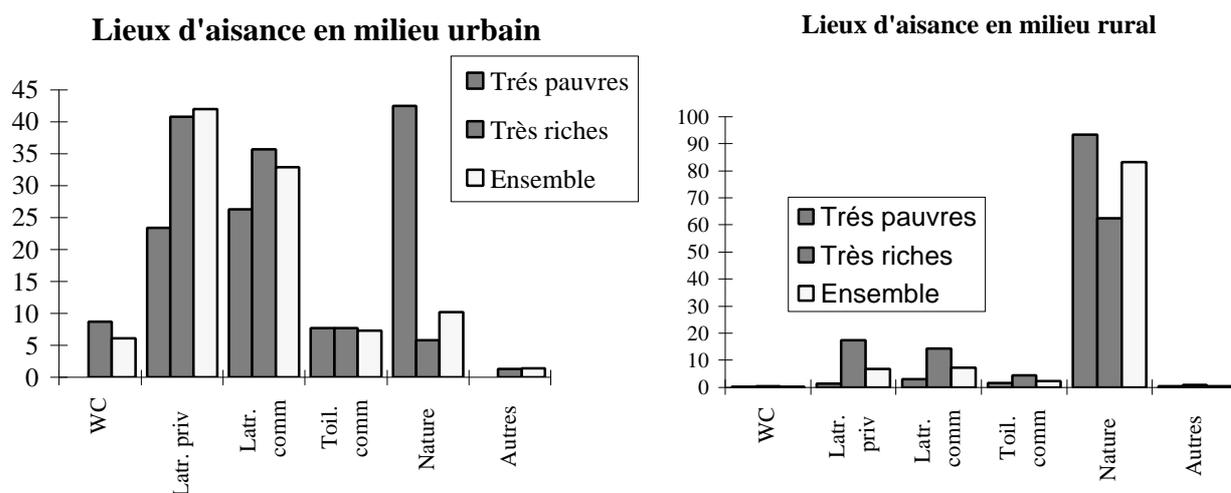
IV.3.3. Lieux d'aisance et types de sanitaires

Critères d'appréciation du bien-être et d'un cadre de vie sain, l'examen des lieux d'aisance révèle que ces derniers sont fortement influencés par le milieu de résidence, alors que celui des types de sanitaires donne des caractéristiques communes aux milieux de résidence.

A *Lieux d'aisance*

Le lieu d'aisance est fonction de la zone d'habitation, le milieu rural recourant essentiellement à la native (83,3% des ménages), le milieu urbain aux W-C et, surtout, aux latrines (88,4%) (cf. tableau A.IV.16 en annexes).

Graphique n°IV.2



Le recours à la nature comme lieu d'aisance est beaucoup moins fonction du niveau de vie en campagne qu'en ville. En effet la proportion de ménages y recourant décroît moins en zone rurale du premier au dernier (93%, 94%, 90% 80% et 63%). qu'en zone urbaine (43%, 27%,22%, 14%, et 6%).

Les ménages urbains des premiers quintiles qui recourent à la nature sont probablement ceux-là qui habitent les zones non loties de la périphérie.

Il faut aussi préciser que la majorité des latrines de la zone urbaine sont des latrines à ciel ouvert souvent vidangées dans la rue, qui posent par ailleurs de sérieux problèmes de pollution.

B Types de sanitaires

La douche sans conduite d'eau est le type de sanitaire le plus utilisé aussi bien en zone rurale (77%) qu'en zone urbaine (87%) (cf. tableau A.IV.17 en annexes).

La douche avec conduite est un phénomène rare (2,4%), essentiellement urbain (8,5% contre 0,9% en zone rurale) et, particulièrement propre aux ménages urbains non pauvres (12%).

Le bain sous d'autres formes (nature, cours d'eau) concerne une assez bonne partie des ménages (19%), essentiellement ruraux (22,4%, contre 4,8% des ménages urbains). Les ménages du premier quintile sont plus nombreux que les autres : 29% contre 11% pour le dernier quintile. Le recours à ce type de sanitaire, particulièrement les cours d'eau, expose ces ménages, notamment leurs enfants, aux maladies infectieuses comme la bilariose et constitue donc un facteur d'aggravation de la pauvreté.

IV.3.4. Modes d'évacuation des ordures

La majorité (68%) des ménages burkinabé évacuent leurs ordures sur les tas d'immondices spontanés (cf. tableau IV.16 ci-après).

L'usage de la poubelle ou de la décharge publique est rare (5% respectivement) et localisé en ville (18% et 19% respectivement), essentiellement aux ménages les moins pauvres (23% pour le premier quintile, et entre 5% et 8% pour les autres quintiles dans un certain désordre). Les ménages ruraux recourent beaucoup plus que les ménages urbains aux tas d'immondices pour évacuer leurs ordures : 74% contre 42%.

Cette pratique n'est pas du tout liée au niveau de vie en zone rurale alors qu'elle l'est en ville. En effet on note que les ménages de la zone rurale y recourent dans des proportions très voisines distribuées de façon erratique (71%, 77%, 78%, 72%, 72%) ; alors que cette pratique décroît à mesure que l'on monte dans les quintiles urbains (56%, 64%, 59%, 49%, 37%).

Il faut préciser qu'outre le fait que la vie rurale ne semble pas nécessiter un mode complexe d'évacuation des ordures ménagères relativement limitées, celles-ci ont une fonction aussi bien productive (champ de maïs et de légumes autour des cases sur un espace fumé aux ordures) que culturelle (certaines cérémonies rituelles et sacrifices s'y effectuent, notamment, pour la plupart des ethnies, en cas d'accouchement difficile pour une femme.) En campagne donc, le tas d'ordures fait partie du logement et du travail et ne saurait servir d'indicateur et de (non) pauvreté.

Tableau IV.16: Répartition des ménages selon le type d'évacuation des ordures(%)

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
Type de localité						
Urbaine						
EVACUATION DES ORDURES						
Poubelle	7.6%	6.7%	5.4%	8.4%	23.0%	18.0%
Tas d'immondice	56.3%	64.2%	58.6%	48.6%	36.9%	42.2%
Fosse	16.4%	11.9%	14.1%	18.4%	12.6%	13.8%
Décharge publique	10.1%	12.5%	13.5%	16.6%	20.6%	18.8%
Autres	9.7%	4.7%	8.4%	8.0%	7.0%	7.3%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Rurale						
EVACUATION DES ORDURES						
Poubelle	3.7%	2.8%	.9%	1.0%	2.4%	2.0%
Tas d'immondice	70.9%	76.9%	77.6%	72.4%	72.2%	74.1%
Fosse	7.5%	5.2%	5.2%	8.7%	9.6%	7.2%
Décharge publique	.7%	.4%	1.2%	2.1%	3.0%	1.5%
Autres	17.2%	14.8%	15.2%	15.9%	12.8%	15.2%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
1.00						
EVACUATION DES ORDURES						
Poubelle	3.8%	3.0%	1.2%	2.2%	12.1%	5.1%
Tas d'immondice	70.5%	76.2%	76.0%	68.7%	55.6%	67.9%
Fosse	7.8%	5.5%	5.9%	10.2%	11.0%	8.5%
Décharge publique	1.0%	1.0%	2.2%	4.3%	11.3%	4.8%

Autres	17.0%	14.3%	14.6%	14.6%	10.1%	13.6%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

IV.3.5. Nombre de personnes par pièce

La promiscuité des membres d'un ménage dans leur concession constitue un autre critère d'appréciation du bien-être. Il apparaît qu'il y'a en moyenne 2,4 personnes par pièce, dans pratiquement toutes les régions du pays sauf au nord où le ratio est de 4 personnes.

Les ratios d'occupation décroissent de façon continue mais faible lorsqu'on monte dans l'échelle du niveau de vie, les plus pauvres ayant un ratio de 3,2 personnes et les non pauvres du cinquième quintile un ratio de 1,9.

Les strates du Nord, du Centre-Sud, du Sud et du l'Ouest, ainsi que les villes de Ouaga et Bobo ont les ratios les plus élevés pour les plus pauvres : entre 4,5 pour Ouaga, Bobo et le Nord et 3 pour l'Ouest.

Ces ratios indiquent une certaine promiscuité des ménages les plus pauvres de ces strates. Toutefois, le degré réel de cette promiscuité ne pourrait être déterminé que si l'on disposait d'indicateurs plus faibles, comme, par exemple, les dimensions des pièces selon les régions et selon les catégories sociales.

IV.3.6. Statut d'occupation

Le problème du logement est une préoccupation capitale du ménage Burkinabè qui rattache la sécurité du logement au statut du propriétaire. On constate que la plus grande majorité (86%) des ménages sont propriétaires de leur logement. La proportion des propriétaires est beaucoup plus grande en zone rurale (91%) qu'en zone urbaine (64%), chez les pauvres (94% environ pour les trois premiers quintiles) que chez les non pauvres (67,3% pour le cinquième) (cf. tableau IV.17 ci-après et tableaux A.IV.18 à 20 en annexes).

A l'inverse on trouve une plus grande proportion de locataires et d'hébergés gratuits en zone urbaine qu'en zone rurale et parmi les ménages les moins pauvres que les plus pauvres. Il y a 25,4% de ménages locataires en zone urbaine contre 1,7% en zone rurale et 10,6% d'hébergés gratuits en zone urbaine contre 6,7% en zone rurale.

La situation de la location s'explique par le fait que l'occupation de l'espace urbain est soumise à plus de contraintes administratives, (lotissement et attribution de permis d'habitat urbain) économiques et techniques (viabilisation et plan d'urbanisation) qui ne permettent pas un accès immédiat à la propriété immobilière et conduisent donc à la location. Celle-ci requérant une certaine capacité financière, on comprend que seuls les ménages mieux nantis puissent y accéder.

La ville compte plus d'hébergés gratuits en raison :

- 1°) de la difficulté d'accès à la propriété immobilière en zone urbaines
- 2°) de la forte migration en provenance de la campagne de jeunes ménages en quête d'emploi ou de meilleures conditions de vie,
- 3°) de la solidarité familiale traditionnelle qui lie citadins et ruraux.

Il faut du reste préciser qu'un certain nombre de ménages urbains des deux premiers quintiles ne sont pas véritablement (légalement) propriétaires de leur logement dans la mesure où celui-ci est situé dans des zones non loties et donc susceptible de démolition en cas de lotissement.

Tableau IV.17: Répartition des ménages selon le statut d'occupant du ménage(%) par localité

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
Type de localité						
Urbaine						
STATUT D'OCCUPANT ACTUEL						
Propriétaire	79.5%	77.2%	75.4%	72.8%	52.4%	59.5%
Co-propriétaire	4.5%	3.8%	2.0%	3.7%	4.9%	4.4%
Locataire simple	9.4%	4.1%	9.8%	12.6%	30.8%	24.3%
Locataire vente					1.6%	1.1%
Logé gratuite	6.6%	14.3%	12.8%	10.9%	10.2%	10.6%
Autre		.6%			.2%	.2%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Rurale						
STATUT D'OCCUPANT ACTUEL						
Propriétaire	90.4%	92.2%	91.9%	86.5%	74.2%	87.2%
Co-propriétaire	5.1%	4.2%	3.4%	5.8%	2.0%	4.2%
Locataire simple	.0%	.1%	.2%	.9%	7.9%	1.7%
Locataire vente	.0%		.1%	.1%		.0%
Logé gratuite	4.2%	3.4%	4.2%	6.5%	15.5%	6.7%
Autre	.2%	.1%	.1%	.2%	.4%	.2%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
1.00						
STATUT D'OCCUPANT ACTUEL						
Propriétaire	90.1%	91.4%	90.6%	84.3%	63.9%	81.8%
Co-propriétaire	5.1%	4.2%	3.3%	5.5%	3.4%	4.2%
Locataire simple	.3%	.3%	1.0%	2.7%	18.6%	6.1%
Locataire vente	.0%		.1%	.1%	.7%	.2%
Logé gratuite	4.3%	3.9%	4.9%	7.2%	13.0%	7.4%
Autre	.2%	.2%	.1%	.2%	.3%	.2%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

IV.3.7. Le type de logement

Le tableau IV.18 indique la répartition des ménages selon le type de logement.

Tableau IV.18: Répartition des ménages selon le type de logement(%)

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
Type de localité Urbaine						
TYPE DE LOGEMENT						
Immeuble			.7%	1.1%	.6%	.7%
Villa			.3%	1.2%	11.0%	7.7%
Bâtiment unique	32.2%	36.1%	44.8%	44.8%	55.8%	51.7%
Plusieurs bâtiments	46.7%	54.1%	48.4%	49.5%	31.2%	37.1%
Cases	21.1%	9.8%	5.4%	3.4%	1.1%	2.6%
Autres			.4%	.1%	.3%	.2%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Rurale						
TYPE DE LOGEMENT						
Immeuble	.0%	.4%	.1%	.3%	.4%	.2%
Villa	.3%		.1%	.7%	3.5%	.9%
Bâtiment unique	14.5%	13.4%	15.3%	21.6%	42.4%	21.2%
Plusieurs bâtiments	38.6%	36.6%	36.1%	37.3%	27.0%	35.2%
Cases	45.8%	49.3%	47.8%	39.7%	26.1%	41.9%
Autres	.7%	.3%	.5%	.3%	.6%	.5%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
1.00						
TYPE DE LOGEMENT						
Immeuble	.0%	.4%	.1%	.4%	.5%	.3%
Villa	.3%		.2%	.8%	7.0%	2.2%
Bâtiment unique	15.0%	14.5%	17.7%	25.2%	48.7%	27.1%
Plusieurs bâtiments	38.8%	37.4%	37.1%	39.3%	29.0%	35.6%
Cases	45.2%	47.4%	44.4%	34.0%	14.4%	34.3%
Autres	.7%	.3%	.5%	.3%	.4%	.4%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Il fait ressortir la prédominance de 3 types de logement :

- le bâtiment unique : 27,1%
- le logement à plusieurs bâtiments : 35,6%
- le logement à plusieurs cases : 34,3%

suivis de très loin par le type villa (2,2%), l'immeuble (0,3%) et divers autres tels les tentes (0,4%).

Ces types sont différemment répartis selon la zone et selon les quintiles et sont fonction du niveau de vie.

En zone urbaine prédomine le type bâtiment unique (51,7%) et en zone rurale les cases (41,9%). Les bâtiments multiples semblent assez bien répartis entre la zone urbaine (37,1%) et la zone rurale (35,2%).

Le type villa est pratiquement le monopole de la ville : (7,7% contre 0,9% en zone rurale).

Le type "autres" (tentes) est fréquent en zone rurale (0,5%) probablement en raison de la présence de population nomades (éleveurs) qu'en zone urbaine (0,2%) où sa présence

s'explique sans doute pas les abris de fortune de marginaux et, ces dernières années, par la présence de nombreux réfugiés Touaregs de pays voisins comme le Mali et le Niger.

Les cases et les bâtiments motifs sont l'apanage des ménages pauvres 92 premier quintiles) et même de niveau de vie intermédiaire (troisième quintile) où ils représente respectivement 38,8% et 45,2% pratiquement dans tous les trois quintiles.

Le bâtiment unique est le type de logement de près de la moitié (48,7%) des ménages des moins pauvres qui sont aussi pratiquement les seuls à loger dans les villas (7,7% contre 0,8% pour le quatrième quintiles et 0,2% pour le troisième quintile.)

IV.3.8. Qualité de l'habitat

A *Nature des matériaux pour construire les murs*

Le principal matériel de construction des murs des logements au Burkina est le banco offert par la nature et utilisé dans 80% des maisons, d'utilisation facile mais de résistance assez faible contre les intempéries.

Il est suivi de très loin par des matériaux plus solides et résistants comme le ciment en forme pure de béton ou en agrégation avec du sable pour faire des parpaings, ou des pierres taillées dans de la latérite également abondante dans de nombreuses régions mais requérant, pour son extraction, un outillage spécial et plus de travail pour son utilisation.

Ce type de matériaux solides représente 6% des matériaux de construction utilisés.

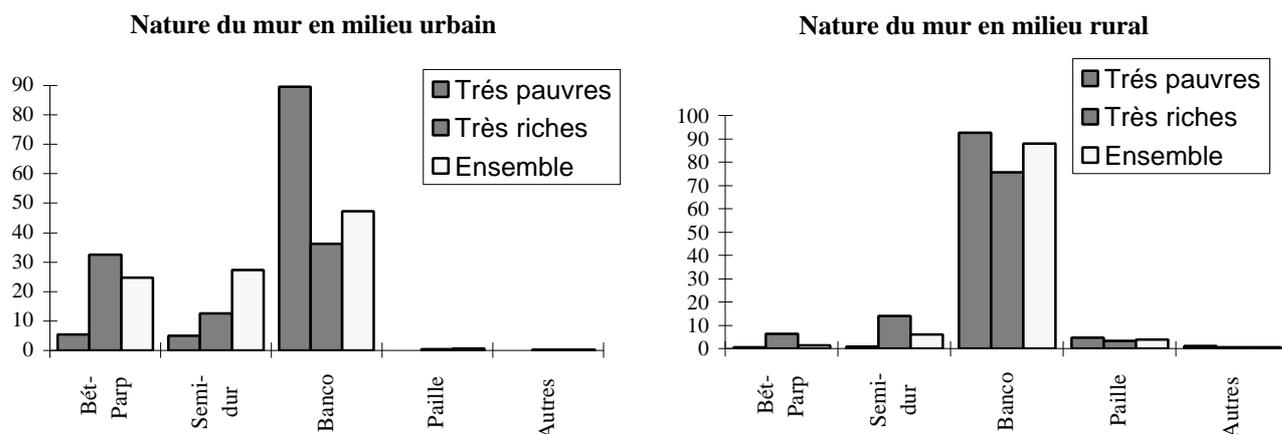
Le ciment est également utilisé pour revêtir les murs en banco. Ce type de construction dite "en semi-dur" représente 10% des logements.

Le coût des différents matériaux de construction fait que ceux-ci sont fonction de la zone et, surtout, des niveaux de vie. Plus on monte dans les quintiles, plus la proportion des bâtiments en matériaux définitifs (en dur) augmente, passant de 5,4% pour le premier quintile à 32% pour le cinquième quintile.

Le banco prédomine (87,9%) en zone rurale, deux fois plus utilisé qu'en ville (47,2%) ou prédominent les constructions en dur (24,8%) et semi-dur (27,2%).

La paille est utilisée par 3% de la population, essentiellement en zone rurale, de même les autres matériaux comme la tente (7%).

Graphique n°IV.3 Répartition des ménages selon la nature des matériaux utilisés pour le logement, selon le niveau de vie et par milieu de résidence.



La banco n'est pas un signe de pauvreté aussi net en zone rurale qu'il l'est en zone urbaine : son utilisation décroît avec le niveau de vie, mais de façon moins sensible en zone rurale (92,6% pour le premier quintile à 89% pour le quatrième quintile et 75% pour le cinquième quintile).

On peut dire que la pierre et le ciment symbolisent la sortie de la pauvreté en zone urbaine et la banco et le ciment la sortie de la pauvreté en zone rurale; la banco symbolisant la pauvreté, du moins dans le domaine du logement, quel que soit le milieu de résidence.

B Nature des matériaux de couverture du toit

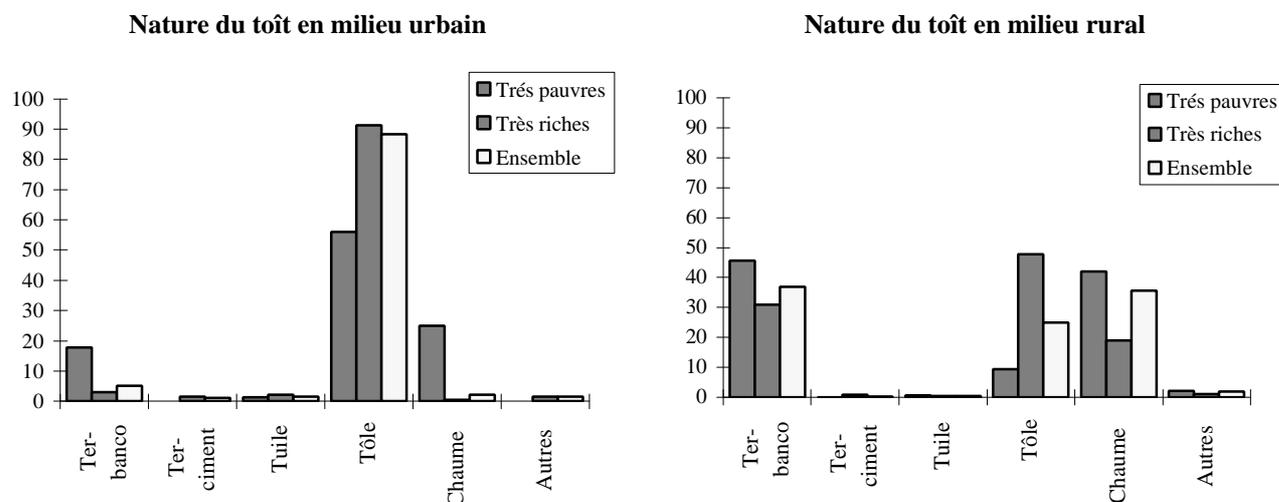
La tôle ondulée est le matériel de couverture le plus répandu, utilisée par 37,2% des ménages, devant le banco (30,6%) et le chaume (29,2%).

La tôle couvre les toits des maison construites en matériaux durables comme en banco, même si, probablement, les maison en dur n'utilisent que la tôle pour couverture à l'exclusion d'autres matériaux comme la chaume.

Toutefois, les ménages urbains l'utilisent beaucoup plus (88,4) que les ménages ruraux (35,7%). La proportion des ménages dont les toits sont en matériaux précaires comme le banco ou le chaume décroît avec le niveau de vie, passant, pour le chaume par exemple, de 44,9% et 47,7% respectivement pour le banco et le chaume pour le premier quintile à respectivement 17,8% et 10,3% pour le cinquième quintile.

Contrairement au banco pour les murs, l'utilisation de la tôle pour la toiture est davantage une marque de niveau de vie élevé en campagne qu'en ville. En effet, l'écart entre les plus pauvres et les plus riches va, en ville, du simple au double (56% contre 91%) alors qu'en campagne il va du simple au quintuple (9,4% contre 47,7%).

Graphique n°IV.4 : répartition des ménages selon la nature du toit du bâtiment principal, selon le niveau de vie et par milieu de résidence



En clair, la sortie de la pauvreté en campagne se fait par le toit en tôle ondulée, même si pour l'ensemble des ménages son utilisation est fortement fonction du niveau de vie.

En conclusion, on note qu'en matière d'éducation non formelle (alphabétisation) ou formelle (scolarisation), être « riche », homme ou du milieu urbain, confère plus de chance d'accès aux bienfaits de l'instruction qu'être pauvre, femme ou du milieu rural.

Riches et pauvres ont d'inégales chances d'accès à l'éducation. Chez les plus « riches », près d'une personne sur deux est alphabétisée contre une personne sur 15 chez les plus pauvres.

De même, les enfants issus des ménages les plus « riches » sont trois fois plus scolarisés que ceux issus des ménages les plus pauvres (taux de scolarisation primaire de 60,0% contre 18,8%).

Femmes et hommes d'une part, filles et garçons d'autre part, s'opposent également en matière d'éducation.

Les hommes sont deux fois plus alphabétisés que les femmes (27,1% contre 11,5%), tandis que le taux de scolarisation est de 38,6% chez les garçons contre 18,3% chez les filles, donnant ainsi un rapport de féminité de 73,4 filles pour 100 garçons.

Sur le plan spatial, l'analphabétisme est plus accentué en milieu rural qu'en milieu urbain. Le taux d'alphabétisation et le taux de scolarisation sont respectivement de 50% et 68,5% en zone urbaine contre 12% et 27% en zone rurale.

En matière de santé, on note un taux de morbidité global relativement élevé (15,8%). Ce taux s'accroît au fur et à mesure que le niveau de vie s'élève et serait plus important en ville qu'en campagne. Une différence de perception de la maladie semble expliquer ce paradoxe.

Dans le volet consultations médicales, en moyenne 39,4% seulement des malades ont consultés. En outre, la consultation est fonction du niveau de vie. Les non pauvres consultent 2 fois plus que les plus pauvres (53,5% contre 27,3%).

Dans le domaine de l'habitat, du logement et de l'assainissement, il ressort que :

- la consommation d'eau non potable est plus rurale qu'urbaine : 11% des ménages ruraux contre 1% des ménages urbains s'approvisionnent à partir des cours d'eau, les exposant plus aux maladies.
- le bois demeure la principale source d'énergie pour la cuisine aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain;
- le bois demeure la principale source d'éclairage pour la majorité des ménages burkinabè. L'électricité et l'énergie solaire sont utilisées par une toute petite minorité (6,3%) habitant principalement la ville et appartenant aux quintiles de niveaux de vie % et 17,8% pour le banco et 47,7% à 10, les plus élevés.
- la nature est le lieu d'aisance de la majorité des burkinabè (83,3% des ménages). Ce type de lieu d'aisance est beaucoup moins fonction des niveaux de vie en campagne qu'en ville. En campagne, 93% des plus pauvres contre 63% des plus riches recourent à la nature pour leurs besoins contre 43% et 6% respectivement en ville.
- le type de bâtiment est fonction de la zone de résidence et du niveau de vie. En zone urbaine prédomine le bâtiment unique (51,7%) et en zone rurale les cases (41,9%).

Les cases et les bâtiments multiples sont l'apanage des ménages pauvres; le bâtiment unique et les villas, celui des non pauvres.

- L'examen des données sur la nature des matériaux utilisés pour construire les murs indique que le banco n'est pas signe de pauvreté aussi net en zone rurale qu'il l'est en zone urbaine. En outre, la pierre et le ciment symbolisent la sortie de pauvreté en zone urbaine, alors qu'en campagne c'est plutôt le banco et le ciment qui symbolisent la sortie de pauvreté.
- la proportion de ménages dont les toits sont en matériaux précaires (banco ou chaume) décroît avec le niveau de vie, passant du premier au cinquième quintile à 44,3% pour le chaume.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Sur la base de références nationales de pauvreté (seuil absolu et seuils relatifs), il ressort :

i - Qu'en terme de niveau de vie, le burkinabé moyen au plan statistique constitue une très mauvaise représentation du burkinabé. En effet, la distribution des individus sur l'échelle des niveaux de vie révèle la prédominance de deux pôles extrêmes opposés, de part et d'autre du burkinabé moyen :

- le pôle extrême de la pauvreté, constitué essentiellement par les populations rurales, les agriculteurs et les polygames qui entretiennent leur pauvreté par leur poids démographique et par l'extrême faiblesse de leur niveau de vie;

- le pôle extrême de la non pauvreté ou de la « richesse » constitué essentiellement par les salariés, les artisans et commerçants, les « autres actifs », les célibataires hommes et les femmes de jure qui entretiennent leur « non pauvreté », non pas par leur importance démographique, mais par les niveaux relativement élevés de leurs revenus (estimés par les dépenses observées).

ii- Que du point de vue de la définition des points d'ancrage d'une stratégie intégrale de lutte contre la pauvreté, l'analyse des facteurs d'hétérogénéité des niveaux de vie de la population suggère une plus grande pertinence, à priori, des approches fondées beaucoup plus sur les différences individuelles que sur les stratifications par région, par groupe socio-économique et par type de ménage.

Sur le plan des caractéristiques socio-démographiques, il apparaît que les pauvres sont des personnes à très forte charge sociale (124,4 personnes à charges pour 100 individus pauvres), contrairement aux « riches » (79,9 personnes à charge pour 100 individus « riches »). Ce taux de dépendance théorique pour le Burkina Faso est évalué à 101,3%, beaucoup plus élevé en zone rurales qu'en zones urbaines.

L'étude montre également que le niveau de vie baisse avec l'augmentation de la taille des ménages. Avec une taille moyenne nationale de 7,8 personnes, les ménages pauvres connaissent des tailles variant de 9 à 11 personnes contre une variation de 6 à 8 personnes chez les ménages les « plus riches ».

Au plan socio-économique, les migrations apparaissent comme une stratégie des ménages en vue de réduire les effets de la pauvreté. elles touchent plus d'un ménage burkinabé. Elles sont plus importantes en milieu rural qu'en milieu urbain, chez les hommes que chez les femmes et chez les plus pauvres que chez les « riches ».

Au delà du débat sur le sens des déterminations entre caractéristiques socio-démographiques et pauvreté, l'on peut retenir que la pauvreté confère des caractéristiques spécifiques (fortes charges sociales pour les pauvres, grande taille des ménages pauvres, importants mouvements migratoires chez les pauvres, etc.).

L'examen de la structure des sources de revenus suggère, dans la perspective de la réduction de la pauvreté, que soit largement développées les actions de modernisation des activités non

agricoles, de renforcement des activités agricoles dans l'économie monétarisée, d'appui aux activités rémunératrices des groupes démunis, et de meilleures orientations des termes de l'échange au profit des agriculteurs. En ce qui concerne spécifiquement les dépenses des ménages, il est donc apparu que la majeure partie des ressources va à la satisfaction des besoins alimentaire de base, surtout en milieu rural et surtout au niveau des pauvres. L'importance de l'autoconsommation et les bas niveaux de revenus expliqueraient essentiellement cela, contribuant ainsi à limiter l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, habitat, etc.), porteurs de progrès social.

En matière d'éducation non formelle (alphabétisation) ou formelle (scolarisation), être «riche», homme ou du milieu urbain, confère plus de chance d'accès aux bienfaits de l'instruction qu'être pauvre, femme ou du milieu rural.

Riches et pauvres ont d'inégales chances d'accès à l'éducation. Chez les plus «riches», près d'une personne sur deux est alphabétisée contre une personne sur 15 chez les plus pauvres.

De même, les enfants issus des ménages les plus «riches» sont trois fois plus scolarisés que ceux issus des ménages les plus pauvres (taux de scolarisation primaire de 60,0% contre 18,8%).

Femmes et hommes d'une part, filles et garçons d'autre part, s'opposent également en matière d'éducation.

Les hommes sont deux fois plus alphabétisés que les femmes (27,1% contre 11,5%), tandis que le taux de scolarisation est de 38,6% chez les garçons contre 18,3% chez les filles, donnant ainsi un rapport de féminité de 73,4 filles pour 100 garçons.

Sur le plan spatial, l'analphabétisme est plus accentué en milieu rural qu'en milieu urbain. Le taux d'alphabétisation et le taux de scolarisation sont respectivement de 50% et 68,5% en zone urbaine contre 12% et 27% en zone rurale.

En matière de santé, on note un taux de morbidité global relativement élevé (15,8%). Ce taux s'accroît au fur et à mesure que le niveau de vie s'élève et serait plus important en ville qu'en campagne. Une différence de perception de la maladie semble expliquer ce paradoxe.

Dans le volet consultations médicales, en moyenne 39,4% seulement des malades ont consultés. En outre, la consultation est fonction du niveau de vie. Les non pauvres consultent 2 fois plus que les plus pauvres (53,5% contre 27,3%).

Dans le domaine de l'habitat, du logement et de l'assainissement, il ressort que :

- la consommation d'eau non potable est plus rurale qu'urbaine : 11% des ménages ruraux contre 1% des ménages urbains s'approvisionnent à partir des cours d'eau, les exposant plus aux maladies.

- l'électricité et l'énergie solaire sont utilisées par une toute petite minorité (6,3%) habitant principalement la ville et appartenant aux quintiles de niveaux de vie les plus élevés.

- le type de bâtiment est fonction de la zone de résidence et du niveau de vie. En zone urbaine prédomine le bâtiment unique (51,7%) et en zone rurale les cases (41,9%).

Les cases et les bâtiments multiples sont l'apanage des ménages pauvres; le bâtiment unique et les villas, celui des non pauvres.

Au total, les urbains et les riches bénéficient de meilleures conditions de logement et d'assainissement que les ruraux et les pauvres.

La présente étude du profil de pauvreté a dégagé les principaux axes qui peuvent orienter l'action et alimenter la réflexion. Cependant, en raison de son caractère global, l'INSD engagera en liaison avec les institutions nationales impliquées dans l'évaluation de la pauvreté, l'élaboration des termes de référence d'études spécifiques et complémentaires sur les thèmes spécifiques suivants :

- 1). Budget de l'Etat, dépenses publiques et pauvreté.
- 2). Emploi et pauvreté.
- 3). Pauvreté et accès à l'éducation et aux services de base.
- 4). Pauvreté et genre au Burkina Faso.
- 5). Pauvreté rurale et pauvreté urbaine.
- 6). Enquête communautaire sur les conditions de vie des ménages : les réponses communautaires à la pauvreté.
- 7). la seconde étude du profil national de pauvreté.

L'exécution de ces études spécifiques sur la période 1996-1998, devra permettre au Burkina Faso :

- d'ajuster et mieux conduire ses politiques économiques et sociales, dans le sens d'une plus grande réduction de la pauvreté ;
- dévaluer à l'horizon 1998, le phénomène de la pauvreté, en comparaison avec les indicateurs de 1994-1995, et de définir des objectifs à moyen terme pour l'an 2000.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I.1 : Tendances centrale (moyenne) et dispersion des niveaux de vie selon les régions.

Tableau I.2 : Tendances centrale (moyenne) et dispersion des niveaux de vie selon les groupes socio-professionnels.

Tableau I.3 : Tendances centrale (moyenne) et dispersion des niveaux de vie par type de ménages.

Tableau I.4 : Niveau moyen de vie et seuil absolu de pauvreté au Burkina Faso selon le milieu de les strates.

Tableau I.5 : Indicateurs de pauvreté absolue au Burkina Faso selon le groupe socio-économiques.

Tableau I.6 : Indicateurs de pauvreté absolue au Burkina Faso selon le type de ménages.

Tableau I.7 : Indicateurs d'extrême pauvreté absolue au Burkina Faso selon le milieu de résidence.

Tableau I.8 : Indicateurs d'extrême pauvreté absolue au Burkina Faso selon les strates.

Tableau I.9 : Indices de pauvreté au Burkina Faso selon le groupe socio-économique.

Tableau I.10 Indices de pauvreté selon les ménages

Tableau I.11 : Présentation des quintiles de niveau de vie individuel.

Tableau I.12 : Seuil relatif de pauvreté au Burkina Faso selon les strates:2° quintile.

Tableau I.13 : Répartition des individus de chaque strate selon le niveau de vie.

Tableau I.14 : Répartition des individus de chaque quintile selon le niveau de vie.

Tableau I.15 : Répartition des individus selon le niveau de vie par GSE du chef de ménage.

Tableau I.16 : Répartition des individus de chaque groupe socio-économique du chef de ménage selon le niveau de vie.

Tableau I.17 : Répartition des ménages par niveau de vie

Tableau I.18 : Répartition des individus de chaque type de ménage selon le niveau de vie

Tableau I.19 : Répartition des individus par sexe et par niveau de vie.

Tableau I.20 : Pauvreté et milieu de résidence.

Tableau I.21 : Pauvreté et strates

Tableau I.22 : Pauvreté les groupes socio-économiques.

Tableau I.23 : phénomène de pauvreté par milieu de résidence.

Tableau II.1 : Taux de dépendance en % selon le milieu de résidence et le niveau de vie.

Tableau II.2 : Taux de dépendance en % selon la strate le niveau de vie.

Tableau II.3 : Taux de dépendance théorique en % selon le groupe socio-économique et le niveau de vie.

Tableau II.4 : Distribution en % selon la taille du ménage et les quintiles de niveau de vie.

Tableau II.5 : Taille moyenne des ménages selon le milieu le milieu de résidence et les quintiles de niveau de vie

Tableau II.6 : Taille moyenne de ménages par strate et quintile de niveau de vie.

Tableau II.7 : répartition en % des individus selon le sexe par niveau de vie.

Tableau III.1 Sources de revenus des ménages par catégorie

Tableau III.2 : Structure des revenus par grands postes selon le niveau de vie.

Tableau III.3 : Structure en % des revenus des individus du milieu urbain suivant la source de revenu et par niveau de vie.

Tableau III.4 : Structure en % des revenus des individus du milieu rural suivant la source de revenu et par niveau de vie.

Tableau III.5 : Structure des revenus par grands postes selon la strate

Tableau III.6 : Structure des dépenses par grands postes selon le niveau de vie.

Tableau III.7 : Structure des dépenses par grands postes selon le niveau de vie et la localité.

Tableau III.8 : Structure en % des dépenses non alimentaires pour chaque niveau de vie.

Tableau III.9 : Structure en % des dépenses non alimentaires en zone urbaine pour chaque niveau de vie.

Tableau III.10 : Structure en % des dépenses non alimentaires pour chaque niveau de vie en zone rurale.

Tableau III.11 : Synoptiques des priorités.

Tableau III.12 : Structure en % des dépenses non alimentaires par strate.

Tableau III.13 : Structure en % des achats de produits alimentaires pour chaque niveau de vie.

Tableau III.14 : Structure en % des achats de produits non alimentaires en zone urbaine pour chaque niveau de vie.

Tableau III.15 : Structure en % des achats de produits non alimentaires en zone rurale pour chaque niveau de vie.

Tableau III.16 : Structure urbaines et rurale des achats.

Tableau III.17 : Structure en % des achats non alimentaires par strate.

Tableau III.18 : Structure de l'autoconsommation non alimentaires par grands postes selon le niveau de vie.

Tableau III.19 : Structure de l'autoconsommation non alimentaire par grands postes selon les strates.

Tableau III.20 : Indices de Gini selon le milieu de résidence

Tableau III.21 : Indices de Gini et niveaux moyens de vie par strate.

Tableau III.22 : Concentration des revenus et niveaux moyens de vie par catégorie socio-professionnelle.

Tableau III.23 : Indices de Gini et niveaux moyens de vie par type de ménage.

Tableau III.14 : Indices de Gini et niveaux moyens de vie par type de ménage.

Tableau IV.1 : Pourcentage de personne alphabétisées selon la strate

Tableau IV. 2 : Pourcentage de personne alphabétisées selon la localité

Tableau IV.3 : Taux net de scolarisation au primaire par localité.

Tableau IV.4 : Taux net de scolarisation au secondaire par localité.

Tableau IV.5 : Taux de scolarisation secondaire privé selon le type d'établissement et les quintiles de dépenses.

Tableau IV.6 : Taux net de scolarisation au tertiaire par strate

Tableau IV.7 : Evolution du nombre de CFJA de 1970 à 1991.

Tableau IV.8 : Situation de l'emploi des sortants d'établissement de formation professionnelle pour Ouagadougou en 1987 par type de formation.

Tableau IV.9 : Taux de redoublement de l'enseignement secondaire général en 1990 selon la classe et le type de l'établissement.

Tableau IV.10 : Pourcentage de personne tombé malade (derniers 30 jours) par strate

Tableau IV 11 : Pourcentage des personnes malades ayant consultées par strates.

Tableau IV.12 : Raisons pour ne pas consulter par localité et niveau de vie.

Tableau IV.13 : Répartition des ménages selon la source d'eau potable (%), la localité et le niveau de vie.

Tableau IV.14 : Répartition des ménages selon la source d'énergie utilisée - (cuisine) actuellement, la localité et le niveau de vie.

Tableau IV.15 : Répartition des ménages selon la source d'énergie utilisée - éclairage (%), la localité et le niveau de vie.

Tableau IV.16 : Répartition des ménages selon le type d'évacuation des ordures (%).

Tableau IV.17 : Répartitions des ménages selon le statut d'occupations du ménage (%) par localité.

Tableau IV.18 : Répartitions des ménages selon le type de logements (%).

Listes des graphiques

Graphique I.1 : pauvreté et strate.

Graphique I.2 : pauvreté et GSE.

Graphique I.3 : pauvreté et type de ménage.

Graphique II.1 : Taux de dépendance par milieu de résidence

Graphique I.2 : Taille des ménages par milieu de résidence.

Graphique III.1 : Structure des revenus des ménages (en %).

Graphique III.2 : Structure des revenus des ménages selon le niveau de et le milieu de résidence.

Graphique III.3 : Structures des revenus des ménages par strate

Graphique III.4 : Structure des dépenses totales selon le niveau de vie

Graphique III.5 : Structure des dépenses selon le milieu de résidence et le niveau de vie.

Graphique III.6 : Structure des dépenses alimentaires selon le milieu de résidence.

Graphique III.7 : Structure des dépenses alimentaires selon le niveau de vie par milieu de résidence.

Graphique III.8 : Structure achats des produits alimentaires selon le niveau de vie.

Graphique III.9 : Structure achats des produits alimentaires selon le niveau de vie et le milieu de résidence.

Graphique III.10: Structure de l'autoconsommation alimentaire selon le niveau de vie et le milieu de résidence.

Graphique III.11 : Structure des dépenses non alimentaire selon le niveau de vie.

Graphique III.12: Structure des dépenses non alimentaires selon le niveau de vie et le milieu de résidence.

Graphique III.13 : Structure des achats des produits non alimentaires selon le niveau de vie.

Graphique III.14 : Structure des achats des produits non alimentaires selon le niveau de vie et le milieu de résidence.

Graphique III.15 : Structure de l'autoconsommation non alimentaires selon le niveau de vie.

Graphique III.16: Structure de l'autoconsommation non alimentaires selon le niveau de vie et le milieu de résidence.

Graphique III.17: Courbe de Lorenz par milieu de résidence.

Graphique III.18: Courbe de Lorenz par strate

Graphique III.19: Courbe de Lorenz par GSE

Graphique III.20: Courbe de Lorenz par type de ménage.

Graphique III.21: Courbe de Lorenz pour l'ensemble du Burkina.

Graphique IV.1: Taux de morbidité par strate.

Graphique IV.2 : Répartition des ménages selon le type d'aisance utilisée, le niveau de vie et par milieu de résidence.

Graphique IV.3: Répartition des ménages selon la nature des matériaux utilisés pour le logement, selon le niveau de vie et par milieu de résidence.

Graphique IV.4: Répartition des ménages selon la nature du toit du bâtiment principal, selon le niveau de vie et par milieu de résidence.

ANNEXES

I LES INDICATEURS STANDARDISES

indicateurs demographiques et socio demographiques

	National		rural							urbain						
	total		1.00	2.00	3.00	4.00	5.00	total	1.00	2.00	3.00	4.00	5.00			
echantillon	8628	5912	943	991	1123	1298	1557	2716	427	481	497	541	770			
population totale(1000)	9385	7865	1573	1573	1574	1573	1572	1521	304	305	304	304	304			
femme(%)	50	50	51	51	51	49	50	49	50	50	50	49	47			
population <15 ans(%)	46	48	53	52	50	47	44	42	49	47	43	42	35			
femme <15 ans(%)	49	48	48	48	47	45	49	51	49	50	50	52	52			
nombre de menage(1000)	1209	975	140	164	184	219	267	234	35	40	44	47	68			
taille moyenne du menage	7.8	8.1	11.2	9.6	8.6	7.2	5.9	6.5	8.7	7.7	6.9	6.4	4.4			
Type de menage(%)																
monogame	55	53	45	51	52	58	57	58	51	57	60	63	56			
polygame	26	31	42	37	36	28	20	15	28	22	18	12	5			
celibataire	10	8	8	6	6	7	12	15	8	8	10	14	26			
defacto femme	2	2	2	2	1	2	3	4	5	4	3	3	4			
dejure femme	6	6	4	4	4	5	9	9	8	9	9	7	9			
niveau d'education du cm(%)																
primaire acheve	10	4	2	2	2	3	10	23	7	15	23	30	32			
secondaire acheve	4	1	0	0	0	0	4	11	0	1	3	9	32			
analphabete	85	95	98	98	98	97	86	66	92	83	75	62	36			
actives du chef de menage(%)																
agriculture	65	86	88	92	92	90	75	19	51	30	18	9	4			
autres	35	14	12	8	8	10	25	81	49	70	82	91	96			
energie utilisee/cuisine(%)																
bois	88.62	93.59	92.90	93.44	94.39	94.84	92.49	77.80	93.91	92.31	85.92	80.59	52.60			
gaz petrole	3.64	1.03	.85	.71	.36	.54	2.25	9.32	.70	2.08	3.02	5.55	25.32			
charbon de bois	1.76	.39	.11	0	.18	0	1.28	4.75	.23	1.04	3.42	3.70	11.17			
electricite	.09	.02	.11	0	0	0	0	.26	.23	.20	.74	.13	.13			
autres	5.89	4.97	6.04	5.85	5.08	4.62	3.98	7.88	4.92	4.57	7.44	9.43	10.78			
type de toilette(%)																
latrine ou avec chasse	37	14	7	8	9	12	28	87	70	84	88	92	95			
autres	63	86	93	92	91	88	72	13	30	16	12	8	5			
type d'eau de boisson(%)																
robinet	26	3	2	1	2	2	7	74	51	69	77	79	86			
puits	66	86	87	88	87	87	82	24	47	30	21	19	12			
autres	8	11	11	11	11	11	11	2	2	1	3	1	2			
Net de scol. primaire	33	27	17	20	23	32	43	70	53	66	72	80	85			
homme	38	32	22	27	30	38	45	75	58	69	78	86	93			
femme	28	21	13	12	15	25	41	65	48	63	66	74	77			
Net de scol. secondaire	16	9	4	5	8	8	19	46	25	35	48	56	64			
homme	20	12	5	8	12	13	24	52	31	39	55	62	76			
femme	13	5	2	3	4	4	13	40	19	31	40	49	56			
taux d'alphabetsation	7	4	2	3	3	4	7	20	9	15	19	23	32			
homme	2	2	1	2	2	2	2	1	1	0	1	0	0			
femme	11	6	3	4	3	6	13	41	15	29	37	49	72			
depente totale du menage	67	49	18	27	36	50	112	161	39	73	112	171	412			
pop < ligne de pauvrete(1)	56	65	100	100	100	24	0	13	67	0	0	0	0			
food share	57	59	62	65	62	59	50	43	50	46	45	41	32			

* (1) Seuil relatif de pauvreté à partir des 2/3 de la dépense moyenne de consommation.

Tableau A. II.1: Répartition de la population les strates les niveau de vie et le sexe

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
SEXE						
Masc.						
region						
Ouest	14.5%	17.7%	17.5%	23.0%	18.6%	18.3%
Sud	8.7%	9.4%	7.8%	8.3%	10.0%	8.8%
Centre nord	34.8%	28.3%	25.1%	18.3%	5.6%	22.2%
Centre sud	25.1%	29.1%	31.2%	23.9%	11.2%	24.0%
Nord	7.5%	6.0%	5.6%	6.1%	3.4%	5.7%
Sud-Est	6.8%	4.5%	4.8%	3.5%	2.3%	4.3%
Autres villes	1.5%	2.3%	3.5%	5.7%	10.6%	4.8%
Ouaga-Bobo	1.1%	2.8%	4.6%	11.3%	38.3%	11.8%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Fem.						
region						
Ouest	15.2%	19.0%	16.7%	20.8%	18.4%	18.0%
Sud	8.8%	9.5%	7.4%	8.5%	10.5%	8.9%
Centre nord	36.4%	28.8%	25.8%	20.6%	6.3%	23.7%
Centre sud	24.4%	28.4%	32.3%	23.1%	11.8%	24.1%
Nord	6.5%	5.2%	4.9%	5.7%	3.1%	5.1%
Sud-Est	6.3%	4.6%	4.4%	3.8%	2.5%	4.4%
Autres villes	1.6%	2.3%	3.6%	5.8%	11.2%	4.9%
Ouaga-Bobo	.8%	2.2%	4.8%	11.7%	36.2%	11.0%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
region						
Ouest	14.9%	18.4%	17.1%	21.9%	18.5%	18.1%
Sud	8.7%	9.4%	7.6%	8.4%	10.3%	8.9%
Centre nord	35.7%	28.5%	25.4%	19.4%	5.9%	23.0%
Centre sud	24.7%	28.8%	31.7%	23.5%	11.5%	24.0%
Nord	7.0%	5.5%	5.3%	5.9%	3.3%	5.4%
Sud-Est	6.5%	4.6%	4.6%	3.6%	2.4%	4.3%
Autres villes	1.5%	2.3%	3.5%	5.8%	10.9%	4.8%
Ouaga-Bobo	1.0%	2.5%	4.7%	11.5%	37.3%	11.4%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Tableau A.II.2: Répartition de la population selon la localité et le niveau de vie

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
Type de localité						
Urbaine	2.5%	4.8%	8.2%	17.2%	48.2%	16.2%
Rurale	97.5%	95.2%	91.8%	82.8%	51.8%	83.8%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Tableau A.II.3: Répartition de la population selon le gse le niveau de vie et le sexe

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
SEXE						
Masc.						
GSE						
Salarié sect. public	.0%	.5%	.3%	2.0%	18.3%	4.3%
Salariés sect. privé	.6%	.3%	1.2%	2.7%	8.7%	2.8%
Artisans commerçant	1.0%	1.8%	2.6%	7.4%	18.3%	6.3%
Autres actifs	.4%	.2%	.5%	.4%	1.8%	.7%
Agriculteurs rentes	9.9%	12.3%	14.1%	10.5%	6.7%	10.7%
Agriculteurs vivrier	80.4%	78.4%	75.6%	69.8%	36.2%	67.9%
Inactifs	7.7%	6.4%	5.6%	7.2%	10.0%	7.4%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Fem.						
GSE						
Salarié sect. public	.0%	.4%	.3%	2.1%	18.8%	4.3%
Salariés sect. privé	.6%	.2%	1.2%	3.2%	7.9%	2.6%
Artisans commerçant	1.2%	1.4%	3.3%	8.0%	17.5%	6.2%
Autres actifs	.4%	.2%	.6%	.7%	1.5%	.7%
Agriculteurs rentes	8.7%	12.5%	13.3%	10.2%	6.2%	10.2%
Agriculteurs vivrier	80.6%	79.2%	75.8%	68.2%	36.9%	68.3%
Inactifs	8.5%	6.1%	5.4%	7.7%	11.1%	7.8%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
GSE						
Salarié sect. public	.0%	.5%	.3%	2.0%	18.6%	4.3%
Salariés sect. privé	.6%	.2%	1.2%	2.9%	8.3%	2.7%
Artisans commerçant	1.1%	1.6%	3.0%	7.7%	17.9%	6.3%
Autres actifs	.4%	.2%	.6%	.5%	1.6%	.7%
Agriculteurs rentes	9.3%	12.4%	13.7%	10.3%	6.5%	10.4%
Agriculteurs vivrier	80.5%	78.8%	75.7%	69.0%	36.6%	68.1%
Inactifs	8.2%	6.3%	5.5%	7.4%	10.6%	7.6%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Tableau A.II.4: repartition de la population selon la situation dans l'emploi le niveau de vie et la localité

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
Type de localité						
Urbaine						
SITUATION DANS PROFESSION						
Indépendant	9.6%	14.8%	15.1%	14.0%	11.2%	12.3%
Salarié						
sect.public		.2%	.6%	1.1%	6.0%	3.9%
Salarié sect.privé	1.1%	2.5%	2.1%	3.8%	5.0%	4.2%
Employeur	.4%		.2%	.2%	.5%	.3%
Aide familial	24.3%	22.7%	18.4%	11.8%	4.5%	9.2%
Bénévole	1.6%	1.6%	1.4%	2.1%	2.6%	2.3%
chomeurs	63.0%	58.2%	62.2%	67.1%	70.2%	67.8%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Rurale						
SITUATION DANS PROFESSION						
Indépendant	9.6%	11.2%	13.1%	16.2%	17.6%	13.0%
Salarié						
sect.public	.0%	.0%	.0%	.1%	3.0%	.4%
Salarié sect.privé	.1%	.0%	.1%	.2%	.8%	.2%
Employeur	.0%	.1%	.0%	.1%	.3%	.1%
Aide familial	42.2%	41.8%	39.8%	38.4%	29.2%	39.2%
Bénévole	.0%	.0%	.1%	.1%	.3%	.1%
chomeurs	48.1%	46.8%	47.0%	45.0%	48.8%	47.0%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
SITUATION DANS PROFESSION						
Indépendant	9.6%	11.3%	13.2%	15.8%	14.5%	12.9%
Salarié						
sect.public	.0%	.0%	.1%	.3%	4.5%	1.0%
Salarié sect.privé	.1%	.1%	.3%	.8%	2.8%	.8%
Employeur	.0%	.1%	.0%	.1%	.4%	.1%
Aide familial	41.7%	40.9%	38.0%	33.8%	17.3%	34.3%
Bénévole	.1%	.1%	.1%	.5%	1.4%	.4%
chomeurs	48.5%	47.4%	48.2%	48.8%	59.1%	50.4%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Tableau A.II.5: repartition de la population selon l'état matrimonial du chef de ménage , le niveau de vie et le sexe.

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
SEXE						
Masc.						
ETAT MATRIMONIAL DU CM						
Célibataire	2.9%	2.5%	4.0%	3.0%	10.5%	4.6%
Marié mono	37.7%	42.6%	44.9%	50.6%	56.1%	46.5%
Marié poly	54.7%	51.4%	48.2%	43.0%	28.1%	44.9%
Veuf(ve)	3.5%	3.1%	2.1%	2.9%	4.4%	3.2%
Divorcé/séparé	1.0%	.4%	.6%	.5%	.6%	.6%
NSP/autre	.3%	.0%	.2%	.1%	.3%	.2%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Fem.						
ETAT MATRIMONIAL DU CM						
Célibataire	3.2%	1.7%	3.4%	2.5%	7.3%	3.6%
Marié mono	33.7%	37.9%	41.1%	46.7%	54.0%	42.6%
Marié poly	58.8%	56.1%	51.7%	46.2%	30.9%	48.9%
Veuf(ve)	3.5%	3.6%	3.2%	4.0%	6.3%	4.1%
Divorcé/séparé	.7%	.5%	.4%	.6%	1.0%	.6%
NSP/autre	.2%	.1%	.2%	.1%	.5%	.2%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
ETAT MATRIMONIAL DU CM						
Célibataire	3.1%	2.1%	3.7%	2.8%	8.9%	4.1%
Marié mono	35.6%	40.2%	42.9%	48.7%	55.1%	44.5%
Marié poly	56.8%	53.8%	50.0%	44.6%	29.5%	46.9%
Veuf(ve)	3.5%	3.4%	2.7%	3.5%	5.3%	3.7%
Divorcé/séparé	.8%	.4%	.5%	.5%	.8%	.6%
NSP/autre	.2%	.1%	.2%	.1%	.4%	.2%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Tableau A.II.6: repartition de la population selon l'état matrimonial du chef de ménage , le niveau de vie et la localité.

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
Type de localité						
Urbaine						
ETAT MATRIMONIAL DU CM						
Célibataire	3.9%	4.7%	2.6%	4.1%	8.3%	6.5%
Marié mono	41.8%	43.8%	42.9%	51.1%	61.1%	55.5%
Marié poly	47.1%	46.4%	48.3%	37.9%	22.6%	30.6%
Veuf(ve)	5.6%	3.9%	5.2%	6.2%	6.4%	6.0%
Divircé/séparé	1.6%	.9%	.7%	.7%	.8%	.8%
NSP/autre		.4%	.2%	.0%	.8%	.5%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Rurale						
ETAT MATRIMONIAL DU CM						
Célibataire	3.1%	2.0%	3.8%	2.5%	9.5%	3.7%
Marié mono	35.5%	40.1%	42.9%	48.1%	49.4%	42.4%
Marié poly	57.0%	54.1%	50.1%	45.9%	35.9%	50.1%
Veuf(ve)	3.4%	3.4%	2.5%	2.9%	4.4%	3.2%
Divircé/séparé	.8%	.4%	.5%	.5%	.8%	.6%
NSP/autre	.2%	.1%	.2%	.1%	.0%	.1%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
ETAT MATRIMONIAL DU CM						
Célibataire	3.1%	2.1%	3.7%	2.8%	8.9%	4.1%
Marié mono	35.6%	40.2%	42.9%	48.7%	55.1%	44.5%
Marié poly	56.8%	53.8%	50.0%	44.6%	29.5%	46.9%
Veuf(ve)	3.5%	3.4%	2.7%	3.5%	5.3%	3.7%
Divircé/séparé	.8%	.4%	.5%	.5%	.8%	.6%
NSP/autre	.2%	.1%	.2%	.1%	.4%	.2%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Tableau A.II.7: Repartition des migrants selon la localité de résidence, la dernière résidence, et le niveau de vie

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
Type de localité						
Urbaine						
DERNIERE RESIDENCE						
Burkina	55.8%	76.5%	72.4%	78.5%	79.7%	78.4%
Code d ivoire	39.6%	20.5%	23.7%	17.8%	13.9%	16.1%
Mali	.8%	.3%	1.9%	2.0%	1.3%	1.4%
Ghana	2.3%	1.3%	.9%	.8%	1.2%	1.1%
Autres p Afr	.8%	.9%	.8%	.8%	2.4%	1.9%
autres pays	.8%	.6%	.2%	.1%	1.5%	1.1%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Rurale						
DERNIERE RESIDENCE						
Burkina	60.8%	68.3%	68.5%	69.6%	73.9%	68.5%
Code d ivoire	33.1%	26.0%	26.3%	25.3%	19.8%	25.9%
Mali	1.0%	1.2%	.9%	1.5%	3.2%	1.6%
Ghana	1.1%	2.2%	2.2%	1.6%	1.5%	1.7%
Autres p Afr	3.7%	1.6%	1.8%	1.6%	1.4%	1.9%
autres pays	.3%	.7%	.3%	.4%	.2%	.4%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
1.00						
DERNIERE RESIDENCE						
Burkina	60.6%	68.9%	69.0%	71.8%	77.1%	71.2%
Code d ivoire	33.3%	25.6%	26.0%	23.4%	16.6%	23.2%
Mali	1.0%	1.2%	1.0%	1.6%	2.2%	1.5%
Ghana	1.1%	2.2%	2.1%	1.4%	1.3%	1.6%
Autres p Afr	3.6%	1.5%	1.7%	1.4%	1.9%	1.9%
autres pays	.4%	.7%	.3%	.3%	.9%	.6%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Tableau A.II.8: Repartition des migrants selon les raisons de migrations

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
Urbaine						
MOTIFS						
D'INSTALLATION						
Recherche emploi	16.7%	25.2%	23.1%	24.4%	20.6%	21.6%
Affectation	4.4%	1.1%	.4%	2.6%	8.8%	6.6%
A suivi la famille	40.3%	43.0%	36.4%	37.5%	31.6%	33.7%
Mariage	20.9%	18.2%	24.5%	19.8%	14.4%	16.4%
Poursuite études	2.4%	3.9%	5.5%	7.8%	17.9%	14.3%
Recherch. terre culti	2.4%		1.4%	.5%	.3%	.4%
Raison de santé		.5%	.8%	1.4%	.7%	.8%
Autre	13.0%	8.2%	7.9%	6.0%	5.8%	6.2%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Rurale						
MOTIFS						
D'INSTALLATION						
Recherche emploi	7.3%	5.6%	5.9%	6.7%	7.7%	6.6%
Affectation		.1%	.2%	.7%	11.4%	2.6%
A suivi la famille	28.5%	24.5%	28.8%	27.6%	32.3%	28.3%
Mariage	40.6%	41.6%	38.2%	38.4%	22.2%	36.0%
Poursuite études	1.6%	5.4%	2.3%	4.2%	5.1%	3.8%
Recherch. terre culti	7.5%	9.7%	13.5%	12.1%	13.7%	11.4%
Raison de santé	.8%	1.0%	1.1%	1.0%	.4%	.9%
Autre	13.9%	12.1%	9.9%	9.3%	7.2%	10.4%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
1.00						
MOTIFS						
D'INSTALLATION						
Recherche emploi	7.6%	7.0%	8.0%	11.1%	14.8%	10.7%
Affectation	.2%	.2%	.3%	1.2%	10.0%	3.7%
A suivi la famille	28.9%	25.8%	29.7%	30.1%	31.9%	29.8%
Mariage	39.9%	39.9%	36.6%	33.7%	17.9%	30.6%
Poursuite études	1.6%	5.3%	2.7%	5.1%	12.2%	6.7%
Recherch. terre culti	7.3%	9.0%	12.0%	9.2%	6.3%	8.4%
Raison de santé	.8%	1.0%	1.0%	1.1%	.6%	.9%
Autre	13.9%	11.8%	9.7%	8.4%	6.4%	9.2%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Tableau A.III.1: Structures des revenus selon le sexe du chef de ménage et le niveau de vie(%)

	Niveau de vie				
	1	2	3	4	5
sexe du chef de ménage					
masculin					
rev agri	57,46	60,56	52,45	37,91	16,76
rev n agri	26,24	27,04	31,05	35,08	42,12
salaire	2,51	2,71	5,30	9,35	17,37
transfert	12,78	9,34	10,43	16,65	19,75
autre	1,00	,35	,77	1,01	4,00
total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
féminin					
rev agri	10,10	9,41	6,22	12,96	1,65
rev n agri	31,47	51,18	34,77	31,32	23,77
salaire	5,61	3,75	13,97	12,47	18,99
transfert	52,81	35,66	42,49	41,60	49,32
autre	,00	,00	2,55	1,66	6,27
total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
total					
rev agri	54,53	59,13	50,15	36,16	15,35
rev n agri	26,56	27,72	31,23	34,81	40,41
salaire	2,71	2,74	5,73	9,57	17,52
transfert	15,27	10,07	12,03	18,40	22,51
autre	,94	,34	,86	1,05	4,21
total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Tableau A.IV.1 : pourcentage des religieux selon la région (%)

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
Type de localité						
Urbaine						
RELIGION						
musulman	67.2%	66.7%	69.6%	66.1%	54.7%	59.7%
chrétien	14.5%	20.5%	25.8%	31.5%	42.6%	36.4%
autres religions	18.2%	12.8%	4.6%	2.4%	2.6%	3.9%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Rurale						
RELIGION						
musulman	51.9%	55.0%	50.3%	57.1%	51.4%	53.2%
chrétien	14.0%	15.8%	18.1%	21.6%	28.2%	18.6%
autres religions	34.2%	29.2%	31.6%	21.3%	20.4%	28.2%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
1.00						
RELIGION						
musulman	52.3%	55.6%	51.8%	58.7%	53.0%	54.3%
chrétien	14.0%	16.0%	18.8%	23.3%	35.1%	21.4%
autres religions	33.8%	28.4%	29.4%	18.0%	11.8%	24.3%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Tableau A.IV.2: taux net de scolarisation au primaire par strates

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	
SEXE						
Masc.						
Ouest	21.27	35.01	35.48	47.06	35.85	36.43
Sud	20.21	32.10	27.44	30.33	43.91	31.24
Centre nord	23.67	25.98	35.17	44.32	55.29	31.09
Centre sud	29.99	29.44	36.80	47.16	64.72	37.05
Nord	8.48	15.17	13.07	16.51	39.79	15.13
Sud-Est	9.03	35.30	29.19	27.76	34.04	23.92
Autres villes	58.46	47.72	58.01	62.06	77.64	65.92
Ouaga-Bobo	61.74	52.85	71.44	72.09	83.12	77.15
total	23.63	30.01	36.50	46.75	62.74	38.57
Fem.						
Ouest	16.64	13.50	22.15	40.04	43.38	26.44
Sud	13.30	20.12	21.44	34.36	48.02	28.52
Centre nord	10.95	11.75	19.86	17.38	49.28	16.04
Centre sud	17.78	16.75	18.40	37.21	64.44	25.27
Nord	4.99	7.96	11.22	7.78	15.20	8.34
Sud-Est	6.73	6.07	14.16	16.59	16.30	10.79
Autres villes	21.19	38.04	44.64	59.37	62.03	53.23
Ouaga-Bobo	39.68	41.51	71.53	69.84	69.17	68.09
total	13.54	15.07	22.96	37.32	57.47	28.32
TOTAL						
Ouest	18.63	24.31	29.00	44.08	39.29	31.59
Sud	16.88	26.73	24.78	32.26	45.95	29.96
Centre nord	17.46	18.67	28.07	30.77	51.85	23.63
Centre sud	24.50	24.04	28.71	42.93	64.57	31.84
Nord	6.88	11.92	12.22	12.39	28.13	12.00
Sud-Est	8.05	21.06	23.45	22.58	24.65	18.05
Autres villes	38.43	42.52	51.44	60.91	69.65	59.70
Ouaga-Bobo	53.57	48.31	71.48	70.90	75.68	72.46
total	18.75	23.00	30.33	42.41	60.03	33.70

Tableau A.IV.3: taux net de scolarisation au secondaire par strates

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	
SEXE						
Masc.						
Ouest	.00	1.64	13.79	8.74	6.25	6.84
Sud	.00	3.38	8.13	4.62	12.20	5.83
Centre nord	1.42	3.97	3.26	3.36	27.56	4.05
Centre sud	6.04	6.70	4.16	13.69	45.73	11.68
Nord	.25	.41	.00	1.81	.66	.61
Sud-Est	.00	3.13	.00	7.80	.00	2.03
Autres villes	9.43	16.74	20.26	31.10	59.00	39.67
Ouaga-Bobo	9.73	27.03	27.48	29.24	50.46	42.86
total	2.36	5.08	7.43	12.56	36.99	13.58
Fem.						
Ouest	.00	.73	4.38	4.52	8.37	3.85
Sud	3.98	1.89	.00	10.48	13.46	6.76
Centre nord	.39	3.20	.23	3.27	10.10	2.10
Centre sud	1.16	3.89	.61	2.93	16.33	3.77
Nord	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Sud-Est	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Autres villes	7.81	8.50	12.17	18.32	36.73	25.79
Ouaga-Bobo	.00	9.04	15.08	19.85	36.58	30.41
total	.92	2.79	2.19	6.76	25.11	8.58
TOTAL						
Ouest	.00	1.15	9.84	6.92	7.17	5.50
Sud	1.99	2.67	4.05	7.61	12.90	6.30
Centre nord	.94	3.61	1.67	3.31	18.21	3.09
Centre sud	3.73	5.52	2.46	8.90	31.39	8.05
Nord	.15	.23	.00	.93	.32	.32
Sud-Est	.00	1.80	.00	3.06	.00	.97
Autres villes	8.65	12.78	16.65	25.27	47.19	32.82
Ouaga-Bobo	5.93	18.27	20.54	24.88	43.40	36.62
total	1.70	4.01	4.84	9.82	30.98	11.18

Tableau A.IV.4: taux de participation au primaire privé par strates

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	
SEXE						
Masc.						
Ouest	5.40	19.58	2.92	8.25	8.02	8.96
Sud	.00	.00	.00	5.11	4.40	2.31
Centre nord	12.63	10.77	6.71	14.37	.00	10.13
Centre sud	1.19	.83	2.07	5.22	1.34	2.27
Nord	7.86	.00	.00	3.39	2.52	2.57
Sud-Est	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Autres villes	12.16	17.51	4.78	11.10	6.87	8.70
Ouaga-Bobo	45.06	13.71	15.30	24.22	28.06	25.84
total	7.53	7.31	4.46	10.86	15.50	9.75
Fem.						
Ouest	2.93	12.99	2.38	12.76	.00	6.33
Sud	.00	.00	15.11	.00	2.60	2.83
Centre nord	2.16	6.83	3.81	16.37	.00	5.35
Centre sud	.00	.00	1.31	1.20	.00	.54
Nord	4.74	.00	10.80	9.58	9.77	7.07
Sud-Est	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Autres villes	.00	.00	7.76	1.53	5.06	4.01
Ouaga-Bobo	9.43	29.08	17.75	17.81	26.06	23.28
total	1.59	5.16	6.22	9.50	12.91	8.95
TOTAL						
Ouest	4.14	17.76	2.72	9.99	3.97	7.90
Sud	.00	.00	5.79	2.50	3.47	2.54
Centre nord	9.43	9.50	5.76	14.94	.00	8.52
Centre sud	.80	.58	1.86	3.74	.64	1.67
Nord	6.83	.00	4.56	5.22	4.38	4.01
Sud-Est	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Autres villes	8.56	9.10	6.05	7.10	6.05	6.65
Ouaga-Bobo	35.29	18.99	16.46	20.88	27.08	24.60
total	5.45	6.65	5.07	10.31	14.23	9.43

Tableau A.IV.5 : taux de participation au primaire privé par type d'établissement par strates et par sexe

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	
LAÏC						
SEXE						
Masc.						
Ouest	.00	3.41	1.51	.00	.00	.92
Sud	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Centre nord	.00	.00	1.26	.00	.00	.33
Centre sud	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Nord	.00	.00	.00	3.39	.00	.73
Sud-Est	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Autres villes	.00	.00	.00	3.16	3.16	2.33
Ouaga-Bobo	.00	2.96	3.68	11.59	20.40	15.83
total	.00	.73	.87	2.25	9.98	3.44
Fem.						
Ouest	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Sud	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Centre nord	1.00	.00	.00	.00	.00	.22
Centre sud	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Nord	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Sud-Est	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Autres villes	.00	.00	.00	.00	2.38	1.18
Ouaga-Bobo	.00	8.90	4.70	10.51	18.43	14.93
total	.29	.48	.75	2.75	8.77	4.20
TOTAL						
Ouest	.00	2.47	.95	.00	.00	.55
Sud	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Centre nord	.30	.00	.85	.00	.00	.29
Centre sud	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Nord	.00	.00	.00	2.38	.00	.50
Sud-Est	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Autres villes	.00	.00	.00	1.84	2.80	1.83
Ouaga-Bobo	.00	5.00	4.16	11.03	19.44	15.40
total	.10	.65	.83	2.45	9.38	3.75
CHRETIEN						
SEXE						
Masc.						
Ouest	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Sud	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Centre nord	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Centre sud	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Nord	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Sud-Est	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Autres villes	6.75	10.64	4.78	4.64	2.69	4.26
Ouaga-Bobo	.00	2.42	3.59	2.03	1.73	1.96
total	.18	.45	.61	.76	1.18	.71
Fem.						
Ouest	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Sud	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Centre nord	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Centre sud	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Nord	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Sud-Est	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Autres villes	.00	.00	6.43	.88	1.60	1.94
Ouaga-Bobo	.00	.00	.00	1.85	1.43	1.35
total	.00	.00	.52	.57	.85	.54
TOTAL						
Ouest	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Sud	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Centre nord	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Centre sud	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Nord	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Sud-Est	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Autres villes	4.75	5.53	5.48	3.07	2.19	3.25
Ouaga-Bobo	.00	1.59	1.89	1.93	1.58	1.66
total	.12	.31	.58	.68	1.02	.64

Tableau A.IV.5 (suite) : taux de participation au primaire privé par type d'établissement par strates et par sexe

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	
MEDERSA						
SEXE						
Masc.						
Ouest	5.40	16.17	1.40	8.25	8.02	8.04
Sud	.00	.00	.00	5.11	4.40	2.31
Centre nord	12.63	10.77	5.45	14.37	.00	9.80
Centre sud	1.19	.83	2.07	5.22	1.34	2.27
Nord	7.86	.00	.00	.00	2.52	1.84
Sud-Est	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Autres villes	5.41	6.87	.00	3.30	1.03	2.10
Ouaga-Bobo	45.06	8.33	8.03	10.60	5.93	8.04
total	7.34	6.14	2.98	7.85	4.35	5.59
Fem.						
Ouest	2.93	12.99	2.38	12.76	.00	6.33
Sud	.00	.00	15.11	.00	2.60	2.83
Centre nord	1.17	6.83	3.81	16.37	.00	5.12
Centre sud	.00	.00	1.31	1.20	.00	.54
Nord	4.74	.00	10.80	9.58	9.77	7.07
Sud-Est	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Autres villes	.00	.00	1.33	.64	1.07	.89
Ouaga-Bobo	9.43	20.18	13.05	5.46	6.20	7.01
total	1.30	4.68	4.95	6.18	3.29	4.20
TOTAL						
Ouest	4.14	15.29	1.76	9.99	3.97	7.35
Sud	.00	.00	5.79	2.50	3.47	2.54
Centre nord	9.12	9.50	4.91	14.94	.00	8.23
Centre sud	.80	.58	1.86	3.74	.64	1.67
Nord	6.83	.00	4.56	2.84	4.38	3.52
Sud-Est	.00	.00	.00	.00	.00	.00
Autres villes	3.80	3.57	.57	2.19	1.05	1.57
Ouaga-Bobo	35.29	12.41	10.40	7.92	6.06	7.54
total	5.23	5.69	3.66	7.18	3.83	5.04

Tableau A.IV.6: Raisons pour avoir quitté l'école selon la strate (%) (zone rurale)

Type de localité						
Rurale						
	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
SEXE						
Masc.						
RAISON ABANDON						
Renvoyé	4.5%	5.3%	6.4%	9.2%	9.3%	6.6%
Fin des études	.3%	.5%	1.0%	.3%	1.4%	.6%
Veut travailler	.2%	.3%	.4%	.6%	5.3%	1.0%
Coût élevé	16.1%	20.4%	18.2%	14.5%	11.7%	16.7%
Pas nécessaire	8.5%	8.9%	8.9%	8.1%	7.8%	8.5%
Refus parents	36.6%	29.9%	29.0%	32.0%	36.5%	32.5%
Pas d école/éloigné	23.6%	23.4%	22.1%	19.8%	13.4%	21.2%
Autre	10.2%	11.4%	14.0%	15.5%	14.5%	12.9%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Fem.						
RAISON ABANDON						
Renvoyé	2.0%	2.3%	2.7%	3.8%	6.2%	3.0%
Fin des études	.0%	.2%	.4%	.1%	.2%	.2%
Veut travailler	.1%	.0%	.1%	.1%	1.6%	.3%
Coût élevé	14.3%	13.7%	13.7%	10.8%	8.7%	12.7%
Pas nécessaire	11.1%	12.0%	11.2%	10.6%	12.4%	11.4%
Refus parents	40.4%	38.9%	40.2%	41.1%	46.4%	40.8%
Pas d école/éloigné	22.7%	23.2%	20.5%	20.9%	13.9%	21.0%
Autre	9.4%	9.6%	11.2%	12.7%	10.7%	10.6%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
RAISON ABANDON						
Renvoyé	3.1%	3.7%	4.4%	6.4%	7.7%	4.7%
Fin des études	.2%	.3%	.7%	.2%	.8%	.4%
Veut travailler	.1%	.2%	.3%	.3%	3.4%	.6%
Coût élevé	15.1%	16.8%	15.8%	12.6%	10.1%	14.6%
Pas nécessaire	9.9%	10.5%	10.1%	9.4%	10.2%	10.0%
Refus parents	38.7%	34.7%	34.9%	36.7%	41.6%	36.9%
Pas d école/éloigné	23.1%	23.3%	21.2%	20.3%	13.7%	21.1%
Autre	9.7%	10.4%	12.5%	14.0%	12.5%	11.7%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Tableau A.IV.7: Raisons pour avoir quitté l'école selon la strate (%) (ensemble)

TOTAL						
	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
SEXE						
Masc.						
RAISON ABANDON						
Renvoyé	4.5%	5.7%	6.9%	10.1%	10.8%	7.6%
Fin des études	.3%	.4%	1.0%	.5%	3.3%	1.1%
Veut travailler	.2%	.3%	.4%	1.0%	9.2%	2.1%
Coût élevé	16.3%	20.6%	18.4%	15.0%	15.3%	17.1%
Pas nécessaire	8.5%	8.7%	8.7%	7.4%	5.8%	7.9%
Refus parents	36.5%	30.1%	29.4%	32.2%	31.1%	31.9%
Pas d'école/éloigné	23.2%	22.6%	21.0%	17.8%	8.9%	18.9%
Autre	10.4%	11.5%	14.1%	16.0%	15.6%	13.5%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Fem.						
RAISON ABANDON						
Renvoyé	2.1%	2.5%	3.1%	4.6%	7.7%	3.9%
Fin des études	.0%	.2%	.4%	.1%	1.3%	.4%
Veut travailler	.1%	.1%	.2%	.2%	3.5%	.7%
Coût élevé	14.4%	14.0%	13.8%	11.3%	11.8%	13.1%
Pas nécessaire	11.3%	11.8%	11.2%	10.1%	9.4%	10.8%
Refus parents	40.2%	39.3%	40.4%	41.6%	42.5%	40.7%
Pas d'école/éloigné	22.4%	22.6%	19.5%	18.6%	9.6%	18.9%
Autre	9.4%	9.6%	11.4%	13.5%	14.2%	11.5%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
RAISON ABANDON						
Renvoyé	3.2%	4.0%	4.9%	7.2%	9.3%	5.6%
Fin des études	.2%	.3%	.7%	.3%	2.3%	.7%
Veut travailler	.1%	.2%	.3%	.6%	6.3%	1.4%
Coût élevé	15.3%	17.1%	15.9%	13.0%	13.5%	15.0%
Pas nécessaire	10.0%	10.4%	10.0%	8.8%	7.7%	9.4%
Refus parents	38.5%	35.0%	35.3%	37.1%	36.9%	36.6%
Pas d'école/éloigné	22.8%	22.6%	20.2%	18.2%	9.3%	18.9%
Autre	9.9%	10.5%	12.7%	14.7%	14.9%	12.4%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Tableau A.IV.8: dernière classe achevée selon la strate (%) (zone urbaine)

Type de localité

Urbaine						
	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	%
SEXE						
Masc.						
CLASSE						
primaire 1	74.5%	57.9%	59.0%	48.5%	35.6%	41.5%
primaire 2	15.0%	18.0%	19.8%	20.8%	18.1%	18.7%
secondaire 1	10.5%	19.9%	17.8%	23.2%	28.7%	26.1%
secondaire 2		4.2%	3.4%	6.1%	13.1%	10.4%
superieure				1.5%	4.5%	3.3%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Fem.						
CLASSE						
primaire 1	60.4%	67.4%	57.8%	53.0%	40.2%	45.0%
primaire 2	29.0%	19.6%	27.5%	28.7%	20.3%	22.6%
secondaire 1	10.6%	13.0%	14.5%	16.8%	29.7%	25.3%
secondaire 2			.3%	1.2%	7.8%	5.6%
superieure				.4%	2.1%	1.5%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
CLASSE						
primaire 1	70.7%	61.6%	58.4%	50.5%	37.7%	43.0%
primaire 2	18.8%	18.6%	23.2%	24.3%	19.1%	20.4%
secondaire 1	10.5%	17.2%	16.3%	20.3%	29.1%	25.8%
secondaire 2		2.6%	2.0%	3.9%	10.7%	8.3%
superieure				1.0%	3.4%	2.5%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Tableau A.IV.9: dernière classe achevée selon la strate (%) (zone rurale)

Type de localité						
Rurale						
	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
SEXE						
Masc.						
CLASSE						
primaire 1	66.8%	69.2%	64.2%	66.3%	54.2%	64.3%
primaire 2	27.5%	21.4%	25.7%	19.7%	23.8%	23.3%
secondaire 1	4.5%	8.7%	8.7%	13.1%	18.9%	10.9%
secondaire 2	1.2%	.7%	1.4%	.9%	3.1%	1.4%
superieure						
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Fem.						
CLASSE						
primaire 1	72.5%	67.0%	66.5%	69.8%	61.0%	66.8%
primaire 2	24.0%	23.7%	29.3%	20.0%	22.5%	23.5%
secondaire 1	3.5%	9.3%	4.2%	9.6%	15.9%	9.4%
secondaire 2				.5%	.7%	.3%
superieure						
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
CLASSE						
primaire 1	68.7%	68.6%	64.9%	67.6%	57.2%	65.2%
primaire 2	26.3%	22.1%	26.8%	19.8%	23.2%	23.4%
secondaire 1	4.2%	8.9%	7.3%	11.8%	17.6%	10.4%
secondaire 2	.8%	.5%	1.0%	.8%	2.0%	1.0%
superieure						
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Tableau A.IV.10: dernière classe achevée selon la strate (%) (ensemble)

TOTAL						
	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
SEXE						
Masc.						
CLASSE						
primaire 1	67.3%	68.2%	63.4%	61.0%	41.7%	56.3%
primaire 2	26.7%	21.1%	24.7%	20.0%	20.0%	21.7%
secondaire 1	4.9%	9.6%	10.2%	16.1%	25.5%	16.3%
secondaire 2	1.2%	1.0%	1.8%	2.4%	9.8%	4.6%
superieure				.4%	3.0%	1.2%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Fem.						
CLASSE						
primaire 1	71.9%	67.1%	64.2%	63.5%	46.9%	57.1%
primaire 2	24.3%	23.2%	28.8%	23.3%	21.0%	23.1%
secondaire 1	3.8%	9.7%	6.9%	12.3%	25.2%	16.5%
secondaire 2			.1%	.8%	5.5%	2.7%
superieure				.1%	1.4%	.7%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
CLASSE						
primaire 1	68.8%	67.9%	63.6%	62.0%	44.1%	56.6%
primaire 2	25.9%	21.8%	26.1%	21.3%	20.5%	22.2%
secondaire 1	4.5%	9.7%	9.1%	14.6%	25.3%	16.4%
secondaire 2	.8%	.7%	1.2%	1.8%	7.8%	3.8%
superieure				.3%	2.3%	1.0%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Tableau A.IV.11: taux brut de scolarisation au primaire par strate
et par sexe

	BRUT				
	Niveau de vie				
	1	2	3	4	5
SEXE					
Masc.					
region					
Ouest	30.40	38.89	37.32	45.81	49.45
Sud	20.00	33.33	26.92	34.29	46.75
Centre nord	28.96	34.46	39.86	49.08	72.41
Centre sud	34.02	31.72	42.05	50.47	80.26
Nord	12.77	19.05	16.56	22.78	50.00
Sud-Est	8.97	39.53	29.82	31.43	54.55
Autres villes	75.76	60.71	63.73	73.68	94.67
Ouaga-Bobo	54.84	60.00	83.61	84.27	103.77
Fem.					
region					
Ouest	18.12	18.46	31.40	31.78	46.75
Sud	13.10	21.88	18.33	37.29	50.67
Centre nord	12.78	14.18	20.40	24.09	57.28
Centre sud	19.17	18.42	19.92	39.62	69.77
Nord	5.79	10.63	14.69	14.47	23.94
Sud-Est	7.02	10.26	12.82	21.88	24.00
Autres villes	29.03	42.86	56.31	76.22	84.10
Ouaga-Bobo	50.00	48.89	80.56	79.86	85.22

Tableau A.IV.12 : Type de consultation par localité et niveau de vie

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
Type de localité						
Urbaine						
PREMIER CONSULTE						
Guéri.trad./marab.	18.2%	1.9%	10.5%	8.9%	2.8%	4.5%
Médecin privé		1.9%	2.0%	5.4%	13.1%	10.6%
Pharmacien privé	9.1%				.4%	.3%
Infirm.de quartier	9.1%	14.8%	3.3%	3.2%	3.8%	4.0%
Hopital/centre de sa	45.5%	20.4%	30.7%	29.5%	31.8%	31.1%
Dispen./poste de san		27.8%	35.9%	24.3%	27.4%	27.4%
Privé chrétien/ONG	9.1%	29.6%	14.4%	21.9%	13.4%	15.3%
Médecine d entrepris			2.0%	4.9%	5.9%	5.3%
Autre	9.1%	3.7%	1.3%	1.9%	1.3%	1.5%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Rurale						
PREMIER CONSULTE						
Guéri.trad./marab.	20.7%	19.2%	11.3%	10.7%	7.5%	12.8%
Médecin privé		.3%	.2%	.4%	.8%	.4%
Pharmacien privé				.5%	.2%	.2%
Infirm.de quartier	.7%	.9%	1.2%	1.4%	1.7%	1.3%
Hopital/centre de sa	12.9%	17.5%	16.4%	26.7%	30.0%	22.1%
Dispen./poste de san	58.8%	58.5%	66.9%	56.0%	56.8%	59.1%
Privé chrétien/ONG	6.1%	3.4%	3.5%	3.4%	2.1%	3.5%
Médecine d entrepris					.2%	.0%
Autre	.7%	.3%	.5%	.9%	.8%	.6%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
PREMIER CONSULTE						
Guéri.trad./marab.	20.7%	16.9%	11.1%	10.0%	4.0%	8.6%
Médecin privé		.5%	.7%	2.4%	10.0%	5.5%
Pharmacien privé	.3%			.3%	.3%	.3%
Infirm.de quartier	1.0%	2.7%	1.7%	2.1%	3.3%	2.6%
Hopital/centre de sa	14.1%	17.9%	20.2%	27.8%	31.3%	26.6%
Dispen./poste de san	56.7%	54.3%	58.7%	43.4%	34.8%	43.2%
Privé chrétien/ONG	6.2%	6.9%	6.4%	10.7%	10.6%	9.4%
Médecine d entrepris			.5%	1.9%	4.5%	2.7%
Autre	1.0%	.7%	.7%	1.3%	1.2%	1.1%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Tableau A.IV.13: Répartition des ménages selon la source d'eau potable(%) la strate et le niveau de vie

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
region						
Ouest						
MODE APPROV. EAU ACTUEL						
Cours d eau	7.3%	3.2%	2.9%	3.6%	1.1%	3.2%
Puits	72.2%	79.4%	86.4%	82.1%	79.6%	80.5%
Forage	19.8%	16.9%	10.2%	10.8%	8.6%	12.2%
Fontaine publique	.6%		.4%	3.0%	5.8%	2.5%
Robinet intér. propr					.9%	.2%
Robinet intér.partag				.5%	3.6%	1.1%
Autre		.4%			.4%	.2%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Sud						
MODE APPROV. EAU ACTUEL						
Cours d eau	40.5%	43.1%	54.1%	37.3%	33.7%	40.6%
Puits	34.5%	34.0%	31.9%	31.6%	35.0%	33.5%
Forage	25.0%	22.8%	14.0%	29.6%	30.5%	25.3%
Fontaine publique				1.4%	.7%	.5%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Centre nord						
MODE APPROV. EAU ACTUEL						
Cours d eau	3.9%	5.8%	8.4%	10.6%	8.9%	7.3%
Puits	72.6%	65.5%	59.3%	58.9%	50.1%	62.8%
Forage	22.8%	28.0%	29.6%	29.1%	29.8%	27.5%
Fontaine publique	.4%	.7%	2.1%	1.2%	5.9%	1.6%
Robinet intér. propr				.2%	3.8%	.4%
Robinet intér.partag					1.5%	.1%
Autre	.3%		.6%			.2%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Centre sud						
MODE APPROV. EAU ACTUEL						
Cours d eau	14.0%	11.5%	8.0%	4.9%	6.7%	8.7%
Puits	53.3%	41.1%	48.1%	46.3%	33.3%	44.6%
Forage	29.2%	43.1%	39.0%	41.1%	38.8%	38.9%
Fontaine publique	3.5%	4.4%	4.8%	7.8%	19.6%	7.5%
Robinet intér. propr					.6%	.1%
Robinet intér.partag					.5%	.1%
Autre					.6%	.1%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Nord						
MODE APPROV. EAU ACTUEL						
Cours d eau	11.4%	8.1%	9.1%	7.6%	7.3%	8.7%
Puits	37.1%	39.4%	30.9%	29.6%	30.9%	33.4%
Forage	49.4%	51.4%	58.8%	60.4%	56.8%	55.6%
Fontaine publique	1.6%	1.1%	1.3%	2.4%	3.8%	2.0%
Robinet intér.partag					.3%	.1%
Autre	.5%			.1%	.9%	.3%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Sud-Est						

MODE APPROV. EAU ACTUEL						
Cours d eau	13.9%	10.9%	24.9%	13.0%	10.2%	15.1%
Puits	22.5%	34.6%	41.5%	40.6%	33.2%	34.3%
Forage	63.7%	54.5%	33.5%	46.4%	56.6%	50.7%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Autres villes						
MODE APPROV. EAU ACTUEL						
Cours d eau	2.1%	5.0%	.8%	2.5%	2.5%	2.5%
Puits	51.2%	68.4%	66.0%	42.7%	28.7%	40.1%
Forage	25.8%	10.3%	9.8%	12.5%	4.2%	8.0%
Fontaine publique	18.5%	15.4%	21.6%	33.8%	32.6%	29.5%
Robinet intér. propr		.9%	.8%	3.7%	20.3%	12.2%
Robinet intér.partag	2.4%		1.0%	4.8%	11.1%	7.4%
Autre					.5%	.3%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
Ouaga-Bobo						
MODE APPROV. EAU ACTUEL						
Cours d eau	5.7%		1.5%	.3%	.7%	.7%
Puits	32.9%	22.5%	18.3%	15.3%	9.9%	12.0%
Forage		8.7%	4.9%	4.3%	2.8%	3.4%
Fontaine publique	55.1%	65.6%	70.0%	71.5%	52.5%	57.3%
Robinet intér. propr	6.4%		2.3%	4.7%	20.1%	15.5%
Robinet intér.partag		2.2%	2.3%	3.8%	12.7%	10.0%
Autre		1.0%	.8%	.1%	1.4%	1.1%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL 1.00						
MODE APPROV. EAU ACTUEL						
Cours d eau	11.4%	11.0%	11.4%	8.4%	5.9%	9.1%
Puits	57.1%	53.1%	53.7%	50.0%	33.5%	47.6%
Forage	29.1%	32.1%	28.2%	27.5%	16.5%	25.6%
Fontaine publique	2.1%	3.6%	6.2%	12.6%	26.8%	12.4%
Robinet intér. propr	.1%	.0%	.1%	.7%	10.0%	3.0%
Robinet intér.partag	.0%	.1%	.1%	.8%	6.6%	2.1%
Autre	.1%	.1%	.2%	.0%	.7%	.3%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Tableau A.IV.14: Répartition des ménages selon la source d'eau potable(il ya 12 mois)(%) ,la localité et le niveau de vie

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	%
Type de localité						
Urbaine						
MODE APPROV. EAU 12 MOIS						
Cours d eau	3.6%	2.3%	1.5%	1.9%	1.6%	1.7%
Puits	42.8%	43.3%	37.0%	22.1%	13.6%	18.9%
Forage	15.9%	9.4%	6.9%	7.3%	3.2%	4.8%
Fontaine publique	33.6%	42.9%	49.6%	59.4%	45.9%	48.3%
Robinet intér. propr	2.6%	.4%	2.0%	4.7%	21.6%	15.6%
Robinet intér.partag	1.5%	1.2%	2.0%	4.2%	12.7%	9.6%
Autre		.6%	1.0%	.4%	1.5%	1.2%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Rurale						
MODE APPROV. EAU 12 MOIS						
Cours d eau	11.4%	10.6%	11.3%	9.0%	9.8%	10.4%
Puits	56.8%	52.7%	54.2%	55.8%	51.1%	54.2%
Forage	30.6%	34.6%	32.1%	31.7%	28.2%	31.5%
Fontaine publique	1.2%	1.6%	2.4%	3.3%	7.7%	3.2%
Robinet intér. propr				.2%	1.1%	.2%
Robinet intér.partag				.2%	1.6%	.3%
Autre	.0%	.5%	.1%	.0%	.5%	.2%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
1.00						
MODE APPROV. EAU 12 MOIS						
Cours d eau	11.2%	10.2%	10.5%	7.9%	5.9%	8.7%
Puits	56.4%	52.2%	52.8%	50.5%	33.5%	47.4%
Forage	30.2%	33.3%	30.0%	27.8%	16.4%	26.4%
Fontaine publique	2.1%	3.7%	6.2%	12.1%	25.6%	11.8%
Robinet intér. propr	.1%	.0%	.2%	.7%	10.7%	3.1%
Robinet intér.partag	.0%	.1%	.2%	.9%	6.8%	2.1%
Autre	.0%	.5%	.1%	.1%	1.0%	.4%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Tableau A.IV.15: Répartition des ménages selon la source d'énergie utilisée - cuisine(12 mois) la localité et le niveau de vie

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
Type de localité						
Urbaine						
ENERGIE CUISSON 12 MOIS						
Bois	94.3%	95.0%	93.7%	92.3%	70.7%	78.1%
Pétrole		1.8%	.3%	1.0%	2.0%	1.7%
Gaz				.7%	10.7%	7.3%
élect/énerg.solaire			.4%		.3%	.2%
Charbon			.7%	1.2%	6.9%	4.9%
Autre	5.7%	3.2%	4.9%	4.8%	9.2%	7.7%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Rurale						
ENERGIE CUISSON 12 MOIS						
Bois	90.5%	93.7%	94.3%	96.0%	90.7%	93.3%
Pétrole	.7%	.4%	.5%	.2%	.3%	.4%
Gaz					2.5%	.4%
élect/énerg.solaire	.1%					.0%
Bougie					.1%	.0%
Charbon	.1%	.3%		.1%	2.2%	.5%
Autre	8.6%	5.6%	5.2%	3.7%	4.3%	5.4%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
1.00						
ENERGIE CUISSON 12 MOIS						
Bois	90.6%	93.7%	94.2%	95.4%	81.3%	90.4%
Pétrole	.7%	.5%	.5%	.3%	1.1%	.6%
Gaz				.1%	6.3%	1.8%
élect/énerg.solaire	.1%		.0%		.1%	.1%
Bougie					.1%	.0%
Charbon	.0%	.3%	.1%	.3%	4.4%	1.3%
Autre	8.5%	5.5%	5.2%	3.8%	6.6%	5.8%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Tableau A.IV.16: Répartition des ménages selon le type de lieu d'aisance(%)

Type de localité	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
Urbaine						
TYPE D' AISANCE						
W.c		1.0%	.8%	.7%	8.7%	6.1%
Latrines privées	23.4%	39.4%	41.3%	49.8%	40.8%	42.0%
Latrines communes	26.3%	25.6%	25.0%	28.5%	35.7%	32.9%
Toilettes publiques	7.7%	4.5%	8.3%	6.0%	7.7%	7.3%
Dans la nature	42.5%	26.5%	22.0%	14.0%	5.8%	10.2%
Autres		3.1%	2.6%	1.1%	1.3%	1.4%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Rurale						
TYPE D' AISANCE						
W.c	.2%	.2%	.2%	.1%	.4%	.2%
Latrines privées	1.4%	2.7%	3.3%	8.6%	17.4%	6.7%
Latrines communes	3.1%	4.4%	5.0%	8.8%	14.4%	7.2%
Toilettes publiques	1.6%	1.7%	1.6%	1.9%	4.4%	2.2%
Dans la nature	93.3%	90.9%	89.7%	80.1%	62.5%	83.3%
Autres	.4%	.1%	.2%	.5%	1.0%	.4%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
1.00						
TYPE D' AISANCE						
W.c	.2%	.3%	.2%	.2%	4.3%	1.4%
Latrines privées	2.0%	4.5%	6.3%	15.1%	28.4%	13.5%
Latrines communes	3.8%	5.4%	6.6%	11.9%	24.4%	12.2%
Toilettes publiques	1.7%	1.8%	2.1%	2.5%	6.0%	3.2%
Dans la nature	91.9%	87.7%	84.2%	69.7%	35.8%	69.1%
Autres	.4%	.3%	.4%	.6%	1.1%	.6%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Tableau A.IV.17: Répartition des ménages selon le type de sanitaire(%)

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
Type de localité						
Urbaine						
TYPE DE SANITAIRES						
Baignoire					1.0%	.7%
Douche avec conduite		1.5%	1.7%	.6%	11.1%	7.8%
Douche sans conduite	72.7%	75.0%	72.5%	78.5%	69.2%	71.4%
Douche publique	15.1%	18.4%	18.3%	15.1%	14.8%	15.3%
Autres	12.2%	5.1%	7.4%	5.8%	4.0%	4.8%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Rurale						
TYPE DE SANITAIRES						
Baignoire	.3%	.2%	.4%	.2%		.2%
Douche avec conduite	.2%		.3%	.5%	2.5%	.7%
Douche sans conduite	54.5%	63.3%	64.9%	69.0%	67.4%	64.2%
Douche publique	16.0%	12.5%	10.8%	10.7%	13.5%	12.5%
Autres	29.0%	24.0%	23.6%	19.6%	16.7%	22.4%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
1.00						
TYPE DE SANITAIRES						
Baignoire	.3%	.2%	.4%	.2%	.5%	.3%
Douche avec conduite	.2%	.1%	.4%	.5%	6.5%	2.1%
Douche sans conduite	55.0%	63.9%	65.5%	70.5%	68.2%	65.6%
Douche publique	16.0%	12.8%	11.4%	11.4%	14.1%	13.0%
Autres	28.5%	23.0%	22.3%	17.4%	10.7%	19.0%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Tableau A.IV.18: Répartition des ménages selon le statut d'occupant du ménage(%)
par strate

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
region						
Ouest						
STATUT D'OCCUPANT ACTUEL						
Propriétaire	92.4%	93.6%	95.0%	85.1%	79.1%	87.6%
Co-propiétaire	1.2%	1.0%	1.3%	5.4%	1.2%	2.2%
Locataire simple				1.1%	8.6%	2.6%
Logé gratuite	6.4%	5.5%	3.7%	8.4%	11.1%	7.6%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Sud						
STATUT D'OCCUPANT ACTUEL						
Propriétaire	82.2%	93.1%	91.5%	88.1%	72.8%	84.3%
Co-propiétaire	11.7%	3.8%	3.2%	3.3%	.9%	3.9%
Locataire simple			2.0%	2.0%	10.1%	3.7%
Logé gratuite	6.1%	3.0%	3.3%	6.5%	16.3%	8.1%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Centre nord						
STATUT D'OCCUPANT ACTUEL						
Propriétaire	90.4%	89.6%	85.5%	82.6%	61.2%	84.5%
Co-propiétaire	4.6%	7.0%	6.3%	7.8%	3.7%	6.1%
Locataire simple		.3%	.2%	.9%	7.2%	1.0%
Locataire vente			.2%			.1%
Logé gratuite	4.9%	3.0%	7.8%	8.8%	26.4%	8.1%
Autre		.2%			1.5%	.2%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Centre sud						
STATUT D'OCCUPANT ACTUEL						
Propriétaire	87.1%	91.1%	93.9%	87.2%	74.3%	87.7%
Co-propiétaire	9.2%	4.7%	2.7%	5.6%	3.0%	4.8%
Locataire simple				.5%	7.7%	1.3%
Locataire vente				.4%		.1%
Logé gratuite	3.2%	3.9%	3.0%	5.6%	14.4%	5.6%
Autre	.5%	.3%	.4%	.8%	.6%	.5%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Nord						
STATUT D'OCCUPANT ACTUEL						
Propriétaire	96.7%	96.7%	94.4%	91.8%	81.5%	92.4%
Co-propiétaire	.9%	2.5%	4.5%	6.9%	3.6%	3.9%
Locataire simple	.2%			.2%	6.1%	1.2%
Locataire vente	.4%					.1%
Logé gratuite	.9%	.8%	1.1%	1.1%	7.4%	2.1%
Autre	.9%				1.3%	.4%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
	%	%	%	%	%	
Sud-Est						
STATUT D'OCCUPANT ACTUEL						
Propriétaire	98.4%	98.3%	96.6%	95.2%	68.0%	92.8%
Co-propiétaire		1.7%	1.1%	3.7%		1.3%
Locataire simple				1.1%		.2%
Logé gratuite	1.6%		2.3%		32.0%	5.7%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Autres villes						
STATUT D'OCCUPANT ACTUEL						
Propriétaire	86.4%	87.5%	83.2%	81.2%	46.3%	62.7%
Co-propiétaire		3.0%		2.7%	5.2%	3.7%
Locataire simple	2.7%	2.3%	8.9%	7.6%	38.8%	24.5%
Locataire vente					1.0%	.6%
Logé gratuite	10.9%	7.2%	8.0%	8.6%	8.6%	8.5%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Ouaga-Bobo						
STATUT D'OCCUPANT ACTUEL						
Propriétaire	68.9%	68.7%	70.2%	69.5%	54.0%	58.4%
Co-propiétaire	11.4%	4.5%	3.3%	4.0%	4.8%	4.6%
Locataire simple	19.7%	5.5%	10.5%	14.6%	28.6%	24.2%
Locataire vente					1.7%	1.2%
Logé gratuite		20.1%	16.1%	11.9%	10.6%	11.4%
Autre		1.1%			.3%	.2%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL 1.00						
STATUT D'OCCUPANT ACTUEL						
Propriétaire	90.1%	91.4%	90.6%	84.3%	63.9%	81.8%
Co-propiétaire	5.1%	4.2%	3.3%	5.5%	3.4%	4.2%
Locataire simple	.3%	.3%	1.0%	2.7%	18.6%	6.1%
Locataire vente	.0%		.1%	.1%	.7%	.2%
Logé gratuite	4.3%	3.9%	4.9%	7.2%	13.0%	7.4%
Autre	.2%	.2%	.1%	.2%	.3%	.2%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Tableau A.IV.19: Répartition des ménages selon le statut d'occupant du ménage (il ya 12 mois) (%) par localité

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
Type de localité						
Urbaine						
STATUT D'OCCUPANT 12 MOIS						
Propriétaire	81.1%	77.2%	75.4%	72.3%	53.3%	60.2%
Co-propiétaire	2.6%	4.7%	2.3%	3.9%	4.7%	4.3%
Locataire simple	8.0%	4.1%	10.9%	12.5%	30.1%	23.7%
Locataire vente					1.6%	1.1%
Logé gratuite	8.3%	13.4%	10.9%	11.0%	9.6%	10.1%
Autre		.6%	.5%	.4%	.6%	.5%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Rurale						
STATUT D'OCCUPANT 12 MOIS						
Propriétaire	89.9%	91.5%	91.9%	86.9%	76.8%	87.6%
Co-propiétaire	5.6%	4.5%	3.5%	5.8%	2.2%	4.4%
Locataire simple	.0%	.1%	.3%	.6%	6.9%	1.5%
Locataire vente	.0%			.2%		.0%
Logé gratuite	4.1%	3.8%	4.2%	6.3%	13.6%	6.3%
6	.1%			.1%		.0%
Autre	.2%	.1%	.1%	.2%	.4%	.2%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
1.00						
STATUT D'OCCUPANT 12 MOIS						
Propriétaire	89.6%	90.8%	90.6%	84.6%	65.8%	82.4%
Co-propiétaire	5.5%	4.5%	3.4%	5.5%	3.4%	4.4%
Locataire simple	.2%	.3%	1.1%	2.5%	17.8%	5.7%
Locataire vente	.0%			.1%	.8%	.2%
Logé gratuite	4.2%	4.3%	4.7%	7.0%	11.7%	7.0%
6	.1%			.1%		.0%
Autre	.2%	.1%	.2%	.2%	.5%	.3%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Tableau A.IV.20: Répartition des ménages selon le statut d'occupant du ménage (il ya 12 mois) (%) par strate

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
region						
Ouest						
STATUT D'OCCUPANT 12 MOIS						
Propriétaire	91.8%	93.6%	95.0%	85.8%	80.7%	88.1%
Co-propiétaire	2.9%	1.0%	1.3%	5.4%	1.2%	2.5%
Locataire simple				1.1%	7.4%	2.2%
Logé gratuite	5.3%	5.5%	3.7%	7.7%	10.7%	7.1%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Sud						
STATUT D'OCCUPANT 12 MOIS						
Propriétaire	81.1%	86.2%	91.5%	87.1%	75.7%	83.6%
Co-propiétaire	11.7%	7.7%	3.2%	3.3%	.9%	4.6%
Locataire simple			2.0%	1.0%	8.1%	2.9%
Logé gratuite	7.2%	6.0%	3.3%	7.5%	15.2%	8.7%
6				1.0%		.2%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Centre nord						
STATUT D'OCCUPANT 12 MOIS						
Propriétaire	90.1%	89.7%	85.9%	83.7%	64.7%	85.3%
Co-propiétaire	4.7%	6.8%	6.4%	7.7%	4.8%	6.2%
Locataire simple		.3%	.4%	.2%	5.4%	.7%
Logé gratuite	5.2%	3.2%	7.4%	8.4%	23.5%	7.6%
Autre					1.6%	.1%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Centre sud						
STATUT D'OCCUPANT 12 MOIS						
Propriétaire	87.1%	91.1%	94.1%	87.5%	76.6%	88.2%
Co-propiétaire	9.2%	4.7%	2.4%	5.4%	3.2%	4.7%
Locataire simple				.5%	7.2%	1.2%
Locataire vente				.4%		.1%
Logé gratuite	3.2%	3.9%	3.1%	5.4%	12.3%	5.2%
Autre	.5%	.3%	.4%	.8%	.6%	.5%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Nord						
STATUT D'OCCUPANT 12 MOIS						
Propriétaire	95.4%	96.7%	93.0%	91.8%	84.1%	92.3%
Co-propiétaire	2.2%	2.5%	5.9%	6.9%	3.6%	4.4%
Locataire simple	.2%			.2%	6.0%	1.1%
Locataire vente	.4%			.4%		.2%
Logé gratuite	.9%	.8%	1.1%	.7%	5.6%	1.7%
Autre	.9%				.8%	.3%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

	Niveau de vie					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
Sud-Est						
STATUT D'OCCUPANT 12 MOIS						
Propriétaire	97.4%	98.3%	96.5%	96.2%	75.0%	94.0%
Co-propiétaire	1.1%	1.7%	1.1%	3.8%		1.6%
Locataire simple					3.3%	.5%
Logé gratuite			2.4%		21.6%	3.6%
6	1.6%					.4%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Autres villes						
STATUT D'OCCUPANT 12 MOIS						
Propriétaire	86.4%	87.5%	82.9%	81.9%	48.2%	64.2%
Co-propiétaire		3.0%	.8%	2.7%	5.1%	3.7%
Locataire simple	2.7%	2.3%	9.7%	6.1%	37.0%	23.0%
Locataire vente					1.0%	.6%
Logé gratuite	10.9%	7.2%	6.6%	9.3%	8.7%	8.5%
Autre					.1%	.1%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Ouaga-Bobo						
STATUT D'OCCUPANT 12 MOIS						
Propriétaire	72.6%	68.7%	70.4%	68.4%	54.7%	58.8%
Co-propiétaire	6.7%	6.1%	3.3%	4.4%	4.6%	4.6%
Locataire simple	16.4%	5.5%	11.7%	15.0%	28.2%	23.9%
Locataire vente					1.8%	1.3%
Logé gratuite	4.3%	18.6%	13.7%	11.6%	9.9%	10.7%
Autre		1.1%	.9%	.5%	.8%	.7%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
1.00						
STATUT D'OCCUPANT 12 MOIS						
Propriétaire	89.6%	90.8%	90.6%	84.6%	65.8%	82.4%
Co-propiétaire	5.5%	4.5%	3.4%	5.5%	3.4%	4.4%
Locataire simple	.2%	.3%	1.1%	2.5%	17.8%	5.7%
Locataire vente	.0%			.1%	.8%	.2%
Logé gratuite	4.2%	4.3%	4.7%	7.0%	11.7%	7.0%
6	.1%			.1%		.0%
Autre	.2%	.1%	.2%	.2%	.5%	.3%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Tableau A.IV.21: pourcentage de personne tombe malade (derniers 30 jours)

	MALADE					total
	NTILES of NVIE					
	1	2	3	4	5	
SEXE						
Masc.						
region						
Ouest	6.03	8.96	16.10	17.25	16.86	13.63
Sud	12.26	10.18	12.65	15.10	13.84	12.80
Centre nord	8.70	12.46	15.42	20.83	22.29	13.88
Centre sud	12.36	15.02	15.61	19.08	29.85	16.86
Nord	6.59	7.25	10.03	11.34	12.12	9.10
Sud-Est	4.45	6.73	12.65	11.44	26.57	10.27
Autres villes	11.15	19.82	19.47	25.11	29.98	25.15
Ouaga-Bobo	18.66	20.48	21.46	25.66	28.59	26.91
total	9.24	12.20	15.36	19.00	24.27	16.10
Fem.						
region						
Ouest	3.80	9.16	16.03	13.39	18.37	12.32
Sud	11.26	10.92	15.76	10.10	15.40	12.69
Centre nord	9.16	12.41	15.10	21.48	25.56	14.20
Centre sud	9.88	11.83	13.36	19.19	24.65	14.45
Nord	7.10	6.22	9.03	9.84	15.53	8.92
Sud-Est	9.27	9.46	11.78	18.10	19.81	12.52
Autres villes	13.91	13.74	21.84	22.15	30.57	24.57
Ouaga-Bobo	23.74	17.39	25.95	28.01	29.39	28.23
total	8.77	11.17	15.06	18.31	24.55	15.49
TOTAL						
1.00						
region						
Ouest	4.85	9.06	16.06	15.45	17.61	12.98
Sud	11.74	10.56	14.20	12.60	14.63	12.74
Centre nord	8.94	12.44	15.26	21.17	24.01	14.04
Centre sud	11.10	13.42	14.44	19.14	27.20	15.65
Nord	6.83	6.76	9.55	10.63	13.75	9.02
Sud-Est	6.86	8.13	12.22	14.86	23.10	11.41
Autres villes	12.62	16.71	20.70	23.64	30.28	24.85
Ouaga-Bobo	20.90	19.09	23.80	26.84	28.98	27.55
total	9.00	11.68	15.21	18.66	24.41	15.79

Tableau A.IV.22 :pourcentage des personnes malades ayant consultees

	VISITE					
	NTILES of NVIE					total
	1	2	3	4	5	
SEXE						
Masc.						
region						
Ouest	29.32	35.39	37.63	38.04	53.98	41.11
Sud	14.11	23.78	30.01	54.52	56.27	38.14
Centre nord	24.84	31.98	27.10	34.73	41.39	30.87
Centre sud	28.35	31.04	35.82	50.74	63.44	41.75
Nord	27.26	11.71	24.70	27.98	42.19	26.74
Sud-Est	41.81	31.08	45.24	63.18	75.76	54.82
Autres villes	9.13	13.72	37.67	33.82	52.52	42.18
Ouaga-Bobo	15.41	27.54	31.28	38.68	51.36	46.47
total	25.39	29.82	33.34	41.45	53.75	40.15
Fem.						
region						
Ouest	36.67	28.79	25.85	29.01	63.64	39.01
Sud	14.20	17.54	28.28	36.91	68.13	36.29
Centre nord	25.74	30.95	26.84	29.02	41.54	29.44
Centre sud	39.39	22.48	41.07	41.59	52.57	39.24
Nord	20.18	25.22	25.68	24.41	43.56	27.94
Sud-Est	40.44	28.53	43.66	66.31	46.92	46.61
Autres villes	25.27	33.87	41.76	34.93	45.38	41.33
Ouaga-Bobo	8.88	33.43	30.46	44.58	53.00	48.40
total	29.22	26.73	32.49	36.88	53.29	38.78
TOTAL						
1.00						
region						
Ouest	32.37	31.89	31.79	34.38	58.95	40.11
Sud	14.15	20.49	29.05	47.46	62.60	37.21
Centre nord	25.33	31.45	26.97	31.71	41.47	30.12
Centre sud	33.36	27.26	38.34	46.30	58.42	40.58
Nord	23.73	17.57	25.14	26.41	42.93	27.31
Sud-Est	40.88	29.56	44.50	65.14	63.03	50.27
Autres villes	18.61	22.18	39.92	34.34	48.85	41.76
Ouaga-Bobo	12.14	29.96	30.81	41.77	52.16	47.43
total	27.32	28.32	32.91	39.24	53.52	39.48

Tableau A.IV.23 : b:Raisons pour ne pas consulter

	NTILES of NVIE					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
SEXE						
Masc.						
Type de localité						
Urbaine						
RAISON NON CONSULTATION						
Manque d infrastruct			1.5%	.9%	.3%	.5%
éloignement	5.3%	3.5%	.8%	1.6%	1.8%	1.8%
Coût élevé	55.3%	51.2%	43.8%	32.9%	20.5%	28.9%
Pas nécessaire	36.8%	40.7%	53.1%	61.5%	75.4%	66.4%
NSP	2.6%	4.7%	.8%	3.1%	2.0%	2.4%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Rurale						
RAISON NON CONSULTATION						
Manque d infrastruct	2.3%	4.3%	1.7%	3.0%	4.8%	3.0%
éloignement	7.1%	6.5%	5.6%	6.8%	4.8%	6.3%
Coût élevé	30.9%	23.4%	26.4%	25.9%	22.9%	26.2%
Pas nécessaire	57.1%	62.3%	64.5%	61.4%	62.1%	61.6%
NSP	2.6%	3.4%	1.9%	3.0%	5.3%	3.0%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
RAISON NON CONSULTATION						
Manque d infrastruct	2.1%	3.6%	1.6%	2.1%	1.3%	2.0%
éloignement	7.0%	6.0%	4.6%	4.6%	2.5%	4.5%
Coût élevé	33.0%	28.2%	30.1%	28.9%	21.1%	27.2%
Pas nécessaire	55.3%	58.6%	62.1%	61.4%	72.3%	63.5%
NSP	2.6%	3.6%	1.6%	3.0%	2.8%	2.7%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Fem.						
Type de localité						
Urbaine						
RAISON NON CONSULTATION						
Manque d infrastruct			.6%	.7%	.1%	.3%
éloignement	2.6%	3.5%	.6%	2.1%	1.4%	1.6%
Coût élevé	43.6%	49.1%	45.7%	39.8%	24.4%	32.2%
Pas nécessaire	51.3%	40.4%	52.5%	55.6%	72.7%	64.2%
NSP	2.6%	7.0%	.6%	1.8%	1.4%	1.6%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

	NTILES of NVIE					total
	1	2	3	4	5	%
	%	%	%	%	%	
Rurale						
RAISON NON CONSULTATION						
Manque d infrastruct éloignement	3.2%	1.0%	1.5%	2.2%	4.3%	2.2%
Coût élevé	8.3%	6.7%	5.0%	6.9%	6.0%	6.6%
Pas nécessaire	26.6%	24.6%	31.1%	21.6%	20.0%	25.3%
NSP	59.5%	66.3%	61.3%	65.8%	62.1%	63.1%
NSP	2.4%	1.4%	1.1%	3.5%	7.7%	2.8%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
RAISON NON CONSULTATION						
Manque d infrastruct éloignement	2.9%	.8%	1.3%	1.6%	1.1%	1.5%
Coût élevé	7.8%	6.3%	3.9%	5.1%	2.5%	4.6%
Pas nécessaire	28.1%	27.5%	34.9%	28.6%	23.3%	28.0%
NSP	58.8%	63.2%	59.0%	61.9%	70.1%	63.6%
NSP	2.4%	2.1%	1.0%	2.8%	2.9%	2.3%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
Type de localité Urbaine						
RAISON NON CONSULTATION						
Manque d infrastruct éloignement			1.0%	.8%	.2%	.4%
Coût élevé	3.9%	3.5%	.7%	1.8%	1.6%	1.7%
Pas nécessaire	49.4%	50.3%	44.9%	36.1%	22.5%	30.5%
NSP	44.2%	40.6%	52.7%	58.7%	74.1%	65.4%
NSP	2.6%	5.6%	.7%	2.5%	1.7%	2.0%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Rurale						
RAISON NON CONSULTATION						
Manque d infrastruct éloignement	2.7%	2.6%	1.6%	2.5%	4.5%	2.6%
Coût élevé	7.7%	6.6%	5.3%	6.9%	5.4%	6.4%
Pas nécessaire	28.7%	24.0%	28.7%	23.7%	21.4%	25.7%
NSP	58.4%	64.3%	62.9%	63.6%	62.1%	62.4%
NSP	2.5%	2.4%	1.5%	3.2%	6.5%	2.9%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
TOTAL						
RAISON NON CONSULTATION						
Manque d infrastruct éloignement	2.5%	2.3%	1.5%	1.9%	1.2%	1.7%
Coût élevé	7.4%	6.1%	4.2%	4.8%	2.5%	4.6%
Pas nécessaire	30.5%	27.9%	32.5%	28.7%	22.2%	27.6%
NSP	57.1%	60.9%	60.5%	61.7%	71.2%	63.5%
NSP	2.5%	2.9%	1.3%	2.9%	2.8%	2.5%
total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%